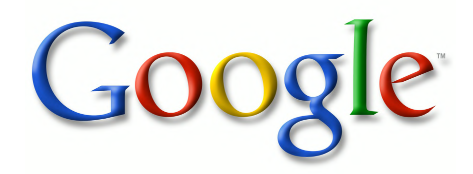
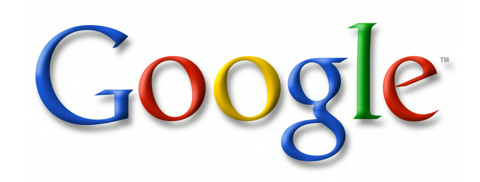
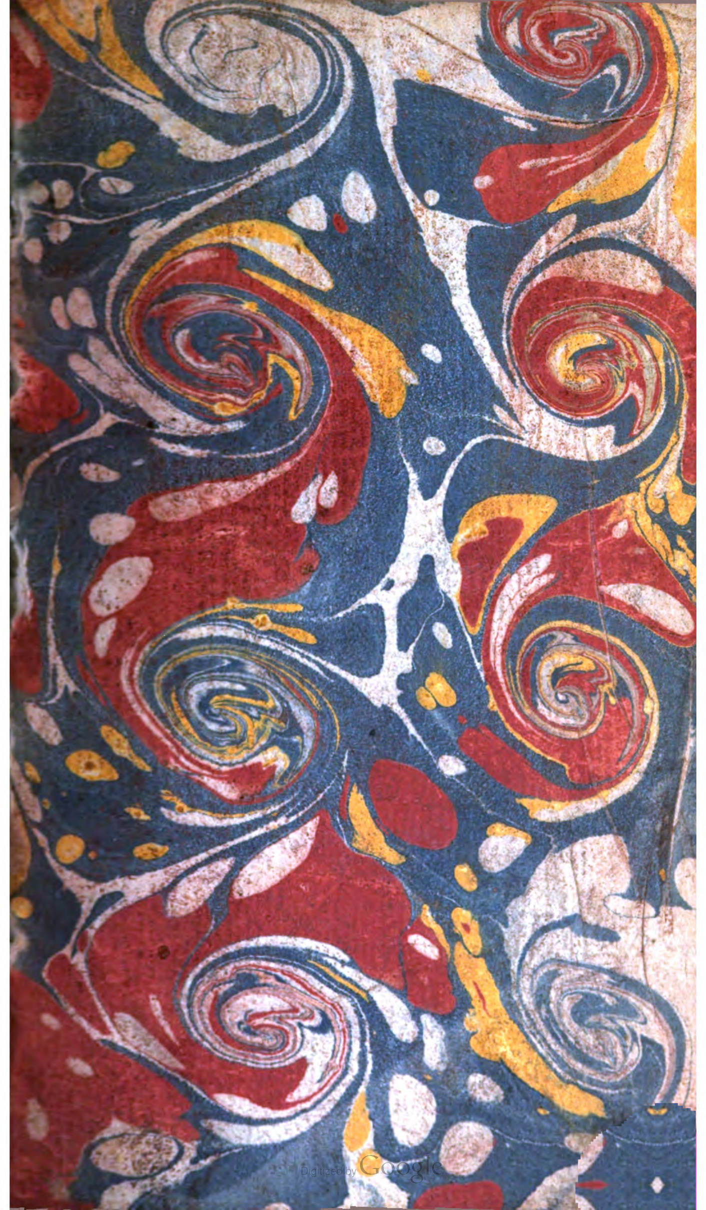







. COLL.
TAV. S.J.



LE

VOYAGEUR FRANÇOIS,

OU

LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

TOME XXXV.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, vis-à-vis la rue de Sorbonne, à l'Hôtel de Cluny.

M. DCC. XCXV.



LE VOYAGEUR FRANÇOIS.

LETTRE CDLXXVI.

LA MARCHE.

VOUS savez, Madame, que dans l'ancienne langue des Francs, le mot *marche* signifioit *frontiere*, & que c'est de là qu'on a appellé *marquis* ceux qui étoient chargés de veiller à la garde des limites ou confins d'un pays. C'est de là aussi que tire son nom la province de la *Marche*, parce qu'elle étoit autrefois frontiere du royaume d'Aquitaine : nos anciens auteurs l'appellent même toujours *marche de Limosin* ou *marche de Poitou*. Bornée à l'occident par le Poitou, au sud par le Limosin, à l'orient par l'Auvergne & le Bourbonnois, au nord par le Berri, elle a environ vingt-deux lieues de longueur, sur huit ou dix de largeur. C'est une des plus petites provinces du royaume; & la descrip-

tion, ainsi que l'histoire abrégée que je vais vous en faire, peuvent être renfermées dans cette lettre.

Du temps de la conquête des Gaules par Jules César, cette province étoit possédée par les *Lémovices* qui occupoient tout le pays des environs. Sous l'empereur Honorius, elle étoit comprise dans l'Aquitanique premiere. Lors de la décadence de l'Empire Romain, les Visigoths s'en emparerent; & depuis cette époque, elle suivit le sort du Limosin, dont on croit qu'elle faisoit partie.

La Marche a eu autrefois ses comtes particuliers. Le premier, dans la famille duquel ce comté soit devenu héréditaire, est *Boson*, qui vivoit, dit-on, en 927, sous les descendans de Charlemagne. L'aîné de ses enfans, nommé aussi *Boson*, fut comte de la Marche : un autre hérita, par sa mere, du Périgord, & fut la tige des comtes de ce nom, qui adopterent, par la suite, celui de *Talleyrand*. Boson II, comte de la Marche, ne laissa point de postérité; & *Bernard*, son neveu, lui succéda. Celui-ci n'eut qu'une fille nommée *Almodis*, qui, en épousant Hugues V, sire de Lusignan en Poitou, transféra son comté de la Marche dans cette maison.

De ce mariage naquit *Hugues* VI, que ses ennemis surnommerent *le Diable*. Sa femme & ses enfans, voulant adoucir cette épithete,

l'appellerent *le Brun* ; & ce dernier surnom devint héréditaire & patronimique, au moins aux aînés de sa maison. Il partit pour la terre sainte en 1101, & y fut tué en 1110, laissant pour successeur son fils *Hugues* VII. C'est la femme de celui-ci, que l'on a supposée être l'héroïne du fameux roman de *Melusine*. Mais il y a apparence qu'il faut remonter à des temps bien plus éloignés, pour trouver la véritable princesse de ce nom. Quoi qu'il en soit, elle donna à son mari, *Hugues* VIII, qui fut pere de plusieurs enfans, dont l'un, *Hugues* IX, fut comte de la Marche, un autre, nommé *Guy*, roi de Chypre, & un troisieme, nommé *Amaury*, roi de Jérusalem.

Après *Hugues* IX, son fils Hugues X fut comte de la Marche, & eut le bonheur d'épouser enfin Elisabeth, ou Isabelle, héritiere d'Angoulême, dont il étoit, depuis longtemps, amoureux & aimé. Elle étoit devenue d'abord l'épouse du roi Jean *Sans-Terre*, qui en avoit eu Henri III, son successeur à la couronne d'Angleterre. Isabelle donna à son second mari, un fils nommé *Hugues* XI, qui hérita des comtés de la Marche & d'Angoulême, sans que le monarque anglois, son frere utérin, lui disputât cet héritage de sa mere. Vint ensuite *Hugues* XII, & après lui *Hugues* XIII, son fils, qui étant mort sans postérité, eut pour successeur son frere *Guy*.

Celui-ci perdit son héritage, ayant eu l'imprudence de se brouiller avec le roi Philippe *le Bel*, & l'audace de lui déclarer la guerre. Il fut vaincu & dépouillé en 1307; & l'on ne sait ce qu'il devint.

Ce dernier comte de la Marche ne laissa que deux sœurs, la comtesse de Sancerre, & la dame de Pons. Le roi s'accommoda avec elles, & réunit à sa couronne la Marche & l'Angoumois. Il donna la Marche en apanage à son troisieme fils, Charles, qui, étant monté sur le trône, disposa de ce comté en faveur de Louis de Bourbon, petit-fils de saint Louis, en échange du comté de Clermont en Beauvoisis. Cette maison le posséda jusqu'en 1417, époque à laquelle Jacques II de Bourbon, qui fut l'un des maris de la reine de Naples, & qui, de chagrin & de dépit, se fit cordelier à Besançon, l'abandonna à sa fille unique Eléonore.

Cette princesse épousa Bernard, comte de Pardiac, second fils de Bernard d'Armagnac, connétable de France. C'est ce même seigneur à qui le roi Louis XI fit couper la tête, & dont il confisqua toutes les terres. Cependant on en rendit une partie à son fils, qui fut tué à la bataille de Cérignoles, dans le royaume de Naples. Alors Louis XI donna le comté de la Marche à Pierre de Bourbon,

que l'on appelloit alors le sire de Beaujeu, & lui fit épouser madame Anne de France, sa fille aînée. Leur fille unique fut mariée au connétable de Bourbon, qui n'en eut point d'enfans.

Le procès que Louise de Savoie, mere de François I, & fille d'une sœur de Pierre de Bourbon, intenta au connétable, pour sa succession, & que celui-ci perdit, fut la cause ou le prétexte de sa révolte. Tous ses biens furent confisqués; & depuis cette époque, le comté de la Marche n'a point été séparé de la couronne. Cependant plusieurs princes de la maison de Bourbon, particuliérement de la branche de Conti, ont pris le titre de comte de la Marche, en mémoire de la possession qu'en a eue assez long-temps la maison de Bourbon.

Dans cette province arrosée des rivieres de Creuse, de Vienne, d'Unicon ou Vincon, de Gartempe, & de plusieurs autres moins considérables, on jouit d'un climat pur & sain, mais un peu froid. Le sol peu fertile n'y produit guere que du seigle & de l'avoine: mais il abonde en excellens pâturages, où l'on nourrit beaucoup de chevaux, de gros bétail, & de bêtes à laine. Certains cantons offrent aussi quelques vignobles. On a découvert sur le bord de la Creuse, assez près de Guérant, une mine de cuivre qu'on a négli-

gée. Le commerce qui se fait dans cette province, consiste en draps grossiers qu'on y fabrique, en tapisseries de laine fort estimées, en chevaux, en bœufs, & en plusieurs autres articles moins considérables. Les habitans sont exempts de toute sorte d'impositions sur le sel, s'étant rachetés de cette vexation, sous le regne de Henri II. Plusieurs autres provinces du royaume en ont fait de même dans d'autres temps.

La Marche est tout entiere du diocese de Limoges, & du ressort du parlement de Paris. La partie haute, qui est à l'orient, est de l'intendance de Moulins en Bourbonnois, & la partie basse, qui est à l'occident, de celle de Limoges : elles ont chacune un sénéchal. Les fonctions de ces sénéchaux sont d'aller, quand il leur plaît, aux siéges des sénéchaussées, en habit d'épée, ou autrement. Alors il y préside, & le lieutenant général va aux opinions, & prononce ainsi : *M. le sénéchal ordonne, &c.* Mais quand on convoque l'arriere-ban ; c'est le sénéchal de la Haute-Marche, lui seul, qui commande privativement la noblesse de toute la province ; & ce n'est qu'à son défaut que le sénéchal de la basse en a le commandement.

Pour vous faire connoître, Madame, les principaux lieux de cette province, je commencerai par la partie basse, que j'ai parcourue la premiere, y étant entré, en sortant du

Poitou, par Montmorillon. Elle offre un pays plus fertile & plus riant que la haute; & le commerce y est assez considérable. Je ne vous dirai rien des bourgs que j'ai vus sur ma route, avant d'arriver au *Dorat*, petite ville située sur la riviere de Sevre, non loin de celle de Gartempe, & sur laquelle je n'ai pas de bien longues observations à vous communiquer. Elle ne renferme pas tout-à-fait deux mille habitans. Il y a cependant une sénéchaussée, une châtellenie, & une église collégiale. La châtellenie est dans le ressort de la sénéchaussée, de même que plusieurs justices seigneuriales, dont celle de *Maignac* est la plus considérable. Le chapitre du Dorat a sa justice particuliere, dont les appellations ne ressortissent point à la sénéchaussée de cette ville : par un privilége particulier, elles sont directement portées au parlement de Paris, & au présidial de Gueret dans la Haute-Marche, pour les matieres qui sont au dessous du premier & du second cas de l'édit. Au reste, tout le district de cette sénéchaussée est régi par la coutume de Poitou; au lieu que dans le ressort de la sénéchaussée de *Bellac*, on suit le droit écrit.

Cette derniere ville, située sur la riviere de Vincon, à deux lieues sud du Dorat, est la capitale de la Basse-Marche, & contient environ trois mille habitans. Tout ce que j'ai

à en dire, c'eſt qu'elle tire ſon nom d'un château que les anciens comtes de la Marche firent bâtir au dixieme ſiecle ; château qui étoit une des plus fortes places du pays, puiſqu'il ne put pas être pris par l'armée confédérée du roi Robert & du duc d'Aquitaine.

A l'occident de Bellac, eſt un bourg nommé *Availles*, connu ſeulement par une fontaine minérale, qui a quelque réputation. L'eau en eſt limpide & un peu ſalée.

Les montagnes du Limoſin s'étendent juſques dans la partie méridionale de la Marche. C'eſt dans ces montagnes qu'on voit l'abbaye de *Grandmont*, lieu triſte, ſtérile, froid, hériſſé de rochers, expoſé au vent, & plein de brouillards. Il y a cependant, au pied de cette hauteur, quelques vignes, prés, jardins, arbres fruitiers, & autres petits terreins cultivés. Mais, au reſte, c'eſt un véritable déſert, bien propre à être habité par des ſolitaires qui veulent mener la vie la plus dure & la plus pénitente pour la nourriture & le vêtement. Cette abbaye eſt le chef d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers, fondée par un homme de qualité, nommé Etienne *de Tiers*, ſeigneur de Muret, bourg ſitué près du Limoſin. Il s'étoit établi avec ſes religieux ſur une montagne de cette derniere province, où il mourut en 1164. Mais peu de temps après, ſon corps fut tranſporté à Grand-

mont, & sa congrégation s'y forma en 1167. Le prieur général obtint, en 1318 le titre & les honneurs d'abbé. Les rois de France, les comtes de la Marche, & les rois d'Angleterre, pendant que ceux-ci étoient maîtres du Limosin, firent des dons considérables à cette abbaye (1).

Marc-Antoine Muret, ce savant du seizieme siecle, étoit de la même maison que ce saint fondateur, & né dans le même bourg. Ses oraisons latines respirent la vraie éloquence; & quelques-uns n'ont pas craint de comparer ses poésies à celles de Catulle & de Tibulle. Il est fâcheux que dans son oraison funebre de Charles IX, qu'il prononça à Rome, il ait peint sous des couleurs favorables le massacre de la Saint-Barthelemi. On raconte qu'ayant pris le chemin de l'Italie, il tomba malade sur la route. Comme ses habits & sa figure n'annonçoient point ce qu'il étoit, les médecins appellés dans son hôtellerie, proposerent entr'eux, en latin, de faire sur ce corps vil, l'essai d'un remede qu'ils n'avoient pas encore éprouvé : *faciamus*, disoient-ils, *experimentum in corpore vili*. Muret épouvanté, se trouva guéri le lendemain, par la seule crainte de la médecine.

(1) Cette congrégation a été éteinte de nos jours.

Le premier lieu remarquable que j'ai vu dans la Haute-Marche, vers le midi, eſt *Bourganeuf*, ſitué près de la riviere de Taurion, qui va ſe jetter dans la Vienne, & chef-lieu de l'élection de ſon nom. Cette petite ville ne contient que douze à treize cents habitans : mais elle eſt bien bâtie & jolie. Il y a une magnifique commanderie de l'ordre de Malte : c'eſt la réſidence du grand-prieur d'Auvergne. On y admire auſſi une grande & belle tour, fort élevée, revêtue de pierres taillées en pointe de diamans. Elle a été conſtruite par l'ordre de Zizim, frere aîné de Bajazet II, empereur des Turcs, & fils, comme lui, de Mahomet II. Cette tour a ſix étages ; & les murailles en ſont aſſez épaiſſes, pour qu'on ait pratiqué dans leur largeur un eſcalier fait en limaçon, par lequel on monte ſur la terraſſe ou plate-forme, dont elle eſt couverte. On remarque encore dans l'intérieur des bains à la Turque, qui ſervoient à Zizim pour les ablutions preſcrites par la loi de Mahomet.

Les aventures de ce prince Ottoman ont fourni matiere à un bon roman hiſtorique. Mais elles n'avoient pas beſoin de ces couleurs étrangeres, & pourroient être écrites conformément à la vérité ſimple & nue de l'hiſtoire, ſans être moins touchantes. Voici en peu de mots, Madame, comme on les rapporte.

Mahomet II, craignant que l'amitié de ses deux fils Bajazet & Zizim ne les réunît contre lui, ou que la jalousie ne mît de la division entr'eux, donna au premier le gouvernement de la Paphlagonie, au second, celui de la Lycaonie, & les tint toujours si éloignés l'un de l'autre, qu'ils ne s'étoient vus qu'une seule fois; lorsqu'il mourut l'an 1481. Après sa mort, Bajazet, qui étoit l'aîné, devoit naturellement lui succéder, & fut, en effet, déclaré empereur, le premier. Mais Zizim prétendit que l'empire lui appartenoit, parce qu'il étoit né depuis que son pere avoit pris le sceptre, au lieu que Bajazet étoit venu au monde, dans le temps que Mahomet n'étoit encore qu'un homme privé. Il s'empara de Pruse, ancienne demeure des empereurs Ottomans, & se fit un parti considérable. Mais ayant été défait par Achmet-Geduc, général de l'armée de Bajazet, il se retira en Égypte, puis en Cilicie, & de là en Lycie, où ne pouvant se soutenir, il demanda un asile au grand-maître de Rhodes, qui le reçut magnifiquement, le 30 juillet 1482. Il vint ensuite en France, à Bourganeuf, où ayant demeuré six ans, il fut conduit en Italie, vers le pape Innocent VIII, qui fondoit de grandes espérances pour le christianisme, par le moyen de ce prince. Mais ce souverain pontife étant mort sans voir l'effet de ses espérances, Ale-

xandre VI, son successeur, se rendit maître de la personne de Zizim, & le fit enfermer dans le château Saint-Ange, contre le traité qui avoit été fait entre Innocent VIII & le grand-maître de Rhodes. Charles VIII, roi de France, qui méditoit non seulement la conquête du royaume de Naples, mais aussi celle de la Grece, étant arrivé à Rome, demanda au pape le prince Zizim. Alexandre VI, qui ne pouvoit le refuser, le rendit par un acte solemnel, & dans une cérémonie publique. Ce prince partit de Rome avec le roi, pour aller à Naples, & seconder l'entreprise des François. Mais sur le chemin, il se sentit frappé d'un mal inconnu qui l'emporta en fort peu de jours, l'an 1495, sans qu'on pût en découvrir la cause.

A l'occident de Bourganeuf, on trouve la ville d'*Aubusson*, située sur la riviere de Creuse, dans une contrée peu fertile & peu agréable. Elle est cependant la plus peuplée de la Haute-Marche, renfermant dans son enceinte près de trois mille habitans : c'est à cause des manufactures de tapisseries & de tapis qui y sont établies, depuis environ soixante ans, & qui la rendent marchande. Il y a une châtellenie royale, & un chapitre.

Cette ville avoit des vicomtes avant l'an 1000. Les d'Aubusson, dont la maison s'est

partagée en plusieurs branches, qui, je crois, ne sont pas toutes éteintes, descendent de ces anciens vicomtes. Cette maison étoit, dès le seizieme siecle, illustrée pour avoir produit Pierre d'Aubusson, grand-maître de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, qui défendit l'isle de Rhodes contre Mahomet II, & le força d'en lever le siége en 1480 : il mourut grand-maître & cardinal en 1503. Dans le siecle dernier, une autre branche de la maison d'Aubusson, celle des comtes de la Feuillade, a eu deux ducs, pairs & maréchaux de France, pere & fils. Le dernier est mort, en 1725, sans enfans. Les aînés de la maison d'Aubusson possedent, presque de temps immémorial, la baronnie de *la Borne*, qui est la premiere de la Marche. Louis XIV accorda, par échange, au premier maréchal de la Feuillade, le domaine royal de la châtellenie entiere d'Aubusson, y compris *Felletin*, petite ville au sud de cette derniere, où l'on fait aussi des tapisseries & des tapis. Il y a tout auprès des eaux minérales qu'on assure être très-bonnes pour guérir de la fievre, & sur-tout de la fievre quarte.

En montant vers le nord d'Aubusson, & avant d'arriver à Gueret, j'ai passé par plusieurs petites villes ou villages, dont les principaux sont *Chenerailles*, situé dans une contrée fertile en toute sorte de grains, & en

excellens pâturages, & où il se tient tous les ans douze foires qui sont très-fréquentées : *Alma*, petite ville assez riche & assez peuplée, située sur une montagne, au bas de laquelle passe la Creuse, & où se trouve bâtie, l'ancienne abbaye *du Moutier d'Alma*, qui sert de noviciat à l'ancien ordre de Cluni : *la Chapelle-Taillefer*, bourg remarquable par son chapitre, & par le mausolée de Pierre de la Chapelle, évêque de Toulouse, & cardinal. On dit que ce monument est le plus magnifique qu'il y ait en France, sans en excepter même ceux de nos rois.

La ville de *Gueret*, regardée comme la capitale de toute la Marche, est en effet décorée d'une sénéchaussée, d'un présidial, d'une élection, & de toutes les jurisdictions que peut avoir la premiere ville d'une province. Il n'y a point, il est vrai, d'évêché, mais comme la Marche est du diocese de Limoges, & qu'elle est du ressort du parlement de Paris, tandis que le Limosin dépend du parlement de Bordeaux, on a obligé l'évêque de Limoges à établir une officialité à Gueret. Malgré tous ces avantages, cette ville est très-peu de chose. Elle est dans une situation très-désagréable, entre deux montagnes, à la source de la Gartempe, & ne contient guere plus de deux mille habitans, avec une seule paroisse, un convent, un

collége & un hôpital. On prétend qu'elle doit son origine à un monastere fondé au huitieme siecle, en faveur de *saint Pardoux*, qui s'y retira, & qui en étoit abbé, lorsque Charles Martel défit les Sarasins. Ce monastere est détruit, & ce n'est plus qu'un simple prieuré de l'ordre de saint Benoît. Cette ville a donné la naissance à *Pardoux Duprat*, auteur d'un *Lexicon* de droit, & de plusieurs autres ouvrages de jurisprudence, & à *Antoine Varillas*, historien plus élégant que véridique.

Voilà, Madame, à quoi se réduisent les observations que j'avois à vous communiquer sur la province de la Marche. Quoique le Bourbonnois ne lui soit pas immédiatement contigu, je vais néanmoins en prendre la route, pour suivre l'ordre que je me suis prescrit dans mon voyage de France.

Je suis, &c.

A Gueret, *ce* 20 *juillet* 1762.



LETTRE CDLXXVII.

LE BOURBONNOIS.

UN petit eſpace de terre qui fait partie du Berri, s'avance entre la Marche & le *Bourbonnois*. Il m'a fallu, Madame, le traverſer, pour entrer dans cette derniere province, bornée au midi, par l'Auvergne ; à l'orient, par la Loire qui la ſépare de la Bourgogne ; au nord, par le Nivernois, & de ce même côté & à l'occident, par le Berri. Elle n'eſt pas d'une bien grande étendue, puiſqu'elle n'a environ que trente lieues de longueur ſur vingt de largeur.

Le *Bourbonnois* étoit anciennement habité par les *Boïens*, une des nations les plus conſidérables de la Gaule Celtique, & qui avoit étendu ſes colonies bien loin de deux côtés tout-à-fait opposés. On en voyoit, en effet, en Italie, dans la Gaule Tranſalpine, juſque ſur les bords de la mer Adriatique ; & ceux-ci étoient des reſtes des Gaulois, que le fameux Brennus avoit conduit par-delà les Alpes, dans le projet de faire la conquête de Rome. On trouvoit auſſi des Boïens à l'extrémité de la Germanie, dans les montagnes

que l'on appelloit les *Alpes Noriques*; & l'on croit que les Bavarois, & une partie des peuples de la Haute-Autriche en descendent.

Le conquérant des Gaules, César, se servit des Boïens d'Italie, pour s'emparer du pays de leur premiere origine. Il les y établit, & les unit avec les *Æduens* (aujourd'hui habitans de l'Autunois en Bourgogne), qui étoient alors les plus considérables & les plus anciens alliés du peuple romain. Voilà pourquoi, dit-on, la plus grande partie du Bourbonnois est encore du diocese d'*Autun*, parce que cette ville étoit la principale cité des Æduens. D'un autre côté, le pays des Boïens confinoit à celui des Auvergnats, & à celui des *Bituriges* (peuples du Berri); & c'est pour cela, ajoute-t-on, qu'une partie du Bourbonnois est encore du diocese de *Clermont* en Auvergne, & une autre de celui de *Bourges*, capitale du Berri : car il n'y a point d'évêché dans le Bourbonnois.

Sous l'empire romain, & du temps de l'empereur Honorius, ce pays étoit compris dans la premiere Aquitaine : mais une petite partie qui se trouve entre la Loire & l'Allier, dépendoit de la premiere Lyonnoise. De la domination des Romains, le Bourbonnois passa sous celle des Visigoths, ensuite sous celle des François, & obéit enfin aux ducs de la premiere Aquitaine. Mais le roi Pepin

en chassa le duc Waiffre, après avoir assiégé le château de *Burbo*, aujourd'hui *Bourbon-l'Archambaut*. On croit & l'on est très-fondé à croire que c'est de ce château, & de la ville qui s'est formée auprès, que le Bourbonnois a pris son nom. Le mot *Burbo* est celtique, & signifioit dans cette langue, *eau chargée* ou *imprégnée de matieres étrangeres*, soit que ce fût d'un vrai limon, d'où est venu notre mot françois *bourbe*, soit que ce fût de *sels minéraux*, ou de toutes autres substances.

Il paroît que sous le roi Charles *le Simple*, c'est-à-dire, au commencement du dixieme siecle, on vit des sires ou seigneurs de *Bourbonnois*, ou plutôt de *Bourbon-l'Archambaut*. On croit qu'*Aymar*, chevalier, fut le premier qui prit ce titre, & c'est à lui qu'on attribue la fondation de l'abbaye ou prieuré de Souvigny, près de Moulins. Pendant deux cents ans, ses successeurs s'appellerent presque tous *Archambaut* : il y en eut dix de ce nom. Le dernier des fils d'Archambaut II forma une branche cadette, qui eut en partage la seigneurie de Mont-Luçon dans cette même province. Mais au bout d'un siecle, l'héritiere de cette branche épousa Archambaut VIII, sire de Bourbon, fils aîné de Mahaud, héritiere des anciens seigneurs de Bourbon, & de Guy, seigneur de Dampierre.

Archambaut IX, fils aîné d'Archambaut VIII, eut plusieurs enfans, dont l'aîné, Archambaut X, se croisa avec saint Louis, & mourut en Chypre, en 1249, ne laissant que deux filles. Le Bourbonnois échut en partage à la seconde, qui avoit épousé Jean de Bourgogne, comte de Charolois. De ce mariage naquit une fille, nommée *Béatrix*, qui devint la femme de *Robert* de France, comte de Clermont en Beauvoisis, sixieme fils de saint Louis. Leur fils, *Louis I*, prit le nom de Bourbon; & le roi Charles IV, dit *le Bel*, son cousin, érigea en sa faveur le Bourbonnois en duché-pairie, & la province de la Marche en comté, également pairie. C'est ainsi que le Bourbonnois entra dans cette branche de la maison royale de France, qui est actuellement sur le trône. Le même Louis I eut deux fils, savoir, *Pierre*, de qui étoient descendus tous les anciens ducs de Bourbon, jusqu'à l'infortuné connétable, qui mourut sans enfans, après avoir vu tous ses biens confisqués; & *Jacques*, qui forma la branche des comtes de la Marche, de qui sont sortis ceux de Vendôme, aïeux de Henri IV.

Cependant le duché de Bourbonnois, ou Bourbon, qui avoit été confisqué sur le connétable, resta uni au domaine du roi jusqu'en 1661, que le grand Condé étant rentré en

grace avec Louis XIV, le Bourbonnois lui fut accordé, pour qu'il en jouît, ainsi que sa postérité, sur le pied de duché-pairie, & à titre d'engagement.

J'ai lieu de croire, Madame, que vous me sauriez mauvais gré de ne pas offrir ici sous vos yeux, & dans un court espace, un tableau généalogique de l'auguste maison de Bourbon, objet trop intéressant pour tous les François. Je vais vous le présenter, en remontant, jusqu'à la premiere origine de cette maison, une des plus illustres & des plus anciennes du monde.

Pharamond, descendant des anciens ducs de la France orientale, & roi des Francs, mort vers l'an 420.

Clodion, son fils, dit *le Chevelu*, mort en 445, ou 448.

(*Merovée, son fils aîné, fit la branche de nos rois de la premiere race, connus sous le nom de* Merovingiens).

Albero, second fils de Clodion, & seigneur sur la Moselle (qui épousa Argotte, sœur de Théodoric, premier roi des Ostrogoths), mort en 491, ou 494.

Vaubert, son fils, mort en 528, ou 531.

Ansbert, son fils, seigneur sur la Moselle, & margrave sur l'Escaut (qui épousa Blitide, fille de Clotaire I, roi de France), mort en 570, ou 574.

Arnoul, ſon fils, margrave ſur l'Eſcaut, mort en 601, ou 604.

Saint-Arnoul, ſon fils, maire du palais du roi Clotaire II, duc des François, &, après la mort de ſa femme, évêque de Metz, mort en 641.

Anchiſe, ſon fils, margrave ſur l'Eſcaut, duc de Brabant, & maire du palais du roi Childeric II (qui avoit épouſé Beggue, héritiere du Brabant, fille de Pepin de Landy ou *le Vieux*), mort en 685.

Pepin d'Heriſtal, ſon fils, dit *le Gros*, duc des François, qui gouverna la France pendant vingt-ſept ans, mort en 714.

(*Charles Martel, ſon fils aîné, fut pere de Pepin* le Bref, *le premier de nos rois de la ſeconde race, appelés* Carlovingiens).

Childebrand, autre fils de Pepin d'Heriſtal, & qu'on croit être mort en 760.

Neblong, ſon fils, comte d'Autun & de Bourgogne, mort vers l'an 800.

Théodebert ou *Thierri*, ſon fils, mort vers l'an 826.

Robert, ſon fils, maire du palais d'Aquitaine, mort vers l'an 845.

Robert, ſon fils, dit *le Fort*, duc & marquis de France, comte de Paris, d'Orléans, d'Auxerre & de Nevers, &c. tué dans une

bataille contre les Normands en 866 (1).

Robert, son fils, qui se fit élire roi de France, l'an 922, & qui fut tué à la bataille de Soissons, qu'il gagna contre Charles *le Simple* en 923.

---

(1) Tout ce qui se trouve dans l'Histoire, concernant la généalogie de la maison de Bourbon, est fort obscur jusqu'à Robert *le Fort* exclusivement. L'origine même de ce célèbre capitaine, a fait naître une infinité d'opinions différentes, parmi lesquelles celle qu'a suivie notre Voyageur, paroît avoir un plus grand nombre de partisans. Cependant nous devons remarquer ici que quelques auteurs font descendre Robert *le Fort* de Wittikind I, le dernier des rois & le premier des ducs de Saxe, fameux pour avoir tenu si long-temps les Saxons révoltés contre Charlemagne, avec lequel il conclut enfin un traité de paix. Son fils Wittikind II, après lui avoir succédé, fut remplacé par Wittikind III, son fils, qui, suivant ces écrivains, fut le pere de Robert *le Fort*. Si cette généalogie est véritable, il faut convenir que Wittikind I étoit fait pour donner des souverains à toute l'Europe, puisque la plupart des maisons régnantes, & presque tous les électeurs de l'Empire, rapportent leur origine ou à celle de France, ou à celle de Saxe, dont ce Wittikind a été le chef. Quoi qu'il en soit des différentes opinions touchant l'origine de Robert *le Fort*, il n'en est pas moins certain que la maison de Bourbon descend incontestablement de ce grand homme, qui jouissoit, dans le royaume, de la plus haute considération, tant à cause de son mérite personnel, que de l'ancienne noblesse de sa maison.

Hugues le Grand, son fils, duc de France, Comte de Paris, &c. mort en 956.

Hugues Capet, son fils, roi de France en 987, mort en 996.

Robert, son fils, roi de France, mort en 1031.

Henri I, son fils, roi de France, mort en 1060.

Philippe I, son fils, roi de France, mort en 1108.

Louis VI ou *le Gros*, son fils, roi de France, mort en 1137.

Louis VII ou *le Jeune*, son fils, roi de France, mort en 1180.

Philippe II ou *Auguste*, son fils, roi de France, mort en 1223.

Louis VIII, son fils, roi de France, mort en 1226.

Louis IX ou *saint Louis*, son fils, roi de France, mort en 1270.

Robert, son sixieme fils, comte de Clermont, mort en 1317.

Louis I, son fils, duc de Bourbon, dont il avoit épousé l'héritiere, mort en 1341.

(Pierre I, *fils aîné de Louis, fit la premiere branche de Bourbon, & mourut en 1356. Ses descendans furent Louis II son fils, mort en 1410; Jean I son fils, mort en 1433; Charles I son fils aîné, mort en 1456; Jean II son fils, mort en 1488; Pierre II, frere de celui-ci, & sire de Beaujeu, connétable de France, époux d'une fille du roi*

Louis XI. Il mourut en 1503, sans laisser d'enfans mâles; & en sa personne finit cette premiere branche des Bourbon. Jean I avoit eu un second fils qui fut la tige d'une premiere branche de Bourbon-Montpensier, & qui mourut en 1486. Ses descendans furent Gilbert son fils, mort en 1496, & Charles son fils, connétable, mort sans postérité au siége de Rome en 1527. Celui-ci avoit épousé Susanne de Bourbon, fille de Pierre II, sire de Beaujeu, & d'Anne de France, fille du roi Louis XI).

Jacques, deuxieme fils de Louis I, & tige de la branche de la Marche, mort en 1361.

Jean I, son fils, comte de la Marche, mort en 1393.

(Jacques, *son fils aîné, mourut sans postérité en* 1438).

Louis, deuxieme fils de Jean I, & qui prit le nom de Vendôme, aux droits de sa mere, mort en 1446.

Jean II, son fils, comte de Vendôme, mort en 1477.

François, son fils aîné, comte de Vendôme, mort en 1495.

(Louis, *fils puîné de* Jean II), *fut auteur de la seconde branche de Bourbon-Montpensier, nommé plus haut; & mourut en 15.... ses descendans furent Louis son fils, duc de Montpensier,*

penſier, mort en 1583; Francois, ſon fils, duc de Montpenſier, mort en 16...; Henri I, ſon fils, duc de Montpenſier, mort en 16...; Marie ſa fille unique, épouſe de Gaſton, duc d'Orléans, frere de Louis, XIII, & mort en 1660; & Anne-Marie Louiſe leur fille unique, Ducheſſe de Montpenſier, morte ſans avoir été mariée, en 1693).

Charles, fils de François, & créé duc de Vendôme, mort en 1537.

Antoine, ſon fils aîné, roi de Navarre, mort en 1562.

(Louis I, *deuxieme fils de Charles, & prince de Condé, a été la tige de la maiſon de Bourbon-Condé, dont celle de Bourbon-Conti eſt une branche qui a commencé en la perſonne d'*Armand, *frere du* Grand-Condé, *& arriere-petit-fils de* Louis I).

Henri IV, fils d'Antoine, & roi de Navarre, puis de France en 1589, mort en 1610.

Louis XIII, ſon fils, roi de France, mort en 1643.

Louis XIV, ſon fils, roi de France, mort en 1715.

Louis XV, ſon arriere-petit-fils, actuellement régnant.

Le Bourbonnois eſt un pays aſſez plat & uni, quoiqu'il y ait quelques montagnes, principalement du côté des provinces de

Bourgogne & de Forez. Il est arrosé par un grand fleuve, la Loire, & par deux belles rivieres, l'Allier & le Cher : j'en ai décrit ailleurs le cours. Le climat y est en général sain & assez tempéré. Cependant le voisinage des montagnes d'Auvergne, couvertes de neiges, les forêts & les étangs, y font quelquefois éprouver des froids rigoureux; & ces mêmes neiges fondues, grossissant l'Allier, causent souvent de grands ravages : ce pays est aussi sujet aux orages. Malgré ces accidens, le sol y est fertile, & produit des grains, des pâturages, du chanvre, des fruits, & même des vins assez bons, mais qui ne souffrent point le transport. La volaille, le gibier & le poisson y sont abondans.

Aucune province du royaume ne renferme, dit-on, autant d'eaux minérales que le Bourbonnois. En entrant dans le détail de ses villes, je vous parlerai, Madame, de celles de ses fontaines qui sont les plus fréquentées. Quant aux mines, il y en a peu : mais les carrieres de marbre y sont en grand nombre.

J'ai déjà dit qu'il n'y a point d'évêché dans cette province, qui est particuliérement des quatre diocèses d'Autun, de Bourges, de Clermont & de Nevers. L'administration de la justice est entre les mains de la sé-

néchaussée, dont le siége est à Moulins, & qui ressortit au parlement de Paris. Dix-neuf châtellenies royales en dépendent, & le gouverneur de la province en est le sénéchal né. Il y a aussi à Moulins un présidial, qui fut établi en 1551, sous le regne de Henri II. Le Bourbonnois a une coutume particuliere, qui fut rédigée par les ordres de la duchesse Anne de France, fille de Louis XI, qui avoit tout crédit pendant la jeunesse du roi Charles VIII, son frere. De très-habiles gens travaillerent à cette coutume, qui est une des plus intéressantes du royaume, & qui a eu de bons commentateurs.

Il y a dans le Bourbonnois une généralité, qui comprend non seulement toute la province, mais encore le Nivernois & la Marche. Le bureau des finances est établi à Moulins depuis 1587. Des sept élections qui en dépendent, il y en a trois dans le Bourbonnois même, Moulins, Mont-Luçon & Gannat.

Au reste, le commerce de cette province consiste principalement en blé, bois, chanvre, bestiaux, quincaillerie & coutellerie de Moulins. Les grands chemins, qui ont été plus aisés à applanir & à arranger en Bourbonnois que par-tout ailleurs, parce que les routes y longent les montagnes, sans qu'on

ſoit obligé de les monter & de les deſcendre ; les chemins, dis-je, donnent de grandes facilités pour le commerce. Les routes côtoient auſſi preſque toujours les rivieres. Mais on éprouve bien des difficultés pour faire des ponts ſur la Loire & l'Allier, qui ſont les deux principales. Au ſeizieme ſiecle on n'avoit pas encore pu parvenir à en établir de ſolides.

Je vous dirai, Madame, avant de fermer cette lettre, qu'il y a peu de maiſons originaires du Bourbonnois. La plupart de celles qui y poſſedent de grandes terres, tirent leur origine de l'Auvergne, ou de la Bourgogne.

Je ſuis, &c.

En Bourbonnois, ce 1762.

LETTRE CDLXXVIII.

SUITE DU BOURBONNOIS.

On diviſe le Bourbonnois en deux parties ; la haute à l'Orient, & la baſſe à l'Occident. Mais je ne ſuivrai point, Madame, cette diviſion dans mes récits. Je vais vous faire connoître les villes & principaux lieux de cette province, dans le même ordre que je les ai parcourus.

La premiere ville que j'ai vue en y entrant du côté de la Marche, est *Mont-Luçon*, capitale du Bas-Bourbonnois, & dont la situation est très-agréable. Elle est sur le penchant d'un côteau, qui s'étend fort doucement jusqu'à la riviere du Cher, qui, en baignant un des quatre fauxbourgs, coule sous un pont de pierre de cinq arches. Cette *ville* est bien bâtie, fermée de murailles, défendues de distance en distance par quatre tours rondes, & décorée par quatre portes. On y compte près de trois mille personnes, une église collégiale fondée par les anciens ducs de Bourbonnois, deux paroisses, & quelques maisons religieuses. Les environs en sont très-fertiles; le vin en est bon: mais comme il n'est pas de garde, il faut le boire sur les lieux. On vante surtout le veau de Mont-Luçon.

A une lieue & demie sud-est de cette ville, est le bourg de *Néris*, qui étoit, dit-on, autrefois un lieu très-considérable. Quelques auteurs ont prétendu que c'étoit l'ancienne *Gergovie*, dont parle César. D'autres l'ont placée près de Moulins; & il est encore plus probable qu'elle étoit près de Clermont en Auvergne. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les bains de Néris étoient jâdis fameux, & très-fréquentés du temps des Romains. Ces eaux sont limpides & insipides: leurs qua-

lités sont aujourd'hui peu connues, parce qu'on a négligé de les analyser & d'en faire usage. Cependant on trouve aux environs de ce bourg, tout ce qui caractérise les vestiges d'une grande ville, les restes d'un amphithéâtre, de plusieurs aqueducs, &, en fouillant dans la terre, des urnes cinéraires, des monnoies & des médailles romaines.

Non loin de Néris, j'ai vu sur la petite riviere de Boule, à quelque distance de l'Allier, le château de *Chantelle*, où le connétable de Bourbon tint sa cour jusqu'à sa défection. Ce lieu, qu'il avoit fait orner, & qui étoit magnifique & vraiment royal, a été ruiné en haine de sa rebellion.

Je passe ici sous silence plusieurs autres bourgs qui ne méritent point une mention particuliere; & je ne nomme la petite ville de *Saint-Pourçain*, située sur les confins du Bourbonnois, du côté de l'Auvergne, qu'à cause d'un très-bel ouvrage de sculpture qu'on voit dans son église paroissiale. C'est une statue qui représente un *Ecce homo*, & qui passe pour un chef-d'œuvre. Elle est de grandeur naturelle, & d'une seule pierre, de même que la corde qui lui lie les bras, les mains, les jambes & les pieds. Les muscles y sont chacun dans leur action, & l'on y compteroit les veines & les arteres. Quoique la corde soit de la même pierre que

la ſtatue, elle en eſt néanmoins détachée en quelques endroits; & paroît nouée avec autant de facilité & auſſi naturellement que ſi c'étoit un ruban.

A la même extrémité méridionale du Bourbonnois, eſt la petite ville de *Gannat*, capitale d'une élection. Elle contient à peu près quinze cents habitans : les paroiſſes qui en dépendent, ſont pour la plupart des démembremens de l'Auvergne.

En ſuivant ma route vers l'Orient, j'ai vu la petite ville de *Vichi*, ſituée ſur la riviere d'Allier. Elle ne renferme qu'environ ſept cents habitans, & un très-beau couvent de Céleſtins. Mais elle eſt principalement fameuſe par ſes fontaines d'eaux minérales, qui ſont au nombre de ſix. La plus connue eſt celle de *la Grille*, ainſi appelée, parce qu'elle eſt enfermée dans un puits, couvert de barreaux de fer en forme de *grille*. Elle eſt à trois cents pas de la ville. Les eaux de ces fontaines ſont plus ou moins chaudes, & en général limpides, chargées de ſel, & d'un goût aigrelet. On les prend bien moins en bains qu'en boiſſon, & on les tranſporte aſſez loin. Les environs de cette petite ville juſqu'à Cuſſet, m'ont enchanté. Ils forment un des plus agréables & des plus fertiles pays que j'aie encore vus en France.

Vers le nord-est de Vichi, dans un terroir fertile en froment, en seigle, en chanvre & en diverses autres denrées, est la petite ville de la *Palisse*, avec un ancien château fort bien bâti, ainsi que les maisons. Il s'y tient tous les ans douze foires qui ont beaucoup de réputation, & toutes les semaines, des marchés considérables. Il y a dans le château une fort-belle chapelle, où l'on voit le mausolée de Jacques de Chabanes, seigneur de la *Palisse*, maréchal de France : il est de marbre d'Italie : Marie de Melun, sa veuve, le lui fit élever. Vous savez, Madame, que ce célebre guerrier se signala par les plus grands exploits sous les rois Charles VIII, Louis XII & François I, & qu'il périt les armes à la main dans la funeste journée de Pavie. Nous lisons dans l'histoire, que Mendoza, un des généraux Espagnols, ne put s'empêcher dans une occasion de s'écrier : *O heureux la Palisse, que Ferdinand avec toute sa puissance, que Gonsalve avec toute son habileté, me paroissent petits auprès de toi !* éloge d'autant plus flatteur, qu'il étoit dans la bouche d'un ennemi. Cette petite ville a long-temps appartenu à la maison de Chabanes, en est sortie, & y est rentrée de nos jours.

Avant d'arriver à Moulins, j'ai vu à un quart de lieue de la Loire, l'abbaye de *Sept-*

Fonts ou de *Sept-Fontaines*, de l'ordre de Cîteaux, & de la filiation de Clairvaux : c'est une fondation des sires de Bourbon. Cette abbaye a fait peu de bruit dans le monde jusqu'au milieu du dix-septieme siecle, qu'on y a établi une réforme, aussi austère que celle de la *Trappe* dans le Perche.

Moulins, capitale de tout le Bourbonnois, avec une généralité, un présidial, un baillage, une sénéchaussée & une élection, passe pour être une des villes les plus jolies & les plus agréables du royaume; & je crois, Madame, que c'est à juste titre. Une plaine riante & fertile est le lieu où est située cette ville, que baigne la riviere d'Allier. Elle n'est pas fort ancienne, puisqu'elle doit son origine aux premiers ducs de Bourbon de la maison de France. Il paroît cependant que les anciens sires du pays firent bâtir en cet endroit une maison de chasse, qui ne fut d'abord qu'une grosse tour, & ensuite un château. Cette tour subsiste encore, & on l'appelle *la tour mal coîffée* : les pavillons qui la joignent, sont du temps du duc Louis de Bourbon, mort en 1410. Autour de ce château, il se forma insensiblement une assez grande ville, à laquelle on donna le nom de *Moulins*, à cause de plusieurs moulins, dont on porte le nombre jusqu'à treize,

qui se trouvoient sur le bord de l'Allier, à l'endroit où est aujourd'hui le cours.

Cette ville est divisée en quatre parties, la vieille, la nouvelle, le fauxbourg des Carmes, & celui d'Allier. On y voit un grand nombre de maisons bien bâties; & la plupart des rues en sont larges, belles & fort bien pavées. Il y a une église collégiale, qui a été fondée par les ducs de Bourbon, & plus de quinze couvens, soit d'hommes, soit de filles. Ceux des Chartreux & des religieuses de la Visitation sont vraiment magnifiques. La princesse des Ursins, veuve du duc de Montmorenci, décapité à Toulouse en 1632, fit bâtir ce dernier. Elle y embrassa la vie religieuse, & y mourut supérieure en 1666. Le superbe mausolée qu'elle y fit élever à son mari, est un des meilleurs morceaux en ce genre; & je ne suis pas surpris que tous les voyageurs s'empressent, m'a-t-on dit, de l'aller admirer. Le duc y est représenté à moitié couché, & appuyé sur le coude. La duchesse sa femme, est assise à ses pieds, voilée & en mante. A côté du mausolée sont deux statues, dont l'une représente la Valeur, & l'autre la Libéralité. Derriere ce monument, & sur la muraille qui le touche, est une espece de portique avec son fronton, soutenu de deux colonnes & de deux pilastres. Entre ces deux

colonnes sont deux autres statues,[a] dont l'une est la Noblesse,[b] & l'autre la Piété. Au milieu de ce portique est une urne dans laquelle sont les cendres du duc. Deux petits anges portent des festons qui l'entourent. Au dessus du fronton sont les armes de Montmorenci.

On compte dans Moulins douze mille habitans, qui font un grand commerce de coutellerie, & sur-tout de ciseaux. Cette ville est fameuse par l'ordonnance concernant la justice & les domaines, qui y fut rendue en 1566. C'est la patrie de *Gilbert Gaulmin*, versé dans les langues anciennes & les modernes : les ouvrages qu'il nous a laissés, consistent en traductions & en poésies, au dessous de la réputation qu'il s'étoit faite. Elle a produit aussi le P. *Claude de Lingendes*, prédicateur célebre du dix-septieme siecle : il fut le premier, avec le P. Senault de l'Oratoire, son contemporain, à introduire la vraie éloquence dans la chaire. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il composoit ses sermons en latin, & les prononcoit en françois. On en a traduit quelques-uns sur l'original, en profitant néanmoins des manuscrits de plusieurs copistes, qui avoient écrit ses discours, tandis qu'il les prêchoit. Les vérités évangéliques y sont exposées avec beaucoup d'éloquence ; & le raisonnement & le

pathétique s'y succedent tour à tour. *Jean de Lingendes*, qui pour ses sermons fut fait évêque de Sarlat, puis de Mâcon, & *Jean de Lingendes*, poëte agréable & plein de douceur, le premier qui ait fait des stances françoises, étoient de la même famille & de la même ville que le précédent. Le poëte vivoit sous Henri IV, & l'évêque sous Louis XIII & sous Louis XIV.

Je suis, &c.

A Moulins, ce 8 Août 1762.

LETTRE CDLXXIX.

SUITE DU BOURBONNOIS.

Les lieux un peu considérables du Bourbonnois, dont j'ai à vous parler, Madame, sont en assez petit nombre. Le premier que j'ai vu à deux lieux sud-ouest de Moulins, est *Souvigny*, peuplé de sept à huit cents habitans, & fameux seulement par le séjour qu'y faisoient de temps en temps les anciens sires de Bourbon. Ils y fonderent un prieuré, qui dépend de Cluni, & qui a un très-gros revenu pour son titre. On remarque dans l'église de ce prieuré, & dans celle des Cor-

deliers, qui n'en eſt pas éloignée, les tombeaux de ces ſeigneurs de la premiere race.

A cinq lieues oueſt de Moulins, eſt la ville de *Bourbon* ſurnommée l'*Archambaut*. Elle eſt aſſez bien bâtie; mais elle eſt ſituée entre quatre montagnes, qui en rendent l'aſpect ſingulier, & qui en rendroient l'abord impraticable, ſi depuis long-temps on n'avoit ouvert entre ces montagnes des iſſues faciles & commodes. Cette ville, réduite aujourd'hui à environ douze cents habitans, étoit autrefois la capitale de tout le Bourbonnois, & la réſidence des ſeigneurs de cette province. Il ne reſte de l'ancien château que trois petites égliſes ou chapelles, que l'on a réunies pour former une ſainte-chapelle des plus reſpectables du royaume. La premiere, ſous l'invocation de Notre-Dame, eſt l'ancienne chapelle du château. On ignore le temps de ſa fondation & le nom de ſon fondateur.

La ſeconde de ces petites égliſes, appelée *la Sainte-Chapelle*, fut fondée par le duc *Jean II*, continuée par ſon frere *Pierre*, & achevée en 1508. On y voit, dit un auteur qui en a fait la deſcription, ainſi que de la troiſieme chapelle, & que je tranſcris ici, parce qu'elle étoit très-exacte, on y voit les ſtatues de Jéſus-Chriſt & de ſes douze Apôtres; le blaſon & la généalogie de

la royale maiſon de Bourbon & de ſes alliances en bas-relief. Les chaires du chœur ſont d'une très-belle menuiſerie ; & l'on voit au deſſus les chiffres de Pierre de Bourbon ſecond du nom, & d'Anne de France ſa femme, entrelacés de cerfs ailés. Les vitres ſont très-belles, & peintes à l'antique. Je crois qu'on auroit de la peine d'en trouver de plus anciennes & de mieux conſervées. Sur la premiere on a peint le ſacrifice d'Abraham ; ſur la ſeconde, Jéſus-Chriſt qui guérit le paralytique ; ſur la troiſieme, un crucifix ; ſur la quatrieme, l'empereur Conſtantin qui délibere s'il donnera bataille, & un ange qui lui promet la victoire, & lui montre la croix, avec ces paroles : *In hoc ſigno vinces* ; ſur la cinquieme, ſainte Hélene qui demande à un Juif où eſt la croix ſur laquelle Jéſus-Chriſt eſt mort ; ſur la ſixieme, ſainte Hélene qui découvre par miracle la vraie croix ; ſur la ſeptieme, l'empereur Héraclius, qui, après avoir vaincu Coſroës, recouvre la ſainte croix ; ſur la huitieme enfin, l'empereur Héraclius en chemiſe, & nu-pieds, qui porte en triomphe la ſainte croix. Dans la même Sainte-Chapelle, ſont les figures d'Adam & d'Eve en priere, & ſur le portail, celles de ſaint Louis, de Pierre de Bourbon, & d'Anne de France ſa femme.

La troisieme chapelle est appelée *le Trésor*. Elle est souterraine & bien claire. On y descend par un escalier de pierre de taille de vingt marches de quatre pieds de longueur. C'est dans cette chapelle que l'on garde une très-belle croix d'or de ducat, qui pese environ quatorze marcs, dont le montant est long d'un pied & demi, le travers d'environ un pied; & la largeur de l'un & de l'autre est de quatre travers de doigt. Au haut de cette croix est une couronne d'or, qui porte cette inscription sur une de ses bandes : *Louis de Bourbon, second duc de ce nom, fit garnir de pierreries & dorures cette croix, l'an* 1393. Cette croix est enrichie de trente grosses perles, & de cinq pierres précieuses. Mais ce qui est encore plus précieux, c'est une des épines de la couronne de Jésus-Christ qu'elle renferme, comme aussi une croix faite du vrai bois de la croix sur laquelle le Sauveur du Monde a souffert la mort. Une montagne de vermeil sert de piédestal à cette croix. Au bas, sont à genoux le duc Jean de Bourbon & la duchesse Jeanne de France sa femme, couronnés & revêtus des habits de cérémonie. Le haut de cette montagne, ou calvaire, est fait en pointe, & comme une colonne torse percée au bout, où est plantée la croix d'or. Cette colonne est embrassée d'un côté par la Magdeleine

qui est à genoux; & vis-à-vis est la figure de la Vierge dans l'attitude d'une personne qui ne peut se soutenir, & qui est supportée par saint Jean. Sur cette montagne, il y a une tête avec quatre ou cinq petits ossemens de mort, qui sont d'argent. La colonne & la montagne sont d'argent doré, & pesent, avec tout ce qu'elles portent, treize livres poids de marc. On garde dans les armoires un pied de saint Paul, hermite, un os des Saints Innocens, un des pouces de saint Blaise, & la mâchoire inférieure du même Saint.

Mais ce qui rend principalement considérable cette ville de *Bourbon-l'Archambaut*, ce sont les bains d'eaux minérales, qui y attirent en certaine saison un grand nombre de malades. Ces eaux proviennent de trois sources, qui ont à peu près les mêmes qualités. Elles sont distribuées dans trois bâtimens différens, dont l'un sert aux bains des femmes, l'autre aux bains des hommes, & celui du milieu est appelé *le bain des pauvres*. L'eau de ces sources est toujours claire & limpide, & si chaude, que jusqu'à ce qu'elle soit évaporée ou tempérée, on n'y peut tenir la main sans se brûler, quoique les œufs ni la viande n'y cuisent point. Elles sont un peu onctueuses; & en les analysant on a trouvé qu'elles étoient nitreuses

& sulfureuses. On les prend aussi en boisson, & elles ont un goût de nitre. Au milieu de ces fontaines d'eaux chaudes, il y en a une d'eau froide, qui est aussi minérale & ferrugineuse. On croit que toutes ces sources étoient connues des Romains, mais moins que celle de Néris, dont j'ai parlé dans ma précédente lettre.

Cette ville n'a qu'une église paroissiale dédiée à saint Georges, & quelques maisons religieuses. Au dessus du couvent des Capucins, il y a une promenade qui consiste en trois allées, l'une au dessus de l'autre, plantée dans une terre achetée par le maréchal de la Meilleraie, qui la donna aux Capucins, à condition qu'ils en tiendroient la porte ouverte pour la commodité du public. C'est l'endroit le plus agréable de la ville, & la promenade ordinaire des buveurs.

Au sud-ouest de Bourbon-l'Archambaut, on trouve *Herisson*, petite ville assez jolie, bien fermée, & commandée par un vieux château qui est en ruines. Elle a un chapitre & environ six cents habitans.

La partie septentrionale du Bourbonnois, du côté de Nivernois, n'offre que des bourgs qui n'ont rien de remarquable. J'ai vu seulement dans celui de *Villeneuve* une maison, sur la porte de laquelle sont les armes

de France, avec cette inſcription gravée ſur une pierre :

Vivent les Lys, vive Bourbon ;
Vive Henri Quatre de ce nom ;
Vive celui
Qui pour ſa révérence
A fait poſer ici
Les armoiries de la France ;
1596.

Du côté du Berri, ſur les bords du Cher, eſt *Montrond*, qui appartient au prince de Condé. C'étoit, au ſeizieme ſiecle, une place très-forte, & redoutable aux Catholiques. Les Huguenots y ſoutinrent un ſiége d'un an. Louis XIII s'en étant emparé, la fit raſer.

La ville de *Saint-Amand* eſt tout auprès, & ſur les frontieres du Berri. Elle appartient auſſi au prince de Condé, comme étant une dépendance de la terre d'Orval. La petite ville de ce nom ayant été, en 1410, priſe & brûlée par les Anglois, le connétable d'Albret en fit tranſporter les habitans dans la place de Saint-Amand, où ſe tenoient auparavant les foires d'Orval, & où l'on avoit bâti quelques maiſons, boutiques & échoppes pour la commodité des marchands. Telle eſt l'origine de cette petite ville. En 1434, elle fut fermée de murailles au dépens de Charles d'Albret, comte de Gaure & ſire d'Orval. Elle eſt diviſée en deux parties, la ville

& le vieux château. Le Voyageur n'y trouve rien qui puisse fixer son attention. Aussi ne m'y suis-je arrêté que quelques momens pour vous écrire cette lettre.

Je suis, &c.

A Saint-Amand, ce 16 Août 1762.

LETTRE CDLXXX.

LE BERRI.

En sortant du Bourbonnois, je suis entré, Madame, dans le Berri, situé au milieu du royaume, dont il est vraiment le centre. Les provinces qui lui servent de limites, sont, à l'orient, le Bourbonnois & le Nivernois; au nord, l'Orléanois; à l'occident, la Touraine, & au midi la Marche. Il a environ trente-six lieues de longueur sur vingt-huit de largeur. La riviere du *Cher*, qui le traverse, le divise en haut & bas: le haut est au levant d'été, & le bas au couchant d'hiver.

On a beaucoup écrit sur l'histoire du Berri; & dès le seizieme siecle, on avoit déjà débité une infinité de fables concernant cette province & la ville de Bourges qui en est la capitale. Jean *Chaumeau*, seigneur de

Lassay, qui vivoit en 1566, fait remonter l'origine de cette ville jusqu'à *Gomer*, fils de Japhet, & petit-fils de Noé, qui, dit-il, passa dans les Gaules environ cent trente ans après le déluge. Depuis cette époque, il suit, génération par génération, l'histoire des descendans de Gomer jusqu'à l'an deux mille cent vingt-deux de la fondation de Bourges, que Jules-César vint assiéger cette ville, qui s'appeloit alors *Avaricum*. Mais *Thaumas de la Thaumasiere*, auteur d'une autre histoire du Berri, imprimée en 1689, réduit à une page les premiers livres de celle de Chaumeau. Ainsi c'est au temps de César que commence pour les gens raisonnables la véritable histoire du Berri & de sa capitale.

Vous savez, Madame, que dans toutes les provinces des Gaules, les peuples & leurs villes avoient des noms différens : ceux des environs d'*Avaricum* s'appeloient les *Bituriges*. Plusieurs siecles avant que César eut pénétré dans cette contrée, ces peuples étoient gouvernés par des rois ou des chefs très-puissans. L'un deux, nommé *Ambigat*, voyant que ce pays étoit plus chargé d'habitans qu'il n'en pouvoit nourrir, envoya au dehors deux nombreuses colonies sous la conduite de *Bellovese* & de *Ségovese*, ses freres ou ses neveux. Le premier s'établit dans cette

partie de l'Italie, que les Romains appelerent dans la suite *la Gaule Cisalpine*, & Ségovese dans la *Norique*, qui faisoit alors partie de la Germanie, & qui forme aujourd'hui la Boheme & la Baviere.

Lorsque César voulut passer dans la Gaule, il prit avec lui des Gaulois Cisalpins, & les ramena dans leur ancienne patrie. Ces braves soldats l'aiderent à vaincre *Vercengentorix*, que le général romain poursuivit à travers l'Auvergne & jusque dans le Berri, où il forma le siége d'*Avaricum*. César lui-même, dans ses Commentaires, fait voir par la maniere dont il décrit ce siége, combien il fut meurtrier. La ville fut enfin prise & ruinée par les Romains. Le plus grand nombre des Bituriges quitterent le pays qui étoit dévasté, & allerent s'établir sur les bords de la Garonne, où ils fonderent la ville de Bordeaux. Ces Bituriges fugitifs furent dans la suite distingués par le surnom de *Bituriges vibisci*, & ceux qui resterent dans le pays, furent appelés *Bituriges cubi*.

Sous l'Empire Romain, lorsque la Gaule fut divisée en grandes provinces, *Avaricum*, que l'on s'accoutuma à appeler Bourges, comme capitale des Bituriges, fut une des principales villes de l'Aquitaine, & même la premiere; car lorsqu'il y eut encore une subdivision en plusieurs Aquitaines, elle fut

la capitale de la premiere, & Bordeaux, celle de la seconde. Les Visigoths s'en emparerent au cinquieme siecle, & Clovis la reprit sur eux au commencement du sixieme. Dans le partage de la succession de ce premier monarque français, Bourges dépendit toujours du royaume d'Orléans. Sous nos rois de la premiere race, les ducs d'Aquitaine se rendirent maîtres du Berri : mais ils en furent chassés par Charles Martel.

Pepin étant monté sur le trône de France, assiégea & prit la ville de Bourges, qui s'étoit déclarée pour Vaifre, duc d'Aquitaine : on croit qu'elle fut alors ruinée. Charlemagne établit dans le Berri des gouverneurs ou comtes, qui, dans la suite, rendirent leur gouvernement héréditaire, comme la plupart de ceux des autres grandes villes. Le premier de ces comtes de Berri ou de Bourges fut *Humbert*, nommé en 778. Depuis cette époque jusqu'en 926, on en compte dix-huit parmi lesquels on en voit plusieurs qui étoient aussi comtes de Provence; d'autres qui étoient comtes d'Auvergne : on y trouve même en dernier lieu des marquis de Gothie, ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne, & des ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou. Guillaume I, comte de Bourges, fut aussi comte d'Auvergne, & fut ensuite reconnu pour duc de la premiere Aquitaine,

vers l'an 892. Guillaume II, son neveu, eut les mêmes possessions, & fut même, selon quelques auteurs, comte de Poitiers.

Après la mort de celui-ci, arrivée en 926, le roi Raoul supprima le titre de comte de Berri, en établissant des vicomtes dans cette province. Le premier s'appeloit *Geofroi*, surnommé *Papados* : il vivoit au milieu du dixieme siecle. Sa postérité conserva le titre & l'autorité de vicomte pendant plusieurs générations. Le second, le troisieme & le quatrieme porterent aussi le nom de *Geofroi*, & le cinquieme celui d'*Etienne*. Ce dernier étant mort sans enfans, Mahaud de Sully, fille & héritiere de la sœur d'Etienne, fut mariée à Eudes *Herpin* ou *Harpin*, son parent, issu de Guillaume I. Ce sixieme & dernier vicomte de Bourges vivoit en 1090, lors de la ferveur des premieres croisades. Il vendit toutes ses possessions à Philippe I, roi de France, passa à la terre sainte, combattit contre les Sarasins, fut fait prisonnier à la bataille de Rama, & eut beaucoup de peine à se racheter. Enfin il revint en France, & se fit moine dans l'abbaye de Cluni, fondée par Guillaume I, environ cent quatre vingts ans auparavant; il n'y mourut qu'en 1109, & y fut enterré. Mais dès 1094, nos rois étoient en pleine possession du Berri, qui depuis n'a plus été donné qu'en apanage.

En 1360, le roi Jean l'érigea en duché-pairie pour Jean, son troisieme fils, né en 1340. Ce jeune prince s'étoit trouvé à la bataille de Poitiers, n'y avoit pas été fait prisonnier, mais avoit été donné en otage pour son pere. Il resta neuf ans en Angleterre, & n'en revint qu'après la mort du roi Jean. Pendant tout le cours du regne de Charles V son frere, il fit la guerre aux Anglois & au fameux prince de Galles dans la Guienne, & eut quelquefois des avantages sur lui. Au commencement du régne de Charles VI, il fut gouverneur du Languedoc. On prétend qu'il exerça de grandes vexations dans cette province, & dans quelques autres qui n'étoient point de son apanage. Mais il ménagea toujours le Berri comme son patrimoine, & y fit même beaucoup de bien, de grands établissemens, & des bâtimens considérables : c'est à lui que la ville de Bourges est redevable de sa Sainte-Chapelle. Pendant les premiers accès de la maladie de Charles VI son neveu, il gouverna absolument le royaume; le duc d'Anjou, son frere aîné, étant alors occupé à la conquête du royaume de Naples. Philippe *le Hardi*, premier duc de Bourgogne, étoit son frere cadet; & le duc d'Orléans, son neveu, se trouvoit alors encore fort jeune. Au commencement du quinzieme siecle, les

les ducs d'Orléans & de Bourgogne s'étant absolument brouillés, & le premier ayant été assassiné, le duc de Berri prit parti contre le second. Il en résulta que le duc de Bourgogne vint l'assiéger dans Bourges en 1412, conduisant avec lui le malheureux Charles VI, incapable de faire la moindre résistance. Le duc de Berri fut obligé de se rendre, & de conclure un accommodement qui ne fut pas de durée. Il mourut à Paris en 1416, ayant eu de la premiere de ses deux femmes trois fils qui moururent avant lui, & laissant deux filles qui n'hériterent que de ses biens allodiaux.

Le Berri, qui étoit l'apanage de ce prince, retourna donc à la couronne. Le roi Charles VI le donna d'abord au troisieme de ses fils, & ensuite au quatrieme, qui fut depuis le roi Charles VII. Ce prince s'établit à Bourges, & conserva, même étant dauphin, le Berri, qui fut son asile dans les malheureuses circonstances où il se trouva sur la fin du regne de son pere. Il y prit la qualité de régent du royaume, & enfin le titre de roi en 1422. Comme ses possessions étoient alors très bornées, les Anglois l'appeloient par dérision *roi de Bourges*. Mais en partant de ce point central de la France, il parvint à recouvrer en entier l'héritage de ses peres. Il revint en Berri, l'an 1461, &

y mourut dans le château de *Mehun-sur-Eure*, affligé de la mauvaise conduite de son fils Louis XI. Cette même année, il avoit donné cette province en apanage à Charles de France, qui ne la posséda que jusqu'en 1465 : il la remit alors pour la Normandie, & mourut sans enfans en 1472.

Le roi Louis XI, né à Bourges en 1423, avoit marié Jeanne, sa seconde fille, au duc d'Orléans, qui depuis fut roi de France, sous le nom de Louis XII. Mais ce prince ne fut pas plus tôt monté sur le trône, qu'il fit casser son mariage; & pour consoler un peu la princesse Jeanne, il lui abandonna le domaine du Berri, où elle se retira, & mourut en 1504.

Ce duché étant revenu à la couronne, le roi François I en donna l'usufruit, l'an 1527, à sa sœur Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, puis reine de Navarre. A la mort de cette princesse, le Berri revint encore à la couronne; & Henri II en donna aussi l'usufruit à sa sœur Marguerite, qui épousa, en 1559, Philibert-Emmanuel de Savoie, & qui mourut en 1574.

Henri III, devenu roi de France, donna ce même duché au duc d'Alençon, son frere, pour supplément d'apanage. Celui-ci mourut sans enfans; & Henri IV en fit le don à Louise de Lorraine, veuve de Henri III,

& morte en 1601. Charles de France, le troisieme des petits-fils de Louis XIV, eut aussi en apanage le duché de Berri, & mourut, en 1714, sans postérité. Vous savez, Madame, que Louis Auguste, fils aîné de monseigneur le dauphin, est aujourd'hui duc de Berri (1)

Les principales rivieres qui arrosent cette province, sont la *Loire*, dont j'ai décrit ailleurs le cours; le *Cher*, qui a sa source dans l'Auvergne, passe dans le Bourbonnois, traverse le Berri, & se joint à la Loire entre Tours & Saumur; l'*Indre*, qui prend naissance dans le Berri même, à six lieues au dessus de la petite ville de la Châtre, commence à porter bateau, & se jette dans la Loire en Touraine; l'*Eure* ou *Yeure*, qui a sa source près de Néronde en Berri, passe à Savigny & Omoy, & se grossit de plusieurs fontaines & ruisseaux qu'elle reçoit. Elle se partage ensuite en deux bras, dont l'un entre dans la ville de Bourges, qu'il traverse pour se rendre dans les fossés, & s'appelle *Aurette* ou *Eurette*: l'autre, appelé *Eure* ou *Yeure*, passe au dessus du faux-

(1) C'est Louis XVI, actuellement régnant. Cette province fait aujourd'hui partie de l'apanage de monseigneur comte d'Artois

bourg *Saint-Privé* & de celui de *Saint-Sulpice*, reçoit la riviere d'*Euron* au dessous de ce dernier, passe à Mehun, & va se jeter dans le Cher au dessous de la ville de Vierzon. On a proposé de faire la jonction de cette petite riviere à la Loire; & ce projet, s'il pouvoit être exécuté, seroit très-avantageux. Les autres rivieres moins connues sont la *Nerva*, le *Moulon*, la *Creuse*, la grande & la petite *Saudre*, &c.

A dix lieues de Bourges & aux environs de la petite ville de Linieres, est *l'etang de Villiers*, un des plus grands que l'on puisse voir. Lorsqu'il est dans son plein, il a sept ou huit lieues de tour.

Le Berri est en général un pays uni, sans montagnes ni collines, excepté du côté de la Loire & de Sancerre, où il y a quelques côteaux : on en voit aussi du côté de Valencay & dans d'autres cantons. Le climat en est doux & tempéré, & le terroir fertile : il produit assez de froment & de seigle pour la subsistance des habitans. Il y croît du vin, & même d'assez bon dans certains cantons, sur-tout à Sancerre. L'espece de fruits y est bonne & fort abondante. Les pâturages y sont excellens & servent à nourrir une grande quantité de bêtes à corne, dont le commerce est considérable : d'ailleurs, les unes servent à labourer, les autres à en-

graisser les terres. La chair des moutons du pays est délicate & de très-bon goût. La laine fournit la matiere à un grand nombre de manufactures de draps & de bonneterie. Quoique les ouvrages qui en sortent ne soient pas des plus fins, ils ont néanmoins un grand débit. Il croît aussi du chanvre & du lin dans une partie de cette province. Mais on y fait peu de toiles, & l'on vend plus communément la récolte du chanvre au dehors.

Les bois sont en assez grande quantité dans le Berri : mais on n'en peut débiter qu'une partie, le reste ne pouvant être transporté que difficilement, à cause des mauvais chemins & de l'éloignement des grandes rivieres. Il y a des mines d'argent que l'on n'exploite point, des mines de cuivre dont on fait peu d'usage, & des mines de fer qui ont donné lieu à l'établissement d'un grand nombre de forges. Dans la paroisse de Saint-Hilaire, près de Vierzon, il y a une mine d'ocre dont on retire de l'utilité : vous savez sans doute, Madame, que c'est une matiere qui sert à fondre les métaux, & qui est également employée à la teinture. On trouve aussi dans le Berri, non seulement des carrieres de pierres, les unes propres à bâtir, les autres à faire des meules de moulin, mais encore des veines de mar-

bre, du talc, & beaucoup de pierres pétrifiées.

Le commerce de cette province est borné, par le défaut de communications; c'est ce qui rend les habitans paresseux. Il a été plusieurs fois question de former & d'entretenir des grands chemins, & de construire des ponts solides pour communiquer d'une partie de la province à l'autre : mais ces projets n'ont point encore eu d'exécution. Les ponts sont très-difficiles à établir sur le *Cher*, parce que cette riviere se transforme quelquefois en torrent, s'enfle, & cause des inondations, d'où il résulte de grands ravages. On a trouvé les mêmes difficultés pour faire des canaux de communication de la riviere d'Eure avec la Loire, le Cher, l'Arnon & l'Indre.

Tout le commerce intérieur du Berri se fait dans les foires, qui sont en assez grand nombre. Elles ont commencé d'être établies au onzieme siecle; mais il y vient peu de gens du dehors. Plusieurs de ces foires se tiennent dans Bourges même; celles d'été dans des places à découvert, & celles d'hiver dans les salles du palais de la justice. En 1484, Charles VIII voulut transporter les foires de Lyon à Bourges : mais cet arrangement ne subsista pas long-temps; & treize ou quatorze ans après, elles furent renvoyées à Lyon.

Quant à l'administration civile & militaire de cette province, elle ne renferme aucune cour supérieure. La justice y est rendue dans les baillages, dont le principal est celui de Bourges. On y juge conformément à une coutume appelée la *coutume de Berri*, qui a été anciennement rédigée, & ensuite corrigée & réformée, l'an 1519, par Pierre Lizet, premier président du parlement de Paris, & par Pierre Mathé, conseiller au même parlement. Le grand-bailli d'épée du Berri préside à cinq autres baillages; en sorte qu'il y en a en tout dans la province six dont les sentences sont toujours intitulées de son nom.

On a la liste complette des grands-baillis de Berri depuis le commencement du treizieme siecle, ces places ayant presque toujours été jointes à celle de gouverneur. Aussi l'on trouve dans cette liste les noms les plus distingués. En 1424, elle fut remplie par Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. Il eut pour successeurs Georges de la Trimouille, seigneur de Craon, grand-maître de France; Jean Poton de Xaintrailles, maréchal de France; Jean Duménil-Simon; Jean de Lamet; Louis de Culant, fils de Charles, grand-maître & maréchal de France; Beraud Stuart d'Aubigni; & au seizieme siecle, François de la Rochefoucault de Barbezieux; M. de Sou-

vré, maréchal de France, & MM. de la Châtre, pere & fils, revêtus de la même dignité. Toute la province est du ressort du parlement de Paris, & n'a qu'un présidial établi à Bourges en 1551.

L'administration politique & celle des finances dépendent de la généralité, une des plus anciennes du royaume, puisque lorsque les trésoriers de France furent distribués en quatre généralités, de *Langue-d'oc*, de *Langue d'oui*, d'*outre-Seine* & *Yone*, & de *Normandie*, celle de *Langue-d'oui* fut établie à Bourges en 1450. Elle est divisée en sept élections; savoir, *Bourges*, *Issoudun*, *la Châtre*, qui sont entiérement dans le Berri; *Châteauroux*, *le Blanc*, dont les chef-lieux sont dans la province, mais qui s'étendent au dehors; *la Charité*, qui est dans le Nivernois, & *Saint-Amand*, qui est dans le Bourbonnois.

Il n'y a dans le Berri qu'un archevêché, celui de Bourges, qui contient près de huit cents paroisses; mais point d'évêché. Cependant les églises collégiales, les abbayes & les maisons religieuses y sont en grand nombre. Vous les connoîtrez, Madame, en lisant, dans les lettres que je joins à celle-ci, le détail des différentes villes de cette province.

Je suis, &c.

En Berri, ce 1762.

LETTRE CDLXXXI.

SUITE DU BERRI.

LA premiere ville du Berri où j'aie fait quelque séjour, est *Bourges*, capitale de toute la province. Les détails que je vais vous en faire, Madame, auront, je pense, quelque droit de vous plaire & de vous intéresser.

Cette ville, peuplée d'environ vingt mille habitans, est dans une situation des plus gracieuses, entre l'Eure & l'Orron, sur une colline qui descend en pente douce jusqu'au bord de ces deux rivieres. J'ai déjà dit qu'elle s'appeloit autrefois *Avaricum*. Mais on voit peu de traces de l'ancienne cité qui portoit ce nom; & ces traces, il faut les chercher dans la partie la plus élevée, qu'on nomme l'ancienne ville. Elles consistent principalement dans des murs qui ont été construits si solidement, qu'une grande portion en est encore entiere. Ces murs bornent une rue appelée *des Arenes*, parce que, du temps des Romains, il y avoit tout auprès un cirque ou amphithéâtre, dont les traces étoient fort bien marquées au seizieme siecle. Mais au dix-septieme, on combla le creux de la

fosse des arenes pour faire la place de Bourbon, qui est aujourd'hui la plus belle de Bourges.

La nouvelle ville a été bâtie à deux reprises; la premiere fois sous Charlemagne, & la seconde encore plus tard : une partie de celle-ci n'est pas fort peuplée. On y voyoit au seizieme siecle une tour, connue sous le nom de *grosse tour de Bourges*, qui servoit de citadelle à la ville : elle ne fut détruite qu'en 1651; & les matériaux furent employés à la construction du séminaire. Les murailles de cette tour étoient d'une épaisseur extraordinaire, & les pierres taillées en pointes de diamant. Les uns prétendent qu'elle fut élevée en 450, dès le temps d'Attila; d'autres assurent qu'elle ne date que de celui de Philippe Auguste, roi de France. Il est certain que les fortifications en furent perfectionnées & augmentées par Jean, duc de Berri, dont j'ai parlé dans ma précédente lettre. Cette tour étoit regardée comme très-forte lors du siége que ce prince en fit l'an 1412. Elle servit de prison d'état sous Louis XI : il y avoit alors une de ces cages de fer dans lesquelles ce monarque faisoit renfermer les victimes de sa politique. Au quinzieme siecle, on vit dans cette prison le cardinal de la Balue : Louis, duc d'Orléans, depuis roi sous le nom de Louis XII,

y demeura trois ans : Louis Sforce, duc de Milan, le cardinal Afcagne fon frere, & enfin le chancelier Poyet y furent détenus. Les armes de Bourges font d'azur, à trois moutons d'argent, au chef de France, & ont pour fupports un berger & une bergere avec leur houlette.

L'archevêché de cette ville compte cent fept prélats depuis fon établiffement. Fondés fur une ancienne poffeffion, ils ont toujours pris & prennent encore les titres & les qualités de patriarche, de primat des Aquitaines & de métropolitain. La fubdivifion de l'Aquitaine en plufieurs, ne put faire aucun tort à cette prétention, puifque Bourges étoit la capitale de la premiere, & que Bordeaux n'étoit que celle de la feconde : auffi les papes ont-ils pendant long-temps donné des décifions favorables aux archevêques de Bourges.

Le roi Dagobert écrivant à *faint Sulpice* de Bourges, le traite d'archimétropolitain. Cependant ce ne fut que fous le regne de Charlemagne que le pape accorda le *pallium* à un évêque de Bourges, nommé *Ermenbert*. Ses fucceffeurs ont depuis continué à le recevoir : ils ont même conftamment exercé les droits de primatie fur les métropoles de Narbonne & de Bordeaux ; & tant que le Languedoc & la Guienne n'ont pas été fous

la domination absolue de la France, nos rois se sont empressés à protéger la prétention des archevêques de Bourges, & à engager les papes à la conserver. Ce ne fut qu'au quatorzieme siecle, lorsque *Bertrand de Got*, qui avoit été archevêque de Bordeaux, occupoit le trône pontifical sous le nom de *Clément* V, que cette primatie fut véritablement attaquée. Philippe *le Bel*, qui régnoit alors, ne prit pas les intérêts de l'archevêque de Bourges avec la même chaleur qu'avoient fait ses prédécesseurs. Insensiblement ce prélat a été réduit au beau titre de *patriarche*, sans aucune jurisdiction primatiale. Les archevêques de Bourges avoient, du moins encore au seizieme siecle, onze suffragans : ils en perdirent six lors de l'érection d'Albi en archevêché, dans le siecle suivant.

On convient que le premier évêque de Bourges a été *saint Ursin*. S'il faut en croire un vieux auteur, il avoit été disciple de Jésus-Christ sous le nom de *Nathanaël*, fut envoyé directement de Rome à Bourges par saint Pierre, y apporta une partie des reliques de saint Etienne, & y souffrit le martyre. On croit posséder à Bourges les reliques apportées par ce saint prélat, & les siennes propres. Avant 1562, les premieres se voyoient dans la cathédrale, & les secondes dans l'église collégiale qui porte le nom de saint

Urfin même. Au reste, il y a des auteurs qui prétendent que ce premier évêque de Bourges ne vécut qu'au second & même au troisieme siecle. Je ne suivrai point exactement la liste de ses successeurs : je me bornerai, Madame, à vous dire en peu de mots ce que la vie de chacun d'eux présente de plus intéressant.

Au commencement du septieme siecle, Bourges eut pour évêque *saint Austregesile*, qui est très-révéré dans le pays, & connu sous le nom de *saint Oustrillo*. Il eut pour successeur *saint Sulpice*, surnommé le *Débonnaire*, qui vivoit sous le regne de Clotaire II. Ce prélat avoit été d'abord abbé d'un monastere nommé *Notre-Dame de la Nef*, s'y retira après avoir été évêque de Bourges, & y mourut au bout de dix ans. C'est cette abbaye qu'on appelle à présent *Saint-Sulpice* : on y conserve encore les reliques de ce saint, qui mourut l'an 644.

Deux cents ans après, c'est-à-dire, dans le neuvieme siecle, *Aigulphe* siégea à Bourges : il est connu dans le pays sous le nom de *saint Aoust*. A la fin de ce même siecle, sous l'épiscopat de *Frotier*, il arriva un fait très-extraordinaire, qui donna lieu dans la suite à l'établissement d'une abbaye. Voici, Madame, comme on le raconte.

Il y avoit dans le canton une jolie paysanne

nommée *Solange*. Le fils du comte de Bourges & de Poitiers, en ayant entendu parler, en devint éperdument amoureux. Un jour qu'il la rencontra dans la campagne, il lui fit des propositions que la jeune fille rejeta avec horreur. Le comte indigné de ce refus, & transporté par sa passion, voulut arracher de force ce qu'il n'avoit pu obtenir par ses prieres. Mais la résistance qu'on lui opposa ayant rendu tous ses efforts inutiles, il entra en fureur, tira son épée, & coupa la tête de la vertueuse paysanne. Aussi-tôt le corps de cette chaste fille étend les bras, qui relevent sa tête, & qui la portent dans une chapelle voisine, que tous les habitans du pays, instruits de ce miracle, ne tarderent pas à fréquenter. Elle est devenue une église, qui s'appelle encore *Sainte-Solange*, du nom de cette pieuse bergere, dont les reliques y sont encore conservées.

Les prélats qui remplirent ce siége pendant tout le cours du dixieme siecle, furent de la plus haute naissance. *Géronce* & son neveu *Laune* étoient de la maison des princes de *Déols*, dont j'aurai occasion de parler. *Richard* & *Hugues*, oncle & neveu, qui furent leurs successeurs, étoient de la maison des comtes de Troies & de Chartres, & neveux, par leur mere, de *Robert-le-Fort*,

tige de la maison de France actuellement régnante, & du fameux Herbert, comte de Vermandois. *Gauslin*, qui siégea au commencement du onzieme siecle, étoit fils naturel de *Hugues Capet.*

En 1142, Bourges eut pour prélat *Pierre de la Châtre* : son installation souffrit les plus grandes difficultés : mais la prudence & l'éloquence de saint Bernard vinrent à bout de l'établir sur son siége. Un de ses successeurs fut *Henri*, de l'ancienne & illustre maison de Sully, qui fournit encore, dans le siecle suivant, trois autres archevêques, mais qui s'est éteinte depuis longtemps. Henri fut remplacé par saint Guillaume, des comtes de Nevers, le dernier des archevêques de Bourges qui ayent été canonisés.

A la fin du treizieme siecle & au commencement du quatorzieme, ce siége fut occupé par *Gilles de Rome*, qui avoit été précepteur de Philippe *le Bel*, & qui composa pour l'instruction de ce prince, d'excellens livres de philosophie & de politique, qui nous sont restés. Il mourut en 1316, & fut enterré dans l'église des Augustins à Paris. Il soutint fortement la primatie de son archevêché contre le pape Clément V, qui avoit été archevêque de Bordeaux.

L'archevêque *Foucaud*, qui mourut en 1343,

étoit de la maison de *Rochechouart*, & *Pierre*, mort en 1377, de celle d'*Estaing* : l'un & l'autre étoient cardinaux. Il y eut encore, avant l'année 1400, un autre archevêque du nom de *Rochechouart*.

En 1446, *Jean Cœur*, fils du fameux *Jacques Cœur*, fut élu archevêque de Bourges à la recommandation du roi Charles VII. Il profita du crédit & des richesses de son pere, jusqu'au moment de la disgrace de celui-ci, pour faire dans sa ville épiscopale des établissemens non moins beaux qu'utiles. Il eut une grande part à celui de l'Université, dont je parlerai plus bas.

Parmi les archevêques du seizieme siecle, on remarque *Antoine Boyer*, qui fut cardinal, & qui étoit proche parent des cardinaux Duprat & Briçonnet; *François de Beuil*, de la maison des comtes de Sancerre; le fameux cardinal François de *Tournon*, qui possédoit tant d'autres grands bénéfices, & enfin *Renaud de Baune*, petit-fils du malheureux Samblançai. Ce fut lui qui reçut l'abjuration de Henri IV en 1593 : il étoit grand aumonier de France dès 1591, & mourut archevêque de Sens.

L'église cathédrale, primatiale & patriarchale de Bourges est dédiée à *saint Etienne*. On fixeroit difficilement l'époque où elle a été bâtie. Il paroît qu'elle l'a été en différens

temps : elle offre des parties qui sont d'une grande antiquité. Comme elle avoit besoin de réparations considérables, on commença de la rétablir sous le regne de Philippe *le Bel* : elle fut bénite & consacrée de nouveau en 1324. Elle est située dans l'endroit le plus élevé de la ville, & l'on y monte par un vaste perron, aux portes d'entrée, qui sont au nombre de cinq. La principale est ornée de beaucoup de sculptures, dont quelques-unes ont été détruites par les Protestans au seizieme siecle. Aux deux côtés de ce portail, sont deux belles & hautes tours, l'une ancienne, appelée la tour *sourde*, & l'autre nouvelle. Celle-ci a été bâtie à la place d'une autre plus ancienne, qui s'écroula en 1506 : elle fut commencée en 1507, & ne fut achevée qu'en 1538. Pour soutenir ou appuyer la *tour sourde*, & pour empêcher que la nouvelle n'ait le même sort que celle qui tomba en 1506, on a construit un pilier d'une grosseur prodigieuse, & une arcade voûtée qui passe pour un chef-d'œuvre d'architecture.

L'intérieur de l'église est très-beau : il faut remarquer sur-tout la voûte de la nef & celles des deux ailes qui sont de chaque côté. Elles sont soutenues par des piliers d'ordre corinthien, qui sont d'une hauteur & d'une délicatesse surprenante. Les chapelles collatérales appartiennent à plusieurs familles an-

riennes de la ville & de la province. Celle de *Jacques Cœur*, dans laquelle quelques-uns de sa famille ont été enterrés, a été achetée par Messieurs de l'Aubespine, & l'on y voit le tombeau de deux secrétaires d'état, & du garde des sceaux de Château-Neuf, tous trois de cette famille originaire de Bourges.

Il y a une autre chapelle appartenant à la maison *de la Châtre* : les deux Maréchaux de France de ce nom, pere & fils, y ont été enterrés. Une troisieme appartient à la famille d'*Estampes*, dont l'illustration a commencé sous le regne de Charles VI, par un favori de Jean, duc de Berri. Les seigneurs de cette maison possédoient alors les terres de la Ferté-Imbault & de Valençay. Cependant ils prétendent remonter bien plus haut ; car les vieux historiens du Berri leur donnent pour auteur *Jean des Temps*, qui, suivant les Annales de France de Robert Daguin, vécut trois cent soixante ans, depuis le regne de Charlemagne jusqu'à celui de Louis *le Jeune*, & qui épousa à l'âge de trente ans, Eustache de France, sœur naturelle du roi Louis *le Gros*, par conséquent fille de Philippe I.

Au dessous du chœur de cette église cathédrale, il y a une chapelle ou église souterraine, bien voûtée & soutenue par des

piliers d'ordre corinthien d'une grosseur prodigieuse. On y voit le tombeau de l'archevêque *saint Guillaume*, en partie ruiné par les Huguenots. Ce chapitre prétend être immédiatement soumis au saint siége, & jouit d'une justice particuliere dans l'enceinte de son cloître, qui est autour de l'église. Ce privilége lui a été accordé, en 1174, par Louis *le Jeune*.

La seconde église de Bourges, est la *Sainte-Chapelle*, bâtie, en 1400, par les ordres de Jean de France, duc de Berri, entiérement, m'a-t-on dit, sur le modèle de celle de Paris, d'une architecture très-gothique, & ne recevant le jour qu'à travers des vitres très-épaisses & chargées de peintures. Le clocher, & la couverture qui étoit de plomb, furent consumés par un incendie en 1693. En attendant un temps plus favorable, on fit recouvrir cette église de tuiles. Le chapitre est composé d'un trésorier, & de douze chanoines, sans compter les bénéficiers du second ordre. Le duc Jean leur laissa par son testament d'assez grandes terres, & au trésorier la collation de tous les bénéfices, qui appartenoit à ce prince de son vivant. Nos rois ont confirmé ces donations, & lui ont accordé les mêmes priviléges qu'à la Sainte-Chapelle de Paris. Le trésor étoit d'ailleurs rempli des reliques les plus précieuses

& des reliquaires les plus riches. Mais il devint presque entiérement la proie des Huguenots en 1562.

Ce chapitre jouit dans Bourges d'un droit également singulier & remarquable : c'est celui d'exercer la jurisdiction sur toute la ville pendant sept jours de l'année, durant lesquels la justice royale cesse absolument toutes ses fonctions; c'est depuis le 16 Mai jusqu'au 25. Le chapitre a ses officiers de justice sur-tout pour ce temps là : on les appelle dans Bourges, je ne sais pourquoi, les *bonnets verts*. Le reste de l'année, le trésorier n'a de jurisdiction civile que sur les membres de son chapitre, & des droits épiscopaux sur deux paroisses de la ville.

Il y a dans Bourges plusieurs autres églises collégiales. Celle de *Saint-Ursin* fut fondée par saint Desiré, archevêque de Bourges, qui mourut en 552. Elle porta d'abord le nom de Saint-Simphorien, à qui son fondateur l'avoit dédiée. Mais vers l'an 558, le corps de saint Ursin y ayant été transporté, elle prit le nom de ce Saint. Elle n'est remarquable que par les reliques de cet apôtre du Berri.

L'église collégiale de *Notre-Dame de Sales*, fondée par saint Ursin, fut d'abord occupée par des moines, puis par des religieuses, & enfin par des chanoines réguliers de l'or-

dre de saint Augustin, qui furent dans la suite sécularisés. Elle possédoit une image de la sainte Vierge, à laquelle le roi Louis XI avoit une grande dévotion. Cette image fut brûlée par les Hérétiques. Mais on conserve encore deux lettres de ce monarque que nos historiens ont copiées, & qui méritent par leur singularité de vous être rapportées. Elles sont adressées à Pierre Cadouet, prieur de Notre-Dame de Sales. Voici la premiere.

» Maître Pierre, mon ami, je vous prie » comme je puis, que priés incessamment » Dieu & Notre-Dame de Sales, que leur » plaisir soit de m'envoyer la fievre quarte, » car j'ai une maladie dont les physiciens » disent que je ne puis guérir sans l'avoir; » & quand je l'aurai, je vous le ferai sa» voir incontinent. Fait à Tours le 6 Dé» cembre. Signé Louis, & plus bas Parent «.

Louis XI eut sans doute la fievre quarte, puisque quelque mois après il écrivit de nouveau au prieur en ces termes : » M. le » prieur, je vous prie que veuilliés encore » prier de nouveau Notre-Dame de Sales » pour moi, qu'elle me donne guérison » parfaite. Au surplus, écrivés-moi combien » il faut d'argent pour faire un beau treil» lis devant Notre-Dame. Ecrit à Paris le » 6 Avril (sans autre date) «. Le treillis d'argent fut fait, & subsista jusqu'en l'an-

née 1562, qu'il fut enlevé par les Huguenots.

Je n'ai rien à vous dire, Madame, des collégiales de *Monstier-Moyen*, & de *Saint-Pierre le Puellier*. Dans celle de *Saint-Oustrillet*, sont enterrés six archevêques de Bourges, entre autres *saint Austregesile*, qui est le vrai patron de cette ville.

Outre ces églises collégiales, il y a dans Bourges deux abbayes d'hommes & deux de filles. La premiere est celle de *Saint-Sulpice*, fondée par le roi Clotaire II, sous le nom de *monasterium navense*, c'est-à-dire, le *monastere aux navires* ou *Notre-Dame de la nef*. Elle fut ainsi nommée à cause de sa situation auprès d'une espece de rade ou de port très-propre pour les bateaux. Dans la suite, saint Sulpice, archevêque de Bourges, mort en 647, y ayant été inhumé, & ayant opéré plusieurs miracles, l'abbaye prit son nom qu'elle porte encore aujourd'hui. L'autre abbaye d'hommes est celle de *Saint-Ambroise*. On ne sait point précisément dans quel temps elle a été fondée. Mais il est certain qu'elle existoit avant 760, puisque cette année même, Hyginus, archevêque de Bourges, y fut enterré.

La premiere abbaye de filles est celle de *Saint-Laurent*, fondée par Charlemagne, & qui eut pour premiere abbesse *sainte Euphraise* ou *Affroi*, fille naturelle de cet Em-

pereur. On voit son tombeau & son épitaphe dans le chœur de l'église de cette abbaye. L'autre abbaye est celle de *Notre-Dame de Bussieres*, qui reconnoît pour ses fondateurs les Seigneurs de la maison de Culant.

Le couvent des religieuses de *l'Annonciade* mérite d'être remarqué. C'est le premier de cet ordre institué par Jeanne de France, qui, après la cassation de son mariage avec Louis XII, se retira à Bourges, où elle fonda, en 1503, ce monastere, qu'elle dota richement pour ce temps-là. Elle y fut enterrée en 1504, & les reliques de cette princesse regardée comme bienheureuse, y furent révérées jusqu'en 1562. A cette époque, les Huguenots s'étant emparés de cette ville, sous la conduite du comte de Montgommeri, y firent de grands ravages, détruisirent plusieurs églises, briserent les reliquaires, & disperserent les reliques. Le corps de la bienheureuse fondatrice de l'Annonciade ne fut point respecté : des soldats animés de toute la rage du fanatisme, le déterrerent & le livrerent publiquement aux flammes. Quoique ce couvent ait beaucoup souffert de la fureur de ces Hérétiques, il est encore fort beau.

Cette même Princesse avoit ordonné par son testament, l'établissement du collége de *Sainte-Marie*, & en avoit chargé la duchesse

de Bourbon, sa sœur & son héritiere. En 1575, les Jésuites furent appelés & fondés à Bourges par Jean Niquet, abbé de Saint-Gildas, qui leur donna une maison & un jardin. A ces possessions, on unit le collége de Sainte-Marie, & de ces deux fondations on n'en fit qu'une. Dans la suite on y joignit encore l'ancien hôtel de ville, & une rue qui séparoit ces deux édifices; de sorte qu'aujourd'hui ce collége est regardé comme un des plus beaux & des plus vastes du royaume.

Le séminaire de Bourges est dirigé par des prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice. Le dessein du bâtiment est d'une grande beauté, & annonce d'ailleurs un édifice très-solide.

On trouve dans cette ville beaucoup de maisons religieuses. Les Dominicains & les Cordeliers y sont établis depuis le treizieme siecle. Les Augustins datent du commencement du quatorzieme, & les Carmes de la fin de ce même siecle.

Près du couvent des Capucins, situé dans le fauxbourg de Bourbounoux, il y a une des plus belles avenues qu'on puisse voir. Elle sert de promenade publique; & ce n'est pas la seule dont les habitans de Bourges soient favorisés. A la demi-lune, qui est à la porte Saint-Michel, commence une autre promenade qui va se perdre dans la

campagne,

campagne, & qui est formée par quatre rangs d'arbres qui font trois allées, dont celle du milieu est très-large & très-belle. Indépendamment de ces promenades publiques, il en est encore plusieurs autres qui contribuent à rendre le séjour de Bourges des plus agréables.

Le palais où se rend la justice, a été bâti par Jean de France, duc de Berri. On y voit sa devise en plusieurs endroits; c'étoit un ours & un cigne avec ces mots, *oursine, le temps venra*; ce qui est assez difficile à expliquer. On pourroit croire seulement que ce prince avoit conçu pour lui & sa postérité de grandes espérances, qui ne se sont nullement réalisées, comme on le voit par cette épitaphe composée de son temps.

J'ai été grand de race & d'apparence,
Filz, frere & oncle à trois rois de la France,
Aux princes cher, des peuples honoré,
De mon Berri peu s'en faut adoré.
Mais je vois bien qu'au sang, n'en la grandeur
N'aux biens mondains ne gist pas le grand-heur.
Le sang royal, ne les provinces larges
N'exemptent point les princes de grandz charges.
La vertu seule allége un fardeau fort,
Et la foi peut exempter de la mort.

Il paroît que ce prince faisoit battre monnoie. C'est par ses ordres que furent frappées ces pieces que l'on appela *les moutons*

à la grand-laine, parce que l'on y voit un mouton (tiré des armes du Berri) portant fur le dos une double croix ornée d'une banderole, fur laquelle étoient écrits ces mots, *Joannes dux*. En cercle, autour du mouton, on lifoit, *agnus dei*, &c. & au bas, l'année que la piece avoit été frappée. On en trouve depuis 1372 jufqu'en 1400.

Une partie de ce palais fut appelée, après la mort du duc de Berri, *le logis du roi*. Effectivement Charles VII & Louis XI y demeurerent quelquefois. Elle a fervi enfuite de logement au gouverneur de la province & de la ville. Le refte de ce grand bâtiment contient les falles d'audience & de confeil du préfidial & des autres tribunaux. Enfin la grand-falle, qui eft fans piliers, & d'une architecture très-hardie, eft fi vafte, que l'on y tient la foire en hiver.

Cette falle a été le théâtre des plus grands événemens qui fe foient paffés à Bourges. En 1225, le légat romain y préfida une affemblée de cent évêques de France. Raymond, Comte de Touloufe, & Amaury de Montfort, qui prétendoit l'être par la donation du pape Innocent III; & celle du roi, faite à fon pere & à lui, y plaiderent leur caufe fans qu'elle fût décidée. En 1438, le clergé de France y tint une affemblée générale, dans laquelle fut promulguée la fa-

meuse pragmatique-sanction, touchant la disposition des bénéfices & l'élection des évêques. Quoique ce soit au fond, une des loix les plus sages qui ayent été faites en France, les circonstances la rendirent bientôt, non seulement difficile à suivre, mais sujette à beaucoup d'abus. Quelque opposition qu'ayent éprouvée la réception & l'enregistrement du concordat, on convient à présent que c'est l'arrangement dont le roi & le clergé se sont les mieux trouvés.

Ce fut encore dans cette salle que se tinrent, en 1528, des assemblées ecclésiastiques contre les erreurs de Luther. Plusieurs autres objets y furent aussi traités. On y décida qu'il seroit imposé, pour deux ans, sur tout le clergé séculier & régulier, quatre décimes pour payer la rançon des deux fils de François I, retenus en otage à Madrid. Cette imposition se fit sans préjudice des immunités ecclésiastiques, & attendu la nécessité de ce cas particulier.

On fit dans ces mêmes assemblées divers sages réglemens, parmi lesquels celui qui concerne le chapitre de la cathédrale de Bourges, mérite d'être remarqué. Un article porte que la fête des Innocens se célébrera à l'ordinaire; que les enfans de chœur prendront ce jour-là les places des chanoines; mais que celui qui représentera le roi Hérode,

n'entrera dans l'église qu'après l'office achevé, pour éviter le tumulte & le scandale. Effectivement celui qui faisoit ce personnage, étoit armé d'un grand sabre avec lequel il menaçoit les enfans, & sembloit vouloir tuer les innocens ; ce qui produisoit une scene ridicule, inutile & scandaleuse

La noblesse du pays s'est plusieurs fois assemblée dans cette salle. Mais il ne s'y est jamais tenu d'états provinciaux, le Berri n'ayant eu jusqu'à nos jours rien de semblable.

Le corps municipal de Bourges, autrefois composé de prud'hommes, & ensuite d'un maire & de plusieurs échevins, s'est d'abord assemblé dans une salle du prieuré de Notre-Dame. Mais cette salle ayant été enveloppée, en 1487, dans un terrible incendie qui consuma plus de trois mille maisons, l'hôtel de ville fut transféré dans un autre bâtiment. Celui-ci ayant été acheté & réuni au collége des Jésuites, la ville fit l'acquisition, en 1683, de l'hôtel du fameux Jacques Cœur, appelé le *Fief de la chaussée*. Cet hôtel avoit été vendu, en 1552, à Claude de l'Aubespine, secrétaire d'état, & étoit resté à ses descendans jusqu'en 1682, qu'il fut adjugé à Colbert. Ce ministre le revendit à la ville de Bourges, en l'assujettissant à certaines redevances envers le mar-

quisat du Château-Neuf sur *Cher*, qui lui appartenoit alors. On voit encore en plusieurs endroits de cet hôtel de ville la devise de Jacques Cœur, qui est celle-ci : *A vaillant Cœur rien d'impossible.* Il n'y a certainement ni prince ni héros qui ne se fît honneur d'une pareille devise.

Un maire & quatre échevins composent aujourd'hui le corps municipal de Bourges : ils sont annuels ; mais on les continue. Louis XI leur accorda, en 1474, les priviléges de la noblesse transmissible à leurs descendans. C'est à cette prérogative qu'on attribue la multitude des gentilshommes qu'il y a dans cette ville, & qui nuisent, dit-on, à l'étendue du commerce, & même à la population, parce que ces familles voulant vivre noblement, sans embrasser aucune profession, ne se trouvent pas en état de soutenir leur dignité, & s'éteignent. Pour être maire ou échevin de Bourges, il faut être *natif de cette ville.* On y conserve précieusement la liste de ceux qui ont occupé ces places; d'autant plus que ces registres sont le titre primordial de leur noblesse. Ils offrent les noms de plusieurs de ces familles qui ont été depuis plus ou moins illustrées.

L'université de Bourges est un des plus beaux & des plus utiles ornemens de cette ville. Quelques-uns assurent qu'elle fut fon-

dée par le roi faint Louis : mais ce qu'il y a de plus certain, c'eft qu'elle fut rétablie par Louis XI en 1464. Elle a à fa tête un recteur toujours féculier, & un chancelier, qui, fous ce titre, l'eft auffi de la cathédrale : c'eft la feconde dignité du chapitre. Cette univerfité eft compofée, comme toutes les autres du royaume, des quatre facultés. L'étude de celle des arts n'eft que préparatoire à celle des autres. Celle de théologie fut fondée au collége des Jéfuites, en 1625, par le prince de Condé, qui donna, outre une fomme de douze mille livres comptant, quatre mille livres de rente pour l'entretien de quatre profeffeurs de cette fcience. La faculté de médecine n'a jamais été univerfellement connue dans le monde fcientifique & littéraire. Mais celle de droit a joui pendant long-temps de la plus grande réputation, qu'elle a due aux plus habiles jurifconfultes qui y ont profeffé. Je vais, Madame, vous en nommer quelques-uns.

André Alciat, Milanois, fut appelé à Bourges par la reine Marguerite de Navarre, fœur de François I, pour y profeffer le droit romain. Cette princeffe, qui avoit beaucoup d'efprit, fentit que le grand concours des écoliers enrichiroit la ville de Bourges, dont le roi, fon frere, lui avoit abandonné le domaine. En effet, on y accourut de toutes

parts, pour profiter des leçons d'Alciat. Au bout de quelques années, ce professeur se retira en Italie, & fut remplacé par *Rébuffe*, qui ne fut guere moins illustre, & qui mourut à Paris. Ses successeurs, *Eginard Baron*, & *François Dauren*, tous deux Bas-Bretons, soutinrent la gloire de l'*université* de Bourges, & moururent dans cette ville. *François Hotman* les surpassa encore : mais ses sentimens sur la religion catholique, & même sur l'autorité royale, l'obligerent d'abandonner la France ; il mourut à Basle. Enfin, parut dans cette université le *grand Cujas*, si respecté & si honoré pendant sa vie, que les parlemens du royaume & celui de Paris même lui faisoient prendre place parmi les conseillers, quoiqu'il ne le fut pas, & ne souffroient point qu'il se tînt au barreau parmi les avocats. Il étoit aussi regardé comme conseiller d'honneur au présidial de Bourges ; & sa voix faisoit toujours arrêt. Il mourut en 1590 : son enterrement fut une espece d'apothéose. On composa pour lui les plus superbes épitaphes, & l'usage s'est long-temps maintenu au barreau de ne le citer jamais, sans ôter, par respect, le bonnet carré. Si, dans l'extrême abandon où est aujourd'hui l'étude du droit romain, on lit les ouvrages de ce grand homme, on se convaincra qu'il étoit bien

digne de tous les applaudissemens & de tous les honneurs qu'il a reçus. Aucun jurisconsulte n'a mieux saisi que lui l'esprit des anciens législateurs, qu'il est si essentiel de connoître.

L'an 1486, au mois de Mai, les habitans de Bourges s'aviserent de faire un établissement fort singulier : ce fut un ordre de chevalerie institué pour eux-mêmes. Ils lui donnerent le beau & ancien nom de *la table ronde*. Il n'y eut d'abord que quatorze chevaliers, & le chef se nomma roi. Le collier étoit un chapelet de cinq dixaines de grains noirs ou de sable, entremêlés de plus gros grains d'or, enfilés dans de la soie verte : au bas du chapelet, étoit une médaille représentant la sainte Vierge, patrone de l'ordre. Ils s'assembloient aux Carmes ; & l'on voit encore dans les vitrages de l'église, les armes des premiers chevaliers. Leurs obligations consistoient à entendre des messes les jours de certaines fêtes solennelles, à dire leur chapelet, & à donner l'aumône aux pauvres : ils juroient d'ailleurs d'être les uns aux autres bons freres & bons compagnons. En 1499, leurs statuts furent réformés, & le nombre de ces chevaliers bourgeois fut porté jusqu'à vingt-quatre. Les troubles de religion qui commencerent dans le cours du seizieme siecle,

mirent fin à cette association pacifique.

C'est à l'occasion de ces guerres si fatales à la France, que je vous dirai, Madame, avec regret, que le massacre de la Saint-Barthelémi ne fut nulle part, après Paris, plus sanglant qu'à Bourges. Un grand nombre de citoyens de toute religion y furent compris; car les haines particulieres & le désir du pillage saisirent cette occasion pour exercer toutes sortes de vengeances, & commettre des crimes de toute espece. Cependant, quand on lit les lettres qui furent écrites à cette occasion, & particuliérement celles qui sont consignées dans les registres de l'hôtel de ville de Bourges, signées Charles, & plus bas, Deneuville (Villeroi), il semble que c'étoit contre l'intention du roi que tout ce désordre étoit arrivé dans Paris. Voici les termes de ces lettres.

» Nos amés & féaux, nous ne doutons » point que vous n'ayés su à cette heure » la sédition advenue à notre grand regret » dans la ville de Paris, ces jours passés, » en laquelle mon cousin l'amiral & quel- » ques autres de son parti ont été tués, » comme aussi il en a été massacré d'autres; » & cette nouvelle étant pour altérer le » repos qui a été jusqu'ici dans notre ville » de Bourges, s'il n'y est pourvu, nous » vous écrivons cette lettre, vous mandans

» expressement, & ordonnant à chacun de » vous qu'il ne s'éleve aucune émotion en» tre les habitans, & ne se commette en » icelle aucun massacre, dont nous aurions » un incroyable ennui. Or à cette fin, ayés » à faire publier & entendre que chacun » ait à demeurer en repos en sa maison, » sans prendre les armes ni s'offenser l'un » l'autre, sous peine de la vie; faisant bien » observer notre édit de pacification, & s'il » y a contrevenans à notredite intention, » ayés à les faire punir & châtier rigoureu» sement par les peines indites dans nos » ordonnances, ayant l'œil ouvert au surplus » à la sûreté de notredite ville, si ni faites » faute «. Donné à Paris, le vingt-septieme jour d'Août 1572 (troisieme jour après la saint Barthelémi).

Il est bien singulier que cette lettre, qui étoit faite pour empêcher les massacres, en ait été la cause. Mais on se conduisit à Bourges d'après les nouvelles de ce qui s'étoit fait à Paris & à Orléans, plutôt que conséquemment aux termes des ordres apparens & ostensibles que l'on recevoit. Tout le bien que procurerent ces ordres, ce fut, 1°. de donner à quelques gens sages & avisés le temps de s'éloigner de Bourges, & même de sortir du royaume. 2°. Que les magistrats ne se mêlerent pas des massacres:

mais ils n'empêcherent pas la populace de se livrer aux plus grands désordres. Un scélérat, nommé *le grand Vinaigrier*, fut le chef des massacreurs, tua de sa main un grand nombre de citoyens, marchands & gens riches, même des magistrats, & pilla leurs maisons. Le souvenir des ravages que les huguenots avoient faits dix ans auparavant dans Bourges, contribua sans doute à échauffer les esprits des catholiques contre les hérétiques. Mais indépendamment de ce que de pareilles vengeances, qui, étant répétées des deux côtés, tendroient à une destruction générale, sont toujours inexcusables, la maniere dont celle-ci fut exercée la rendra éternellement odieuse, & imprime une tache ineffaçable sur le seizieme siecle, d'ailleurs estimable à d'autres égards.

Jacques Cœur, que j'ai nommé plusieurs fois dans cette lettre, étoit né à Bourges d'un marchand pelletier de cette ville. De petit mercier qu'il fut d'abord, il devint négociant & banquier si riche, qu'en 1448 il avoit déjà des terres considérables dans le Berri, l'Auvergne, le Bourbonnois & l'Orléanois. Ce fut alors qu'il fit construire cet hôtel, dont j'ai parlé plus haut, & dont la bâtisse lui coûta cent trente-cinq mille livres, somme immense pour ce temps-là. Dans les détresses où se trouva le roi Char-

les VII, il lui fut d'une si grande ressource, que sans lui ce prince auroit manqué de tout. Jacques Cœur lui envoyoit tous les jours à Bourges deux poulets & une queue de mouton pour son dîner.

Ce monarque étant rétabli sur son trône, Jacques Cœur devint son favori, &, sous le titre modeste d'argentier, fut véritablement surintendant des finances : il fut annobli & fait chevalier en 1450. Malheureusement pour lui, Charles VII avoit une maîtresse; c'étoit *Agnès Sorel*, qui contrebalançoit le crédit du ministre des finances. Cependant cette dame, tant qu'elle vécut, ne put venir à bout de le perdre : elle n'en triompha qu'après sa propre mort. Alors on saisit le moment où le roi étoit dans la plus grande affliction. On supposa que Jacques Cœur étoit coupable de l'avoir empoisonnée. Un procès lui fut intenté; & il fut arrêté en 1452. Le roi ne voulut point l'entendre : il fut conduit de château en château pendant plus d'un an, & enfin jugé & condamné par des commissaires. Nous avons encore les pieces de son procès. Il ne paroît pas qu'on ait pu rien prouver contre lui concernant l'administration des finances. Sur le fait de l'empoisonnement d'Agnès Sorel, il n'y eut que des soupçons mal appuyés. Cependant il fut condamné à faire

amende honorable, à payer une amende de cent mille écus, à perdre toutes ses charges & tous ses emplois, & à être banni du royaume : on lui fit même regarder comme une grace la vie qu'on lui laissa.

L'infortuné Jacques Cœur subit son arrêt : il lui en coûta, dit-on, plus de quatre cent mille écus, & il sortit de France. Mais il trouva des ressources dans ses facteurs & ses correspondans, qui se piquerent à son égard de bonne foi & de reconnoissance. Enfin, il se retira dans l'isle de Chypre, où il mourut après y avoir fait une nouvelle fortune & s'y être remarié. Il l'avoit déjà été deux fois en France, & s'étoit fait ensuite tonsurer ; car, lors de son procès, il avoit allégué sa qualité de clerc. On n'y eut aucun égard : mais ce fut un des moyens dont on se servit pour revenir contre sa condamnation, sous le regne de Louis XI. On n'y réussit pas complétement, quoique la plus grande partie de ses biens fut rendue à sa famille.

Cette famille, que l'accusé appeloit dans ses requêtes *ses pouvres enfans* (& son affaire *son pouvre fait*), posséda des richesses immenses. Jean Cœur, l'aîné de ses fils, fut archevêque de Bourges ; Henri, le second, chanoine de la Sainte-Chapelle de cette ville : le troisieme, s'appeloit *Ravault*

Cœur, & le quatrieme *Géoffroi Cœur*, sieur de la Chaussée. Celui-ci fut le seul qui eut un fils, *Jacques Cœur*, second du nom, de qui vinrent deux filles. L'aînée fut mariée à *Thuillier*, maître des comptes; la seconde à *Louis de Harlay*, seigneur de *Cesy*, de qui est descendue toute la famille de Harlay, si illustre dans la robe, & éteinte de nos jours.

La ville de Bourges a produit un grand nombre d'hommes de lettres célebres. On distingue principalement le P. *Bourdaloue*, le plus grand orateur chrétien, & un des plus savans hommes que la France ait eus : le P. d'*Orléans*, si connu par ses *révolutions d'Angleterre*, ses *révolutions d'Espagne*, & autres excellens ouvrages historiques : le P. *Labbe*, auteur d'une immensité de volumes qui pourroient être écrits d'un style plus pur, mais qui sont pleins d'érudition. A ces trois Jésuites, on peut en joindre deux autres, le P. *Agard des Champs*, que le grand Condé & le prince de Conti honorerent de leur estime, auteur d'un ouvrage sur l'*hérésie de Jansénius*, & le P. *Souciet*, qui nous a laissé plusieurs écrits sur l'astronomie & la théologie. Cette ville a donné aussi la naissance à *Pinson*, savant jurisconsulte, & à *la Chapelle*, de l'académie françaife, que vous ne confondrez pas avec l'aimable ami de Bachaumont.

A deux ou trois lieues de Bourges, on voit encore les traces du camp de *Vercingentorix*, & différens restes d'antiquités romaines, dont on peut trouver l'explication dans les commentaires de César, & l'histoire de sa guerre dans les Gaules. Ce même canton offre aux yeux du Voyageur la fontaine de *Saint-Firmin*, qui est ferrugineuse & d'un goût très-désagréable à boire, mais qui peut être utile à la santé dans quelques circonstances. Je vais parcourir, Madame, le Haut-Berri, & je vous rendrai compte, dans la lettre suivante, des observations que j'y aurai faites.

Je suis, &c.

A Bourges, ce 26 Août 1762.

LETTRE CDLXXXII.

SUITE DU BERRI.

VOUS allez lire, Madame, la description des lieux les plus remarquables du Haut-Berri, à peu près dans le même ordre que je les ai vus. Je suis d'abord descendu vers le midi de Bourges; & la premiere petite

ville que j'ai trouvée, est *Château-Neuf*, sur la rive droite du Cher, dans une contrée fertile en grains, en pâturages, en vins, & où il y a beaucoup de bois On la divise en ville haute & ville basse. Dans la haute est le château, maison grande & belle, qui a été bâtie par Guillaume de l'Aubespine, l'un de ses seigneurs. On y voit aussi l'église collégiale, qui sert de paroisse, dédiée à saint Pierre, & fondée, en 1267, par Raoul de Charenton. La ville basse est bâtie sur le penchant de la colline, & s'étend jusqu'à la riviere de Cher.

Cette terre & seigneurie de Château-Neuf fut érigée en marquisat, l'an 1681, pour le ministre Colbert. Le seigneur jouit de très-beaux droits. Il assied la taille, conjointement avec le roi, sur tous les bourgeois, manans & habitans, dont les plus riches sont obligés de lui payer la somme de cinq sous au jour & fête de Saint Martin d'hiver; & les autres moins aisés, qui ne pourront commodément payer lesdits cinq sous tournois, payeront selon leurs facultés, en descendant ou diminuant de la dite somme de cinq sous, jusqu'à celle de douze deniers tournois. Cette taxe & cotisation doit être faite par quatre prud'hommes de ladite bourgeoisie. Outre cela l'hôtel de ville de Bourges fait au marquis de Château-Neuf un

cens annuel d'un écu d'or ; & de quatre en quatre ans il est obligé de donner à ce seigneur une médaille d'argent de la valeur de dix livres, sur l'un des côtés de laquelle doivent être les armes du marquis de Château-Neuf, & sur l'autre celles de la ville de Bourges, avec l'inscription du nom du marquis & de celui du maire de la ville.

A quelque distance de Château-Neuf, & sur les confins du Bourbonnois, on trouve la ville de *Dun-le-roi*, située sur la rive droite de la riviere d'Auron. Plusieurs auteurs prétendent que c'est le lieu nommé *Noviodunum* dans les commentaires de César. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le quinzieme siecle, c'étoit une ville des plus célebres de l'Aquitaine. Les Anglois en brûlerent les fauxbourgs sous le regne de Charles VII ; &, en 1521, elle fut encore pillée par cinq cents aventuriers.

Cette ville a eu autrefois ses seigneurs, qui relevoient des ducs d'Aquitaine. Herpin, vicomte de Bourges, en fut le dernier, & la vendit, avec ses autres possessions, au roi Philippe I. Environ deux cents ans après, Philippe *le Bel* l'échangea avec Henri de Sully, grand-bouteiller, pour la ville de Château-Regnard, qu'il vouloit donner à l'archevêque de Lyon. Mais les habitans furent si touchés de cette aliénation, que, par un trait de fi-

délité bien remarquable, ils supplierent le roi Charles *le Bel* de la révoquer, & lui payerent quatre mille livres parisis. En conséquence il fut déclaré que cette ville demeureroit perpétuellement annexée au domaine. On croit que c'est à cause de ce privilége qu'elle fut nommée *Dun-le-roi*. Cependant Charles VII ne laissa pas de la mettre deux fois hors de ses mains : mais à la priere des habitans, il la réunit pour toujours à la couronne, & leur accorda même de grands priviléges, qui furent confirmés par Louis XI & les rois ses successeurs. Depuis Louis XIII, les princes de Condé en jouissent à titre d'engagistes.

Dans la route que j'ai prise de Dun-le-roi à Sancerre, j'ai vu, Madame, trois petits lieux, qui, sans être bien remarquables par eux-mêmes, méritent que je vous les fasse connoître. Le premier s'appelle *la Chapelle-dam-Gilon*, & le second les *Aix-dam-Gilon* : c'est ainsi qu'il faut orthographier ces noms, comme vous allez vous en convaincre. Saint Jacques l'hermite ayant obtenu du seigneur de Sancerre de se construire un hermitage, en bâtit un avec une petite chapelle, dans un lieu qu'il avoit choisi sur le rivage de la petite Saudre. Il y vécut dans la pénitence pendant deux ou trois années, & y mourut vers l'an 866. Le nombre des

pélerins qui accouroient de toutes parts pour visiter le tombeau de ce Saint, devint si considérable, qu'on crut devoir y bâtir quelques maisons, & insensiblement il s'y forma un bourg, auquel on donna le nom de *la Chapelle*, à cause de celle que saint Jacques y avoit bâtie, & celui de *Dam-Gilon*, parce que ce fut Gilon, seigneur de Sully, qui fit élever la nouvelle église & le château; (car *dam* ou *dom* signifie *seigneur*). Il y a un titre de ce Gilon qui est de l'an 1179, & qu'il date de son château de la Chapelle. Par un autre titre, il paroît qu'en 1229, la Chapelle-dam-Gilon étoit une ville close & murée.

Les *Aix-dam-Gilon*, *Haiæ domni Gilonis*, c'est-à-dire, la forteresse de Gilon, étoit autrefois une petite ville : mais ce n'est à présent qu'un gros bourg. Le château qui est fort près, renferme dans son enceinte l'église collégiale & les maisons canoniales.

Je dois vous dire ici, Madame, que ce Gilon étoit le quatrieme des sires de la premiere maison de Sully, & qu'il vivoit au milieu du onzieme siecle. La maison de ces seigneurs, dont les possessions étoient dans l'Orléanois, & s'étendoient jusque dans le Berri, s'éteignit, à la fin de ce même siecle, en la personne de Gilon, qui ne laissa que deux filles. L'aînée épousa *Herpin*, dernier

vicomte de Bourges, & la seconde, *Guillaume de Champagne*, comte de Chartres. Ils eurent, entre autres enfans, *Eudes Archambault*. Celui-ci prit le nom de Sully, & forma une nouvelle maison de ce nom, qui subsista jusqu'à la fin du quatorzieme siecle.

A cette époque, *Marie*, dame de Sully, épousa en premieres noces *Guy de la Trimouille*, & en secondes le connétable *Charles d'Albret*. Elle eut des enfans de l'un & de l'autre : ils vendirent les grands biens de la succession de leur mere à *Maximilien de Béthune*, marquis de *Rosny*, ministre, surintendant des finances, & maréchal de France sous Henri IV. Une partie de ces terres furent érigées pour lui en duché-pairie, sous le nom de *Sully*, en 1600. Cette grande possession est encore entre les mains des descendans de Maximilien de Béthune.

Le reste des terres qui avoient appartenu aux anciens Sully, n'entra point dans la formation du duché de ce nom. Les *Aix-dam-Gilon* ont passé aux seigneurs de *la Grange*, qui ont formé plusieurs branches. Celle de *Montigny*, qui étoit l'aînée, a fourni, sous le regne de Louis XIII, un maréchal de France, chevalier des Ordres & gouverneur de Paris. Celle d'*Arquien*, la cadette, a produit Marie Casimire de la Grange d'Ar-

quien, épouse du roi de Pologne, *Jean Sobieski*. Son pere étant veuf de Louise de la Chastre, mourut cardinal.

Le troisieme lieu que j'ai à vous faire connoître, Madame, est *Henrichemont*, le seul qu'il y ait dans la terre de *Boisbelle*, voisine de celles dont je viens de vous parler. Cette terre, qui avoit aussi passé de l'ancienne maison de Sully dans la maison d'Albret, fut vendue par celle ci, l'an 1597, à Maximilien de Béthune. C'est de toute ancienneté un franc-aleu noble, qui ne releve, disent les anciens titres, *que de Dieu & de l'épée*. Aussi les seigneurs de cette terre en ont-ils toujours joui, avec les prééminences & les avantages dont jouissent les souverains. On prétend qu'ils y ont fait autrefois battre monnoie en leur nom & à leur image. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils y jugoient sans appel en matiere civile & en matiere criminelle. On connoît des lettres de remission & de grace accordées, en 1534, par Marie d'Albret, dame de Boisbelle, à un de ses sujets, nommé du *Ban*, qu'elle dit être natif de son royaume de Boisbelle.

Le premier duc de Sully sut tirer si bon parti des anciens priviléges de cette terre qu'il avoit acquise, qu'il en fit reconnoître par le bon roi Henri IV, en 1598 & 1608, l'entiere indépendance & la parfaite souve-

raineté. Les rois Louis XIII & Louis XIV ont bien voulu confirmer cette grace en son entier. Ce fut lui qui fonda, au milieu de ses petits états, la ville de Henrichemont : il avoit projeté de la bâtir sur un beau plan, qui n'a pu être exécuté. Malgré tous les priviléges dont jouissent les habitans, elle est peu peuplée, parce qu'elle est située dans un terrein fort stérile. Le petit souverain de Boisbelle prend le titre de *prince de Henrichemont*, & jouit de tout le revenu de ce pays, sans payer aucune redevance au roi. Ce revenu ne se porte qu'à environ deux mille livres : mais il faut y en ajouter quatorze mille provenant d'un abonnement fait avec les fermiers généraux, pour qu'ils ayent le droit de vendre le sel dans cette principauté au même prix que dans le Berri (1).

La ville de *Sancerre*, située sur une hauteur qui domine sur un pays de vignoble très-estimé, à un quart de la rive gauche de la Loire, est une des villes de cette province, dont l'histoire est la plus curieuse. On a prétendu qu'elle s'appeloit autrefois *Sacrum Cæsaris*, & que par conséquent elle existoit du temps des Romains. Mais les meilleurs

(1) Louis XV a acheté cette terre de Boisbelle en 1767.

historiens du pays rejettent cette origine, & ne la font pas remonter plus haut qu'au siecle de Charlemagne. Ils croient que ce monarque y établit une colonie de Saxons, en considération desquels elle fut appelée *Saxia*, *Saxiacum*, *Saxiacus vicus*, d'où est venu le nom de *Sancerre*.

Le plus ancien seigneur de cette ville que l'on connoisse, est *Robert*, qui étoit, dit-on, du sang des rois de France de la seconde race. Ceux qui veulent lier la troisieme race de nos rois avec la seconde, le font entrer dans leur généalogie. On croit ou l'on suppose que l'héritiere de ce Robert épousa *Richard*, de qui l'on fait venir un personnage très-connu dans l'histoire sous le nom de *Thibaut le Tricheur*, qui fut comte de Chartres, de Blois & de Tours : sa postérité conserva ces comtés avec la seigneurie de Sancerre. Sous le regne de Louis *le Gros*, Thibaut, surnommé *le Grand*, étoit en même temps comte palatin de Champagne, de Brie, de Blois, de Chartres, & seigneur de Sancerre. Il avoit épousé *Mahaut de Carinthie*, & eut plusieurs enfans, dont le troisieme, nommé *Etienne*, fut seigneur de Sancerre, & prit le titre de comte, quoique cette terre relevât du comté de Blois, possédé par ses aînés. La postérité des comtes de Sancerre, de la maison de Champagne, subsista jusqu'à la fin du quatorzieme siecle.

Marguerite, héritiere de cette maison, laissa plusieurs enfans de son mari, dauphin d'Auvergne. Son fils aîné eut cette province, qui passa ensuite dans la maison de Bourbon-Montpensier; & *Marguerite*, derniere de ses filles, épousa Jean, sire de *Beuil*, dont les descendans hériterent du comte de Sancerre. Le premier qui en prit possession, fut Jean de Beuil, maréchal & amiral de France, qui mourut vers l'an 1474. Sa postérité directe subsistoit encore à la fin du seizieme siecle, ayant fait les plus belles alliances, & donné à la couronne un amiral & deux grands-échansons de France, & continuellement des chevaliers de Saint-Michel & du Saint-Esprit, depuis l'institution de ces deux Ordres. René de Beuil vendit, en 1640, le comté de Sancerre au prince de Condé. Il y a eu des branches cadettes qui ont subsisté jusqu'à nos jours. Vous savez, Madame, que le marquis de *Racan*, poëte assez fameux, & la comtesse de Moret, l'une des maîtresses de Henri IV, étoient de cette maison.

Cette ville de Sancerre fut, durant les guerres de religion, un des principaux boulevarts des Calvinistes. Charles IX la fit assiéger, en 1569, par le comte de la Chastre, gouverneur du Berri, qui fut obligé de se retirer au bout de cinq semaines. Le même général

général vint l'assiéger de nouveau en 1573. Dès le commencement de cette année, il l'attaqua d'abord de vive force, mais inutilement ; il fut repoussé à tous les assauts. Enfin il prit le parti de changer le siége en blocus, pour réduire les habitans par la famine. Bientôt en effet les assiégés se trouverent dans les plus dures extrémités, ne se nourrissant plus que de peaux, de vieux souliers, de parchemin, & de cornes de pied de cheval, de bœuf & de vache. Un vigneron & sa femme furent convaincus d'avoir dévoré leur propre fille. L'époux fut condamné à être brûlé vif, & l'épouse à être pendue. Au mois d'Août, la place se rendit, & les fortifications en furent rasées. Mais les habitans ont encore été pendant long-temps attachés à la doctrine de Calvin.

On ne compte pas plus de deux mille habitans dans cette ville. Elle n'a qu'une paroisse, dont le curé est nommé par l'abbesse de Saint-Laurent de Bourges, & deux maisons religieuses, l'une d'hommes, & l'autre de femmes. Il s'y tient tous les ans trois foires, dont la plus considérable, appelée le beau marché, dure le jeudi, le vendredi & le samedi de la semaine de la passion. Il y a aussi un marché tous les samedis.

Au reste, on estime à plus de trente mille livres de rente le revenu du comté de San-

cerre, y compris le produit de la baronnie de Vailly. Le district en est très-étendu : il comprend douze grandes justices qui ressortissent à son baillage, cent fiefs considérables qui en relevent, & presque autant de petits fiefs.

En montant vers le nord, j'ai passé par *Concressant*, petite ville située sur la grande Saudre. Elle est encore murée, mais ruinée depuis les guerres de religion, & réduite à trois ou quatre cents habitans. La jurisdiction en est néanmoins étendue & assez considérable. Les seigneurs de l'ancienne maison de Sully l'ont possédée. Ceux-ci ayant voulu la vendre, Jean, duc de Berri, la retira. On voit ses armes en plusieurs endroits du château. A la mort de ce prince, elle fut réunie au domaine de la couronne. On y respire un très-bon air ; & les environs en sont aussi fertiles qu'agréables.

Après avoir vu quelques villages qui ne méritent guere que j'en fasse mention, je suis redescendu vers le midi, & je suis arrivé à *Aubigny*, jolie ville située sur la riviere de Nerre, dans une plaine fertile & agréable. Elle est ceinte de murailles hautes, fortes & munies de bonnes contrescarpes, avec un fossé large & profond. On y entre par quatre portes, & l'on y voit autant de fauxbourgs. Le château est assez beau. Il n'y a qu'une pa-

roisse dédiée à *saint Martin*, & trois maisons religieuses. Il s'y tient tous les samedis un marché très-fréquenté, & sept foires tous les ans; ce qui procure de l'aisance aux habitans. D'ailleurs, une manufacture considérable de draps, & quelques autres qui consistent en cuirs, serges, teintures, &c. y font fleurir le commerce.

Pendant que le roi Jean étoit prisonnier en Angleterre, cette ville fut prise, saccagée & brûlée par les Anglois. Elle fut brûlée une seconde fois, mais par accident: le feu prit à un des fours bannaux, & consuma toutes les maisons, à l'exception de trois ou quatre. On ne tarda pas à la rétablir, & l'on employa une très-grande quantité de bois, tiré des forêts voisines, dont les seigneurs le donnerent presque tout gratuitement, ou à très-bas prix. Dans la suite, durant les guerres de la ligue, elle fut assiégée par le maréchal de la Chastre, qui ne put venir à bout de s'en rendre maître.

La terre d'Aubigny avoit anciennement ses seigneurs particuliers, qui, suivant un titre de l'an 1094, la donnerent au chapitre de Saint Martin de Tours. Aubigny n'étoit alors qu'un bourg; & sa situation engagea les chanoines à le faire clorre de murailles. Mais comme ils ne se sentoient pas assez forts pour se maintenir dans la

possession de ce domaine, contre les violences & les invasions des autres seigneurs leurs voisins, ils trouverent convenable d'associer en pariage avec eux le roi Louis VII, & ses successeurs; ce qu'ils firent en effet.

Quelque temps après cet acte d'association, le roi Philippe Auguste, voulant augmenter en Berri le domaine de la couronne, obligea les chanoines de Saint-Martin de Tours de lui céder leur moitié sur la ville ou bourg d'Aubigny. Mais la dixme & les droits spirituels furent réservés à ces mêmes chanoines, qui en jouissent encore comme curés primitifs du lieu. Philippe Auguste leur donna en échange un bourg situé dans la forêt d'Orléans, appelé *Rebrechien*, & en latin *Area Bacchi*.

Cette terre demeura unie à la couronne jusqu'en 1298, que Philippe *le Bel* la donna à titre d'apanage à Louis de France, chef de la maison d'Evreux. Cette branche de la maison royale s'étant éteinte, elle revint au domaine. Le roi Charles VII en jouissoit encore, lorsque les Anglois entrerent dans le Berri. Pour reconnoître les services importans que lui avoit rendus Jean Stuart, connétable d'Ecosse, ce monarque lui céda cette terre, en 1425, ne se réservant que l'hommage & la souveraineté. Elle resta dans cette maison royale de Stuart jusqu'en

1672, que la branche d'Aubigny s'éteignit entiérement. Alors Charles II, roi d'Angleterre, demanda à Louis XIV la seigneurie d'Aubigny pour la duchesse de Portsmouth, sa maîtresse, & pour les enfans qu'il en avoit eus. Louis XIV lui accorda sa demande en 1673; & en 1684, il érigea Aubigny en duché-pairie pour cette duchesse & pour son fils Charles de *Lenox*; de sorte qu'aujourd'hui M. le duc de Richemont & de Lenox, qui jouit encore de cette terre, est pair de France, d'Angleterre & d'Ecosse.

En descendant toujours vers le midi, & en me rapprochant de Bourges, j'ai vu la petite ville de *Mehun-sur-Eure* ou *Yeure*, située sur la riviere de ce nom, au milieu d'une grande & belle plaine entourée de forêts. Quoiqu'elle ne renferme que cinq cents habitans, elle est commerçante, & il s'y tient deux foires par an, & un marché tous les mercredis. Elle a de beaux priviléges, dont elle est redevable au roi Charles VII, qui s'y plaisoit beaucoup. Il y mourut, en 1461, dans le château qui avoit été commencé par son grand-oncle, Jean, duc de Berri, & qu'il avoit fait achever. Ce château fut brûlé par le feu du ciel. On voit encore des vestiges de son ancienne magnificence. La situation en étoit admirable, & la pierre dont il étoit bâti, est aussi blanche que du

marbre. La chapelle, dont les croiſées ſont ſuperbes, paſſe pour une des plus belles du royaume. On en a tiré les ſtatues des douze apôtres, pour les mettre dans le chœur de l'égliſe collégiale, dont elles ſont l'ornement.

Cette ville a eu des ſeigneurs particuliers juſqu'à la fin du treizieme ſiecle, qu'une héritiere l'apporta à Robert de Courtenai, petit-fils du roi Louis *le Gros*, & frere cadet de l'empereur de Conſtantinople. Amicie de Courtenai la fit paſſer, en 1259, à Robert d'Artois, ſecond du nom, neveu de ſaint Louis. Elle fut confiſquée ſur le petit-fils de celui-ci, Robert III, en 1332, & fut réunie à la couronne.

La petite ville de *Vierzon*, au nord-eſt de Mehun, eſt ſituée au confluent de l'Yeure & du Cher, dans un des cantons les plus fertiles & les plus agréables du Berri. Elle étoit conſidérable, avant qu'elle eût été conſumée, en grande partie, par un grand incendie. Il ne reſte que quelques maſures de ſon ancien château, qui fut ruiné par les Anglois l'an 1192. On n'y compte qu'environ deux mille cinq cents habitans; & cependant le commerce y eſt très-floriſſant. La principale égliſe eſt dédiée à ſaint Pierre. Il y a une aſſez belle abbaye de Bénédictins fondée par ſes anciens ſeigneurs.

Les ſentimens ſont fort partagés ſur l'an-

tiquité de cette ville : ce sont là des discussions qu'il faut laisser éclaircir aux érudits. Il est question de Vierzon dans le roman des chevaliers de *la Table ronde* ; & l'on prétend qu'il appartenoit au roi *Ban de Berri*. Au neuvieme siecle, il dépendoit de *Thibaut*, comte de Blois, qui l'inféoda à un comte particulier, nommé *Humbaut le Tortu*. La postérité de celui-ci finit, en 1280, en la personne de Jeanne, qui épousa Godefroi de Brabant. De ce mariage il ne provint qu'une fille, qui fut mariée à Guillaume, duc de Juliers. Ce dernier ayant pris le parti de Robert III, comte d'Artois, Vierzon fut confisqué & réuni au domaine de la couronne.

Je suis, &c.

A Vierzon, ce 4 Septembre 1762.

LETTRE CDLXXXIII.

SUITE DU BERRI.

J'AI fait le tour du Bas-Berri, Madame, avant de me rendre à Issoudun, qui en est la capitale. Je ne suivrai point, en vous le

décrivant, la marche que j'ai tenue dans ma route; & je vais commencer par la ville où je suis.

Issoudun est une ville assez considérable, & la seconde du Berri, située dans une belle plaine, sur la riviere de Théols, qui est si petite, qu'elle n'est point connue hors de cette province. Quelques auteurs ont prétendu que cette ville étoit fort ancienne. Cependant il ne paroît pas qu'il en soit question dans l'histoire avant le regne du roi Lothaire, un des derniers descendans de Charlemagne, & qui régnoit au milieu du dixieme siecle.

Elle se divise en haute & basse. La haute est fortifiée & entourée de murailles, de tours & de fossés, & forme, pour ainsi dire, le château qui commande la basse, également entourée de murailles & de fossés. C'est dans la haute que sont les principaux & les plus anciens bâtimens, tels que l'auditoire de la justice, *la maison du roi*, qui étoit celle des anciens seigneurs, une tour antique, bâtie en forme de cœur, & l'abbaye de *Notre-Dame*, la plus ancienne & la plus considérable de la ville. On y voit le tombeau de Marie de Luxembourg, reine de France. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée, vers l'an 947, dans la ville basse, & qui,

ayant été ruinée par les Anglois, fut transférée dans la haute, où elle prit le titre de Notre-Dame d'Issoudun.

La ville basse est principalement habitée par les marchands & la classe industrieuse des citoyens. Elle renferme l'église collégiale & paroissiale de Saint-Cyr, & a quatre fauxbourgs qui l'entourent. Dans celui de Rome, du côté du nord, est l'église de *Saint-Denis*, qui est aussi collégiale & paroissiale. Dans celui de saint Jean, à l'orient, outre l'église paroissiale de ce nom, il y a un couvent de Cordeliers, & un autre des filles de la Visitation. Celui de Saint-Paterne, à l'occident, a aussi une paroisse qui porte le même nom. Outre ces quatre paroisses, on trouve dans Issoudun plusieurs maisons religieuses, & deux hôpitaux, dont l'un reconnoît pour un de ses principaux bienfaiteurs, Raoul, le dernier des anciens seigneurs de cette ville.

Le nombre de ses habitans est au dessus de douze mille. Ils font un grand commerce de bois, la plus grande partie de l'élection étant couverte de forêts, & par-là même moins fertile & moins cultivée que celle de Bourges qui y confine. Le commerce des bestiaux, les manufactures de draps, de serges drapées, de bas tricotés à l'éguille, & au métier, y est aussi très-florissant. Les cha-

peaux qu'on y fabrique, sont d'un fort bon usage pour les soldats & les cavaliers. Il s'y tient huit foires tous les ans, & un marché très-fréquenté tous les samedis. Cette ville seroit sans doute plus considérable, si elle n'avoit essuyé, en 1135, 1504 & 1651, trois grands incendies qui firent les plus affreux ravages.

On ne sait pas bien de quelle maison étoient les premiers seigneurs d'Issoudun, qui vivoient au dixieme siecle. Mais il paroît qu'au douzieme, cette ville étoit possédée par des cadets des princes de *Déols* dans la même province. C'étoit un fief relevant des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, dont la reine Eléonore fut héritiere. Aussi cette princesse, & les rois d'Angleterre qui hériterent de ses droits, ont-ils long-temps prétendu qu'Issoudun relevoit d'eux comme ducs de Guienne & comtes de Poitou. La branche de la maison de Déols, qui possédoit Issoudun, s'éteignit, au commencement du treizieme siecle, en la personne d'une princesse qui mourut sans enfans. Sa succession devoit être partagée entre différens seigneurs, dont les sires de *Culant* étoient les plus considérables (j'en dirai un mot un peu plus bas). Philippe Auguste transigea avec eux tous, en 1220, & acheta Issoudun, qui depuis est resté réuni au domaine de la couronne.

Cette ville s'est rendue particuliérement recommandable par le zele & l'attachement qu'elle a toujours fait paroître pour le service de nos rois. Sous le regne de Charles VII, elle soutint avec vigueur un siége de la part des Anglois, qui néanmoins causerent de grands désordres dans ses fauxbourgs. Sous Henri IV, les ligueurs qui l'assiégeoient, trouverent le moyen d'y faire entrer secrétement un corps de troupes, d'y établir une forte garnison, & de charger de chaînes ceux qui s'étoient montrés les plus affectionnés au roi. Mais les habitans redoublant d'ardeur & de courage, les en chasserent de vive force; & c'est en mémoire de cette glorieuse action que tous les ans, le 14 de Juillet, ils font une réjouissance publique, qui commence par un *Te Deum*, chanté dans l'église collégiale de Saint-Cyr, après lequel on fait un feu de joie dans une place hors de la ville, où assistent les officiers municipaux & tous les corps de justice.

Pendant la minorité de Louis XIV, en 1651, la ville d'Issoudun fit éclater son zele pour le service de ce prince. Elle ne voulut point se rendre aux frondeurs qui en faisoient le siége, & fut presque entiérement ruinée par l'incendie de plus de douze cents maisons, où plusieurs personnes périrent avec leurs biens. Mais ce qu'il y a de plus re-

marquable, c'est que dans le temps que les flammes faisoient le plus de ravages, les ennemis s'étant présentés pour livrer un assaut à la ville, les habitans ne balancerent point à abandonner le secours de leurs maisons, volerent sur les remparts, & repousserent les frondeurs, qui furent contraints de lever le siége. Louis XIV passa quelques jours après à Issoudun, & en vit les maisons encore fumantes. Le comte de Saint-Aignan, qui commandoit alors dans cette province, rendit au roi un compte exact de tout ce qu'avoient fait pour son service les habitans d'Issoudun. Ce grand monarque ne l'oublia jamais, & leur donna des marques glorieuses de sa reconnoissance, en leur ôtant plusieurs fois les logemens des gens de guerre qu'on leur avoit imposés, & en les exemptant même de payer l'ustensile pendant les dernieres guerres.

Michel *Baron*, dont le vrai nom étoit *Boyron*, naquit à Issoudun, & quitta l'état de marchand pour se faire comédien. Il eut dans un degré supérieur le talent de la déclamation. Son genre de mort est remarquable. En faisant le rôle de *don Diegue* dans la tragédie du *Cid*, son épée lui tomba des mains, comme la piéce l'exige; & la repoussant du pied avec indignation, il en rencontra malheureusement la pointe, dont

il eut le petit doigt piqué. On traita d'abord cette blessure de bagatelle : mais la gangrene s'y étant mise, il n'y avoit d'autre moyen pour lui sauver la vie, que de lui couper la jambe. Baron ne voulut jamais le souffrir : *Non non*, dit-il, *un roi de théâtre se feroit huer avec une jambe de bois* ; & il aima mieux attendre doucement la mort, qui arriva en 1655.

Son fils, nommé comme lui *Michel Baron*, suivit la même carriere. Né avec tous les dons de la nature, cet acteur sut employer toutes les ressources de l'art pour les perfectionner. Sa figure noble, sa voix sonore, son geste naturel, son goût sûr & exquis lui mériterent le surnom de *Roscius français*. Lorsqu'il déclamoit ces vers de la tragédie de *Cinna* :

Au seul nom de César, d'Auguste & d'empereur
Vous eussiez vu leurs yeux enflammés de fureur,
Et dans un même instant, par un effet contraire,
Leurs fronts pâlir d'horreur & rougir de colere,

on le voyoit dans la même minute, *pâlir & rougir*, comme le vers l'indiquoit.

S'il est vrai que la modestie rehausse le mérite, il faut convenir que Baron n'ajoutoit pas ce nouveau lustre à son talent. Plein d'un amour propre, qui, quoique bien fondé, n'en étoit pas moins ridicule & révoltant, il ne craignoit pas de dire, *que tous les*

cent ans on voyoit un Céfar, *mais qu'il en falloit deux mille pour produire un* Baron (1). Un jour fon cocher & fon laquais furent battus par ceux du marquis de *Biran*, avec lequel il vivoit dans cette familiarité que la plupart des jeunes feigneurs permettent aux comédiens. M. *le marquis*, lui dit Baron, *vos gens ont maltraité les miens; je vous en demande juftice.* Il revint plufieurs fois à la charge, fe fervant toujours de la même expreffion *de vos gens & des miens.* M. de Biran, choqué du parallele, lui répondit: *Mon pauvre Baron, que veux-tu que je te dife? Pourquoi as-tu des gens?* On ajoute qu'il penfa refufer la penfion que Louis XIV lui avoit donnée, parce que l'ordonnance portoit: *Payez au nommé Michel Boyron, dit Baron,* &c. On dit encore qu'il avoit défendu à fes domeftiques de lui adreffer la parole, & que l'un d'eux ayant pris cette liberté, fut renvoyé. Deftouches a fait ufage de ce trait d'orgueil dans fa comédie du *Glorieux*, lorfqu'un laquais ayant

---

(1) Ce propos nous en rappelle un autre à peu près pareil, qu'on a attribué, il y a quelques années, à un célebre danfeur de l'opéra. *Il n'y a*, difoit-il, *que trois grands hommes en Europe, le roi de Pruffe, Voltaire & moi.*

dit au comte de *Tuffiere : oserai-je, monsieur....,* celui-ci répond :

Il me parle, je crois ! holà, qu'il se retire ;
Qu'on lui donne congé.

Cet acteur, non moins sublime que vain, quitta le théâtre en 1691, par dégoût ou par religion, avec la pension de mille écus que lui faisoit le roi. Il y remonta, en 1720, âgé de 68 ans, & il y fut aussi vivement applaudi, qu'il l'avoit été dans sa premiere jeunesse. Il mourut en 1729, âgé de 77 ans, nous laissant plusieurs comédies, qui, quoique foiblement versifiées, ne sont pas sans mérite. Celle qu'on voit le plus souvent au théâtre, est *l'Homme à bonnes fortunes.*

La petite ville de *Charost* est à deux lieues d'Issoudun, du côté de l'orient, située sur l'Arnon. Elle a deux portes, deux fauxbourgs, dans l'un desquels est l'église paroissiale de Saint-Michel, & n'a que deux rues. Le château est du côté du midi, entouré de hautes murailles, de tours de cent en cent pas, & de fossés très-profonds. Il étoit autrefois très-bien fortifié ; mais il a été ruiné pendant les guerres de religion. Les anciens seigneurs en portoient le nom & étoient connus dès le commencement du douzieme siecle. Leur postérité subsista usqu'à la fin du quatorzieme, époque à laquelle une hé-

ritiere épousa un sire de *Culant*. Mais la ville de Charost ne resta pas dans cette maison jusqu'à son extinction, supposé toutefois qu'elle soit éteinte. Après avoir été plusieurs fois vendue, elle passa, en 1608, à Philippe de Béthune, frere de l'illustre Sully. Le fils cadet de celui-ci, Louis de Béthune, gendre du surintendant Fouquet, fut fait duc en 1651; & la petite ville de Charost fut ensuite érigée pour lui en duché-pairie, en 1672. Mais son fils ne fut reçu au Parlement qu'en 1690; & ses descendans n'ont rang que de ce jour.

Au midi d'Issoudun, on voit la terre de *Lignieres*, une des plus belles du Berri. Elle a eu autrefois des seigneurs de son nom, qui prenoient le titre de sires, de barons, & même de princes. Dans le siecle dernier, on y bâtit un beau château; & presque aussitôt après elle fut vendue au grand ministre Colbert, dont les héritiers la possédent encore. Le chef-lieu de cette terre est une petite ville à neuf lieues de Bourges, ceinte de murailles, de tours & de fossés. Il y a une église collégiale, dédiée à Notre-Dame. Là tout auprès, & dans l'étendue même de la terre, est l'étang de *Villiers*, dont je vous ai parlé dans une de mes lettres précédentes.

Dans la partie méridionale du Bas-Berri, & non loin des confins de la Marche, est la ville de *la Châtre*, au dessous de laquelle

passe la riviere d'Indre : aussi l'élection qui y est établie, s'étend en très-grande partie hors de la province. Elle renferme environ trois mille habitans. Il y a une église collégiale sous l'invocation de *Saint-Germain*, un couvent de Carmes & un de Capucins. Le plus grand commerce qui s'y fait, consiste, comme dans tout le reste du Berri, en bestiaux. Le terroir en est généralement fertile & bien cultivé.

Il est certain que cette ville a dépendu autrefois de la principauté de Déols ; & il est probable qu'elle en est sortie par un partage avec la premiere race des princes de ce nom. On en fixe même l'époque au onzieme siecle. Alors Raoul, second du nom, dit *le Chauve*, fils du fondateur de la ville de Château-Roux, ayant eu six garçons, donna au sixieme, nommé *Ebbes*, la seigneurie de la Châtre. Pendant les guerres de la croisade, sous le regne de saint Louis, un autre Ebbes de la Châtre ayant été fait prisonnier par les Sarasins, fut obligé de vendre sa terre pour se racheter. Elle fut retirée par les seigneurs de Déols & de Château-Roux : enfin, à l'extinction de la maison de Chauvigny, elle tomba dans le partage du maréchal d'Aumont, qui la vendit, en 1614, au prince de Condé. Cependant la maison de la Châtre subsiste encore, & a été même fort illus-

trée, ayant eu deux maréchaux de France, pere & fils, successivement gouverneurs du Berri, un colonel général des Suisses, & plus anciennement quatre capitaines de la premiere compagnie françoise des gardes du corps du roi, à commencer du regne de Louis XI. Il paroît même que cette compagnie a été établie pour Claude de la Châtre en 1473.

A l'orient de cette derniere ville, sur une large colline, dans un pays très-diversifié & fort agréable, est la petite ville de *Château-Meillant*, où il y a une église collégiale. Le château est orné d'une tour carrée, qui a soixante-douze pieds de haut, quarante-sept de large, & dont les murs ont quinze pieds d'épaisseur. On remarque au haut une espece de dôme ou de lanterne, au dessus de laquelle est une *mélusine* de cuivre doré, qui est le cimier des armes de la maison Saint-Gelais-Lusignan : ce qui prouve que les seigneurs de cette maison, de la branche de Saint-Gelais, en ont été les possesseurs. Ce sont eux qui ont fait construire le dôme : mais on croit que la tour est encore bien plus ancienne ; car l'opinion des gens du pays est qu'elle a été bâtie par Jules César.

En tirant encore vers l'orient, on voit la petite ville de *Culant*, qui a le titre de baronnie. Cette terre autrefois possédée par la maison de ce nom, y resta jusqu'en 1582,

qu'elle fut vendue par un de ses seigneurs. Après avoir passé en différentes mains, elle appartenoit, au dix-septieme siecle, au chancelier le *Tellier*, pere du ministre *Louvois*. Le premier seigneur du nom de *Culant* que l'on connoisse, vivoit au commencement du douzieme siecle, & fonda l'abbaye de Bussieres-les Nonains en Berri. Sa descendance paroît bien établie jusqu'à Louis, qui fut amiral de France. Au commencement du quinzieme siecle, les neveux de celui-ci rendirent de grands services au roi Charles VII, surtout en maintenant le Berri sous son obéissance. L'aîné fut conseiller, chambellan du roi, capitaine de cent hommes d'armes, & enfin grand-maître de France en 1449; il mourut en 1460 : il avoit été pendant un temps gouverneur de Paris. Le cadet fut maréchal de France, & mourut en 1453; on l'appeloit le *maréchal de Jaloigne*. Le fils du grand-maître, Louis de Culant, fut, sous le regne de Louis XI, grand-bailli & gouverneur du Berri. Une branche de cette maison subsiste probablement encore. MM. de l'Aubespine en ont acheté les dernieres terres.

La petite ville de *Boussac* est tout à-fait au midi dans un espace de terre qui s'avance entre la Marche & le Bourbonnois. Elle est ceinte de murailles flanquées de tours à dix

toises l'une de l'autre. Les deux tiers de cette ville sont sur le bord de précipices, & sur des rochers escarpés. Quoiqu'on y entre par trois portes, les voitures n'y peuvent aborder que par un côté qui n'a pas soixante pas de largeur. Il y a un château bâti sur un rocher presque inaccessible. Les murailles en sont fort épaisses & munies de tours, dont l'une est des plus hautes & des plus grosses qu'on puisse voir.

Sur les confins du Berri, du côté de la Marche, on trouve la petite ville d'*Aigurande*, qui offre aux yeux du Voyageur une antiquité singuliere. C'est un perron octogone, auquel on monte de chaque côté par sept ou huit degrés. Au milieu est un bâtiment de pierres de taille, pareillement octogone, de vingt ou vingt-cinq pieds de haut, creux en dedans, & où l'on entre par une porte assez basse & en se courbant. Il reçoit le jour par de petites fenêtres qui se trouvent à chaque face. Au milieu est un autel encore noirci par la fumée des sacrifices : on en voit aussi les impressions dans l'intérieur du dôme qui sert de couverture à ce bâtiment. Il y a tout lieu de croire que c'est un ancien temple des Païens conservé en son entier. Mais il seroit difficile de fixer l'époque de sa construction, & de connoître la divinité à laquelle il étoit dédié.

Argenton est une petite ville peuplée d'environ quatre mille habitans, située sur les frontieres du Berri, du côté du Poitou, & divisée par la riviere de la Creuse en deux parties. La ville haute a son enceinte particuliere & quatre portes. Il y a l'auditoire pour rendre la justice, la chapelle de Saint-Benoît, les petites écoles, & une tour qui sert de prison, & dont les fondemens sont en partie dans le lit de la Creuse. Au dessus de cette ville haute, on voyoit autrefois un château qui fut démoli par ordre de Louis XIV. Une ancienne chronique rapporte que l'an 762, le roi Pepin ayant réduit sous son obéissance la ville de Bourges, rétablit le château d'Argenton, & en confia la garde à Remistamus, oncle de Vaiffre, fils du duc Eudes, qui avoit abandonné le parti de son neveu, pour suivre celui de Pepin. Dans la ville-basse, il y a un couvent de Cordeliers, & l'église de Saint-Sauveur.

Cette ville a appartenu autrefois aux princes de Déols. Ce n'est qu'après l'extinction de la maison de Chauvigny, que la veuve du dernier de ces seigneurs, qui étoit de la maison de Bourbon-Montpensier, la conserva pour ses reprises, & la fit passer dans sa branche. Dans la suite, elle fit partie des biens que mademoiselle de Montpensier légua au duc d'Orléans.

La ville du *Blanc* est aussi à l'extrémité du Berri, du côté du Poitou. Elle est située sur le bord de la Creuse, qui la partage en deux. Le château est dans la ville haute, & releve de tout temps de la seigneurie de Château-Roux. Dans la ville basse sont le prieuré de Saint-Genitor, & un couvent d'Augustins. On y compte en tout environ dix mille habitans. C'est le chef-lieu d'une élection, dont le territoire est ingrat & stérile, couvert de bois, & rempli d'étangs. Cette ville a été possédée, pendant plus de quatre siecles, par des seigneurs de la maison de *Naillac* ou *Naillac*, que les historiens du Berri disent s'être éteinte dès l'an 1429 Le château de Naillac est dans la ville même.

L'élection de *Château-Roux* contient le terrein le plus stérile & le plus ingrat du Berri. Il n'y a guere que les bords de la riviere de l'Indre dont il soit possible de tirer quelque parti, & où l'on puisse nourrir des bestiaux & des moutons. Le reste consiste en forêts, en étangs, & en bruyeres qui n'ont jamais été cultivées. On y fait quatre ou cinq lieues sans trouver aucun village, & l'on n'y voit des terres labourables qu'aux environs des lieux habités. Les bois servent à entretenir cinq forges qui sont dans le pays, & dont la plus considérable est celle de Chavieres dans la forêt de Château-Roux.

Le chef-lieu de cette élection se trouve presque dans le centre du Bas-Berri. C'est une ville peuplée d'environ six mille habitans, située dans un canton fertile & agréable, sur la rive gauche de l'Indre. A l'un des bouts est le château, sur une colline, au bas de laquelle coule cette riviere, le long d'une belle & vaste prairie. Auprès de ce château, il y en a un autre qu'on appelle *le Parc*, mais c'est très-peu de chose. Château-Roux a un fauxbourg, cinq paroisses & plusieurs maisons religieuses. Dans l'église paroissiale de Saint-Martin, est une chapelle où a été enterrée la princesse douairiere de Condé, Maillé-de-Brézé, morte au château de cette ville l'an 1694. On y voit une tombe de marbre, élevée d'un pied, sur l'ouverture du caveau où cette princesse a été inhumée. Dans l'église de Saint-André, sont les tombeaux des seigneurs de la Tour-Landry, & dans le chœur de l'église des Cordeliers, ceux des seigneurs de Château-Roux, des maisons de Chauvigny & d'Aumont.

Il y a dans cette ville une manufacture de draps, qui passe pour une des plus considérables du royaume. Elle occupe, dit-on, dix mille personnes de tout âge, soit dans la ville même, soit dans les environs. En temps de guerre elle est fort employée, parce que presque tout ce qui s'y fabrique est à l'usage des troupes.

Au reste le nom de *Château-Roux* est une corruption du mot *Château-Raoul*, parce qu'effectivement cette ville & son château doivent leur origine à *Raoul*, prince de *Déols*, qui mourut en 952, & fut surnommé *le Large* ou *le Libéral*. Le lieu où ce prince & ceux de sa maison se tenoient avant la construction de Château-Roux, n'en est qu'à un petit quart de lieue de l'autre côté de l'Indre. Il s'appelle encore le *Bourg-Déols*, & par corruption *le Bourg-Dieux*. C'étoit autrefois une grande ville, capitale de la principauté de ce nom: aujourd'hui c'est très-peu de chose.

On attribue la fondation de ce bourg à Léocade, chef de la maison de Déols, & qu'on prétend avoir été sénateur romain, & préteur ou préfet de la gaule lyonnoise & aquitanique, sous les premiers empereurs. Grégoire de Tours parle de ce Léocade, & dit qu'il fut enterré à Déols: on y montre en effet encore un monument de pierre qu'on croit être son tombeau. Nos vieux historiens du Berri établissent, en partant de cette époque si reculée, une suite de princes de Déols, qui apparemment sont tous fabuleux. Il n'y a rien de certain à cet égard jusqu'à Ebbes, qui vivoit sous le regne de Charles *le Simple*, & qui fonda, en 917, l'abbaye de *Déols*. Raoul *le Large*, seigneur de Château-Roux, étoit son fils. La plupart de ses successeurs s'appelerent

pelerent *Raoul* : il y en eut jusqu'à six de ce nom.

Le dernier d'entre eux mourut à la fin du douzieme siècle, & ne laissa pour héritiere qu'une fille, qui épousa *André de Chauvigny*, chevalier si brave, qu'on le surnomma *le Preux des Preux*. On ne sait pas bien quelle étoit son origine : mais on prétend qu'il étoit neveu de Baudouin, comte de Flandres. Il mourut en 1202 ; & la principauté de Déols, que l'on appeloit aussi quelquefois principauté du Bas-Berri, passa à ses descendans, qui la possèderent jusqu'en 1502, que le dernier d'entre eux mourut sans enfans. Il fut enterré dans l'église des Cordeliers d'Argenton.

Louise de Bourbon-Montpensier, veuve de celui-ci, se remaria, en 1504, à Louis de Bourbon Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, & eut de grands procès avec les héritiers de son mari, qui étoit un seigneur de Maillé de la Tour-Landry, & avec sa sœur, mariée à Jean, sire d'Aumont. Enfin l'on adjugea la plus grande partie de cette succession aux seigneurs de Maillé & d'Aumont. Mais il s'éleva entre eux de nouveaux procès, qui ne furent terminés qu'au commencement du dix-septieme siecle. Alors le maréchal d'Aumont d'un côté, & le seigneur de la Tour-Landry de l'autre, vendirent chacun leur part de la principauté de Déols & de la seigneurie de Château-Roux à Louis II de Bourbon,

prince de Condé, en faveur de qui Louis XIII érigea Château-Roux en duché-pairie.

Cette belle terre n'étoit pas alors d'un revenu bien considérable. Mais le prince de Condé obtint, en 1622, la sécularisation & les biens de deux abbayes, celle de *Déols*, & celle de *Saint-Gildas*, dont les terres étoient situées au milieu de son nouveau duché : il promit de fonder un chapitre de chanoines à Château-Roux; ce qui a été executé. Ce duché a été racheté des princes de Condé par le roi Louis XV.

A l'occident de Déols, & sur les confins de la Touraine, sont deux petites villes avec titre de comté, situées sur la riviere d'Indre; *Busançois*, qui renferme environ neuf cents habitans, & *Paluau*, qui en a environ huit cents.

A quelque distance & au nord-est de cette derniere, est la petite ville de *Levroux*, qui faisoit autrefois partie de cette principauté. On prétend qu'elle s'appeloit anciennement *Gabarum*. Quelques auteurs croient que l'étymologie de *Levroux* est *lieu Raoul*, & qu'elle a appartenu à ce même seigneur de Déols qui a fait bâtir Château-Roux. D'autres ajoutent que Raoul de Déols étoit lépreux; que saint Martin le guérit par miracle, & que de là est venu le nom de *leprosum*, que cette ville porte dans les anciens titres, d'où l'on a fait celui de *Levroux*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville a été considérable du temps des Romains. On y voit encore des monumens d'antiquités très-remarquables, tels que les ruines d'un amphithéâtre, aux environs desquelles on trouve, en fouillant la terre, des médailles & des inscriptions. Elle est entourée de murailles & de fossés : on y voit trois tours, dont une est d'une prodigieuse grosseur : ce sont les restes d'un château que Philippe Auguste prit sur les Anglois, & qu'il donna à son cousin, fils de Thibaut, comte de Champagne. Il y a une église collégiale, fondée par les premiers seigneurs de Déols, dédiée à saint Silvain, que l'on prétend être le disciple Zachée, qui vint prêcher l'évangile dans ce pays. Elle n'a actuellement que quatorze à quinze cents habitans.

En montant vers le nord, on trouve la petite ville de *Vatan*, située dans une belle plaine. Il y a un château qui mérite d'être vu, ainsi que l'église collégiale, qui porte le nom de *saint Laurian*, archevêque de Séville, parce qu'elle possede le corps de ce saint prélat, qui, fuyant la persécution de Totila, vint en Berri, & y souffrit le martyre près de Vatan. Le chapitre, fondé par Guy de Chatillon, premier du nom, comte de Blois, est composé de vingt canonicats.

Sur la riviere de Nahon, au nord-ouest

de Vatan, eſt la petite ville de *Valancay*, avec une belle terre que la maiſon d'Eſtampes poſſede depuis le quinzieme ſiecle. On dit qu'elle a pris ſon nom de ſa ſituation ſur une colline, au milieu d'une vallée qui forme un demi-cercle comme un C. Il y a un château, bâti au ſeizieme ſiecle, ſur le deſſein de Philibert de Lorme, le meilleur architecte du royaume ſous François I. Ce château eſt encore très beau pour le ſiecle préſent.

Vers l'orient de cette terre, on voit celle de *Graçay*, qui de toute ancienneté a porté le nom de baronnie, & dont les ſeigneurs ſe qualifioient *ſires*, *barons*, *princes*. Le chef-lieu eſt entouré de murailles flanquées de tours. Celle du Berle, qui eſt la plus groſſe, eſt octogone, bâtie ſur une élévation, & ſoutenue par quatre murailles en forme d'arcades.

Lury, la plus petite ville de cette province, eſt à l'extrémité ſeptentrionale du Bas-Berri. Elle eſt entourée de murailles & de foſſés, & a deux portes. Il y avoit un ancien château qui fut détruit, l'an 1196, pendant la guerre que Richard, roi d'Angleterre, fit au ſeigneur de Vierzon, qui l'étoit auſſi de Lury. Cette petite ville paſſa, depuis l'an 1361, dans pluſieurs autres maiſons, & parvint enſuite à Jean, duc de Berri, qui la donna au chapitre de l'égliſe de Bourges.

J'ai vu à peu près dans ce même canton, une jolie ville agréablement située sur les bords du Cher. C'est *Selles*, qu'il seroit plus régulier d'écrire *Celles*, parce que ce nom vient de son abbaye, qui elle même tire son origine de la cellule ou hermitage d'un pieux solitaire nommé *Eusice*. Grégoire de Tours nous apprend que le roi Childebert, allant faire la guerre en Espagne, & traversant le Berri, se recommanda aux prieres de ce saint homme, & qu'ayant eu un plein succès dans son expédition, il crut lui en être redevable, & voulut lui en témoigner lui-même sa reconnoissance. Mais l'ayant trouvé mort à son retour, il fit bâtir sur son tombeau une belle église, & y fonda un monastere qui fut occupé d'abord par des Bénédictins, puis par des Chanoines, & enfin par des Feuillans qui l'habitent encore. On ne tarda pas à bâtir des maisons autour de cette abbaye, qui devint l'église paroissiale, & il s'y forma insensiblement une petite ville, aujourd'hui peuplée d'environ seize cents habitans. Il y a de plus un couvent d'Ursulines, & un hôpital. Il s'y fait quelque commerce : on y voit des manufactures, & il s'y tient un marché considérable.

Le château est à une des extrémités de la ville dans la plus belle situation. Il a été bâti par ordre de Philippe de Bethune, au-

baſſadeur à Rome, partie de briques & partie de pierres de taille. On y trouve tout ce qui peut rendre une maiſon commode, agréable, & magnifique. Outre les avenues qui en ſont charmantes, l'eau, les bois & les jardins l'environnent de tous côtés. Une galerie de ce château eſt ornée de beaux buſtes & d'excellentes peintures, que ce ſeigneur apporta de Rome au retour de ſon ambaſſade.

Le dernier lieu conſidérable qu'on voit dans le Berri, eſt *Saint-Aignan*, ſitué tout à l'extrémité de la province, ſur les confins de la Touraine. Cette petite ville a autrefois appartenu aux comtes de Blois, dont l'un d'eux, nommé *Eudes*, fonda, dès le douzieme ſiecle, l'égliſe principale qui eſt aujourd'hui collégiale. Il la dédia à ſaint Aignan, évêque d'Orléans, & changea le nom du lieu, qui s'appeloit, dit-on, *Château-Hagard*, & lui fit prendre celui qu'il porte aujourd'hui. Des comtes de Blois, cette petite ville paſſa aux ſeigneurs de Donzi, de là, toujours par des filles, dans les illuſtres maiſons de Chatillon, de Bourbon-l'Archambault, de Bourgogne, de Châlons. Enfin Louiſe de Huſſon-Tonnerre, dame de Saint-Aignan ayant épouſé, en 1496, Emery de Beauvilliers, bailli & gouverneur de Blois, leurs enfans hériterent de la terre de Saint-Aignan, d'abord érigée en comté, & l'an 1663, en duché-pairie pour François de Beauvilliers,

dont la maison a pris son nom d'une terre située dans le pays Chartrain, & qui en est sortie depuis plusieurs siecles.

On peut compter dans Saint-Aignan près de deux mille habitans. Il y a un couvent de Capucins & un d'Ursulines. Les environs en sont également fertiles & agréables.

Je suis, &c.

A Issoudun, ce 13 Septembre 1762.

LETTRE CDLXXXIV.

LA TOURAINE.

Vous dire, Madame, que je suis dans le *jardin de la France*; c'est vous nommer la *Touraine*. Ce surnom lui a été donné à juste titre : la température du climat, la fertilité du terroir, la variété des productions de la terre le lui ont mérité. J'observerai néanmoins que dans certaines provinces que j'ai déjà parcourues, principalement dans le Languedoc, j'ai trouvé des *jardins* non moins étendus, & non moins beaux que celui-ci. J'y ai vu de très-vastes cantons aussi riches, aussi agréables, aussi délicieux que les meilleurs de la Touraine.

Cette province n'est pas d'une étendue bien considérable : bornée au sud par le Poitou & le Berri, à l'est par le Berri même, au nord par l'Orléanois & le Maine, & à l'ouest par l'Anjou, elle a vingt lieues dans toute sa largeur, & vingt-quatre dans toute sa longueur. Elle est divisée en deux parties inégales par la Loire qui la traverse, & arrosée par seize rivieres qui vont se jeter dans ce fleuve. Les plus connues sont le Cher, l'Indre, la Creuse, la Vienne, le Loir, la Bresne, &c. Il y a de plus une infinité de ruisseaux qui fertilisent les différentes parties de ce beau pays.

Cependant la richesse & la qualité du sol n'y sont pas par-tout les mêmes. On y distingue quatre cantons, dont les bornes ne sont pas bien fixées. *Les Varennes*, qui s'étendent le long de la Loire, sont des terres sablonneuses, faciles à cultiver, & toujours en labour. Elles rapportent du seigle, de l'orge, du mil & des légumes pour la province. On en tire aussi la gaude pour les teintures. *Le Verron* passe pour être le meilleur de tous ces cantons. Le terroir en est gras & dans une situation élevée : il produit du blé, du vin, de bons légumes, d'excellens fruits, & sur-tout des prunes, que l'on débite, étant cuites, sous le nom de *pruneaux*. *La Champagne* est une petite contrée située entre le

Cher & l'Indre. C'eſt un pays aſſez uni, dont les terres ſont graſſes & fertiles en blé, ſur-tout en froment. *La Brenne* eſt une terre humide, marécageuſe & pleine d'étangs. Les côteaux de la Loire & du Cher ſont chargés de vignes qui donnent des vins en abondance. Les plus eſtimés dans toute la province ſont ceux de *Vouvrai*

Il y avoit, dès le ſeizieme ſiecle, des ponts de bois, établis pour la facilité du commerce, ſur toutes les rivieres qui ſe jettent dans la Loire, & même deux ſur ce fleuve, à Tours & à Amboiſe. A préſent pluſieurs de ces ponts ſont de pierres. Mais on a toujours eu beaucoup de peine à en conſtruire ſur la Loire, à cauſe de la largeur & de la rapidité de ce fleuve, ainſi que de l'inconvénient qu'il a de s'enfler & de ſe déborder : ce qui exige qu'on entretienne avec grand ſoin les levées qui bordent la Loire, & dont on fait remonter l'origine juſqu'au temps de Charlemagne. Vous jugez bien, Madame, que lors des guerres & des troubles qui ont agité le royaume pendant tant de ſiecles, elles n'ont pas été auſſi bien entretenues qu'elles le ſont depuis le beau regne de Louis XIV.

Puiſque j'ai commencé à vous décrire le ſol de la Touraine, je vous parlerai d'autres objets qui y ſont relatifs, avant de vous tracer une notice hiſtorique de cette province.

Les forêts y étoient autrefois en bien plus grand nombre qu'elles ne le sont aujourd'hui, & celles qui subsistent encore, étoient plus étendues. Les principales sont celle d'Amboise, qui a environ seize mille arpens, celles de Loches & de Chinon, chacune d'environ six mille : les autres sont moins considérables. A l'abri de ces forêts, il y a d'assez bons pâturages, sur-tout près des rivieres. On pourroit y élever une grande quantité de bestiaux : mais on croit en retirer un plus grand profit, en faisant servir ce terrein à la culture des arbres fruitiers.

On voit des mines de fer en quelques endroits près du bourg de Noyers, dans le diocese de Tours. Il y en a même une de cuivre, dans laquelle on prétend avoir trouvé de l'or. Les côteaux de la Loire exposés au midi renferment du salpêtre. En divers endroits, il y a de fort belles carrieres de pierre à bâtir : on en tire de très-blanche, dont non seulement on fait usage sur les lieux, mais que l'on transporte par eau assez loin.

Quant aux fontaines minérales, je n'en connois qu'une qui ait quelque réputation : c'est celle de la Roche-Posay, petite ville située à l'extrémité méridionale de la province. L'eau en est limpide & sans saveur, lorsqu'on la prend au commencement de l'été.

Les curiosités naturelles répandues dans la

Touraine, ſont très-remarquables. On fixe principalement ſon attention ſur les *gouttieres*, les *coquillieres* & les *falunieres*. Les premieres, ſituées près du village de Savonieres, à deux lieues & demie de Tours, ſur le chemin de cette ville à Chinon, ſont des grottes que l'on a ſurnommées *gouttieres*, parce qu'il en dégoutte continuellement de l'eau. Elles ſont enfoncées dans le roc, & ſi ſombres qu'on n'y entre qu'avec de la lumiere : elles ſont d'ailleurs remplies de criſtalliſations, & de congélations ou ſtalactites. L'eau qui tombe de leurs voûtes ſe congele, & forme des corps tranſparens, ſemblables à du ſucre candi. Les plus grands morceaux deviennent à la longue ſi durs, qu'on a peine à les caſſer à coups de marteau. On en emporte ainſi quelques fragmens : mais la plus grande partie reſte ſur les lieux ; & nos auteurs du ſeizieme ſiecle croyoient y voir, & quelques bonnes gens de notre temps croient encore y remarquer la forme d'un calvaire tout entier, & une image de ſaint Martin à cheval, donnant à un pauvre la moitié de ſa caſaque. Si vous déſirez, Madame, une deſcription plus détaillée & plus curieuſe de ces grottes, voici celle que nous en a laiſſée un auteur moderne qui les avoit ſoigneuſement obſervées.

« On deſcend, dit-il, dans ces caves par

plusieurs ouvertures. Celle par laquelle j'y suis entré, conduit, à main droite, dans une espece de chambre, beaucoup plus profonde que large, & si basse qu'on ne peut s'y tenir debout. Le rocher qui couvre cette chambre, y forme un plafond naturel : l'eau qui en distille sans cesse, a couvert ce plafond d'une croûte blanche, telle qu'on en voit sur des biscuits ou des massepains glacés, & a formé, en tombant, plusieurs gouttes blanches, durcies & un peu allongées, comme si l'on avoit attaché à ce plafond plusieurs clous de gérofle enduits de sucre.

De là on tourne à main gauche, sous une voûte exhaussée, & l'on voit une espece d'autel long, large & haut à proportion. Cet autel est tout d'une piece, & d'une belle pierre blanche & dure. Il a été formé par l'eau qui tombe du roc & qui se pétrifie en tombant, comme on le remarque par les rocailles de pierre, en façon de glaçons ou de cristaux, attachées au roc qui fait comme le fond de l'autel, & que l'eau qui en découle goutte à goutte a formées de la même maniere.

De cette cave, on passe par une ouverture fort basse, dans une chambre plus longue que large, dont les deux bouts présentent un des spectacles les plus brillans & les plus curieux. Ce sont deux grands rochers de pierre

blanche comme de la neige & dure comme du marbre, de figure pyramidale, formés par plusieurs cordons rentrans, posés les uns sur les autres avec une régularité surprenante, & ornés naturellement de petites écailles couchées & creusées comme si on les eût travaillées au ciseau. Le cordon le plus haut & le moins large renferme un bassin toujours rempli de l'eau qui dégoutte de la voûte, & qui se débordant, coule sans cesse dans le contours des rochers, & entretient plusieurs autres bassins plus petits, que la nature a formés dans chaque cordon de distance en distance.

Entre les deux rochers de cette chambre, il y a plusieurs lagunes ou flaques d'eau peu profondes, dont la surface est couverte d'une croûte de glace de l'épaisseur d'une feuille de tôle : ces croûtes se précipitent à mesure qu'elles s'épaississent. Dans ces flaques d'eau aussi bien que dans les bassins des rochers, on trouve quantité de petites dragées de pierre de toutes sortes de figures, dont quelques-unes sont si blanches & si bien arrondies, qu'on les prendroit pour des dragées véritables. Enfin les morceaux de pierre qu'on ne détache qu'avec bien de la peine des voûtes, des rochers & de l'autel, sont entiérement semblables à du sucre, à la pesanteur près : un homme attentif s'y tromperoit «

Les *coquillieres* sont des coquilles de toutes les especes, que l'on trouve en terre dans différentes parties de la Touraine, mais jamais à une grande distance des rivieres : on y reconnoît celles de toutes les classes connues dans la mer, & même des coraux & des madrépores. Les *falunieres* sont un canton d'environ neuf lieues en carré à six lieues de Tours, & à plus de trente-six de la mer, qui est rempli de différentes couches de coquilles brisées, couvertes de plusieurs lits de terre blanche & calcaire, que l'on appelle en Touraine *falun*. Ce n'est presque que de nos jours que l'on a beaucoup disserté sur cette singularité, & certainement il y a matiere. L'histoire de l'académie royale des sciences parle de ces coquillages fossiles. C'est l'illustre *Réaumur*, qui, en 1720, fit sur ce sujet plusieurs observations curieuses dont voici à peu près le précis, que vous me sauriez mauvais gré, Madame, de ne pas vous rapporter.

» On a cru pendant long-temps que tout ce qu'on appelle pierres figurées, & les coquillages mêmes trouvés dans le terre, étoient des jeux de la nature. Un potier de terre, qui ne savoit ni grec, ni latin, fut le premier, vers la fin du seizieme siecle, qui osa dire dans Paris, & à la face de tous les docteurs, que les coquilles fossiles étoient de

véritables coquilles, déposées autrefois par la mer dans les lieux où elles se trouvoient alors ; que des animaux, & sur-tout des poissons, avoient donné aux pierres figurées toutes leurs différentes figures, &c. Il défia hardiment toute l'école d'Aristote d'attaquer ses preuves. C'est *Bernard Palissy*, Saintongeois, aussi grand physicien que la nature puisse en former un. Cependant son systême a dormi près de cent ans ; & le nom même de l'auteur est presque mort. Enfin les idées de Palissy se sont réveillées dans l'esprit de plusieurs savans, & ont fait la fortune qu'elles méritoient. On a profité de toutes les coquilles, de toutes les pierres figurées que la nature a fournies.

Malgré cela, ce doit être encore une chose étonnante que le sujet des observations présentes de M. de Réaumur ; une masse de cent trente millions six cent quatre-vingt mille toises cubiques enfouies sous terre, qui n'est qu'un amas de coquilles ou de fragmens de coquilles, sans nul mélange de matiere étrangere, ni pierres, ni terre, ni sable. Jamais, jusqu'à présent, les coquilles fossiles n'ont paru en cette énorme quantité ; & jamais, quoiqu'en une quantité beaucoup moindre, elles n'ont paru sans mélange. C'est en Touraine que se trouve ce prodigieux amas, à plus de trente-six lieues de la mer. On l'y

connoît, parce que les païsans de ce canton se servent de ces coquilles qu'ils tirent de terre, comme de marne pour fertiliser leurs campagnes, qui sans cela seroient absolument stériles. Quelquefois il se trouve des coquilles entieres, & quelquefois des fragmens. Dans ces derniers, lorsqu'ils sont un peu gros, & encore mieux dans les coquilles entieres, on reconnoît que quelques-unes de ces especes de coquilles sont connues sur les côtes de Poitou : d'autres appartiennent à des côtes éloignées. Il y a jusqu'à des fragmens de plantes marines pierreuses, telles que des madrépores, des champignons de mer, &c.

Toute cette matiere s'appelle dans le pays du *falun*. Le canton, qui, en quelques endroits qu'on le fouille, fournit du *falun*, a bien neuf lieues carrées de surface. On ne perce jamais la miniere de *falun* ou *faluniere* au delà de vingt pieds. M. de Réaumur en rapporte les raisons, qui ne sont prises que de la commodité des laboureurs, & de l'épargne des frais. Ainsi les falunieres peuvent avoir une profondeur beaucoup plus grande que celle qu'on leur connoît. Cependant nous n'avons fait le calcul des cent trente millions six cent quatre-vingt mille toises cubiques que sur dix-huit pieds de profondeur, & non pas de vingt; & nous n'avons mis la lieue qu'à deux mille deux

cents toises. Tout a donc été évalué fort bas, & peut-être l'amas des coquilles est-il de beaucoup plus grand que nous ne l'avons posé. Qu'il soit seulement double : combien la merveille augmente-t-elle !

M. de Réaumur ne croit pas que ce soit le déluge qui ait produit cet amas de coquilles qu'on trouve ici ; mais bien que la surface de la terre ayant été en quelques endroits autrement disposée qu'elle ne l'est aujourd'hui, les mers & les continens y ont eu un autre arrangement ; & qu'enfin il y a eu un grand golfe au milieu de la Touraine *a*.

Il est temps, Madame, que je vous dise quelque chose de l'histoire de cette province, dont nos anciens auteurs ne craignent pas de fixer le commencement à des époques bien reculées. Ils racontent de prétendus exploits du second *Turnus*, qui, disent-ils, vint de l'Ausonie sur les bords de la Loire, à la suite de son oncle, *Brutus*, environ onze cents ans, ou, selon d'autres chronologues, deux mille ans avant la naissance de Jésus-Christ. Dans le seizieme siecle, on montroit encore, ou du moins on prétendoit montrer le tombeau de ce même Turnus près de la porte *Hugon* ou *Fourgon*, qui est une de celles de la ville de Tours.

Malgré tous ces témoignages, il est certain que les premieres notions que nous puis-

sions avoir des Tourangeaux & de la Touraine, se trouvent dans les Commentaires de César, qui met les *Turonnes* au nombre des peuples Gaulois-Celtiques, établis sur les bords de la Loire. Ce héros n'eut point la peine de les combattre & de les vaincre : ils se livrerent tout d'un coup à lui, l'élurent de bonne grace pour leur chef, & lui offrirent même de l'aider à soumettre leurs voisins. Mais il est à présumer qu'ils ne lui furent pas d'une grande ressource, puisque, suivant Tacite, qui les appelle *Imbelles*, ils n'étoient point propres à la guerre. Il semble qu'ils jouissoient trop bien chez eux des douceurs d'une vie paisible, pour chercher une autre patrie ; & en général il n'y a que les peuples & les hommes qui ne possedent rien, qui songent à tenter une pareille entreprise.

La principale ville des *Turonnes* fut alors appelée, du nom de César, *Cesarodunum*. Il se présente ici une nouvelle question : *Dunum*, en Celtique, signifie une montagne ; & la ville de Tours étoit bâtie dans un terrein plat. On repond à cela que *Dunum* signifioit aussi toute place forte, & que *Cesarodunum* étoit une forteresse. Par la suite la capitale prit le nom du pays, comme *Avaricum* s'appela *Bourges*, & *Autricum*, *Chartres*.

On place à l'an 122 de l'ere chrétienne

le temps où les Tourangeaux obtinrent le droit de citoyens romains. A la premiere division de l'empire, ils furent compris dans la grande province Lyonnoise. Lorsque celle-ci fut partagée, Tours devint la capitale de la troisieme, & l'on soumit aux Tourangeaux des peuples bien plus guerriers qu'eux, & qui s'étoient signalés par de grands exploits, puisqu'ils avoient fait des conquêtes & des établissemens en Italie : on appeloit ces derniers les *Cénomans* ; ce sont les *Manceaux*.

Lors de l'anéantissement de l'empire romain, dont les Visigoths se rendirent les maîtres, la ville de Tours passa assez paisiblement sous leur domination. Clovis s'étant avancé à la tête de ses Francs pour les combattre, la victoire qu'il remporta sur eux, l'an 507, lui soumit entre autres la capitale de la Touraine. Il y entra en monarque pieux, bien plus qu'en vainqueur redoutable, & vint rendre graces au tombeau de saint Martin, des succès qu'il croyoit devoir au mérite de cet ancien évêque & patron de la ville de Tours.

J'observerai ici, Madame, que l'avantage de posséder les reliques de ce Saint a été, pendant bien des siecles, de la plus grande utilité à cette ville. Non seulement l'affluence des pélerins fut la principale cause de son agrandissement ; mais encore le tombeau de

ſaint Martin engagea les deſcendans de Clovis à ménager toujours la ville de Tours, au milieu des guerres qu'ils ſe firent les uns aux autres. Le même reſpect pour les reliques du Saint continua pendant tout le cours de la ſeconde race, & même d'une partie de la troiſieme. On faiſoit des pélerinages à ſaint Martin; on propoſoit des treves, & l'on en convenoit pour favoriſer ces actes de dévotion: on juroit des traités de paix ſur ſes reliques.

La Touraine fit partie du royaume d'Auſtraſie, avant que Clotaire II réunît la monarchie entiere: elle fut enſuite compriſe dans celui de Neuſtrie. Les Saraſins ayant paſſé les Pyrénées, Charles Martel, qui n'étoit encore que maire du palais, marcha pour les combattre, les défit entre Tours & Poitiers, & leur tua, dit-on, plus de trois cent mille hommes. Ce fut une nouvelle occaſion de rendre graces à ſaint Martin de Tours. Ce général des Français, qui n'épargnoit pas toujours les biens des égliſes pour faire la guerre aux infideles, n'oſa toucher à ceux de l'égliſe de cette ville.

Des comtes particuliers & amovibles y furent établis ſous la premiere race de nos rois. Ils continuerent d'être ſur le même pied pendant la plus grande partie de la ſeconde Mais enfin ils ſuivirent l'exemple des autres

comtes, & se rendirent héréditaires sous les foibles descendans du puissant Charlemagne. Tandis que les comtes d'Anjou en faisoient leur patrimoine, ceux de Blois & de Chartres, descendans du fameux Thibaut *le Tricheur*, se rendoient maîtres de la Touraine. Ils y dominerent jusqu'en 1024, que Geoffroi Martel, comte d'Anjou, la leur enleva, sous prétexte qu'elle avoit appartenu à ses prédécesseurs; & elle fit partie de l'héritage de cette reine Eléonore que Louis *le Jeune* répudia si imprudemment.

Les rois d'Angleterre, descendans de cette princesse, la posséderent jusqu'en 1202, qu'elle fut confisquée sur Jean *sans Terre*, & réunie à la couronne. En 1360, notre roi Jean l'érigea en duché-pairie pour Philippe, son fils, qui quitta ensuite cet apanage pour le duché de Bourgogne. Depuis cette époque, elle entra dans celui de plusieurs autres enfans de France, mais qui n'en porterent point le nom. Elle servit aussi de douaire à plusieurs reines, entre autres à la malheureuse Marie Stuart, qui n'en jouit pas jusqu'à sa mort, puisque, de son vivant même, on fit entrer la Touraine dans l'apanage du duc d'Anjou, qui régna ensuite sous le nom de Henri III. Elle fut alors réunie au domaine, & n'en a point été aliénée jusqu'à présent.

Cette province se régit par une coutume

particuliere, qui fut rédigée, en 1460, sous le regne de Charles VII, & réformée, en 1559, sous celui de Henri II. Elle est tout entiere du ressort du parlement, de la chambre des comptes & de la cour des aides de Paris. Il y a six baillages royaux, qui ont à leur tête un seul grand-bailli d'épée, au nom duquel se rend la justice du roi dans toute la province, & qui a toujours commandé la noblesse, lorsqu'elle s'est assemblée en vertu du ban & de l'arriere-ban. Comme ce grand-bailli étoit incontestablement le premier officier royal, il a toujours uni à ce titre celui de gouverneur de la Touraine, jusqu'à ce qu'au milieu du seizieme siecle, on ait fait un grand gouvernement des trois provinces de la Touraine, de l'Anjou & du Maine, en faveur du duc de Bourbon-Montpensier. On a ensuite séparé ces trois provinces en trois gouvernemens : on a même ajouté, sous le regne de Louis XIV, un lieutenant-général pour chacune.

Le bureau des finances établi à Tours, en 1567, sert pour la généralité entiere, qui comprend la Touraine, l'Anjou & le Maine, & qui est divisée en quatre élections, Tours, Amboise, Loches & Chinon.

On trouve le caractere des Tourangeaux aussi agréable que leur pays est fertile. Ils

passent pour être un peu moins guerriers qu'aimables & polis; & l'on cite à leur sujet des vers italiens de *la Jérusalem délivrée*, dont voici le sens : » Nés sous un climat riant & voluptueux, ils en ont la mollesse & la langueur : ils sont impétueux au premier choc; mais bientôt leur ardeur s'affoiblit & s'éteint «. Cela pouvoit être vrai du temps du *Tasse*; & l'application qu'on feroit de ces vers aux Tourangeaux d'aujourd'hui, pourroit être fausse.

Le principal commerce qui se fait en Touraine, consiste dans le débit des productions du sol de la province, & dans le produit de trois especes de manufactures, qui sont la *draperie*, la *tannerie* & la *soierie*. Elles subsistoient déjà au seizieme siecle : mais les tanneries alors florissantes, sont aujourd'hui presque absolument tombées. La draperie, qui a été établie sous le regne de Charles VII, & pour laquelle on a fait de grands réglemens, a eu le même sort, parce que les Tourangeaux ont cessé de s'occuper de la nourriture des bêtes à laine, & que les habitans du Berri ont commencé à travailler les laines de leur pays. Les manufactures de soieries se sont soutenues depuis le regne de Louis XI, qui les établit & qui les favorisa, en faisant venir de Gênes, de Florence, de Venise & même de la Grece les

plus habiles ouvriers. Cependant celles de Lyon leur ont fait beaucoup de tort, les Lyonnois vendant aux Tourangeaux leur soie fort cher. Mais on pourroit lever cet obstacle en faisant de grands établissemens de vers à soie dans la province.

Je suis, &c.

En Touraine, ce 1762.

LETTRE CDLXXXV.

SUITE DE LA TOURAINE.

Je vous ai déjà dit, Madame, que la Loire divise la Touraine en deux parties fort inégales. La plus petite, qui est au nord, s'appelle la Haute-Touraine, & l'autre, qui est au sud, la Basse. *Tours* est la capitale de la Haute, ainsi que de toute la province. Avant de vous faire connoître cette ville, il est à propos que je vous donne une idée de l'histoire de sa métropole, une des plus intéressantes entre celles de tous les évêchés du royaume. Elle est intimément liée à l'histoire de la province, & renferme d'ailleurs quelques anecdotes singulieres.

Vous ne croirez pas, Madame, que les anciens

anciens historiens de l'église de Tours remontent jusqu'à la création du monde. Ils le font cependant, & comptent depuis cet instant jusqu'au déluge seize cent soixante-cinq ans : ensuite ils nous prédisent avec une grande confiance que le monde est destiné à durer six mille ans juste. Par conséquent, si vous admettez le calcul des anciens chronologistes, qui fixent l'époque de la naissance de Jésus-Christ à l'an 4000, le monde auroit encore un peu plus de deux cents ans à durer. Mais si vous reculez la naissance de Jésus-Christ encore de deux cents ans, comme fait *la Peyre*, auteur de la sainte chronologie, nous n'aurions plus que trente-sept ans à vivre (1). Au reste, le compte des six mille ans est fondé sur un passage des pseaumes, qui dit que mille ans devant Dieu sont comme un jour; d'où l'on conclut que Dieu ayant créé le monde en six jours, il doit être six mille ans à se décomposer.

Ces historiens, forcés de passer du premier siècle du monde au premier du christianisme, pour trouver un évêque de Tours, nomment pour apôtre de la Touraine, *saint Gatien*, qu'ils font disciple de Jésus-Christ même.

(1) Nos lecteurs observeront que cette lettre a été écrite en 1763.

Les historiens modernes, plus éclairés, ne font remonter la prédication de ce Saint qu'à l'an 250. Il gouverna, disent-ils, pendant cinquante ans l'église naissante de Tours, & mourut en 301. Le lieu saint où il assembloit les fideles, étoit dédié à Notre-Dame. Il subsiste encore à Tours, ou du moins il existe une église à la même place. On la nomma d'abord *Notre-Dame la Pauvre*, & ensuite *la Riche*, épithete qui, depuis les ravages des Huguenots, ne lui convient peut-être plus.

Après saint Gatien, on trouve une lacune de trente-huit ans dans la chronologie des évêques de Tours. Ce ne fut qu'en 337, sous le regne du grand Constantin, que *saint Lidoire* fut choisi pour évêque par ses compatriotes. Il occupa ce siége pendant trente-trois ans, & eut pour successeur le grand *saint Martin*. On prétend que la ville de Tours commença dès ce temps-là à être regardée comme une métropole eccléſiastique, parce qu'elle devint la métropole ou capitale civile de la troisieme Lyonnoise : mais le titre d'archevêque ne fut donné aux métropolitains qu'au neuvieme siecle.

Il n'y a peut-être aucun Saint en France, dont la légende soit plus chargée de faits remarquables & de miracles que celle de saint Martin, patron des Tourangeaux &

de la France entiere. On convient généralement qu'il étoit né dans la Pannonie, actuellement la Hongrie. Mais on a ajouté aux circonſtances, peut-être aſſez ſimples, de ſon enfance, des détails ſi extraordinaires, qu'on en a composé un vrai roman. Il y en a un intitulé : *la belle Hélene de Conſtantinople, mere du glorieux ſaint Martin.* Cette Hélene étoit, dit-on, niece de l'empereur Conſtantin, & fut mariée à un roi de Hongrie nommé *Florus.*

Quoi qu'il en ſoit, ſaint Martin embraſſa le métier des armes, & paſſa dans les Gaules avec la légion dans laquelle il s'étoit enrôlé. Pendant le cours d'une de ſes campagnes, il donna, par charité, la moitié de ſa caſaque militaire à un pauvre qui ſe trouva être Jéſus-Chriſt lui-même. Peu de temps après, il voulut quitter l'état de la milice, & demanda ſon congé pour ſe faire moine. Julien, ſon général, qui depuis fut empereur & ſurnommé *l'Apoſtat*, lui ayant reproché que c'étoit par lâcheté, Martin lui donna la preuve du contraire dans une bataille qui ſe livra. Au moment où l'action alloit commencer, il fit le ſigne de la croix, ſe jeta au milieu des bataillons ennemis, en fit un grand carnage, & revint ſans aucune bleſſure.

Après cette expédition, Martin ſe retira

dans un monastere du diocese de Poitiers, qui étoit sous la direction de saint Hilaire, & n'en sortit que pour occuper le siége de Tours. Il resta toujours attaché à la vie monastique, & fonda auprès de sa ville épiscopale la fameuse abbaye que l'on appelle aujourd'hui *Marmoustier*, dont le nom en latin est *majus monasterium* (le grand monastere). Le saint prélat y rassembla plus de quatre-vingts religieux, qui y chantoient jour & nuit les louanges de Dieu. Il s'y rendoit souvent, & y passoit plusieurs heures en méditation dans une grotte que l'on montre encore, & qu'on appelle *le repos de saint Martin*. La sainte Vierge, les Apôtres & les Anges venoient l'y visiter.

Ce Saint eut le don des miracles à un tel point, que les mendians qui vivoient de leurs infirmités, en avoient la plus grande peur, craignant qu'il ne les guérît malgré eux; ce qui arrivoit effectivement. Il acheva l'église cathédrale commencée par saint Lidoire, & y fit transporter le corps de saint Gatien, dont elle prit le nom qu'elle porte encore. La légende assure même que, lors de cette translation, le Saint, mort depuis long-temps, demanda sa bénédiction à saint Martin qui étoit encore vivant. Enfin celui-ci mourut vers l'an 395 ou 397, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il fut aussi-tôt

canonisé par la voix publique; & ses reliques furent exposées à la vénération des fideles, dans une chapelle que l'on appelle encore le *petit Saint-Martin*. Elles le furent ensuite dans l'église actuelle, où son tombeau n'a cessé, jusqu'au seizieme siecle, d'être honoré par nos rois des trois races, ceux des pays étrangers, les princes & les peuples de France & de toutes les nations.

Le successeur de saint Martin fut *saint Brice*, que le roman de *la belle Hélene de Constantinople* prétend avoir été son frere. Ce prélat fut déposé sur un soupçon mal fondé de libertinage & d'incontinence. Ce fut lui qui commença le bâtiment de l'église de *Saint-Martin*, où il fut enterré près de son prédécesseur.

Cette église fut achevée sous l'épiscopat de *saint Eustoche* & de *saint Perpétue*, successeurs de saint Brice. Le prélat qui remplaça le dernier sur le siége de Tours, est *saint Volusien*, honoré comme martyr dans une province bien éloignée de sa ville épiscopale; c'est dans le comté de Foix. Les Visigoths qui étoient Ariens, possédoient encore alors tout le pays qui s'étend depuis les Pyrénées jusque par delà la ville de Tours. Mais leur puissance étoit menacée par Clovis, roi des Francs, & catholique, qui s'avançoit pour les combattre. Alaric,

roi des Goths, fourçonna faint Volufien de favorifer ce conquérant. Il exila le prélat, & le fit conduire jufqu'à Touloufe, de là à Pamiers, & enfin à *Fuxum* (à préfent *Foix*), où il fut martyrifé, en faifant des vœux pour l'ennemi des Ariens, & invoquant pour ce monarque le fecours de faint Martin. En effet, Clovis détruifit l'empire des Goths, dans l'Aquitaine : il crut en avoir obligation au patron de la ville de Tours, & fut l'en remercier fur fon tombeau, en partageant avec cette églife les dépouilles d'Alaric.

Les douze archevêques fuivans, dont plufieurs font mis au nombre des Saints, peuvent être paffés fous filence. Mais celui qui vint après eux, mérite une mention particuliere : c'eft *faint Grégoire de Tours*, né en Auvergne, d'abord moine à Marmouftier, & placé fur le fiége de Tours en 575, fous le regne du roi Sigebert, cent foixante-dix-huit ans après la mort de faint Martin. Ce prélat fut un grand homme, fous quelque rapport qu'on le confidere; évêque édifiant, de mœurs pures, & de faine doctrine. Il fit, dit-on, grand nombre de miracles, même de fon vivant : mais il les attribuoit, non à fon propre mérite, mais à la vertu des reliques qu'il portoit toujours pendues à fon cou. C'eft avec cette modeftie qu'il en rapporte quelques-uns dans fes

ouvrages, & qu'il assure avoir été guéri lui-même d'une grande maladie avec la poussiere du tombeau de saint Martin. Prélat magnifique & libéral, il fit rétablir & orner l'église de Saint-Martin, & fonda l'abbaye de *Saint-Julien*, où il se retiroit souvent pour prier & pour étudier, comme faisoit saint Martin à Marmoustier. Habile politique, il se conduisit avec prudence & même avec adresse au milieu des troubles qui agiterent la France sous les regnes de Chilpéric, de Gontran, de Sigebert, & des reines Frédégonde & Brunehaut. Il travailla efficacement avec ses confreres pour faire cesser ces divisions, & usoit pour cela quelquefois de discours flatteur, de complaisance & de promesses flatteuses de la protection du ciel: quelquefois aussi il faisoit des coups hardis, & employoit alternativement une éloquence évangélique & une fermeté héroïque. Cependant il étoit d'une petite stature & d'une figure peu imposante: le premier coup-d'œil ne prévenoit pas en sa faveur; mais on changeoit bien d'opinion, quand on le connoissoit. Il ne nous reste qu'une partie de ses écrits; & ce sont les plus beaux monumens que nous ayons de l'histoire civile & ecclésiastique de France, sous la premiere race de nos rois. Ils sont traduits en françois; & c'est là qu'il faut chercher des mémoires sur

les mœurs, les usages & les opinions reçues pendant le cours des sixieme & septieme siecles. Il a eu des continuateurs, dont le principal est *Frédégaire*.

Au milieu du neuvieme siecle, sous l'épiscopat d'*Erard*, la Touraine fut ravagée par les Normands, qui brûlerent l'abbaye de Marmoustier, & tuerent cent seize Moines. Vingt-quatre se réfugierent dans la ville de Tours, qui étant bien fortifiée, ne put être prise. Mais l'église de Saint-Martin étant hors de la ville, & ses reliques ne se trouvant point en sûreté contre la fureur des barbares, on les transporta d'abord à Fleuri ou Saint-Benoît sur Loire, puis à Orléans, & enfin à Auxerre. On remarque que les Saints auprès desquels on les plaça, tels que saint Benoît & saint Germain d'Auxerre, leur firent, pour ainsi dire, les honneurs, en leur laissant toute la gloire de plusieurs guérisons étonnantes. Environ vingt ans après, la conversion des Normands ayant fait cesser toute l'inquiétude que l'on pouvoit avoir sur la profanation des reliques, celles de saint Martin furent rapportées à Tours; & elles opérerent toujours, *chemin faisant*, de nouveaux prodiges.

Sous l'épiscopat d'*Archambaut*, dans les dernieres années du dixieme siecle, on vit une chose qui nous paroîtroit aujourd'hui bien

singuliere : tant les mœurs sont changées ! C'est le roi *Robert*, fils de Hugues Capet, portant chape dans l'église de Saint-Martin, dont il étoit abbé laïc; dignité dont son pere & ses aïeux s'étoient emparés, & qu'ils avoient conservée, sans s'embarrasser d'en remplir les fonctions ecclésiastiques. Mais Robert ne dédaigna pas même celle de chantre: il se piquoit non seulement d'avoir la voix belle, mais encore d'être le plus habile musicien de son temps; & ce n'étoit pas sans raison. L'air & les paroles de plusieurs hymnes de l'église, que nous connoissons encore, & qui sont de sa composition, nous en offrent la preuve.

En 1199, finit la grande querelle qui s'étoit élevée environ trois cents ans auparavant, concernant la jurisdiction de la ville de Tours sur les évêques de Bretagne. Tours ayant toujours été sous l'obéissance des rois de France, les prélats Bretons prétendoient que leur pays ne dépendoit pas du royaume, & ne vouloient pas avoir pour métropolitain un prélat François. En conséquence, *Nomenoé*, prince ou roi des Bretons, déclara, presque de sa propre autorité, l'évêque de *Dol*, archevêque; érection irréguliere qui ne subsista pas. Cependant les difficultés, ainsi que l'indépendance des évêques de Bretagne, continuerent jusqu'à ce

que le pape Innocent III & l'archevêque de Tours voulurent décidément accommoder cette affaire. L'archevêque consentit que Dol fut érigé en archevêché, à condition que la primatie sur ce nouveau métropolitain fût assurée au siége de Tours. Le pape n'approuva point cet expédient : il aima mieux que les évêques de Bretagne restassent suffragans de l'archevêché de Tours : mais il prit certaines mesures à ce sujet, & laissa aux évêques de Dol l'honneur de recevoir & de porter le *pallium*, dont ils étoient en possession. Ainsi, depuis ce temps, le nombre des suffragans de Tours est fixé à onze, dont neuf en Bretagne ; les deux autres sont le *Mans* & *Angers*.

Cette ville eut pour archevêque, en 1468, *Elie*, des vicomtes de *Bourdeilles* en Périgord. Ce prélat, qui avoit été Cordelier, fut d'abord évêque de Périgueux, & mourut cardinal. Il suivit toujours exactement la regle de saint François, & mena une vie si austere & si édifiante, qu'après sa mort, arrivée en 1526, il fut question de le canoniser. On entama les procédures nécessaires à cet effet : elles n'ont point été terminées, cependant il est regardé dans l'église de Tours comme bienheureux. Louis XI avoit pour lui une si grande vénération, qu'il le fit parrain d'un de ses enfans, dans l'espérance

que les prieres de ce saint prélat lui obtiendroient une longue vie. Mais le ciel en ordonna autrement; & le petit prince, qui avoit été nommé *Joachim*, mourut peu de temps après.

Martin de Beaune fut le cent-unieme archevêque de Tours : il occupa le siége de cette ville en 1520. Son pere fut bailli & gouverneur de Touraine, &, par malheur pour lui, surintendant des finances de François I. Les besoins de l'état exigeant des ressources extraordinaires, Jacques de Beaune, seigneur de Samblançay, crut en trouver en faisant fondre la grille d'argent qui entouroit le chœur & le tombeau de saint Martin. Le prélat, fils du ministre des finances, eut la foiblesse de ne point s'opposer à ce sacrifice, qui eut lieu. Le peuple cria aussitôt qu'il seroit puni par la justice divine. Il arriva en effet que le malheureux surintendant fut accusé de crime de péculat, condamné, & exécuté à Montfaucon : l'archevêque son fils en mourut de chagrin.

Je termine ici, Madame, cette notice historique de la métropole de Tours, parce que depuis cette époque jusqu'à nos jours, je n'y ai rien trouvé d'extrêmement curieux. Mais je ne dois pas vous laisser ignorer que, quoique l'archevêque de cette ville n'ait jamais eu aucune prétention à la souveraineté,

ni même au titre de grand feudataire de la couronne, il a cependant des vassaux considérables, qui, lors de son entrée solemnelle, le portent sur leurs épaules, & remplissent auprès de lui des fonctions domestiques. Ceux qui doivent le porter, sont les seigneurs d'*Amboise*, *de la Haye*, *de Preuilly*, & *de Sainte Maure*. Le premier doit servir les plats sur sa table : le second est son grand-échanson, le troisieme son grand-pannetier, le quatrieme son grand-écuyer : le seigneur de l'*Isle Bouchard* doit lui donner à laver. Lorsque dans les grandes cérémonies, l'archevêque de Tours est obligé de passer sur le territoire de l'abbaye de Saint-Martin, le prévot de ce chapitre prétend avoir le droit de lui lier les mains avec une étole, pour l'empêcher de faire sur ses terres aucune fonction épiscopale, ou de seigneur temporel, n'y ayant aucune jurisdiction.

J'en viens à présent à la description de la ville de Tours. Cette capitale de la province est située dans une belle plaine, sur la rive gauche de la Loire, entre ce fleuve & la riviere de Cher. J'ai dit ailleurs, que du temps de César, elle fut nommée *Cæsarodunum*, & que, vers la fin du quatrieme siecle, elle fut établie métropole dans l'état civil, & qu'on suivit ce même ordre dans

l'état eccléſiaſtique. Elle étoit alors d'une petite étendue, & ne comprenoit que l'eſpace qui eſt entre la porte *Hugon* ou *Fourgon*, & le lieu qu'on appelle le *portail des priſons*. Le tombeau de ſaint Martin étoit hors de la ville, à une diſtance d'environ cinq cents pas. Mais l'affluence des pélerins y fut ſi conſidérable, qu'inſenſiblement il ſe forma autour de ce tombeau une ville, qui, en 903, fut ceinte de murailles, & nommée, ſuivant les anciens titres, *Martinopolis*. On lui donna enſuite le nom de *Château-Neuf*, à cauſe d'un château que Richard, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, & poſſeſſeur de la Touraine, y avoit fait bâtir malgré Philippe Auguſte ; ce qui occaſionna la guerre ſanglante que ſe firent ces deux monarques.

La Touraine étant revenue à la couronne, ces deux villes ſi proches l'une de l'autre ſe joignirent enfin par l'accroiſſement qu'elles prirent, & furent réunies en 1354, pour n'en former qu'une ſeule, comme on le voit dans les lettres patentes que le roi Jean fit expédier à cet effet. Ce n'étoit pas, à beaucoup près, les premieres qui euſſent été accordées à cette ville, puiſque Grégoire de Tours nous apprend qu'elle obtint des priviléges des rois de la ſeconde race ; d'où l'on peut inférer que c'eſt la premiere ville

de France qui en ait eu. Elle jouit encore de quelques-unes des graces qui lui furent accordées en différens temps, entre autres de l'exemption de la taille. Cette ville fut aussi la premiere qui envoya des députés au roi Henri III, après la journée des barricades; & ce fut pour la récompenser de cette marque de fidélité, que ce prince y transféra le parlement & les deux autres cours souveraines. Pendant le séjour qu'y firent ces tribunaux, Tours s'accrut d'un tiers; & l'on y joignit les fauxbourgs par une nouvelle enceinte qu'on bâtit en vertu des lettres patentes données par le roi Henri IV en 1591.

Cette ville a aujourd'hui cinq fauxbourgs assez grands; & l'on y entre par douze portes, dont l'une s'appelle la porte *Hugon*, que le peuple nomme par corruption la porte *Fourgon*. Elle tire son nom de *Hugon*, comte de Tours, suivant quelques historiens, & qui se rendit redoutable par sa méchanceté & la férocité de ses mœurs. Mais il est plus probable que c'est un personnage purement imaginaire, puisque personne ne peut dire en quel temps il vivoit. La populace prétend qu'il revient la nuit, parcourt la ville à cheval, & frappe tous ceux qu'il rencontre: on fait peur de son spectre aux femmelettes & aux petits enfans. A cette occa-

ſion, nos vieux hiſtoriens obſervent qu'il y a un fantôme affecté à chacune des principales villes de France : à Orléans on craint le *mulet odet*, à Blois le *loup garou*, & à Paris le *moine bourru*.

Le pont ſur la Loire, qui eſt de pierre, long & aſſez beau, eſt très-avantageux pour la ville dont il facilite le commerce. Tout auprès, eſt l'ancien château, qui fut réparé au ſeizieme ſiecle. C'eſt là que fut enfermé le fils aîné du duc de Guiſe, après que ſon pere eut été tué à Blois : mais il trouva le moyen de s'évader.

Les remparts forment une belle promenade, ainſi que le quai royal, qui eſt ſur la riviere, & très-ſpacieux. Mais la plus agréable, eſt celle du mail, ornée de deux allées d'ormes de chaque côté, & long de plus de mille pas. La ville de Tours eſt ſi jalouſe de cet ornement, que les magiſtrats ont défendu d'y jouer & de s'y promener lorſqu'il a plu, juſqu'à ce qu'il ſoit ſec, ſous peine de dix livres d'amende.

On ne voit pas dans cette ville de fort belles rues. Mais les maiſons, toutes couvertes d'ardoiſes, ſont bâties de pierres extrêmement blanches, tirées des carrieres voiſines ; ce qui leur donne beaucoup d'apparence. La ville eſt d'ailleurs ornée de ſix fontaines abondantes ; & l'eau qui en ſort, ar-

rose la plus grande partie des quartiers, & y entretient la propreté.

Quant aux bâtimens publics, les plus remarquables sont sans contredit les églises. La cathédrale a un portail chargé de figures dans le goût gothique, fort orné : les roses des vîtres peintes qui sont dans l'église, sont très-estimées. Au onzieme siecle, elle étoit encore dédiée à saint Maurice, & elle en portoit le nom, quoique saint Martin y eut fait transporter les reliques du plus ancien de ses prédécesseurs : mais insensiblement elle prit celui de *saint Gatien.*

Attenant cette cathédrale, il y a un cloître, dont un côté est occupé dans toute sa longueur par une bibliotheque précieuse, remplie de manuscrits attachés sur des pupîtres avec des chaînes de fer. Les deux plus remarquables sont un *ancien testament* du neuvieme siecle, en caracteres vrais gothiques ou saxoniques, & un livre d'*évangiles* qu'on prétend avoir été écrit de la propre main de saint Hilaire, évêque de Poitiers, qui mourut en 367.

Au reste ce chapitre de saint Gatien, un des plus illustres & des plus nombreux du royaume, est composé de plus de deux cents ecclésiastiques de différens ordres & grades. En 1741, on a accordé aux Chanoines, qui sont au nombre de quarante-neuf, la pré-

rogative de porter l'habit violet, & aux quatre premiers dignitaires, qui sont le doyen, le grand-archidiacre, le trésorier & le chantre, celle de porter la robe rouge.

Le palais archiépiscopal est tout près de la cathédrale de cette ville de Tours. La grand'salle a servi non seulement à plusieurs conciles provinciaux qui y ont été assemblés en différens temps, mais encore aux états-généraux du royaume, qui y ont été tenus trois fois. La premiere fut sous le regne de Louis XI, en 1468, pour déclarer la guerre au duc de Bourgogne, & ordonner que, comme vassal de la couronne, il seroit ajourné au parlement de Paris, pour se justifier du crime de félonie dont il étoit accusé. Il ne se fit aucun autre réglement ni ordonnance bien importante dans ces états, où le roi s'étoit assuré de tous les députés qui composoient les trois Ordres. Ces sortes d'assemblées n'étoient point agréables à ce monarque, qui n'en avoit convoqué aucune depuis qu'il occupoit le trône, & qui n'en convoqua plus dans la suite.

Mais l'année même de sa mort, en 1483, les états-généraux furent rassemblés de nouveau dans la même ville de Tours, pour régler l'administration de l'état pendant la minorité du jeune roi Charles VIII. La régence fut déférée à madame de Beaujeu, sœur aî-

née de ce monarque, au grand chagrin du duc d'Orléans, qui régna depuis sous le nom de Louis XII. Nous avons le procès-verbal de ces états, imprimé *in-folio*, sans date précise, mais probablement peu de temps après la tenue : c'est un monument très-précieux de notre ancien droit public. Ce même procès-verbal fut réimprimé avec plusieurs autres pieces en 1528, *in-4°*. Mais cette seconde édition est avec raison moins recherchée que la premiere, quoique le caractere en soit plus beau & plus lisible. Il faut remarquer que ce procès-verbal est daté du 23 Mars 1483, avant pâques, & que plusieurs de nos historiens font terminer ces états en 1484, n'ayant pas pris garde qu'alors l'année commençoit encore à pâques.

La troisieme tenue des états à Tours est de 1506. Louis XII les assembla pour faire décider le mariage de sa fille Claude avec François, duc de Valois, qui fut ensuite roi de France sous le nom de François I. Cette princesse avoit déjà été promise à l'archiduc Charles, depuis empereur sous le nom de *Charles-Quint* ; & le roi crut devoir demander le consentement des états pour la rupture de ce projet d'alliance, qui auroit fait tomber la Bretagne entre les mains de l'héritier de la maison d'Autriche & de la couronne d'Espagne.

L'égliſe de Saint-Martin de Tours paſſe pour être une des plus vaſtes du royaume. Elle eſt flanquée par deux tours ſi élevées, qu'on les voit de dix lieues à la ronde. La premiere, du côté du nord, porte le nom de Charlemagne, parce que l'on croit qu'elle a été bâtie ſous le regne de cet empereur : la ſeconde, du côté du midi, eſt celle de l'horloge. L'intérieur de l'égliſe, autrefois ſomptueux, a été fort dégradé par la fureur des Huguenots. On y voit encore, derriere le grand autel, le tombeau de ſaint Martin : il eſt de marbre noir, veiné de blanc, élevé ſeulement de trois pieds de terre : mais ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un triſte cénotaphe, les reliques en ayant été enlevées & même brûlées par les hérétiques dans les guerres civiles du ſeizieme ſiecle. L'égliſe avoit été déjà incendiée peu après ſa fondation, lorſque *Villicaire*, duc d'Aquitaine, beau-pere de *Chrame*, qui ſe révolta contre ſon pere le roi Clotaire, ſe réfugia dans cet aſile qu'il croyoit inviolable. Elle fut bientôt après rétablie avec plus de magnificence ; & l'on y plaça de nouveaux reliquaires, & des cloches très-ſonores.

Depuis cette époque juſqu'au treizieme ſiecle, c'étoit un ſpectacle ſuperbe, & preſque comparable aux triomphes des anciens Romains, que la célébration de la fête de

ſaint Martin dans l'égliſe qui porte ſon nom. Le doyen garniſſoit l'égliſe de cinquante hommes d'armes avec leurs ſuivans. Les chanoines, moines, prêtres ſéculiers & réguliers, clercs de toute eſpece, ſe raſſembloient au nombre de près de mille, & venoient proceſſionnellement au grand autel révérer les reliques qui y étoient expoſées, dans le plus grand appareil, à la vénération des fideles. De riches tapiſſeries étoient tendues de toutes parts. Les ſouverains, les ſeigneurs de la Touraine & de l'Anjou, & ceux des pays les plus éloignés s'empreſſoient d'y accourir & d'y conduire les malades qui demandoient la guériſon de leurs maux. On raconte que *Foulques-Nera*, comte d'Anjou, y conduiſit en croupe, derriere ſon cheval, un ladre, dont les jambes étoient toutes pourries. Le malheureux y fut guéri; & le comte, qui, la vigile ou la veille de la fête, avoit paſſé la nuit entiere dans l'égliſe, s'y endormit & vit en ſonge Jéſus-Chriſt qui le remercia de ſa charité, & lui dit qu'il avoit été lui-même le pauvre qu'il avoit conduit. On a dérobé à la fureur des hérétiques quelques reſtes des reliques de ſaint Martin, qui donnent lieu de célébrer encore avec éclat cette fête. Le chapitre va proceſſionnellement viſiter une pierre creuſe dans laquelle ſaint Martin baptiſoit par immerſion les néophytes de ſon temps.

Il seroit difficile de trouver une liste plus brillante que celle des chanoines de ce chapitre, quoiqu'ils fussent originairement des moines, qui ne furent sécularisés que vers le milieu du neuvieme siecle. A la tête de cette liste, est le roi, en qualité d'abbé laïc. Il y a certainement long-temps que nos rois portent ce titre, puisque Hugues Capet, avant de monter sur le trône, étoit déjà le septieme de sa famille qui en étoit revêtu. On ne sait pas le nom de tous les abbés réguliers qui l'avoient précédé. Quelques-uns avoient passé de cette dignité à celle d'archevêque de Tours. Comme les terres, les revenus & la considération attachés à cette abbaye & à celle de Marmoustier étoient d'une grande importance, Robert *le Fort*, bisaïeul de Hugues Capet, jugea à propos de se l'attribuer, & crut, avec raison, qu'en la possédant, il marcheroit d'un pas plus rapide vers le trône.

Les rois Capétiens établirent sous eux, pour gouverner le chapitre, des doyens, qui sont toujours restés depuis à leur nomination. Mais entre le nom d'un chef tel que le roi, & celui du doyen, véritablement son vicaire, on place ceux d'un grand nombre de Chanoines d'honneur, tant ecclésiastiques que laïcs, qui n'ont que des séances honoraires sans aucun revenu. Tels sont le patriarche

de Jérusalem, les archevêques de Maïence, de Cologne, de Saint-Jacques de Compostelle, de Sens & de Bourges; les évêques de Strasbourg, de Liége, d'Angers, de Poitiers & d'Auxerre; les abbés de Marmoustier & de Saint-Julien de Tours; les dauphins de France; les ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne; les comtes de Flandres, de Dunois, de Nevers; les comtes de Douglas en Ecosse; le baron de Preuilli en Touraine, & celui de Parthenai en Poitou. Tous peuvent siéger au chœur avec l'aumusse, après avoir prêté un serment à peu près pareil à celui que prête le roi lui-même, en qualité d'abbé laïc : c'est celui de défendre les droits du chapitre de tout son pouvoir, bien loin de les diminuer. Le dernier de nos monarques qui a prêté ce serment, & qui a été installé dans l'église de Saint-Martin, est Louis XIII.

Après les noms & les titres de tous ces seigneurs, on voit ceux du doyen & de dix autres dignitaires, entre lesquels on compte l'abbé de Cormery & le prieur de Saint-Côme près de Tours. Ensuite viennent les possesseurs de quinze préréotés dépendantes du chapitre de saint Martin; enfin cinquante-un chanoines, sept officiers ou dignitaires inférieurs, cinquante-six vicaires en titre, dix-huit officiers laïcs du chapitre, quatre-

vingts chapelains, & dix enfans de chœur. En réunissant toutes ces différentes dignités, prébendes & offices, on trouve que le clergé de l'église de Saint-Martin est composé de plus de trois cents personnes, parmi lesquelles je ne compte point un bénéficier d'une espece assez singuliere, créé par Louis XI. On l'appelle le *pauvre de saint Martin* : il est élu par le chapitre, qui n'exige de lui d'autres preuves, sinon qu'il ne possede aucun bien fonds, ni aucune rente assurée; & il ne peut être destitué que dans le cas où il seroit convaincu d'avoir commis quelque crime ou quelque action déshonorante. Il ne reçoit point d'argent : mais le chapitre est obligé de le nourrir, de le loger & de l'entretenir, de maniere qu'il ne manque de rien. Dans les grandes cérémonies, il marche vêtu d'une robe mi-partie de rouge & de blanc.

Les petits chapitres de *Saint-Venant* & de *Saint-Pierre le Puellier* (a Puellis) sont dépendans de celui de saint Martin de Tours. Ils doivent leur origine à des communautés religieuses qui se formerent au commencement du sixieme siecle, & qui ne purent se joindre aux moines de l'église de Saint-Martin, parce que ceux-ci étoient en trop grand nombre.

On voit bien d'autres églises dans la ville de Tours, où l'on compte quatorze paroif-

ſes, huit monaſteres d'hommes, & ſept de filles. Il n'y avoit encore que cinq couvens d'hommes établis au ſeizieme ſiecle. Celui des Carmes le fut certainement avant 1303. C'eſt dans ce temps que commença la dévotion à la chapelle dédiée à *Notre-Dame de pitié*, deſſervie par ces religieux, & très-fréquentée des pélerins. Elle fut occaſionnée, dit-on, par la réſurrection de l'enfant d'une blanchiſſeuſe, qui s'étoit noyé dans une cuve de leſſive. Sa mere, après l'avoir retiré de l'eau, le porta dans la chapelle où l'on diſoit la meſſe; & il commença à ouvrir les yeux au moment de l'élévation. Le concours de monde, que ce miracle y attira, fut très-conſidérable du temps du roi Louis XI, qui ayant été témoin de la délivrance de deux poſſédés, mit cette *Notre-Dame* au nombre de celles auxquelles il avoit ſouvent recours. Il fit bâtir une grande égliſe & un vaſte couvent pour les Carmes, qu'il gratifia de beaux priviléges & de gros revenus.

On raconte d'une autre maniere ce qui donna lieu aux grandes libéralités de ce monarque envers ces moines. Un certain pere *Martin Marteau*, carme Tourangeau, dit dans un ancien livre intitulé, *le Paradis délicieux de la Touraine*, que Louis XI, encore dauphin, s'étant brouillé avec ſon pere Charles VII, & s'enfuyant dans le Dauphiné,

rencontra

rencontra un Carme monté ſur un très-bon cheval, & le força de le lui céder avec les proviſions qu'il portoit. Le prince étoit pourſuivi ; & ce ne fut qu'au moyen de cette eſpece de violence, qu'il parvint à ſe rendre dans la retraite qu'il s'étoit choiſie. Louis étant monté ſur le trône bien des années après, retrouva à Tours le Carme qui lui avoit cédé ſon cheval, & l'ayant fait venir devant lui, ſûr de n'en être pas reconnu, il lui dit d'un ton ſévere, qu'il étoit accuſé d'avoir fait évader autrefois un ennemi de l'état. Le Carme tremblant ſe jeta aux pieds du roi, & lui protesta qu'il n'avoit rien fait en cela qu'y étant forcé, & d'ailleurs par principe de charité chrétienne. Tranquilliſez-vous, lui répondit Louis XI ; c'eſt à moi que vous avez rendu ce ſervice ; & je veux vous en récompenſer : dites-moi ce que je peux faire pour vous. Sire, reprit le moine, je n'ai beſoin de rien : mais je déſirerois voir rebâtir notre égliſe & le monaſtere des peres de notre ordre. Louis XI acquieſça à la demande du Carme ; & pendant tout le temps que les ouvriers furent occupés à élever ces édifices, il alloit chaque jour entendre la meſſe dans la petite chapelle de Notre-Dame de Pitié, & mettoit dans le tronc dix écus pour aider à ces conſtructions.

Je vous ai parlé, Madame, dans cette même lettre, de la fondation de l'abbaye de *Marmoustier*, par saint Martin : elle est dans un des fauxbourgs ; c'est celui de Saint-Simphorien. On conserve dans son église une sainte ampoule qui servit au sacre de Henri IV dans la cathédrale de Chartres, en 1594, la ville de Reims n'étant pas encore soumise à ce monarque Cette seconde sainte ampoule fut, dit-on, apportée à saint Martin par un ange, pour le guérir des blessures qu'il s'étoit faites en tombant d'un bâtiment de ce monastere qu'il faisoit alors construire, & qui étoit déjà fort élevé. Le Saint s'étant frotté avec l'huile qu'elle contenoit, fut rétabli en parfaite santé, & ne conserva depuis ce moment aucune trace de ses blessures. Cette ampoule étoit le principal objet de la dévotion des pélerins, qui ne manquoient jamais de venir à Marmoustier, après avoir visité le tombeau de saint Martin. Il y a d'ailleurs dans cette église bien d'autres reliques, entre autres, le corps de *saint Corentin*, patron de la ville de Quimper, en Basse-Bretagne.

Les principales beautés de l'église de cette abbaye consistent dans sa grandeur & les peintures de son vitrage. La grosse tour est la partie la plus ancienne du monastere : elle est fort haute, & renferme de très-belles

cloches. A une petite distance de cette tour, on montre une chapelle que l'on appelle *des sept Dormans* : l'histoire en est remarquable. Saint Martin avoit, dit-on, parmi ses moines sept de ses neveux, qui étoient les plus sages & les plus zélés de ses religieux. Non seulement ils passerent bien des années avec lui, mais ils lui survécurent encore vingt-cinq ans. Au bout de ce temps, ils vinrent tous sept trouver l'abbé *Aichard*, second successeur de saint Martin, lui déclarerent que leur oncle les appeloit à lui, & lui demanderent la permission de l'aller joindre. Il n'étoit pas possible de la leur refuser. Ils se rendirent donc à l'église, & après avoir entendu la messe & communié, ils tomberent dans une sorte de léthargie, & ne donnerent plus aucun signe de vie. On les transporta dans une chapelle, où on les verroit sans doute encore, si elle n'avoit été saccagée par les Normands.

J'ai observé avec attention, Madame, les bâtimens qui composent ce monastere, tels que les cloîtres, les dortoirs, le réfectoire, la salle du chapitre, la bibliotheque, les caves mêmes & les cuisines. Ils m'ont donné lieu de m'instruire de plusieurs usages anciens des religieux de l'ordre de saint Benoît. Je ne vous les rapporterai point ici, me bornant à vous dire qu'ils sont respec-

tables & souvent curieux. Je n'ai pas oublié sur-tout de me faire montrer la cuve de saint Martin : c'est un bassin creusé naturellement dans le roc, & qui, par une espece de miracle, reste toujours rempli d'une eau très-pure pour les besoins du couvent. Cependant cette cuve est, en certaines années, moins pleine que dans d'autres ; & les paysans & les vignerons viennent la consulter comme un oracle qui doit leur indiquer si la récolte & les vendanges seront abondantes.

Il n'y a pas en France de monastere, qui jouisse d'aussi beaux priviléges que ceux qui ont été accordés par les papes à l'abbaye de Marmoustier. Un grand nombre de bénéfices, prévôtés, offices claustraux, prieurés, cures, chapelles en dépendent, & ont été autrefois ou sont encore à la nomination de l'abbé. On conserve la liste exacte de tous ceux qui ont été revêtus de ce titre depuis saint Martin. Les premiers abbés furent de dignes successeurs de ce saint prélat. Mais à la fin du neuvieme siecle, les deux abbayes de Saint-Martin & de Marmoustier ayant été sous la direction du même abbé, ce prélat devint trop puissant & trop riche, pour conserver l'esprit ecclésiastique dans toute sa pureté, & moins encore l'austérité monastique. Robert *le Fort*, tige de la maison des Capets, jugea à propos de s'impatroni-

ſer dans l'une & l'autre abbaye. Il les fit entrer, pour ainſi dire, dans le patrimoine de ſa famille; car il y eut de ſuite ſix abbés de ſa maiſon; & le ſixieme devint roi de France ſous le nom de *Hugues Capet*.

Au reſte, ces princes avoient en quelque façon ſur Marmouſtier un droit de conquête, puiſqu'ils en avoient chaſſé les Normands qui s'en étoient emparés. Cependant les Capétiens ne furent pas plus tôt ſur le trône, qu'ils s'occuperent à rétablir la régularité dans cette abbaye. Hugues Capet ſe donna pour ſucceſſeur un ſaint moine nommé *Guibert*, diſciple de ſaint Mayeul, abbé de Cluni, & pendant quatre ou cinq ſiecles, les abbés furent tous religieux; au ſeizieme, les commendataires commencerent à s'y introduire. Le cardinal de Lorraine fut le premier: ſon neveu lui ſuccéda, revêtu des mêmes dignités; & à la fin du ſiecle, c'étoit le cardinal de Joyeuſe, qui eut pour ſucceſſeur le cardinal de Bourbon. Nous ne devons pas oublier que pendant le dix-ſeptieme ſiecle, le grand cardinal de Richelieu fut abbé de Marmouſtier, qu'il y rétablit la parfaite régularité, & en mit en poſſeſſion les religieux de la congrégation de Saint-Maur.

L'abbaye de *Saint-Julien* dépend de celle de Marmouſtier. C'étoit déjà, du temps de ſaint Martin, une petite chapelle ſous le

nom de *Notre-Dame de l'Echelle*. Clovis y fonda, l'an 508, une abbaye qui fut rebâtie & enrichie au dixieme ſiecle. Au commencement de celui-ci, elle avoit encore un abbé commendataire : mais la menſe abbatiale a été réunie au collége des Jéſuites, actuellement régi par des prêtres ſéculiers.

Hors de l'enceinte de la ville, à la même diſtance que le monaſtere de Marmouſtier, mais du côté oppoſé, on voit la noble & magnifique abbaye de *Beaumont-les-Tours*. Elle fut d'abord fondée dans la ville même, près de l'égliſe de Saint-Martin, par une princeſſe, fille du roi Clotaire I. Valdrade, ſa mere, s'y retira enſuite avec elle. Ces deux princeſſes & leurs compagnes ſe mirent ſous la direction des moines de Saint-Martin : elles aſſiſtoient au ſervice divin dans leur égliſe, & ſuivoient, comme eux, la regle de ſaint Benoît. Mais lorſque ces moines furent ſéculariſés à cauſe du relâchement dans lequel ils étoient tombés, on jugea à propos de ſéparer les nouveaux Chanoines des religieuſes qu'on établit à *Beaumont les-Tours*, hors de la ville. Comme il n'y avoit que ce ſeul monaſtere de filles, non ſeulement dans la ville même, mais encore aux environs, il fut bientôt infiniment peuplé. L'ancienne maiſon que ces religieuſes occupoient dans Tours, fut convertie en

une paroisse qu'on appelle *Notre-Dame de l'Escrignole*. L'abbesse de Beaumont en est patrone, & nomme à la cure. De son côté, le chapitre de saint Martin conserve quelque relation avec le monastere.

Depuis ces anciennes époques, l'abbaye a toujours été remplie par des dames d'une grande naissance, ou dont les familles jouissoient de la plus haute faveur. Pendant les troubles du seizieme siecle, la régularité ayant reçu quelque atteinte, elle y fut parfaitement rétablie par les soins de *Charlotte de la Trimouille*, qui gouverna l'abbaye depuis 1554 jusqu'en 1572, & la fit respecter au point que les Huguenots ne la détruisirent pas. Au dix-septieme siecle, elle eut deux autres abbesses illustres, madame *Marie de Beauvilliers*, qui l'avoit été aussi de Montmartre, & dont on prétend que Henri IV avoit été amoureux, & *Gabrielle de Rochechouart*, sœur de madame de Montespan, qui mourut ensuite abbesse de Fontevrault. Enfin dans le siecle présent, *Mademoiselle*, l'aînée des sœurs de monsieur le duc de Bourbon, s'y est faite religieuse, & en a été longtemps abbesse.

Je vous ai parlé, Madame, dans ma lettre précédente, des manufactures de la Touraine. Dans le temps qu'elles étoient les plus florissantes à Tours, on comptoit dans cette

ville près de soixante mille habitans. Le nombre en est réduit aujourd'hui à environ trente-cinq mille.

Il y a eu de toute ancienneté une fabrique de monnoies ; & il est certain que Paris & cette ville sont les premieres du royaume où l'on en ait frappé. Dans tous les anciens titres, on entend parler en même temps de monnoie *parisienne*, & de monnoie *tournoise*. Ainsi l'on voit *parvi parisienses* (deniers parisis) opposés à *parvi turonenses* (deniers tournois). Il en est de même des *solidi* ou *sous*, & de la *libra* ou *livre*. Il y avoit de trois especes de ces monnoies, de cuivre, d'argent & d'or. Le *francus aureus* ou *argenteus* valoit vingt sous parisis ou tournois, & le *scutatus*, plusieurs *francs*. En général la différence de la monnoie de Paris à celle de Tours, étoit d'un quart en sus ou d'un cinquieme au total ; en sorte que le sou *parisis* valoit quinze deniers, tandis que le sou *tournois* n'en valoit que douze. Sous le regne de Louis XIV, toute cette différence de monnoie a été absolument abolie ; & il n'est resté que l'habitude de dire *denier & livre tournois* ; dénomination à présent superflue, puisque dans le royaume toutes les pieces de monnoie ont une seule valeur (1).

---

(1) Cette fabrique des monnoies de Tours a été supprimée en 1772.

Cette ville est la patrie de Jean-Baptiste *Gault*, évêque de Marseille, mort en odeur de sainteté en 1643. Elle a produit aussi deux Jésuites très-célebres dans les lettres. Le premier est le P. René *Rapin*, né avec un génie heureux & un goût sûr, auxquels il joignoit une probité exacte, un cœur droit, un caractere aimable, & des mœurs douces. Il nous a laissé plusieurs ouvrages de piété, beaucoup d'ouvrages françois de belles-lettres, & des poëmes latins. Parmi ces derniers, on distingue principalement celui *des Jardins*, vrai chef-d'œuvre, digne du siecle d'Auguste, pour l'élégance & la pureté du langage, l'agrément des descriptions, & le choix des fables riantes, dont l'imagination du poëte a pris soin de l'embellir. On ne fait pas moins de cas de ses *Eglogues sacrées*. Quoique le P. *Rapin* excellât dans la poésie, il étoit bien loin d'en être enthousiasmé, comme le sont ordinairement tous les bons poëtes, & quelquefois les mauvais. Voici, Madame, une anecdote qui le prouve. *Duperrier* & *Santeuil* parierent un jour à qui feroit mieux des vers latins. *Menage* n'ayant pas voulu être leur juge, ils convinrent de s'en rapporter au P. *Rapin*. Ils le trouverent qui sortoit de l'église. Ce Jésuite, après leur avoir reproché vivement leur vanité, leur dit que les vers ne valoient

rien, rentra dans l'église d'où il sortoit, & jeta dans le tronc l'argent qu'ils lui avoient consigné.

L'autre Jésuite est le P. Pierre-Julien *Rouillé*. Il professa successivement les humanités, la philosophie & la théologie, & montra un génie propre à plusieurs sciences. Ses supérieurs l'associerent à la composition de l'*Histoire romaine* par le P. *Catrou*, & à laquelle il ne contribua que pour les *dissertations* & les bonnes *notes*, dont cet ouvrage est rempli. Ce savant Jésuite travailla au Journal de Trévoux depuis 1733 jusqu'en 1737.

Nericault Destouches, le meilleur de nos poëtes comiques, après Moliere & Regnard, naquit aussi à Tours. Il avoit été d'abord militaire, & fut ensuite envoyé par le régent à la cour de Londres, pour aider l'abbé *du Bois* dans ses négociations. Il s'y conduisit avec tant d'habileté & avec un si grand succès, que le régent lui en témoigna sa reconnoissance, en lui disant : *Personne n'a mieux servi le roi que vous; personne ne le sait mieux que moi : je vous en donnerai des preuves, qui vous étonneront ainsi que toute la France.* On assure en effet que si ce prince avoit vécu, Destouches auroit eu le département des affaires étrangeres. Après la mort de son protecteur, il se retira à Fortoiseau

près Melun, où il se livra à son talent pour la poésie comique. Vous connoissez, Madame, tous ses ouvrages dramatiques, & sur-tout *le Glorieux*, son chef-d'œuvre. Voltaire écrivant à l'auteur au sujet de cette comédie si intéressante, lui dit :

Auteur solide, ingénieux,
Qui du théâtre êtes le maître,
Vous qui fîtes *le Glorieux*,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.

Mais vous ne saviez peut-être pas que dans *le Philosophe marié*, Destouches a mis au théâtre sa propre histoire, & dans le *Triple mariage*, celle du marquis de *Saint-Aulaire*, devenu poëte à l'âge de quatre-vingts ans, un des ornemens de la cour de la duchesse *du Maine*, & l'aimable auteur de cet impromptu si connu qu'il fit pour la princesse en jouant au *secret*.

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étois Apollon, ne seroit pas ma muse :
Elle seroit Thetis.... & le jour finiroit.

Le sujet de la petite piece du *Triple mariage* est un vieillard qui avoit fait un mariage secret. Il le rend public dans un repas, où se trouvent son fils & sa fille, qui, enhardis par la déclaration de leur pere, avouent qu'ils ont imité son exemple. L'un montre

son épouse; l'autre son mari : la surprise fait place à la joie; & dans une seule noce, on est enchanté de voir tout à coup trois mariages. C'est ce qui étoit arrivé à Saint-Aulaire lui-même & à ses deux enfans.

L'isle de *Saint-Côme* est située sur le bord de la Loire, tout près d'un fauxbourg de Tours, qu'on appelle *la Riche*. Il y a un prieuré, dont la fondation remonte au onzieme siecle. L'hérésiarque *Berenger*, né à Tours dans le même temps, & qui nioit la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, s'y retira & y fut enterré. On ne voit cependant dans la chapelle que le tombeau du poëte *Ronsard*, qui possédoit ce prieuré en commende.

Très-près de Tours, entre le Cher & la Loire, est le château *du Plessis-les-Tours*, qui a porté aussi le nom des *Montils*, fameux par le séjour qu'y fit Louis XI sur la fin de sa vie, & où il mourut en 1483. Les restes de ce château annoncent qu'il étoit bâti de brique, contenoit quelques appartemens assez beaux, & qu'il y avoit des jardins avec un grand parc. Le roi dévot n'avoit pas oublié d'y joindre une sainte-chapelle, dans laquelle étoient déposées quantité de reliques, & qui étoit desservie par un petit chapitre. Tout auprès est un couvent de Minimes, le premier que cet or-

dre ait eu en France. Louis XI le fit bâtir en 1481, pour y loger saint François de Paule, qu'il avoit fait venir de Calabre, dans l'espérance qu'il opéreroit un miracle pour prolonger sa vie. La situation de ce couvent est très-agréable.

Je m'apperçois, Madame, que cette lettre est déjà peut-être trop longue, & je vais la fermer, en renvoyant à la suivante la description des lieux remarquables de la Haute-Touraine.

Je suis, &c.

A Tours, ce 26 Septembre 1762.

LETTRE CDLXXXVI.

SUITE DE LA TOURAINE.

A mon départ de la ville de Tours, j'ai suivi, Madame, le bord septentrional de la Loire vers l'occident. Le premier lieu que j'ai rencontré, après deux grandes lieues de chemin, est la petite ville de *Luines*, qui s'appeloit encore au seizieme siecle, *Maillé*. C'étoit une des principales baronnies de la Touraine, peut-être même la premiere, qui

appartenoit de temps immémorial aux aînés de cette maison. En 1619, elle fut vendue au fameux connétable de Luines, & érigée sous ce nom en duché-pairie. A cette époque, elle étoit déjà sortie de la branche aînée de Maillé, qui avoit pris le surnom de *la Tour-Landry*, qu'elle porte encore. Elle avoit été donnée en dot à une fille mariée dans la maison de *Laval*; &, en 1572, elle avoit été érigée en comté pour Jean de Laval.

Cette petite ville, peuplée de plus de deux mille habitans, a un château assez fort avec une grosse tour. On y voit une église collégiale, où sont les tombeaux des anciens seigneurs de Maillé, & celui du connétable de Luines. Il y a deux paroisses, un couvent de chanoinesses de saint Augustin, & un autre d'hospitalieres.

On trouve encore en Touraine un autre *Maillé*, qui est sur la Vienne, & qu'on nommoit *Maillé-l'Allier*, pour le distinguer de celui-ci.

En descendant la Loire, j'ai vu, à quelque distance de Luines, le château de *Saint-Mars*, & une tour ou pilier de briques si dures & si bien cimentées, qu'on prétend qu'elle est à l'épreuve du canon. Une tradition très-ancienne veut que ce soit César qui l'ait fait bâtir, de même que celle du port de Pile sur les limites de la Touraine & du Poitou.

Un peu plus loin & sur le même bord de la Loire, est la petite ville de *Langets*, dont le territoire produit des melons d'un goût exquis, & qui passent pour être les meilleurs de France. Elle renferme environ deux mille cinq cents habitans, & a deux paroisses & une collégiale. Il y a un château dont les fondemens furent jetés, à la fin du dixieme siecle, par *Foulques-Nera*, comte d'Anjou. Mais au milieu du treizieme, ce bâtiment tombant en ruines, fut réparé, & mis à peu près dans l'état où il est aujourd'hui, par *Pierre de la Brosse*.

Cet homme, né en Touraine d'une famille obscure, fut d'abord barbier du roi saint Louis, & parvint au plus haut degré d'honneur sous Philippe *le Hardi*, dont il fut le ministre & le favori. L'ascendant que la reine Marie prenoit sur le roi, lui ayant donné lieu de craindre qu'il ne perdît une grande partie de son autorité, la Brosse se porta jusqu'à commettre un crime horrible. Il empoisonna Louis, fils aîné de Philippe, du premier lit, & en accusa la reine. Mais le vrai coupable fut bientôt découvert, & il fut pendu en 1276. Tous les seigneurs que ce traître avoit desservis auprès de son maître, assisterent à son supplice.

On croit que c'est cette même terre de Langets qui a passé dans la maison *du Bellai*,

& dont quelques seigneurs illustres par leur mérite militaire ou politique, ont porté le nom. Au dix-septieme siecle elle fut achetée par le maréchal d'Effiat. Comme le château de *Saint-Mars* en faisoit partie, son fils en prit le nom. Il fut grand-écuyer de France & favori de Louis XIII. J'ai dit ailleurs pourquoi il eut la tête tranchée sous le ministere du cardinal de Richelieu.

Assez près de là, est le bourg de *Samblançai*, dont *Jacques de Beaune*, qui en portoit le nom, fit bâtir le château. Il fut surintendant des finances sous François I, & les administra à la satisfaction de ce prince, jusqu'à ce que Lautrec eut laissé perdre le duché de Milan, faute d'avoir touché les sommes qui lui avoient été destinées. Le roi en ayant fait de vifs reproches au ministre, celui-ci s'excusa, en disant que le même jour que les fonds pour Milan avoient été préparés, la reine-mere étoit allée elle-même à l'épargne pour lui demander tout ce qui lui étoit dû de ses pensions, & des revenus du Valois, de la Touraine & de l'Anjou, dont elle étoit douairiere, l'assurant qu'*elle avoit assez de crédit pour le sauver, s'il la contentoit, & pour le perdre, s'il la désobligeoit*. Le roi fit appeler sa mere, qui avoua qu'elle avoit reçu de l'argent, mais qui nia qu'on lui eût dit que c'étoit celui qui devoit

passer à Milan. Samblançai fut la victime de ce mensonge perfide. La reine-mere poursuivit sa mort avec tant d'ardeur, qu'il fut pendu, en 1527, au gibet de Montfaucon, pour crime de péculat. La mémoire de ce ministre fut rétablie quelque temps après sa mort. *Amelot de la Houssaye* dit dans ses Mémoires que René Gentil, premier commis de l'épargne, avoit rendu à la reine-mere les quittances qu'elle avoit remises à Samblançai en recevant l'argent de l'armée de l'Italie. Ce fut sans doute la raison pour laquelle ce ministre malheureux ne put se justifier pleinement. Gentil fut pendu à son tour quinze ans après, & il le méritoit bien.

En allant vers le Vendomois, on trouve à cinq ou six lieues de Tours, *Villebourg*. C'est un gros bourg situé dans un des plus beaux & des plus fertiles cantons de toute la Touraine. Il y avoit anciennement un château qui fut démoli par les Anglois, après qu'ils eurent assiégé & forcé ceux qui le gardoient. On dit que le nombre des morts fut de part & d'autre si considérable, qu'on ne peut creuser la terre dans ce bourg, & aux environs, sans trouver des ossemens d'hommes.

A une demi-lieue de ce bourg, on en trouve un autre appelé *Beuil*, nom d'une famille illustre par sa noblesse & son ancienneté. Les seigneurs de cette maison y ont fondé une

église collégiale où l'on voit leurs tombeaux. Le poëte *Racan*, distingué par la délicatesse de son esprit, étoit de cette famille. A l'âge de seize ans, il entra page de la chambre du roi, sous Bellegarde, qui avoit pris Malherbe dans sa maison par l'ordre de Henri IV. Racan fit connoissance avec ce grand maître en poésie, & le consulta, après avoir fait deux ou trois campagnes, sur le genre de vie qu'il devoit embrasser. Malherbe se contenta, pour toute réponse, de lui réciter la *fable du meunier, de son fils & de l'âne*, fable ingénieuse, inventée par *le Pogge*, & imitée par [illegible] & par *la Fontaine*. Le jeune Racan se décida pour le mariage, & se livra tout entier à la poésie, quoiqu'il n'eût point étudié le latin. On prétend qu'il avoit une si grande incapacité pour cette langue, qu'il ne put jamais apprendre par cœur le *Confiteor*. La nature suppléa en lui à l'étude. Ses *Bergeries* sont recommandables dans le genre pastoral; & Boileau a eu raison de dire :

> Malherbe d'un héros peut vanter les exploits ;
> *Racan* chanter Philis, les bergers & les bois.

Ce poëte fut un des premiers membres de l'académie françoise. On recherchoit sa société, parce que sa mémoire lui fournissoit une foule d'historiettes & de bons mots : mais il avoit la voix basse, & ne parloit pas

diſtinctement. Un jour qu'il avoit fait un conte agréable dans une nombreuſe compagnie, perſonne ne rit parce qu'on ne l'avoit pas entendu. Racan s'adreſſa à Ménage, & lui dit : *Je vois bien que je ne me ſuis pas fait entendre, traduiſez-moi, je vous prie, en langue vulgaire.*

J'ai vu, à une lieue au-deſſus de Beuil, le bourg de *Neuvi*, qui eſt bien bâti & qui a l'air d'une petite ville. Fort près de ce bourg, eſt le château de *Grosbois*, qui eſt également bien bâti.

Du même côté de la Loire, en remontant la riviere de Branſle, je ſuis arrivé à la petite ville de *Château-Renaud*. Elle s'appeloit avant l'an 1043, *Carament* ou *Villa-mo-an*. L'auteur d'une hiſtoire des comtes d'Anjou nous apprend le temps de la fondation de cette ville, & l'origine du nom qu'elle porte aujourd'hui. Suivant cet hiſtorien, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, prit en amitié deux jeunes gentils-hommes, fils d'un ſeigneur de Château-Gontier, nommé Renaud. L'aîné de ces deux enfans s'appeloit Renaud, du nom de ſon pere, & le cadet, Geoffroi, du nom de Geoffroi Martel, qui étoit ſon parrain. Renaud de Château-Gontier, quoique fort âgé, fit le voyage de la terre ſainte; & Geoffroi Martel eut ſoin de ſes enfans, qu'il fit chevaliers, & leur donna même quelques terres

aux environs de Blemars & de Saint-Cyr du Gand, dont ils lui firent hommage.

Renaud, le pere, étant mort en Palestine, & bientôt après, son fils aîné à Château-Gontier, Geoffroi resté seul, se trouva le maître de toutes ces terres. Le comte d'Anjou, son bienfaiteur, lui fit épouser Béatrix de Sablé, niece de sa femme. Quelque temps après son mariage, Geoffroi de Château-Gontier faisant bâtir un château sur ces terres, situées entre la Touraine & le Blaisois, que le comte lui avoit données, la grossesse de Béatrix se déclara; & enfin il se vit pere d'un garçon. Il en eut une si grande joie, que pour en donner des marques publiques, il voulut que le château qu'il faisoit bâtir, & l'enfant qui venoit de naître, portassent le nom de Renaud qu'avoient porté son pere & son frere aîné.

Ce Renaud eut un fils, dont les petits-enfans vendirent, l'an 1160, la seigneurie de Château-Renaud à Thibaud, comte de Blois. Elle passa ensuite successivement dans les maisons de Châtillon, d'Orléans, de Longueville, & de Gondy. Elle fut enfin cédée à Albert de Rousselet, fils de François de Rousselet & de Mérande de Gondy, sœur du maréchal de Rets, en échange de plusieurs terres qui sont partie du duché de Rets. Ce même Albert de Rousselet obtint, en 1620,

des lettres patentes qui érigent cette terre en marquisat. Au reste, cette derniere maison a produit un maréchal de France, mort en 1716.

Cette petite ville renferme une paroisse, un couvent & près de douze cents habitans. Il s'y tient tous les ans, trois foires assez considérables, & tous les mardis, un marché qui est un des plus fréquentés de toute la province.

Il y avoit anciennement près de Château-Renaud un hermitage, qui est aujourd'hui une abbaye de l'ordre de Cîteaux. Elle fut érigée, en 1127, par un des Renaud dont j'ai parlé plus haut, & par quelques autres gentils-hommes des environs. L'an 1240, Isabelle de Blois, comtesse de Chartres, donna à cette abbaye *un millier de harengs & deux cruches d'huile* tous les ans, à l'octave de pâques, à la charge de faire un service pour le repos de son ame & celle de son mari, comme aussi de nourrir un pauvre ce jour là. Peu de temps après, les religieux obtinrent que cette donation seroit changée en trente sous d'argent par an; ce qui prouve combien l'argent étoit rare, & les denrées à vil prix.

Je suis, &c.

A Château-Renaud, ce 30 Septembre 1762.

LETTRE CDLXXXVII.

SUITE DE LA TOURAINE.

LA Basse-Touraine, Madame, est beaucoup plus grande que la haute. La ville d'*Amboise* en est la capitale, & peut être regardée comme la seconde ville de toute la province. C'est le chef-lieu d'une élection riche, fertile & bien peuplée. Elle est dans une situation des plus agréables, sur la rive gauche de la Loire, au confluent de ce fleuve & de l'Amasse; & c'est de cette situation même qu'elle a pris son nom latin d'*Ambacia* ou *Castrum Ambacianum.*

Cette ville est fort ancienne; & s'il faut en croire la tradition du pays, César en a été le fondateur. On dit que ce général romain ayant formé le dessein de se rendre maître de la ville de Tours, après qu'il eut soumis celle de Bourges, fit bâtir un fort à l'endroit où l'Amasse se jette dans la Loire; & c'est de ce fort que se forma dans la suite la ville d'Amboise. Mais c'est ici une simple tradition, qui n'est appuyée de l'autorité d'aucun écrivain. *Sulpice Severe*, qui vivoit dans le quatrieme siecle, est le premier qui ait

parlé de cette ville, dans la Vie de saint Martin. Après lui, *Grégoire de Tours* en a fait mention, sous le nom de *Vicus Ambaciensis*, & a dit qu'il y avoit sous ses murs un pont de bateaux sur la Loire. Aujourd'hui c'est un pont de pierre divisé en deux parties, à cause d'une petite isle qui se trouve entre deux, & dans laquelle on a bâti plusieurs maisons.

Il y a près de cinq mille habitans dans cette ville, qui n'est pas fort grande, & qui, à proprement parler, n'a que deux rues, & un château dont la fondation est très-ancienne. On rapporte que dans ce même endroit, il y en avoit un qui, au neuvieme siecle, fut ruiné & brûlé par les Normands; & l'on ajoute qu'un des premiers comtes d'Anjou, nommé *Ingelger*, le fit rebâtir tel qu'on le voit à présent. Il domine la ville & a pour base un roc, dans lequel on a taillé un large fossé du côté de la campagne: on y entre par un pont-levis. Du côté de la ville, les fortifications consistent en plusieurs tours rondes à l'antique.

L'intérieur de ce château est décoré d'une architecture qui passoit pour belle & d'un bon goût au seizieme siecle. On y voit un bois de cerf d'une grandeur extraordinaire. Beaucoup de personnes avoient cru que ce bois étoit naturel : mais on a reconnu qu'il

avoit été fait de main d'homme, aussi bien qu'un os du cou, & quelques côtes du même animal, qui se trouvent au même endroit. L'illusion qu'on s'étoit faite pendant long-temps au sujet de cette espece de merveille, cessa après que Philippe de France, duc d'Anjou & roi d'Espagne, passant à Amboise, sur la fin de l'année 1700, accompagné des princes ses freres, eut examiné & fait examiner de concert avec eux ces objets curieux.

Dans la chapelle de ce château est une collégiale assez nombreuse, sous l'invocation de *saint Florentin*, qui reconnoît pour son fondateur Foulques-Nera, comte d'Anjou, & qui, à cause de cela, est regardée comme de fondation royale. Nos rois se sont accoutumés à habiter ce château, & l'ont successivement embelli. Louis XI y institua l'ordre de saint Michel en 1469. Ce même monarque exempta de taille cette ville, par lettres patentes datées de 1482. Charles VIII y étoit né en 1470, & y mourut en 1498.

La plus grande beauté qu'on admire dans Amboise, est le cours, promenade fort agréable, ornée de quatre rangs d'arbres, & qui a cinq cents pas de longueur. Il y a dans cette ville deux paroisses; l'une (ce qui vous paroîtra peut-être singulier, Madame) pour les gentils-hommes, pour les officiers du roi, pour ceux qui possedent des fiefs, & pour

leurs

leurs domestiques, & l'autre pour les bourgeois & le peuple. Les nouveaux venus sont de la premiere de ces paroisses, mais pour la premiere année seulement de leur arrivée; après laquelle, s'ils ne sont point gentilshommes ou officiers, ou s'ils ne possedent point de fief, ils sont de l'autre paroisse.

L'hôpital d'Amboise est gouverné par des religieuses de l'ordre de saint Augustin. Il y a aussi dans cette ville des religieuses Ursulines, des Cordeliers, des Récollets & des Minimes. On remarque dans l'enceinte du couvent de ces derniers, trois grottes ou greniers qu'on prétend être des monumens très-antiques. La tradition seule veut qu'ils soient du temps de César. Au dessus de la plate-forme qui les couvre, le camp de ce général est encore marqué; ce qui fait croire qu'anciennement la ville d'Amboise étoit bâtie sur la hauteur. Ces greniers pratiqués dans le roc, ont été autrefois enduits de ciment. On y communiquoit de la plate-forme, ou du terrein qui est au dessus, au niveau du château, par un escalier taillé aussi dans le roc. Cet escalier, qui subsiste encore, n'est bouché que par en haut & par des terres jetées dessus, & qu'il seroit facile d'enlever. Cela donne lieu de croire que du terrein supérieur ou de la plate-forme, on jetoit le blé dans ces grottes, & que les Romains

s'en servoient comme de greniers, & non pour aucun autre usage. On assure qu'il n'y a guere que cinquante ans ou environ, que ces greniers étoient encore carrelés de petits carreaux, & l'on ajoute que les Minimes eux-mêmes s'en sont servis pour carreler leur bibliotheque.

A l'une des extrémités de ces greniers, se trouvent, du côté du midi, trois foudres qui sont aussi pratiqués dans le roc, & dans lesquels on prétend qu'il y a eu du vin. Ils sont revêtus d'une couche de ciment, d'une couche de sablon de l'épaisseur de plus de quatre pouces chacune, & d'une autre couche de ciment par-dessus, mais moins épaisse que les deux autres. Les religieux ayant fait ouvrir un de ces foudres, on a reconnu que la construction en étoit telle qu'elle vient d'être décrite; & l'on a inféré avec raison que telle devoit être aussi la construction des deux autres qui n'ont point été ouverts. On ne peut pas douter que ces foudres n'ayent été destinés à contenir du vin, puisqu'on y a trouvé plusieurs robinets de fonte, que les Minimes ont vendu, il y a environ cent soixante ans : la recette de cette vente subsiste encore sur les livres de ces religieux.

Au reste, ces foudres sont au dessus d'une grande cave qui peut contenir plus de huit cents pieces de vin, & dont les Minimes

se servent pour cet usage. Quant à la longueur de ces greniers, elle est de plus de deux cents pas : ils sont doubles, c'est-à-dire, qu'ils forment deux étages; ceux d'en bas sont au nombre de trois, & sur ceux-ci il y en a deux autres.

L'usage de pratiquer des caves dans le roc est fort commun à Amboise : plusieurs habitans en ont de pareilles. Le vin s'y conserve très-bien; & en été, quand il est bu au sortir de la cave, il est aussi frais que s'il avoit été frappé de glace.

Cette ville est commerçante ; il s'y tient un marché tous les mercredis & tous les samedis, & cinq foires tous les ans. Elle a eu des seigneurs particuliers dès le neuvieme siecle. Le roi Charles *le Chauve* la donna à un seigneur nommé *Adelandes*. Les Normands l'ayant ruinée, Foulques, comte d'Anjou, la répara. Elle vint dans la suite aux comtes de Berri, & fut depuis possédée, pendant plus de cinq cents ans, par une maison des plus illustres du royaume, & qui en avoit pris le nom d'*Amboise*. Sous Charles VII, la ville & le château furent confisqués & réunis au domaine de la couronne, parce que Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, avoit pris le parti des Anglois.

Depuis cet événement, cette maison s'est bien relevée. Elle a produit le célebre George

d'Amboise, cardinal, ministre sage, judicieux, ferme, expérimenté, sans avoir un grand génie & des vues bien étendues, qui gouverna, sous Louis XII, avec douceur, & rechercha constamment la gloire du royaume, & le bonheur des François; prélat vertueux qui ne posséda jamais qu'un seul bénéfice, dont il consacra les deux tiers à la nourriture des pauvres & à l'entretien des églises. Je me plairai, Madame, à vous rappeler ce trait de bienfaisance de ce digne ministre de notre religion. Un gentilhomme de Normandie offrit de lui vendre une terre à vil prix, pour marier sa fille. Le cardinal lui donna la dot de la demoiselle, & lui laissa la terre.

Cette maison d'Amboise a donné encore à l'ordre de saint Jean de Jérusalem un grand-maître, successeur de Pierre d'Aubusson, & qui remporta, en 1510, une grande victoire navale sur le Soudan d'Egypte, près de Monte-Negro. Le gain de cette bataille lui fit un nom dans son ordre & dans toute l'Europe.

La ville d'Amboise est très-fameuse dans notre histoire par la conjuration qu'y formerent les Protestans d'enlever le roi François II & les Guises. Ces hérétiques se proposoient d'établir en France le calvinisme & le gouvernement républicain. Il est du moins cons-

tant que dans l'assemblée qui se tint à la Ferté-sous-Jouarre, l'avis de l'amiral de Coligny fut qu'il falloit défendre la religion, & qu'il promit un secours de la part des princes protestans d'Allemagne & de la reine d'Angleterre.

Les conjurés élurent, dit-on, pour leur chef le prince de Condé, qui néanmoins voulut attendre, pour se déclarer ouvertement, que ceux qui conduisoient l'entreprise, l'eussent mis en état de réussir. On lui substitua, comme pour lieutenant, un gentilhomme du Périgord, appelé *la Renaudie*, qui devoit la vie au duc de Guise, par le secours duquel il s'étoit sauvé des prisons de Dijon, où il avoit été enfermé pour avoir fait une certaine fausseté, disoit-on, contre le greffier du Tillet, pour la cure des Champigners en Angoumois. Celui-ci, après avoir parcouru les provinces pour conférer avec les conjurés, les assembla à Amboise le 1 Février 1560, & y régla tout ce qui devoit se faire pour l'exécution, dont le jour fut marqué au 15 Mars. Chaque province avoit un chef qui devoit conduire le secours qu'elle fournissoit; & toutes ces troupes devoient filer, par petits pelotons, du côté de Blois où étoit la cour.

Après tous ces arrangemens, la Renaudie se rendit à Paris pour concerter avec le mi-

nistre Chaudieu ce qui devoit assurer le succès. Il alla loger chez un Calviniste, avocat, nommé *Avenelles*, qui, formant des soupçons sur le grand nombre de visites que recevoit son hôte, eut l'adresse d'en tirer le secret de la conspiration. Cet honnête homme, effrayé du danger d'une entreprise qui alloit mettre en feu tout le royaume, & pressé par le cri de sa conscience, découvrit au conseil du roi cet horrible complot. Aussitôt le duc de Guise fut déclaré lieutenant-général du royaume : on mena le roi & les deux reines à Amboise, ville beaucoup plus forte que Blois : on fit venir en diligence les troupes qui étoient dans les provinces : des gentilshommes mêmes se rendirent en grand nombre aux environs d'Amboise, & y prirent des postes avantageux pour attendre les Protestans.

La Renaudie, instruit que la conjuration avoit été découverte, se hâta de venir pour soutenir les rebelles. En traversant la forêt de Château-Renard, il fut attaqué par Pardaillan, qui tira sur lui, & le manqua. La Renaudie s'élance aussi-tôt sur lui, & le perce de son épée. Mais le valet de Pardaillan tire dans le même instant son arquebuse sur la Renaudie, qu'il tue sur la place. Son corps fut transporté à Amboise, & pendu sur le pont, avec cet écriteau au cou, *chef des*

rebelles : il fut ensuite coupé par quartiers, & exposé sur des pieux aux environs de la ville. Presque dans le même temps, la plupart des conjurés furent taillés en pieces, & ceux que l'on fit prisonniers, liés & traînés à la queue des chevaux, & enfin pendus aux creneaux du château, tout bottés & éperonnés. Le prince de Condé, qui étoit à la cour, fut accusé d'avoir eu part à la conjuration, & s'en justifia. ...

Ce qui donna lieu à cette conjuration d'Amboise, qui paroît avoir été le prélude du *massacre de Vassy*, arrivé en 1562, & des guerres civiles qui suivirent, est vraisemblablement la condamnation d'Anne *du Bourg*, diacre, & conseiller au parlement de Paris, qui fut pendu, pour fait de calvinisme, après avoir été dégradé. Mais il faut remarquer aussi que ce qui hâta le jugement de ce conseiller, fut l'assassinat que commit Jacques Stuart, Ecossois, aposté par les Protestans, en la personne d'Antoine *Minard*, président au même parlement, magistrat fort attaché à la véritable religion. Il fut tué d'un coup de pistolet le 12 Décembre 1559, entre cinq & six heures du soir, étant sur sa mule au retour du palais.

Je ne puis m'empêcher, Madame, de faire ici une courte réflexion. Lorsque nos historiens racontent & déplorent la mort de

l'amiral de Coligny, assassiné, dans le *massacre de la Saint-Barthelemi*, par Besme, domestique du duc de Guise, ne devroient-ils pas rappeler à leurs lecteurs que ce même amiral avoit fait assassiner, quelques années auparavant, par Poltrot, gentilhomme protestant, le pere du duc, qui jura de venger sa mort. Les loix de l'histoire veulent que les crimes soient détaillés avec toutes les circonstances qui peuvent en augmenter ou diminuer la noirceur. Il faut en dire autant, dans le sens contraire, des belles actions.

On prétend que c'est dans la ville d'Amboise, qu'en 1560, le nom de *Huguenots* fut donné pour la premiere fois aux Protestans Calvinistes. Mais on en rapporte diversement l'origine. Les uns le font venir de la ville de Tours, où le peuple croyoit qu'un lutin nommé le *roi Hugon*, revenoit toutes les nuits; d'où l'on prit occasion de donner le nom de *Huguenots* aux Protestans, parce qu'ils sortoient la nuit pour leurs assemblées. Les autres veulent que le mot du guet de ces Hérétiques, pour se reconnoître dans leurs assemblées, fut *huc nos*. Plusieurs prétendent qu'un de leurs députés à la cour ayant commencé sa harangue par ces mots, *huc nos venimus*, les courtisans à qui la langue latine étoit peu familiere, en firent une mauvaise plaisanterie, & donnerent ce nom au

parti protestant. Ceux-ci le font venir de *Jean Hùs*, dont les Calvinistes ont emprunté les opinions; ceux-là d'une faction de Suisses, qui furent nommés *Eytdnotoz*, *Confédérés*. Il y en a enfin qui le font venir des mots françois, *Huer* & *Hue*, ce dernier étant autrefois un terme de dérision.

Cette ville est la patrie du P. Jean-*Commire*, Jésuite, né avec un génie des plus heureux pour la poésie latine, & qu'il perfectionna par l'étude des auteurs anciens. L'aménité, l'abondance, la facilité font en général le caractere de sa versification. Indépendamment de ses *Paraphrases* sacrées & de ses *Idylles*, où l'on admire des pensées vives, des images riantes, une harmonie douce, & une élocution toujours pure, il nous a laissé des *Fables* & des *Odes*, sur-tout dans le genre gracieux, qui sont ses meilleurs morceaux. C'est le poëte latin du dernier siecle, qui a le mieux retracé l'élégante simplicité de Phedre, & ce goût d'antiquité d'Horace qu'on ne trouve presque plus dans les Modernes. Le P. Commire n'étoit pas seulement poëte; il professa, pendant plusieurs années, la théologie avec succès.

La forêt d'Amboise s'étend au sud & à l'est de la ville, entre la Loire & le Cher. Elle appartient au roi, & contient seize mille

arpens, dont la plus grande partie est en bois taillis.

Je suis, &c.

A Amboise, ce 6 Octobre 1762.

LETTRE CDLXXXVIII.

SUITE DE LA TOURAINE.

A quelque distance d'Amboise & de la Loire, j'ai vu, Madame, un gros bourg, dont la situation est bien singuliere; c'est *Mont-Loys*. La plupart des maisons y sont creusées dans la montagne: on se promene au dessus; & l'on peut dire que ces bâtimens sont couverts de gazon, à travers lequel on voit sortir des cheminées.

Christophe *Plantin*, fameux imprimeur, naquit dans ce bourg. Il savoit les langues, & avoit beaucoup d'érudition, comme on le voit dans les préfaces qu'il a mises à plusieurs ouvrages sortis de son imprimerie. Il se retira à Anvers, où il fut le premier qui fit paroître l'impression dans son lustre. Il mourut en 1589.

Près de Mont-Loys, est l'abbaye de *Bourg-Moyen*, une des plus anciennes qu'il y ait en France, puisqu'elle existoit du temps de saint Martin. C'est sur l'autel de son église que saint Thomas, archevêque de Cantorbery, signa, en 1170, sa paix avec Henri II, roi d'Angleterre, par l'entremise de Louis *le Jeune*, roi de France. Mais cette paix ne fut pas de longue durée : Henri fit assassiner le saint archevêque peu de temps après.

Sur la rive droite du Cher, on trouve une petite paroisse nommée *Saint-Martin le Beau*; épithete que les ignorans lui ont donné mal à propos, en traduisant ainsi *sanctus Martinus belli* ou *a bello*, qui veut dire *saint Martin de la guerre*. Voici l'origine de ce dernier nom, telle que la rapporte un historien dont le témoignage mérite la plus grande confiance. Il dit que les Normands ayant assiégé Tours, & en ayant été repoussés le 12 Mai de l'an 841, par l'intercession de saint Martin dont on avoit porté le corps sur la brêche, ils furent poursuivis jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui cette paroisse, les prêtres portant le corps de ce grand Saint au milieu des gens de guerre. Il ajoute qu'on bâtit une église dans le lieu où l'on déposa le corps de saint Martin pendant le combat, & que cette église fut nommée par les Latins, *Sanctus Martinus belli*.

Cet historien est saint Odon, né en Touraine l'an 881, & qui par conséquent avoit pu apprendre les circonstances de ce combat de ceux mêmes qui s'y étoient trouvés.

Outre cette bataille, il s'en donna une autre à *Nouï* ou *Neuvy*, à la vue de Saint Martin le Beau, le 12 Août de l'an 1044, entre les Angevins & les Champenois. La ville de Tours étoit pour lors assiégée par Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Thibaud, comte de Tours, de Chartres & de Blois, & son frere Henri Etienne, comte de Troyes & de Meaux, accoururent pour secourir la place. Geoffroi Martel alla au devant d'eux; & le combat fut donné à Nouï, où les deux freres furent défaits. Il est très-vraisemblable que les tombeaux qu'on voit à une portée de fusil de la maison seigneuriale de Nouï, furent creusés pour les gentilshommes & les officiers qui avoient été tués dans le combat.

Vis-à-vis Saint-Martin le Beau, & sur la rive opposée du Cher, est la paroisse de *Veret*, peuplée d'environ neuf cents habitans. Je ne vous en parle ici, Madame, qu'à cause de son château, qui mérite quelque attention. Les quatre angles du bâtiment sont occupés par autant de tours rondes à l'antique. La cour est carrée, spacieuse & belle. Sur la porte est la figure équestre à demi-bosse du roi François I. La salle du billard

est très-belle & superbement meublée, ornée d'un côté d'un balcon dont les vues sont charmantes & donnent sur la riviere. A gauche est la cuisine, parfaitement bien construite, voûtée d'un grand goût. Ce qu'on appelle *la salle des Saints*, est un endroit passablement beau, où l'on a représenté en peinture tous les saints guerriers illustres dans l'histoire. Le salon qui est en haut, est parfait dans ses proportions & dans son étendue : les peintures du plafond, commencées par Jouvenet, n'ont pas été finies ; ce qui en est fait est d'une grande beauté : cette belle peinture représente le ciel & une cour céleste. Les pans du mur sont peints de figures en grand de tous les rois de l'Europe chrétienne ; mais elles ne sont pas d'un bon goût. Les appartemens à droite & à gauche sont beaux & logeables. Le parterre est orné de plusieurs figures de divers papes, mais mal exécutées ; & saint Pierre est placé sur un piédestal au milieu de ce parterre.

Le parc est sur une éminence : il est grand, & peut avoir une bonne demi-lieue de tour : il est bien percé ; les allées & les étoiles sont bien entendues & bien disposées ; & l'on a pratiqué d'espace en espace des impériales ou berceaux, qui font un agréable effet. Ce château a été bâti par Jean de la Barre, comte d'Estampes.

La petite ville de *Bleré* est aussi sur la rive gauche du Cher. On y compte environ quatorze cents personnes. Elle étoit autrefois bien plus considérable, puisque nos rois y avoient un gouverneur, & y entretenoient une garnison. Elle a pendant fort long-temps appartenu à la maison d'Amboise. La seigneurie en est aujourd'hui divisée en deux parties, dont l'une est possédée par l'abbé de Saint-Julien de Tours.

A une lieue au dessus de Bleré, j'ai repassé le Cher, pour aller voir le petit bourg de *Chenonceaux*, ou plutôt son magnifique château, que je dois, Madame, vous faire connoître dans un certain détail. Il a été bâti par Thomas *Behier*, chambellan des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François I; général ou intendant des finances, & lieutenant pour le roi en Italie. Quoiqu'il n'ait pas été réuni à la couronne, il a été mis au nombre des maisons royales, sans doute parce qu'il a appartenu à la reine Catherine de Médicis.

Ce château est un édifice immense construit avec beaucoup de solidité, beaucoup de soin, & dans le meilleur goût qu'aucun autre qui ait été bâti en ce temps-là. Il consiste en une masse de plusieurs pavillons, élevés sur des piles de pierres dures, fondées dans le lit même de la riviere de Cher.

La face du château regarde le nord. On y arrive du côté du bourg de Chenonceaux, par une avenue de plus de trois cents pas, qui conduit jusqu'à l'avant-cour, & qui devoit être bordée, de part & d'autre, de larges canaux d'eau vive, revêtus de pierre de taille.

Du côté droit de l'avant-cour, sont des logemens particuliers, & du côté gauche, des jardins & des parterres qui bordent la riviere. La cour du château n'est séparée de l'avant-cour que par une balustrade de pierre. D'une terrasse qui est au devant de la maison, on entre dans une allée qui sépare les appartemens à droite & à gauche : de ce dernier côté, est le principal appartement.

On voit dans ce château une salle qui communique à plusieurs chambres, à des cabinets, à des garde-robes & à d'autres dégagemens. Il y a deux chambres toutes lambrissées, avec des plafonds de menuiserie par compartimens. Dans l'une, le plafond & le lambris sont ornés des armes de la reine Catherine de Médicis; & dans l'autre, qui est peinte de noir, ils sont parsemés de larmes d'argent, qui sortent de certains cornets aussi d'argent. A côté est un petit cabinet peint & orné dans le même goût; c'est là que logeoit la reine Louise après la mort de Henri III son mari. De la même salle on entre dans la chapelle, qui est fort

bien bâtie de pierre de taille très-blanche. La voûte est à croisées d'ogive, & dans les clés sont les armes du général Bohier, qui portoit d'or, à un lion d'azur, au chef de gueules. On y voit aussi les armes de sa femme, & celles du cardinal Bohier son frere. En quelques endroits où se trouvent les armes du général Bohier, sont écrits ces mots : *S'il vient à point, il m'en souviendra.*

De l'autre côté de l'allée, est un autre appartement, composé de plusieurs pieces, & de l'escalier qui conduit aux appartemens d'en haut, lesquels sont aussi composés d'un nombre de chambres & de pieces, pareil à celui de l'étage d'en bas. C'est dans les piles qui portent le bâtiment que sont les cuisines & les offices. Tout cela est très-commode & très-bien pratiqué.

Après la mort de Thomas Bohier, arrivée en 1524, le château de Chenonceaux échut au connétable de Montmorenci. Ensuite la duchesse de Valentinois le posséda pendant quelque temps. Mais environ l'an 1559, la reine Catherine de Médicis, ayant trouvé agréable la situation de ce lieu, acheta le château de Chaumont, qui avoit été pendant fort long-temps le fief affecté aux aînés de la maison d'Amboise, & le donna à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, en échange de celui de Chenonceaux, dont Ca-

therine se proposoit d'augmenter les bâtimens. A sa mort, la reine Louise, femme de Henri III, eut cette maison qu'elle laissa à ses héritiers, & qui échut à madame de Vendôme.

On voit parmi les desseins de du Cerceau, le plan de ce que Catherine de Médicis avoit intention de faire dans ce château. Mais de tous les grands desseins qu'elle avoit projetés, pour en faire une maison magnifique, elle n'acheva que la galerie qui y est contiguë, & qui traverse toute la riviere. On y entre par un vestibule qui est au bout de l'allée. Les appartemens bas ont aussi des portes, au moyen desquelles on peut y entrer sans passer par le vestibule. Cette galerie a trente toises ou environ de longueur sur trois de largeur. Elle n'est point voûtée, non plus que les autres appartemens du château, qui n'ont qu'un plafond soutenu par des poutrelles. A chaque côté de la galerie, sont cinq grandes croisées qui servent à l'éclairer, & qui répondent chacune au milieu des cinq arches sous lesquelles passe la riviere, & sur les avant-corps des piles. Il y a des especes de niches qui sortent hors d'œuvre en forme de petites tours, & qui sont aussi ouvertes par des fenêtres en arcades.

Au dessus de cette galerie, il y en a encore une pareille, d'où l'on entre de plein pied

dans les hauts appartemens. Elle est ouverte de chaque côté, mais différemment de celle qui est au dessous. Car au lieu des niches qui sont à la galerie basse au dessus des piles, ce sont de grandes croisées carrées, pareilles à toutes les autres qui sont sur le milieu des arches; à cela près qu'elles s'ouvrent jusqu'au niveau du plancher, & servent de portes pour entrer sur autant de petites terrasses environnées de balcons, d'où l'on voit, du côté du levant & du côté du couchant, le cours de la riviere, bordée de prairies, de bois & de collines.

Dans les galeries, il y a des niches entre les fenêtres, & dans chaque niche un buste de marbre. Le bout de ces galeries, du côté du parc, n'est point achevé. La reine Catherine vouloit y faire joindre un autre corps-de-logis. Cette maison est accompagnée de jardins, d'un parc, & de tout ce qui peut contribuer à en faire un séjour délicieux.

L'édifice du château est de pierre dure dans les premieres assises & jusqu'au dessus des arches. Le reste est de pierre de *bouré* & de liais très-blanche & bien conservée. Tous les ornemens, tant en dedans qu'au dehors, sont à la maniere de ce temps-là, c'est-à-dire, taillés fort délicatement. La beauté de ces ouvrages paroît d'abord à la face du château, où les pilastres & les termes, placés entre

les fenêtres des deux étages, sont travaillés avec beaucoup de soin, aussi bien que les deux trompes qui font partie du balcon qui est au dessus de la porte, la corniche de l'entablement, les fenêtres en lucarne qui sont dans les combles, & les tuyaux mêmes des cheminées.

Dans la cour du château, & assez proche du pont, est une ancienne tour dans laquelle on entre par un grand perron de plusieurs marches. La porte & les fenêtres de cette tour sont ornées de sculpture, aussi bien que les rampes & le devant du perron, où l'on voit divers trophées taillés dans la pierre. Cette tour paroît plus ancienne que le château même.

Depuis que cette maison est sortie de la maison de Vendôme, elle a été possédée par plusieurs riches particuliers. Le propriétaire actuel, M. *du Pin*, fermier général, y a fait encore plusieurs embellissemens dans le dehors.

En suivant la rive droite du Cher, vers l'orient, je suis arrivé à la petite ville de *Mont-Trichard*, située sur une montagne, au pied de laquelle coule cette riviere près d'une grande forêt. Elle n'est peuplée que d'environ quinze cents habitans, quoiqu'elle ait deux paroisses & quatre fauxbourgs, dont le plus considérable est celui de Nan-

teuil. Le nom qu'elle porte, lui vient de sa situation, qui lui donnoit la facilité de *tricher*, c'est-à-dire, de faire des incursions sur ses voisins, sans que ceux-ci pussent en faire sur son territoire. Le roi Philippe Auguste l'assiégea, & ne s'en rendit maître qu'après un long siége, même avec beaucoup de peine.

Il y a dans cette ville un château, qui fut bâti, l'an 1010, par Foulques Nera, comte d'Anjou. Ce seigneur eut plusieurs guerres à soutenir, principalement contre Eudes, comte de Champagne & de Blois, & contre Geldouin de Saumur. Après avoir ruiné deux villages situés près de la riviere de Cher, & dont Geldouin étoit seigneur, Foulques fit bâtir sur la montagne, qui étoit du domaine de Geldouin, une ville qui fut appelée *Mont-Trichard*, & dont il donna le gouvernement à Roger *le Diable*, seigneur de Montrésor. Cette entreprise obligea Eudes à lever des troupes dans le Blaisois, pour se joindre à Geldouin, afin de détruire la nouvelle ville. Mais Foulques, assisté de Herbert, comte du Mans, défit ceux qui vinrent l'attaquer.

Après cet exploit, Foulques & ses enfans posséderent, durant plusieurs années, la ville de Mont-Trichard, jusqu'à ce que Foulques, comte d'Anjou & du Mans, à cause de sa premiere femme, & qui fut roi de Jérusa-

lem, après avoir épousé en secondes noces la fille de Baudouin II, roi de ce pays, confirma à Hugues de Chaumont la donation que Geoffroi Martel lui avoit faite de la ville d'Amboise, & lui rendit celle de Mont-Trichard, dont ses ancêtres s'étoient mis en possession. Cet Hugues de Chaumont avoit épousé Elisabeth de Jaligny, sœur de Geoffroi Martel II, qui étoit aussi frere de Foulques du côté paternel.

Depuis cette époque, les seigneurs de la maison d'Amboise jouirent de Mont-Trichard & de Chaumont, jusqu'à Jean II, seigneur de Berri, d'Amboise, de Chaumont, de Mont-Trichard & de Bleré, qui eut de sa seconde femme Jeanne de Charaut, Pierre & Hugues. Les seigneuries d'Amboise, de Mont-Trichard, de Bleré, & de Berrie appartinrent à Pierre, qui eut pour femme Jeanne, dame de Chevreuse; & Chaumont demeura à Hugues. Ces seigneurs d'Amboise en jouirent pendant plus de cinq cents ans. Louis d'Amboise vendit cette ville à Guillaume d'Harcourt, son gendre, qui l'échangea avec Louis XI, roi de France. Le roi Henri III la vendit, avec faculté de rachat perpétuel, l'an 1583, au comte de Limours, fils du chancelier de Chiverny, qui étoit déjà seigneur de Chisse, château situé sur le Cher entre Mont-Trichard & Chenonceaux. Cette

baronnie de Mont-Trichard convenoit fort à ce ſeigneur, parce qu'il poſſédoit la tour d'Argi, qui tient au château de Mont-Trichard même dont elle releve, & de laquelle une grande partie des vaſſaux & des mouvances ſont dans la ville & les fauxbourgs de Mont-Trichard. A la mort de ce comte de Limours, cette ville paſſa au marquis de Sourdis ſon beau-frere, & enſuite à Iſabelle d'Eſcloubeau Sourdis ſa fille, qui la laiſſa à ſon fils le marquis d'Effiat. Elle eſt aujourd'hui entre les mains du marquis de Chabannois.

Le château de Mont-Trichard fut joint à la tour d'Argi par des murailles, qui les enfermoient dans une même enceinte. Actuellement il n'y a de cette tour que des ruines & quelque reſte de bâtiment en mauvais état, de même que le château de Mont-Trichard, qui étoit aſſez grand & aſſez bien fortifié. Il faut beaucoup monter pour arriver de la ville à la chapelle du château. La tour du donjon paroît plus ancienne que le reſte des autres édifices : elle eſt bâtie de petits quartiers de pierre dure : le reſte eſt de pierre de belle roche & de bouré aſſez bien conſervée en pluſieurs endroits.

Hors de la ville, il y a pluſieurs demeures ſouterraines, au deſſus deſquelles on voit des jardins & des vignes.

Tels sont, Madame, les lieux les plus remarquables de la Basse-Touraine, situés entre la Loire & le Cher, ou sur les bords de cette derniere riviere. Je vais continuer ma route vers le midi de cette province.

Je suis, &c.

A Mont-Trichard, ce 13 Octobre 1762.

LETTRE CDLXXXIX.

SUITE DE LA TOURAINE.

EN me rapprochant de l'Indre, j'ai trouvé, Madame, sur la petite riviere de l'Indrois, la petite ville de *Montrésor*, où il y a une église collégiale, une paroisse, & environ six cents habitans. Elle fut érigée en comté pour Claude de Bourdeilles, puîné de cette famille. On y voit un ancien château, fondé par le même Foulques Nera, comte d'Anjou, qui a fait bâtir la plus grande partie des places de Touraine. Ce comté, qui appartient au duc de Saint-Aignan, a quatre châtellenies qui en relevent, & environ quatre-vingts fiefs.

La ville de *Loches*, chef-lieu d'une élec-

tion considérable, eſt au midi de Montréſor, ſur la riviere d'Indre, qui, ſe partageant en pluſieurs bras, forme différentes iſles très-agréables. Elle paſſa par mariage aux comtes d'Anjou, qui parvinrent au trône d'Angleterre, fut enſuite confiſquée par félonie, l'an 1202, ſur le roi Jean *Sans Terre*; & depuis cette époque elle eſt réunie au domaine de la couronne. On y diſtingue, pour ainſi dire, trois villes, *Loche* proprement dite, le *château de Loches*, & *Beaulieu*, qu'on appelle *Beaulieu-lez-Loches*.

La premiere, ſituée à mi-côte au pied du château, eſt entourée, d'un côté, de collines chargées de vignes, au bas deſquelles ſont des vallées très-fertiles, & de l'autre, d'une grande prairie, traverſée par un pont d'une longueur extraordinaire. On y compte environ quatre mille habitans. Il n'y a qu'une paroiſſe, dédiée à un Saint du pays, qu'on nomme *ſaint Ours*, qui vivoit au cinquieme ſiecle. Il habitoit avec pluſieurs ſolitaires dans le creux du rocher ſur lequel eſt bâti le château. L'égliſe qui ſervoit de chapelle à ſon hermitage, eſt devenue paroiſſiale; & l'on a été obligé de l'agrandir à meſure que les habitations ſe ſont augmentées: auſſi s'apperçoit-on qu'elle a été conſtruite à pluſieurs repriſes en différens temps. L'égliſe de Saint-Antoine,

Antoine, qui eſt au milieu de la ville, lui ſert de ſuccurſale.

Un des diſciples de ſaint Ours, appelé *ſaint Piers*, fit bâtir ſur l'Indre un moulin qui ſubſiſte au moins depuis ſept à huit cents ans. Mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'eſt que la même meule, placée par le Saint, y ſert encore, ſans qu'il s'y ſoit fait aucune diminution, quoiqu'elle ait été auſſi ſouvent piquée que les autres. Que cette meule ſoit effectivement la même, c'eſt ce qui paroît prouvé depuis plus de trois cents ans par une ſuite de titres inconteſtables, où il en eſt fait mention; comme auſſi que la même famille eſt, depuis cette époque, en poſſeſſion d'y fournir les meuniers. Cette meule n'a que ſept pouces ſept lignes d'épaiſſeur; & dans tous les plus anciens baux, il en eſt fait mention ſur ce pied là. Les bonnes gens vont ſouvent, ſur-tout quand on la pique, en gratter des raclures qu'ils mettent infuſer dans de l'eau qu'ils boivent pour ſe guérir de la fievre. Les gens raiſonnables ne ſavent ce qui doit les étonner d'avantage, ou le miracle, s'il eſt vrai, ou la conſtance avec laquelle cette opinion s'eſt établie & perpétuée dans le pays, ſans que perſonne ait pu la démentir ou prouver le contraire. Au reſte, il y a quelques années que cette meule ſe fendit en travaillant; ce qui fut

cause qu'on la lia d'un cercle de fer. Le petit peuple est persuadé que ce malheur arriva un soir qu'on surprit un valet & une servante appuyés immodestement contre cette meule.

Sur les ponts qui traversent plusieurs bras de la riviere d'Indre jusqu'à Beaulieu, on voit, du même côté du nord, trois maisons religieuses d'hommes & une de filles. La premiere & la plus ancienne est celle des Cordeliers, fondée du vivant même de saint François. Elle est fort vaste, & décorée d'un grand & beau jardin, entouré de deux bras de la riviere, qui en baignent les murs. Les deux autres couvens d'hommes sont celui des Capucins, & celui des Barnabites de la congrégation de saint Paul. Ces derniers religieux, fondés avec le collége qu'ils occupent, sont redevables de leur établissement, fait en 1665, aux libéralités des villes & des chapitres de Loches & de Beaulieu.

Le couvent des filles est celui des religieuses hospitalieres de l'ordre de saint Augustin, fondé, en 1629, par M. *Bouray*, prêtre, fils d'un paysan d'une paroisse voisine. Ce digne ecclésiastique vint à bout, au moyen de différentes aumônes que son zele lui procura de la part des personnes pieuses, de bâtir cet hôtel dieu, actuellement assez bien renté pour vingt-quatre pauvres malades.

Dans un des fauxbourgs de la ville, est un couvent d'Urſulines, fondé, en 1627, par M. de *la Illiere*, lieutenant de roi, qui demanda, conjointement avec les officiers municipaux, cet établiſſement, pour lequel l'archevêque de Tours envoya d'abord cinq religieuſes de cette métropole.

Le *château de Loches* eſt, comme la ville, entouré de prairies, de vallées très fertiles, & de côteaux chargés de vignes : il domine ſur des campagnes agréables & ſur la ville même. On prétend qu'il doit ſes premiers fondemens aux Romains, & que la tour carrée, la plus vieille de ce château, eſt de leur temps. Il eſt du moins certain que dès le regne de Childebert, il y avoit un château à Loches, avec une chapelle deſſervie par quatre chapelains, qui ont donné naiſſance à la collégiale qui y eſt actuellement. Mais ce ſont les comtes d'Anjou, Foulques Nera & Geoffroi Martel ſon fils, qui les premiers ont fait véritablement fortifier ce château au onzieme ſiecle : quelques groſſes tours ſont encore de leur temps. La collégiale leur doit certainement ſon établiſſement, & le bâtiment de l'égliſe a été conſtruit par leur ordre. Ces deux princes ayant fait le voyage de Jéruſalem, en rapporterent pluſieurs reliques précieuſes, & les dépoſerent dans cette égliſe. Ils obtinrent en même

temps, pour le doyen & les chanoines qu'ils y avoient établis, de grands priviléges, dont le plus remarquable est l'exemption de la jurisdiction de l'ordinaire, dans laquelle ce chapitre a été maintenu jusqu'à présent.

C'est dans cette église, & au milieu du chœur, qu'on voit un magnifique tombeau de marbre noir, élevé de terre de trois pieds. Au dessus est la figure d'*Agnès Seurelle* (*Sorel*), maîtresse du roi Charles VII, en marbre blanc : deux anges tiennent l'oreiller sur lequel repose sa tête ; & à ses pieds sont deux agneaux. Autour de ce tombeau, on lit cet épitaphe : *Cy gist noble demoiselle Agnès Seurelle, en son vivant dame de beauté, Rochesserie, d'Issoudun, de Vernon-sur-Seine, piteuse envers toutes gens, & qui largement donnoit de ses biens aux églises & aux pauvres, laquelle trépassa le neuvieme jour de Février de l'an 1449. Priez Dieu pour l'ame d'elle.* Amen.

Au haut de la tombe, on lit une autre épitaphe en vers latins, que je crois trop longue, & d'ailleurs trop peu bonne pour la rapporter.

Le cœur d'Agnès Sorel est déposé dans une niche pratiquée dans le pilastre qui soutient la voûte du sanctuaire du côté de l'épître, & au dessus du balustre. Cette niche est fermée d'une table de cuivre en deux

parties, qui portent chacune une épitaphe aussi en vers latins. On y donne à Agnès la douceur & la simplicité de la colombe, la blancheur des cignes, la rougeur de la flamme, une beauté extraordinaire, & les couleurs des fleurs du printemps. On y fait l'éloge de son accès facile, de la douceur de son caractere, de son empressement à faire finir les procès, de sa libéralité envers les églises, & de sa charité pour les pauvres.

Vous savez, Madame, que la plus grande gloire de cette maîtresse de Charles VII, est d'avoir soutenu le courage de ce monarque dans ses plus grands malheurs, & de l'avoir engagé à reconquérir ses états usurpés par les Anglois. Elle étoit née au village de Fromentau, près de Loches, & donna à cette église, ainsi qu'il est rapporté dans une des épitaphes latines, deux mille écus d'or, qui furent employés à l'achat des terres de Fromentau & de Bigorne, pour la fondation d'une messe perpétuelle, appelée des enfans de chœur, & de quatre anniversaires solemnels. Elle donna de plus à ce chapitre une très-belle tapisserie, plusieurs beaux reliquaires & ornemens, entre autres une image d'argent de la Magdeleine, & une des côtes de cette Sainte. Malgré tant de bienfaits, les Chanoines demanderent à Louis XI la permission de faire ôter ce mausolée, parce

que, disoient-ils, il les embarrassoit dans la célébration de l'office divin. Mais ce prince la leur refusa, leur disant que s'ils vouloient s'en défaire, ils devoient aussi rendre les grandes richesses dont Agnès Sorel les avoit gratifiés.

Nos rois ont regardé le château de Loches comme une place importante, & ont achevé d'en rendre les fortifications redoutables. Charles VII le conserva en dépit des Anglois, dans le temps même que ces étrangers étoient presque les maîtres du royaume. Louis XI en fit un usage très-différent : il s'en servit comme d'une prison d'état, & y fit construire de fameuses cages de fer, dans lesquelles ont été renfermés le cardinal de la Balue, & Ludovic Sforce, duc de Milan, qui y est mort, & a été enterré dans la collégiale. On prétend même que Louis XI avoit placé dans des salles basses de ce château ce qu'on appelle des *oubliettes* ; invention barbare, qui n'a pu être imaginée que par des *Phalaris*, des *Neron* & des *Caligula*.

Il y a une autre salle souterraine, sur laquelle on fait une histoire étrange. Un capitaine du château, nommé *Pont-Briant*, y trouva, dit-on, un géant, entier & sain en apparence, habillé & armé à l'antique : il étoit assis sur une pierre, ayant sa tête appuyée sur ses deux mains comme s'il eût

dormi. Mais dès qu'on voulut tirer ce cadavre hors du souterrain, tout tomba en poussiere & s'évanouit, excepté quelques os d'une grandeur énorme, qui ont été long-temps conservés & montrés aux curieux. Auprès de ce géant étoit un petit coffre, dans lequel, ajoute-t-on, il y avoit quantité de beau linge, qui fut aussi réduit en poussiere dès qu'on y toucha.

L'édifice le plus moderne qu'on voit dans ce château, est le donjon : il fut commencé sous Louis XI, & ne fut achevé que pendant le regne de Louis XII. On appelle *le logis du roi* ou *les salles*, l'appartement où logeoient les rois Charles VII & Louis XI. Du temps du premier de ces monarques, il étoit partagé en deux, & la belle Agnès en occupoit la moitié. Le reste du château est d'ailleurs rempli par des maisons. Il y a même des rues entieres, plusieurs magasins, & des boutiques, qui, comme je l'ai déjà dit, forment une seconde ville.

La prairie qui sépare les deux villes de Loches & de Beaulieu, s'étend du nord au sud en ligne droite, une lieue de chaque côté des ponts qui la traversent. Elle a environ quatre ou cinq cents toises de largeur, plus en certains endroits, & moins en d'autres. C'est un fort beau point de vue pour les habitations qui sont sur les ponts, pour

le château sur-tout, & pour les maisons bâties le long de la riviere.

Cette troisieme ville, nommée *Beaulieu-lez-Loches*, n'est séparée de celle de *Loches* proprement dite, que par la derniere arche des ponts, où étoit autrefois une porte, qu'on nommoit *la porte des cerfs*. Elle est absolument indépendante de la premiere dont j'ai parlé, & a même des armes tout-à-fait différentes, celles de Loches étant six poissons du nombre de ceux qu'on appelle *Loches*, & celles de Beaulieu, un *saint-sépulcre*. Ce fut Foulques Nera, comte d'Anjou, qui lui donna ces armes, à son retour de la terre sainte, & lorsqu'il y fonda, en 1010, une abbaye, qui est habitée par des Moines de l'ordre de saint Benoît.

Cette petite ville a trois paroisses, un couvent de chanoinesses régulieres de saint Augustin, fondé dans le dernier siecle. On n'y compte qu'environ quinze cents habitans.

Au reste, quoique la ville de Loches, le château & Beaulieu soient trois villes distinctes, elles ont été depuis très-long-temps réunies sous le même gouverneur. Le commerce n'est guere florissant dans l'une ni dans l'autre : il n'y a que quelques petites manufactures de mauvais draps : aussi les habitans ne possedent-ils pas de grandes richesses.

La forêt de Loches est grande, belle, bien

percée, presque toute de haute futaie, & contient sept mille arpens. Elle est très-commode pour la chasse du sanglier & du chevreuil qui y abondent. Joignant cette forêt, est un gros buisson d'environ une lieue & demie de tour, au milieu duquel on voit une Chartreuse, nommée le *Liget*, fondée par Henri, comte d'Anjou, second du nom, & roi d'Angleterre.

Cette même forêt communique à quelques autres forêts ou gros buissons, sur-tout à celui de *Beaugerais*, dépendant de l'abbaye de ce nom, fondée par le même monarque en 1173. Environ cinquante ans après, Etienne de Voyer, seigneur de Paulmy, & Agathe de Beauvau sa femme, y firent une fondation considérable, & y choisirent leur sépulture. On n'y voit plus leurs tombeaux : le titre seul subsiste. Mais on trouve encore dans l'église celui du premier maréchal de Boucicaut, mort en 1367.

De forêt en forêt, on parvient à celle de *Brouard*, dans laquelle est l'abbaye de *Villeloin*, fondée au neuvieme siecle. Ces bois se joignent à ceux de Mont-Trichard & d'Amboise.

Je suis, &c.

A Loches, ce 20 Octobre 1762.

LETTRE CDXC.

SUITE DE LA TOURAINE.

A mon départ de Loches, j'ai presque côtoyé la riviere d'Indre, sur les bords de laquelle j'ai vu la petite ville de *Chatillon* qui en porte le nom. Elle appartient autant au Berri qu'à la Touraine; aussi est-elle du diocese & de la généralité de Bourges. La situation en est très-agréable, & la population d'environ onze cents personnes seulement. Il s'y tient cependant tous les ans quatre foires, sans compter celle qui a lieu à Sainte-Théodore, près de la ville, le jour de saint Vital. Il y a aussi, outre la paroisse qui est hors des murs, une petite collégiale, un couvent d'Augustins & un d'Ursulines.

A l'extrémité méridionale de la Touraine, sur les bords de la Claye, petite riviere différente de celle de Bretagne, est la petite ville de *Preuilly*, une des principales baronnies de la province. Elle a été possédée pendant plus de cinq cents ans par une famille qui en portoit le nom. Geoffroi de Preuilly, qu'on regarde comme l'inventeur des tournois, ou du moins comme le premier qui en

ait donné les regles, étoit de cette illustre maison. La terre a ensuite passé dans bien des familles, tantôt par héritage, tantôt par vente. Mais le seigneur, baron de Preuilly, est toujours en cette qualité Chanoine honoraire & porte-étendard de l'église de Saint-Martin de Tours. Il assiste à l'office avec le surplis & l'aumusse sur le bras gauche, dans une des stalles du côté droit du chœur, vers le grand autel, au dessous du doyen. Il assiste de même aux processions, & marche entre les dignitaires & les prévôts de l'église.

Il y a dans cette petite ville cinq paroisses, quoiqu'elle ne renferme qu'environ dix-huit cents habitans, y compris ceux de la campagne. A une demi-lieue de là, sont des mines de fer, dont le seigneur de Preuilly tire un revenu considérable.

Après avoir traversé la Claye, & en allant un peu vers le nord ouest, j'ai vu, sur la rivière de Creuse, la petite ville de *la Guierche*, & son château qui est assez fort, & situé dans un lieu très-agréable. Il a été bâti par Agnès Sorel. Dans le temps que Charles VII demeuroit à Tours, il en partoit souvent pour se rendre auprès de sa maîtresse; & l'on appelle encore la porte par où il passoit, *la porte de la Guierche.* C'est dans ce château que les amours du monarque & de la demoiselle se conduisirent & se conclu-

rent. De nos jours, on voyoit encore sur les cheminées de ce château, peints à fresque très-clairement, les progrès & les succès de cette passion.

Une bonne partie de l'héritage d'Agnès Sorel, & entre autres la Guierche, passa aux seigneurs de Villequier. La maison d'Aumont ayant hérité de ceux-ci, a possédé la Guierche, qui a été enfin vendue, & qui fait actuellement partie des possessions en Touraine de la maison de Voyer d'Argenson. La forêt de la Guierche, sans être fort étendue, est une des mieux percées & des plus belles de l'élection de Chinon.

Au nord de ce lieu, & sur la même riviere, est *la Roche-Posay*, village connu seulement par ses eaux minérales dont j'ai parlé ailleurs, & qu'on y va boire pour rétablir sa santé.

A quelques lieues de ce bourg, en tirant vers l'orient, j'ai repassé la riviere de Claye, près de laquelle on trouve la petite ville de *Precigny*, une des plus anciennes baronnies de la Touraine, avec un château, un petit chapitre, & une paroisse qui renferme environ huit cents habitans. Ce Précigny a été surnommé *le Grand*, pour qu'on le distinguât de Précigny *le Petit*, qui est sur la petite riviere de Brignon. L'un & l'autre appartenoient à une ancienne maison, de

laquelle étoit Renaud de Précigny, maréchal de France ſous le roi ſaint Louis. Un des deſcendans de Renaud ayant épouſé l'héritiere de Sainte-Maure, en prit le nom. Sa poſtérité a continué de le porter; & c'eſt d'elle qu'eſt ſortie la maiſon de Sainte-Maure, qui a été partagée en deux branches. L'une a produit un chancelier de France ſous le regne de Philippe de Valois; & de l'autre étoit ce duc de Montauſier, gouverneur du dauphin ſous Louis XIV.

Sur la même riviere de Brignon, eſt le bourg de *Paulmy*, avec un château très-commode, & ſitué fort avantageuſement. Il y a un parc fermé de murailles, & dont l'enceinte eſt de deux lieues. Ce bourg appartient de temps immémorial à la famille de Voyer; & il eſt certain que ce nom & celui de *Paulmy* n'ont jamais été ſéparés. Si l'on s'en rapporte aux coſmographes & aux hiſtoriens de la Touraine, qui ont écrit & fait imprimer leurs ouvrages aux quinzieme & ſeizieme ſiecles, & qui ont été copiés par les auteurs les plus eſtimés du dix-ſeptieme, l'origine de ces noms remonte juſqu'au neuvieme. Belleforêt avance avec confiance que le premier des *Voyer* étoit un chevalier grec, nommé *Baſile*, qui vint en France ſous le regne de Charles *le Chauve*, & qui mérita par ſes exploits, que nos rois de la ſeconde

race l'investissent du château de Paulmy, que sa postérité a toujours conservé. Paulmy étoit, dit-il, de son temps une ville : ce qu'il y a de certain, c'est que ce lieu étoit bien plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Le canton des environs s'appeloit le *Palmisois*, & la mouvance en étoit très-étendue.

Les seigneurs de Paulmy avoient contracté des alliances avec ceux qui portoient les plus beaux noms de la Touraine, de l'Anjou, & même de toute la France; tels que les Beauvau, les Précigny, les Preuilli, les Montmorenci & les Laval, dans le temps que ceux-ci s'allioient avec les premieres maisons de l'Europe. Une partie des preuves qui pourroient parfaitement établir ces illustrations, sont perdues. Mais l'opinion & la tradition en sont constantes depuis plusieurs siecles : tout les rappelle encore dans le château de Paulmy.

La fidélité de ces seigneurs à leur légitime souverain, fut la cause que les Anglois pillerent & brûlerent leur château. Il fut rebâti en 1449, par Pierre de *Voyer*, qui avoit commandé la noblesse de Touraine, armée pour le service du roi Charles VI. Belleforêt nous a conservé le plan de ce château dans l'état où il étoit au seizieme siecle, & l'on peut encore le reconnoître. Les ancêtres de Pierre de Voyer avoient fondé une collégiale près

de leur château. Mais le revenu affecté à cet établissement ayant diminué, on a été obligé de la convertir en un simple couvent d'Augustins, dans l'église duquel on voit encore plusieurs tombeaux remarquables des anciens seigneurs.

Ce n'est qu'au seizieme siecle que *Paulmy* & la *Roche-de-Gênes* furent érigés en vicomtés par Charles IX. Le premier vicomte *Jean de Voyer*, fut si considéré dans sa province, dont il étoit grand-bailli & gouverneur, à la cour & à Paris, que tous les savans & tous les gens de lettres s'empresserent à publier son éloge en prose & en vers. La réunion de ces éloges forme un volume qui se trouve encore dans plusieurs bibliotheques : on y vante la haute naissance, l'esprit, les connoissances & les vertus de Jean de Voyer.

Belleforêt fait les plus grands éloges de *René*, fils de Jean, héritier de ses places & de sa considération. Cet historien avoit été son commensal, & avoit élevé ses deux enfans, dont le cadet a formé la branche d'Argenson, que des circonstances particulieres ont engagé à parcourir la carriere de la magistrature, & celles des négociations & du ministere. La branche aînée, qui continua à porter les armes, s'étant éteinte à la fin du dix-septieme siecle, en la personne du der-

nier vicomte de Paulmy, tué à la bataille de Fleurus en 1690, la branche cadette a repris le nom de *Paulmy*, & a retiré l'ancienne terre de ses peres. Mais cette possession est à présent bien moins considérable qu'elle n'étoit autrefois. La ville de Paulmy est réduite à un petit bourg assez désert; la grande route s'en étant écartée, il y a peu de commerce; la terre produit par conséquent peu de revenu, & il ne lui reste que de foibles monumens de son ancienne splendeur.

Au nord de Paulmy, dans un pays très-fertile, il y a une petite ville avec titre de baronnie, nommée *Ligueil.* Elle appartient au doyenné de Saint-Martin de Tours, & renferme environ douze cents habitans.

Vers le sud-ouest de ce lieu, est la petite ville de *la Haye*, agréablement située sur la riviere de Creuse. C'est une baronnie presque entiérement dépendante du duché-pairie de Montbason, mais sur laquelle les anciens seigneurs de Paulmy ont conservé quelques droits. Elle a deux paroisses, & ne renferme qu'environ huit cents habitans. Outre les marchés ordinaires, on y tient quatre foires par année.

Cette petite ville est la patrie du célebre *René Descartes*, ce pere de la philosophie moderne, aux travaux duquel nous devons la renaissance des arts & des sciences. C'est

lui qui enseigna la vraie méthode d'étudier les effets de la nature, & qui ouvrit la carriere. *Christine*, reine de Suede, cette immortelle protectrice des lettres, voulut l'approcher de son trône, & le fit prier de se rendre à Stockholm. Descartes, qui vivoit alors dans la solitude, céda, quoiqu'avec peine, aux sollicitations de cette princesse, & eut l'honneur de l'entretenir tous les jours à cinq heures du matin dans sa bibliotheque. Elle lui marqua une si grande considération, que lorsqu'il mourut, en 1650, on prétendit que les grammairiens de Stockholm, jaloux de la préférence que la reine donnoit à la philosophie sur les langues, avoient avancé par le poison la mort du philosophe. Mais ce véritable poison, disent les auteurs de sa vie, étoit un mauvais régime, une maniere de vivre nouvelle, & un climat différent de celui de sa patrie. Christine vouloit le faire enterrer auprès des rois de Suede, avec une pompe convenable, & lui dresser un mausolée de marbre; mais Chanut, ambassadeur de France, obtint qu'il fut enterré avec plus de simplicité dans le cimetiere de l'hôpital des Orphelins, suivant l'usage des catholiques. Quelques années après, la France se montra jalouse de posséder les restes d'un François qui avoit fait tant d'honneur à sa patrie. Le corps de Descartes fut en effet trans-

porté à Paris, en 1666, & fut enterré de nouveau en grande pompe dans l'église de Sainte-Génevieve-du-Mont. On plaça dans cette même église son buste avec cette inscription :

Descartes, dont tu vois ici la sépulture,
A dessillé les yeux des aveugles mortels,
Et, gardant le respect que l'on doit aux autels,
Leur a du monde entier démontré la structure.
Son nom par mille écrits se rendit glorieux :
Son esprit, mesurant & la terre & les cieux,
En pénétra l'abîme, en perça les nuages.
Cependant, comme un autre, il cede aux loix du sort,
Lui qui vivroit autant que ses divins ouvrages,
Si le sage pouvoit s'affranchir de la mort.

Vous savez, Madame, qu'on a fait beaucoup de paralleles entre ce grand homme & Newton, qui est venu après lui. Un des plus justes est celui de Fontenelle; & j'ai lieu de croire que vous ne serez pas fâchée de le retrouver ici. » L'attraction & le vuide, dit ce savant, bannis de la physique par Descartes, & bannis pour jamais selon les apparences, y furent ramenés par Newton, armés d'une force toute nouvelle dont on ne les croyoit pas capables. Ces deux grands hommes qui se trouvent dans une si grande opposition, ont eu de grands rapports. Tous deux ont été des génies du premier ordre, nés pour dominer sur les autres esprits, & pour fonder des empires : tous deux, géo-

metres excellens, ont vu la néceſſité de tranſporter la géométrie dans la phyſique : tous deux ont fondé leur phyſique ſur une géométrie qu'ils ne tenoient preſque que de leurs propres lumieres. Mais le premier, prenant un vol hardi, a voulu ſe placer à la ſource de tout, ſe rendre maître des premiers principes par quelques idées claires & fondamentales, pour n'avoir plus qu'à deſcendre aux phénomenes de la nature, comme à des conſéquences néceſſaires. Le ſecond, plus timide ou plus modeſte, a commencé ſa marche par l'appuyer ſur les phénomenes ; pour remonter à des principes inconnus, réſolu de les admettre, quels que pût les donner l'enchaînement des conſéquences. L'un part de ce qu'il entend nettement, pour trouver la cauſe de ce qu'il voit. L'autre part de ce qu'il voit, pour en trouver la cauſe, ſoit claire, ſoit obſcure. Les principes évidens de l'un ne le conduiſent pas toujours aux phénomenes tels qu'ils ſont. Les phénomenes ne conduiſent pas toujours l'autre à des principes évidens. Les bornes qui, dans ces deux routes contraires, ont pu arrêter deux hommes de cette eſpece, ne ſont pas les bornes de leur eſprit, mais celles de l'eſprit humain «.

Le P. *Caſtel*, Jéſuite, ſavant très-diſtingué, & ſi avantageuſement connu par ſon

Clavecin oculaire, a dit après Fontenelle : » Newton & Descartes se valent bien pour l'invention. Mais celui-ci avoit plus de facilité & d'élévation : l'autre, avec moins de facilité, étoit plus profond. Tel est à peu près le caractere des deux nations : le génie françois bâtit en hauteur, & le génie anglois en profondeur. Tous deux eurent l'ambition de faire un monde, comme Alexandre eut celle de le conquérir, & tous deux penserent en grand sur la nature «.

J'ajouterai ici cette réflexion d'un écrivain judicieux. » Sans oser régler les rangs, ne pourroit-on pas dire que c'est à Descartes que nous devons Newton, comme c'est à sa méthode admirable que l'on doit Locke, Mallebranche, Puffendorf & Clarke «.

Au reste, ce grand philosophe avoit une niece, morte en 1606, qui se distingua par la délicatesse de son esprit, & par ses petites pieces de poésie.

Je suis, &c.

A la Haye, ce 27 Octobre 1762.

LETTRE CDXCI.

SUITE DE LA TOURAINE.

JE n'ai vu, Madame, aucun lieu remarquable sur la rive droite de la Creuse, que j'ai suivie après être parti de la Haye. Un peu au dessus de l'endroit où cette riviere se jette dans la Vienne, j'ai passé par le petit bourg de *Noyers*, peuplé seulement d'environ deux cent cinquante habitans. Il y a une abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée au onzieme siecle. Je vous ai dit ailleurs que le terroir de ses environs renferme des mines de fer & de cuivre.

Sur la même riviere de Vienne, est la baronnie de *Nouastre*, de laquelle dépendent dix-sept paroisses. Le bourg ne renferme qu'environ deux cents habitans, & les environs en sont très-beaux & fertiles.

Au nord-ouest de ce petit lieu, on trouve *Sainte-Maure*, autre baronnie possédée pendant trois cent cinquante ans par une famille très-considérable qui en portoit le nom. Il y a dans cette petite ville une paroisse, un couvent des religieuses chanoinesses de saint Augustin, & environ dix-huit cents habitans.

On y voit encore un château, bâti, au commencement du onzieme siecle, par Foulques Nera, comte d'Anjou.

Au reste, le nom de *Sainte-Maure* vient de celui d'une sainte, qui étoit, dit-on, Gothe de nation & païenne. Cette femme ayant entendu parler des vertus de saint Martin, vint avec ses neuf enfans se faire instruire & baptiser par ce digne prélat. Le saint personnage les renvoya ensuite dans leur pays, où ils souffrirent le martyre. Aussi ne possede-t-on point leurs reliques en France. Mais on a donné le nom de la Sainte au village où elle a été instruite & baptisée avec ses enfans.

Près de Sainte-Maure, est le village de *Sainte-Catherine de Fierbois*, connu par les prunes excellentes qu'on recueille dans son terroir, & qui portent le nom de *sainte Catherine*. Il y a une chapelle bâtie au même lieu, où la pucelle d'Orléans trouva, dit-on, une grande & pesante épée cachée en terre. Elle l'enleva avec facilité, & s'en servit glorieusement à la tête des troupes françoises, pour combattre les Anglois. On montre encore cette épée dans le trésor de saint Denis près de Paris.

En montant un peu vers le nord-est, j'ai trouvé sur la rive droite de l'Indre, & dans une situation très-agréable, la petite ville de

Cormery, où il n'y a qu'une paroisse avec six cents habitans. Le seigneur de ce lieu est l'abbé commendataire d'une abbaye de Bénédictins, qui fait remonter son origine jusqu'en 780. Charlemagne en approuva la fondation en 791.

Nos vieux auteurs donnent au nom de cette abbaye une étymologie singuliere. Au milieu du huitieme siecle, disent-ils, le désordre s'étoit mis dans l'abbaye de Saint-Martin : les Moines menoient une vie si peu édifiante, que la justice divine jugea à propos d'en faire un exemple. Dieu envoya des anges exterminateurs qui frapperent tous les méchans Moines, & en firent mourir un grand nombre. Quelques-uns ayant été exceptés par leur application à la priere & à l'étude des livres saints, se retirerent dans un lieu qu'ils appelerent *Cormery*, comme qui diroit *cœur marri*, parce qu'ils étoient affligés du malheur de leurs freres, & encore plus du désordre qui l'avoit occasionné. Ils y formerent insensiblement une communauté très-réguliere. Le savant & pieux *Alcuin* ayant eu connoissance du mérite de ces religieux, engagea Charlemagne à leur faire du bien; & lui-même ayant été fait abbé de Saint-Martin de Tours, en tira quelques Moines qui contribuerent à rétablir la régularité & à mettre la réforme dans l'abbaye de Saint-Martin.

Dans cette petite ville naquit, en 1517, *Joachim Perion*, docteur de Sorbonne, dont nous avons plusieurs ouvrages latins, assez purement & même élégamment écrits. Les plus connus sont des *Dialogues* sur l'origine de la langue françoise, & sa conformité avec la grecque, & des *Traductions* de quelques livres de Platon, d'Aristote & de saint Jean Damascene.

Montbazon, situé sur la même rive de l'Indre, au pied d'une petite colline, est un bourg assez peu considérable par lui-même, puisqu'il ne renferme qu'une paroisse avec huit cents habitans. Mais c'est le chef-lieu d'un duché-pairie, érigé en 1588, sous le regne de Henri III, en faveur de Louis de Rohan, seigneur de Guemené. Le château, dont on ne voit plus que quelques tours ruinées, mais dont la mouvance est considérable, fut bâti, comme tant d'autres de ce canton, par le comte d'Anjou, Foulques Nera. Dès le seizieme siecle, les comtes & ducs de Montbazon n'habitoient plus ce château : ils se tenoient dans celui de *Cousieres*, qui n'en est pas bien éloigné. Les environs sont très-agréables, sur-tout du côté du pont, où la riviere arrose une belle prairie qui s'étend jusqu'à cette maison de plaisance. Du reste, on a réuni, pour former ce duché,

ché, les trois grandes baronnies dont j'ai déjà parlé, la Haye, Nouastre & Sainte-Maure.

Un peu plus haut, & de l'autre côté de l'Indre, on voit la petite ville d'*Azay*, surnommée *le Rideau*, habitée par environ quatorze cents personnes. C'étoit autrefois une place de quelque conséquence, qui soutint plusieurs siéges. La faction du duc de Bourgogne la prit sous le regne de Charles VI; & le dauphin la reprit en 1418.

Des bords de l'Indre, je suis redescendu, Madame, vers ceux de la Vienne, où est la petite ville de l'*Isle Bouchard*, qui contient environ treize à quatorze cents habitans avec deux paroisses & deux maisons religieuses. Ce nom lui vient de sa situation entre deux bras de l'Indre, & du nom d'un de ses anciens seigneurs, appelé *Bouchard*, qui fit bâtir, vers le dixieme siecle, le château qu'on y voit. Sa postérité resta en possession de cette terre pendant près de quatre cents ans. A l'extinction de cette maison, elle passa, par mariage, dans celle de la Trimouille, & ensuite, par acquisition, au cardinal de Richelieu. Elle fait aujourd'hui partie du duché de ce nom.

Cette ville est la patrie d'*André Duchesne*, appelé de son temps *le pere de l'histoire de France*. C'étoit en effet un des hommes les plus savans que nous ayons eus

pour l'histoire. Il nous a laissé plus de vingt volumes *in-folio*.

Au dessus de l'Isle Bouchard, & près de Chinon, on voit, au milieu d'une forêt, une abbaye, de l'ordre de saint Benoît, fondée au onzieme siecle. C'est celle de *Turpenai*, dont l'église renferme le tombeau de *Henri Clément*, seigneur du *Mets*, frere d'Alberic Clément, que l'on croit avoir été le premier qui ait porté le titre de maréchal de France. Henri fut revêtu de la même dignité, & surnommé le *petit maréchal*, soit à raison de la petitesse de sa taille, soit par opposition à son frere. Tous les deux moururent sous le regne de Philippe Auguste.

La ville de *Chinon*, située sur la Vienne, au pied d'un ancien château, qui a toujours suivi le sort de la province de Touraine, est le chef-lieu d'une élection assez étendue, composée de soixante-cinq paroisses. Dans la ville seule, il y a cinq mille habitans, trois paroisses & quinze couvens. On prétend que les plus anciens bâtimens du château sont de Thibaut *le Tricheur*, dont j'ai eu occasion de parler ailleurs. Henri, comte d'Anjou & roi d'Angleterre, second du nom, l'augmenta, & y mourut en 1189. Notre roi Charles VII y fit encore des augmentations; il s'y tenoit souvent pendant qu'il disputoit son royaume contre les Anglois; &

ce fut là que la fameuse Pucelle vint le trouver en 1428. Le lieu est assez agréable, pour que ce prince ait pu s'y plaire. Cette ville n'a été détachée du domaine de la couronne, que pour être engagée au cardinal de Richelieu, qui l'a transmise à ses héritiers. Cependant la justice s'y exerce toujours au nom du roi; & le siége royal de Chinon est le troisieme de ceux qui dépendent du grand bailliage de Touraine.

Vous savez peut-être, Madame, que cette ville est la patrie de *François Rabelais*, fils, dit-on, d'un aubergiste ou d'un apothicaire. Il étoit né avec une imagination vive, & une mémoire heureuse. Il entra de bonne heure chez les Cordeliers; & quelques années après, lorsque sa réputation commençoit à s'établir, il fut renfermé, pour une aventure scandaleuse, dans une prison monastique, d'où il eut le bonheur de s'échapper. Le pape Clément VII lui accorda, à la sollicitation de plusieurs personnes de la premiere qualité, la permission de passer dans l'ordre de saint Benoît. Mais Rabelais, qui vouloit jouir pleinement de la liberté, quitta tout-à-fait l'habit religieux, alla étudier en médecine à Montpellier, y prit le bonnet de docteur, & devint professeur en cette faculté, l'an 1531.

Le chancelier Duprat ayant fait abolir,

peu de temps après, les priviléges de cette université par arrêt du parlement, Rabelais eut l'adresse de le faire révoquer. Député auprès de ce ministre, il se servit, pour avoir audience, d'un moyen assez singulier, si toutefois il est vrai. Il s'adressa au suisse, auquel il parla latin. Celui-ci ayant fait venir un homme qui parloit cette langue, Rabelais lui parla grec. Un autre qui entendoit le grec, ayant paru, il lui parla hébreu. On ajoute qu'il se servit encore de plusieurs autres langues, & que le chancelier, charmé de son esprit, rétablit, à sa considération, tous les priviléges de l'université de Montpellier. Cette faculté, animée de la plus vive reconnoissance, le regarda dès-lors moins comme un confrere que comme un protecteur. Tous les jeunes médecins qui prennent le bonnet de docteur dans cette université, sont encore aujourd'hui revêtus de la robe de Rabelais; & lorsqu'on la donne à quelque ignorant, on se rappelle la fable de *l'âne couvert de la peau du lion.*

Rabelais étoit d'un caractere trop volage pour se fixer à Montpellier. Il passa à Lyon, où il exerça pendant quelque temps la médecine, & suivit ensuite Jean du Bellai dans son ambassade de Rome. Le pape lui accorda une bulle d'absolution de son apostasie, & une autre bulle de translation dans l'abbaye

de Saint-Maur-des-fossés, dont on alloit faire un chapitre. De Cordelier il étoit devenu Bénédictin : de Bénédictin il devint Chanoine, & puis curé de Meudon, où il fut à la fois le pasteur & le médecin de sa paroisse. Ce fut dans ce temps-là qu'il mit la derniere main à son *Pantagruel* ; satyre contre les moines, censurée par la forbonne, & condamnée par le parlement. L'érudition, les obscénités & l'ennui sont prodigués dans ce livre extravagant & inintelligible. Un bon conte de deux pages est acheté par des volumes de sottises.

Il faut convenir que Rabelais étoit un homme estimable par la réunion des qualités qui forment l'homme d'esprit & le savant. Langues anciennes, langues modernes, grammaire, poésie, philosophie, astronomie, jurisprudence, médecine ; il avoit orné sa mémoire de toutes les richesses de son temps. Mais il est vrai aussi que ces richesses ressembloient beaucoup à l'indigence. Il mourut en 1553, âgé, dit-on, de soixante-dix ans. Parmi toutes les épitaphes qu'on lui fit, on distingua celle-ci :

> Pluton, prince du sombre empire,
> Où les tiens ne rient jamais,
> Reçois aujourd'hui Rabelais ;
> Et vous aurez tous de quoi rire.

Du reste, ce libertin, bel-esprit & savant

tout-à-la-fois, mourut d'une maniere édifiante; & vous pouvez, Madame, mettre au nombre des fables, toutes les circonstances ridicules qu'on rapporte de sa mort.

Je suis, &c.

A Chinon, ce 5 Novembre 1762.

LETTRE CDXCII.

L'ANJOU.

La province que je viens de parcourir, Madame, est un peu plus étendue que celle dont vous venez de lire la description. C'est l'*Anjou*, qui a vingt-quatre lieues dans sa plus grande largeur, & vingt-six dans sa plus grande longueur. Il est borné à l'est, par la Touraine; au sud, par le Poitou; à l'ouest, par la Bretagne; au nord, par le Maine. On le divise en haut & bas: celui-ci est au midi; & la Loire le sépare, dans sa plus grande partie, du haut, qui est au septentrion.

Nos cosmographes du seizieme siecle s'étendent sur l'histoire de cette province, d'autant plus aisément qu'ils connoissoient déja plusieurs vieux livres écrits sur ce sujet, bien

avant cette époque. Telle est principalement l'*histoire agrégative des Chroniques & Annales de l'Anjou, par Jéhan de Bourdigné*; livre rare & curieux, mais rempli des contes les plus étranges, non seulement quand l'auteur traite des temps fabuleux & héroïques de l'Anjou, mais même lorsque, descendant à des temps plus modernes, il conduit son récit jusqu'à l'extinction de la derniere maison de ce nom, qui régna sur la Sicile. Il ne remonte pas, il est vrai, comme les historiens de l'église de Tours, jusqu'à la naissance du monde, pas même tout-à-fait jusqu'au déluge. Mais il fait peupler l'Anjou par *Gomer*, fils de Japhet, & petit-fils de Noé. A Gomer, il fait succéder *Samothés*, pere de *Magus*, qui donna son nom à plusieurs villes de la Gaule, & même à *Angers*, qui, dit-il, s'appeloit autrefois *Magus*, auquel nom fut ajouté, au temps des Romains, le mot *Julio*, en l'honneur de Jules César (Angers s'est effectivement nommé *Juliomagus*).

Suivant le même écrivain, le successeur de Magus fut *Sarron*, qui donna son nom à certains philosophes Gaulois, qu'on appeloit les *Sarronides*, & prédécesseurs des Druides. Ce n'est que quelques générations après que l'on trouve le roi *Bardus*, inventeur de la poésie gauloise, & encore plus tard,

Jupiter le Celtique, pere de l'*Hercule Gaulois*. Vient ensuite une longue liste de rois, dont chacun porte le nom des peuples qu'il soumit, & des pays où il envoya des colonies. Enfin, après la prise de Troie, on vit arriver dans l'Anjou, d'un côté, des Troyens sous la conduite de *Francus*, & de l'autre, des Grecs sous celle d'*Ajax*, fils de Télamon.

Mais nous pouvons, Madame, nous devons même oublier tous ces vieux contes, pour nous fixer au temps où César conquit les Gaules & soumit les peuples de l'Anjou, que l'on appeloit alors les *Andes* ou *Andegavi*. Il paroît que ce général n'eut guere plus de peine à se les attacher que les Tourangeaux, puisqu'ils s'accoutumerent bientôt au joug des Romains. Mais ils eurent des guerres longues à soutenir contre les habitans de l'Armorique, plus barbares & moins dociles qu'eux, sur-tout depuis que les Bretons eurent passé de la Grande-Bretagne dans celle que nous nommons aujourd'hui la *Petite*.

Je dois dire que *Juliomagus* prit insensiblement le nom des peuples Angevins, dont elle étoit la capitale, & qu'elle s'appela *Andegavum*, *Angers*. Cependant il y a apparence que, du temps d'Auguste, ce n'étoit qu'un camp retranché dans l'angle que forme la riviere de Mayenne en se jetant dans la Loire, un peu au dessus de la ville

actuelle d'*Angers*, & du *Pont de Cé*. C'étoit la résidence d'un préteur ou préfet des troupes romaines, qui avoit en même temps sous son commandement les *Turones* (Tourangeaux) & les *Cenomani* (Manceaux). Ces derniers, autrefois très-puissans, avoient fait des courses jusqu'au fond de l'Italie, où ils avoient laissé des colonies : mais ils étoient alors bien déchus de leur premiere considération.

On ne peut pas douter que l'Anjou n'ait fait partie de la troisieme Lyonnoise jusqu'à la destruction de l'empire romain par les Barbares. A cette époque, les Goths s'en emparerent, & en furent bientôt chassés par *Childéric*, pere de Clovis. Celui-ci ayant pénétré, dit-on, jusque dans Angers même, y tua de sa main un comte nommé *Paul*, & brûla les églises chrétiennes, parce qu'il étoit encore païen. Mais si l'on en croit nos Romanciers, les premiers rois des Francs avoient déjà fait la guerre dans ce pays contre les Bretons. Le roi *Artus* & ses chevaliers s'y étoient signalés par de belles prouesses ; car c'est au temps de Pharamond & de Clodion, que l'on place la scene de tous les actes de chevalerie des compagnons de la *Table Ronde*. Le bonhomme Bourdigné nous assure que *Lancelot du Lac* tiroit son nom d'un étang situé près de Beaufort-en-Vallée,

en Anjou ; que c'est là qu'il naquit d'une fée, éleve du fameux Merlin. Il nous indique encore le lieu où Artus tua de sa main un terrible géant, & combattit contre le consul Romain Lucius : il compte parmi les ennemis d'Artus six chevaliers Angevins, dont l'un étoit seigneur de *la Tour-Landry*; le second, de *Laval*; les autres, de *Doué*, de *Craon*, de *Chemillé* & des *Roches*. Le chevalier *Ponthus*, qui est aussi le héros d'un roman de chevalerie, est encore un des chevaliers de l'Anjou : il repoussa le roi *Carados*, Breton, qui avoit fait une irruption dans cette province.

Mais pour passer à des faits, dont les principales circonstances sont du moins plus véritables, je dirai que Clovis vint certainement à Angers, & que ses enfans en furent les maîtres, pendant tout le temps qu'ils régnerent sur la France. Ils avoient établi dans cette province des gouverneurs militaires, entre lesquels l'Anjou actuel étoit partagé. Les uns commandoient sur les frontieres par delà la Mayenne, & étoient chargés de contenir & de repousser les Bretons : on les appeloit *comtes des Marches* ou *marquis d'Anjou*. Les autres se tenoient dans l'intérieur de la province, & étoient les vrais comtes d'Anjou : mais ils n'étoient point héréditaires. L'un d'eux, qui avoit été nommé par

le roi Clotaire, fut, quelque temps après, élu évêque par le clergé & par le peuple, & conserva les deux autorités réunies.

Vous savez, Madame, que sous l'empire de Charlemagne, *Milon* fut comte d'Anjou. Il épousa Berthe, sœur de ce monarque, & en eut le fameux comte *Roland*, qui lui succéda, & qui surpassa la gloire de son pere, autant que Charlemagne effaça celle de son pere Pepin. Ce fut apparemment lui qui réunit les deux comtés d'Anjou. Mais on ne peut faire remonter plus haut les comtes héréditaires de toute cette province, que jusqu'à *Tertulphe*, qui vivoit sous le regne de Charles *le Chauve*, & qui fit passer sa dignité à son fils *Ingelger*.

Sous le gouvernement du premier, les Normands avoient ravagé le pays, brûlé la cathédrale d'Angers, & causé de grands maux à la province : mais Ingelger repoussa ces barbares, & ramena dans Tours la châsse de saint Martin. On le regarda comme le premier fondateur du château d'Amboise. Il augmenta ses états d'une partie du Gâtinois, que lui donna *Adele*, comtesse de Château-Landon, avec l'approbation du roi Louis *le Begue*. Les parens collatéraux de cette dame l'avoient accusée d'adultere, & vouloient, sous ce prétexte, s'emparer de son bien. Ingelger releva le gage de bataille, & com-

battit contre deux chevaliers, qu'il tua, à la grande satisfaction de la bonne comtesse, qui, se trouvant heureuse d'être tirée d'un si grand péril, abandonna à son défenseur une succession que ses ingrats parens ne méritoient pas.

A Ingelger succéda son fils *Foulques le Roux*, qui s'opposa aux derniers efforts des Normands.

Le fils de celui-ci, *Foulques le Bon*, avoit des talens moins militaires; il savoit bien lire le latin, & chanter l'office à l'église. Comme c'étoit à Saint-Martin de Tours que le service divin se faisoit avec le plus d'éclat, il se plaisoit souvent à se joindre aux moines, & à porter la châpe avec eux dans les cérémonies. Le roi Louis IV, dit d'*Outremer*, voulut lui en faire des reproches. Il lui fit demander s'il s'étoit fait prêtre, & lui fit signifier qu'en ce cas il ne pouvoit conserver son comté. La réponse du comte est aussi courte que fameuse. *Aprenez*, dit-il, *monseigneur, qu'un prince non lettré, n'est qu'un âne couronné.* Louis ne répliqua point à cette réponse hardie, qui ne pouvoit guere être adressée à un autre roi qu'à un des derniers des Carlovingiens.

Le même Foulques & son fils *Geoffroi* eurent plus de ménagement pour les descendans de Robert *le Fort*, puisqu'ils les

aiderent à monter sur le trône de France, & qu'ils s'en reconnurent vassaux au moins pour une partie de leurs terres. Geoffroi fit de grands exploits en faveur de Hugues Capet, & vainquit plusieurs fois les Allemands, les Flamans & les Danois ou Normands. Un jour il rencontra à l'écart un chef de ces barbares, le tua après un long combat, lui coupa la tête, & l'envoya au roi par un jeune paysan qui avoit été le seul témoin de sa victoire, & qui ne le connoissoit pas. On fut quelques jours à deviner à qui la gloire en étoit due. Enfin le petit paysan le reconnut, & le montrant au roi, dit que c'étoit *cette grise gonelle*, parce qu'il le voyoit revêtu d'une casaque de grosse étoffe. Le roi embrassa le comte, toute la cour le félicita; & l'épithete que lui avoit donnée le paysan, devint pour lui un surnom honorable. Hugues Capet lui donna en fief héréditaire la dignité de grand-sénéchal de France, qui étoit la premiere du royaume, & dont l'autorité & les fonctions étoient à peu près semblables à celles des anciens maires du palais. Le dernier exploit de Geoffroi fut encore un duel contre un géant d'une énorme grandeur, qui le méprisoit, croyant le terrasser & l'écraser sans peine. Mais la reine Constance, femme du roi Robert, fit, dit-on, présent au comte d'une ceinture de la

sainte Vierge ; & celui-ci l'ayant mise autour de son cou, sortit vainqueur du combat. Il mourut en 987, & fut enterré à Saint-Martin de Tours, comme l'avoit été son pere.

Le fameux *Foulques Nera*, fils de Geoffroi, en fut le successeur. J'ai déjà parlé du grand nombre de châteaux qu'il fit bâtir en Touraine : il n'en fit pas moins élever en Anjou. Il repoussa rigoureusement Conan, qui prenoit le titre de roi de Bretagne, & qui avoit fait une irruption dans l'Anjou. Le vaincu fut fait prisonnier dans une sanglante bataille, après avoir eu la main coupée. Quelque temps après, Foulques Nera fit le voyage de la terre sainte. En passant par Rome, il promit au pape de le délivrer, à son retour, de Crescence, qui s'étoit emparé de cette capitale du monde chrétien qu'il tyrannisoit. Après avoir rempli son vœu & visité le saint sépulcre, qui étoit entre les mains des Sarasins, mais où il entra par subtilité, il revint en France, d'où il retourna promptement à Rome avec une suite peu nombreuse, mais suffisante pour accomplir sa promesse. Dans le nombre de ses gens, il avoit quatre habiles arbalêtriers, qu'il plaça de maniere à exécuter sûrement son projet. Crescence, qui se faisoit appeler le *Consul de Rome*, passant devant la maison où Foul-

quel Nera s'étoit logé, le comte l'appela; & tandis qu'ils se faisoient des complimens réciproques, les quatre arbalêtriers tirerent sur Crescence de bas en haut & de haut en bas, & le tuerent sur la place, sans que ses gardes entreprissent de venger cet assassinat. Foulques Nera fut aussi-tôt demander au pape l'absolution de ce meurtre. Mais le saint pere lui répondit qu'il n'avoit pas besoin de pardon, le combla de présens, & lui fit remettre, entre autres reliques, un morceau de la corde avec laquelle notre Seigneur eut les mains liées dans sa passion. Le comte porta ces trésors à Loches.

Foulques Nera continua à faire la guerre en Europe de différens côtés, & se mêla beaucoup dans les dernieres intrigues de la cour de Robert. Il étoit cousin de la reine Constance; & le monarque de France, qui étoit bon, aimoit sa femme & le comte: mais ceux-ci lui occasionnerent bien des chagrins. Par exemple, le roi Robert avoit un favori qu'on appeloit *Hugues de Beauvais*, & que nos vieux auteurs caractérisent par le titre de *Flatteur du roi*. La reine, qui n'en étoit pas contente, en ayant porté ses plaintes au comte, celui-ci entra un jour avec quelques chevaliers dans la chambre du roi, au moment où il causoit avec Hugues, & après avoir fait une grande révérence au roi,

il fit signe à ses gens de saisir le favori : ils obéirent, & dans le même instant ils lui couperent la tête. Robert se mit d'abord fort en colere. Mais la reine trouva moyen de l'appaiser; & Hugues fut presque aussi-tôt oublié que tué.

Si Foulques poussoit aussi loin la hardiesse à l'égard du roi, ses propres courtisans se permettoient aussi une pareille liberté avec lui. Un jour ils saisirent en sa présence son favori, appelé le seigneur de *Saint-Aignan*, dont ils étoient tous jaloux, & l'étranglerent. Foulques se fâcha, jura son jurement ordinaire : *Par les ames dieu*, dit-il, *je m'en vengerai.* Mais il s'appaisa comme avoit fait le roi Robert; & Saint-Aignan fut oublié ainsi que l'avoit été Hugues. Enfin Foulques Nera mourut, après avoir fait encore une fois le voyage de Jérusalem, & fut enterré à Beaulieu près Loches.

Geoffroi Martel, son fils & son successeur, joignit deux provinces à ses états; la Saintonge, dont il s'empara en 1039, après avoir gagné la bataille de *Mouche*, & la Touraine, que Thibaut III, comte de Blois & de Champagne, fut forcé de lui céder pour sa rançon, après avoir été fait prisonnier dans une bataille. On remarque que ce comte de Blois fut obligé de prêter quinze sermens en un jour à Geoffroi Martel. Mais

comme c'étoit un homme très-faux, & qu'il méritoit aussi bien qu'un de ses ancêtres le nom de *Tricheur*, nos historiens observent que Thibaut prêtoit ces sermens sur des réliquaires dont il avoit ôté les reliques, dans l'espérance d'éviter la colere de ces Saints, en cas qu'il se parjurât.

Ce comte d'Anjou n'eut point d'enfans, & laissa ses possessions à ses deux neveux, *Geoffroi le Barbu*, & *Foulques le Rechin* ou *le Hargneux*. Celui-ci déclara la guerre à son frere, le fit prisonnier, & hérita de l'Anjou. Il épousa quatre femmes, en perdit une, en répudia deux, & garda la derniere, Bertrade de Montfort, qu'il aimoit parce qu'elle étoit belle, quoiqu'elle ne lui fût nullement fidelle. Elle le lui prouva bien en passant dans les bras de Philippe I, roi de France. Cet amour causa de grands troubles dans le royaume. Enfin Philippe, excommunié par le pape & dans plusieurs conciles, fut obligé de rendre Bertrade à Foulques.

Leur fils aîné épousa *Erimberge*, héritiere du Maine, dont il eut *Geoffroi Plantagenet*, & passa à la terre sainte, où il se maria en secondes noces à *Melisende*, héritiere du royaume de Jérusalem, dont il fut couronné roi. Deux fils naquirent de ce mariage, & occuperent l'un après l'autre le trône de leur pere.

D'un autre côté, Geoffroi Plantagenet marchoit rapidement dans la route de la fortune. Il avoit épousé Mathilde ou Mahaud de Normandie, veuve de l'empereur Henri V, & qui se trouva héritiere de cette province & de l'Angleterre. Son fils parvint à la possession de ces deux grands états sous le nom de Henri II. Ce fut lui qui épousa la riche héritiere de Guienne, imprudemment répudiée par le roi Louis *le Jeune*. Vous savez, Madame, qu'il en eut, entre autres enfans, trois fils, dont le dernier fut Jean *Sans terre*, qui mérita que le roi Philippe Auguste confisquât sur lui toutes les possessions qu'il avoit en France.

Depuis cette époque, l'Anjou fit partie du domaine de la couronne. Cependant saint Louis le donna en apanage à son frere Charles I, qui fut appelé au trône des deux Siciles, & qui hérita du comté de Provence. Le roi Charles II, fils de celui-ci, eut entre autres enfans, Marguerite, qui épousa Charles de Valois, pere de Philippe, qui étant parvenu à la couronne de France, y réunit une seconde fois l'Anjou.

Le roi Jean forma encore de cette province un apanage pour Louis son second fils, l'auteur de la seconde & derniere branche d'Anjou-Sicile. L'arriere-petit-fils de ce Louis I fut le bon roi *René*, auquel son

neveu Charles, comte du Maine, ne succéda que pour un moment. Il devoit naturellement posséder l'Anjou, qui avoit été érigé en duché pour Louis I. Mais le roi Louis XI s'en empara, & le réunit à la couronne. Les ducs de Lorraine, légitimes héritiers du roi René, ne purent rien obtenir de sa succession, à la mort de Charles, qui avoit donné par testament toutes ses possessions à Louis XI.

Cette province d'Anjou est entrée, depuis ce temps, dans l'apanage de quelques enfans de nos rois. Henri III la posséda avant de monter sur le trône, & en porta le titre, ainsi que François son frere, qui mourut sans postérité. Philippe, frere unique de Louis XIV, a aussi porté le nom de duc d'Anjou jusqu'à la mort de Gaston, frere de Louis XIII; & Philippe, petit-fils de Louis XIV, a eu le même titre, jusqu'à ce qu'il soit monté sur le trône d'Espagne. Le roi Louis XV même en a été revêtu pendant la vie du duc de Bretagne son frere aîné, ainsi que le second fils de ce monarque.

L'Anjou forme un pays agréablement varié de plaines & de collines, quoiqu'il soit en général plus uni que montueux. Le climat en est sain & tempéré. On compte dans cette province jusqu'à quarante-neuf rivieres qui l'arrosent, & dont les principales sont

la Loire, la Sarte, la Mayenne, la Vienne, le Toué, le Loir & l'Authion. Le terroir y est fertile, produisant beaucoup de grains de toute espece, des vins assez bons, des légumes, & des fruits excellens. Les pâturages y sont abondans, & l'on y nourrit quantité de bétail. Il y a jusqu'à trente-sept forêts, qui ne sont pas, il est vrai, fort étendues, mais qui coupent agréablement le pays.

On trouve aussi en Anjou des mines de fer, de plomb, de cuivre, d'étain, de charbon de terre, plusieurs carrieres de pierre blanche & de marbre, & les meilleures ardoisieres du royaume. Quant à ces dernieres carrieres, leur ouverture ressemble à un puits fort large. Les ardoises sont dans le fond jointes les unes aux autres, ainsi que des planches. On les sépare, & ensuite on les taille en carré long, de l'épaisseur de deux écus, & d'un pied de longueur. La machine avec laquelle on les tire de la carriere, est tournée par des chevaux. Elle sert aussi à puiser l'eau qui s'amasse de plusieurs endroits dans les ardoisieres, & qui sans ce soin les rempliroit en fort peu de temps.

Il y a dans les villes de l'Anjou quelques manufactures d'étoffes, des rafineries de sucre, des blanchisseries de cire & de toiles. Le commerce de transport y est considérable,

vû la facilité de faire circuler les marchandises & les productions de tout genre, par la Loire & par les rivieres qui se jettent dans ce fleuve. Le chemin pratiqué le long de la Loire, sur-tout sur la rive gauche, est bon, parce que les levées continuent pendant la plus grande partie de son cours dans cette province. Mais les chemins de traverses sont difficiles, attendu que le terrein est souvent gras & marécageux. Du reste, ce commerce consiste en vins blancs, eaux de vie, vinaigre, blé & autres grains, bestiaux, légumes, confitures seches, ardoises, chanvres, lins, toiles, droguets, étamines, bougies, huiles de noix, &c.

Les Angevins sont naturellement d'un caractere doux, spirituels, & propres aux lettres & aux arts. Mais ils ne passent pas pour être laborieux & excellens guerriers. Il faut cependant convenir que la noblesse de ce pays a produit de grands & d'illustres militaires.

Toutes les justices de l'Anjou ressortissent au parlement de Paris, & les élections, à la cour des aides de cette capitale. Il y a trois présidiaux & six bailliages; qui ont tous à leur tête un seul grand-bailli d'épée, qu'on appelle *Sénéchal*, & qui commande la noblesse, quand elle s'assemble par ban & arriere-ban. Ce titre ne pouvoit manquer d'être préféré à tout autre dans ce pays, puis-

que les comtes d'Anjou s'étoient fait honneur de porter celui de *grands-sénéchaux* de France. Le droit particulier de cette province est une coutume, rédigée en 1518, & qui a de très-bons commentateurs.

Le diocese d'Angers est le seul qu'il y ait en Anjou, & ne s'étend guere hors des limites de la province. On y compte près de six cent cinquante paroisses : il renferme d'ailleurs beaucoup de collégiales, d'abbayes & de monasteres d'hommes & de filles.

Je suis, &c.

En Anjou, ce 1762.

LETTRE CDXIII.

SUITE DE L'ANJOU.

Depuis la fin du seizieme siecle, Madame, l'Anjou forme un gouvernement général militaire. Mais on en a détaché le *Saumurois*, qui fait véritablement partie de cette province, & qui est aujourd'hui un gouvernement militaire particulier. C'est pour cette raison que je vais vous en parler séparément. D'ailleurs, c'est le premier pays que j'ai vu en sortant de la Touraine.

Ce gouvernement fut érigé, en 1594, par Henri IV, en faveur du célebre Duplessis Mornay. On le composa d'une grande partie du Bas-Anjou, & de quelques villes limitrophes de la Touraine & du Poitou, trois provinces entre lesquelles il est resserré, dans une espace de douze lieues de longueur sur sept de largeur. Arrosé de plusieurs petites rivieres qui se jettent dans la Loire, le terroir y produit, en certains endroits, une assez grande quantité de grains. Les pâturages y sont par-tout abondans; & il y a aussi beaucoup de gibier. Quant au climat, il est tempéré, mais plus froid que chaud, à cause des bois dont ce pays est rempli.

La ville de *Saumur*, située sur la rive gauche de la Loire, en est la capitale, ainsi que du Bas-Anjou. Elle fut, dit-on, appelée d'abord *Salvus-Murus* ou simplement *Murus*, parce qu'elle étoit fermée par une muraille, qui, allant de la Vienne à la Loire, formoit un camp retranché à la jonction de ces deux rivieres. Mais en supposant bien fondée cette étymologie tirée du latin, nous ne voyons point que Saumur ait été une ville du temps des Romains: c'auroit été tout au plus un château. On n'en entend parler comme ville qu'au huitieme siecle, l'an 757, que le roi Pepin y fit bâtir une église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Foulques de Nera, comte d'Anjou, ayant entrepris la guerre au sujet de cette ville, s'en rendit le maître, en 1026, & l'unit au domaine d'Anjou, dont elle fait encore partie. Charles de France, comte de Valois & d'Anjou, l'assigna pour le douaire de Jeanne de Bourgogne, femme de son fils Philippe, qui devint roi de France, sous le nom de Philippe VI, dit *de Valois*. En 1549, elle fut engagée à François de Lorraine, duc de Guise, & à Anne d'Est, sa femme, qui n'en jouirent que jusqu'à l'année suivante, le roi Charles IX la leur ayant retirée moyennant la somme de soixante-cinq mille livres.

Cette ville a toujours été fort considérée à cause de son passage important sur la Loire. Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, & venant au secours de Henri III, demanda cette place pour sa sûreté, & y établit gouverneur Duplessis Mornay, indépendant du gouverneur de l'Anjou. Vous savez, Madame, que ce gentilhomme, également brave & savant, étoit si zélé calviniste, qu'on l'appeloit le *pape des Huguenots*. Sous son administration, Saumur devint bientôt une des principales villes du parti de ces hérétiques. Non seulement le château leur servit de place forte, mais même ils y établirent une académie qui devint fameuse par les gens savans qu'elle produisit, & une école de théologie de laquelle

quelle sont sortis les plus habiles ministres de la religion prétendue réformée.

Lors de la révocation de l'édit de Nantes, les Huguenots qui ne voulurent pas se convertir, furent obligés de quitter Saumur comme le reste de la France. Cette ville y perdit d'abord beaucoup, & fut dépeuplée. Mais insensiblement elle s'est relevée de ses pertes; le commerce s'y est rétabli, & les habitans y sont revenus ou ont été remplacés. On y tient tous les ans trois foires considérables, & toutes les semaines un marché qui est très-fréquenté. L'abbesse de Fontevrault perçoit des droits sur tout ce qui se vend dans ce marché. Il se fait d'ailleurs à Saumur un assez grand commerce de quincaillerie. Il y a aussi une rafinerie de sucre, une de salpêtre, & une blanchisserie de cire. Malgré tous ces avantages, la ville n'a guere plus de huit mille habitans.

Le château, qu'on nommoit anciennement *Truncus* (*le Tronc*), est très-fort par sa situation, & seroit assez de défense. Mais dans l'heureux temps où nous vivons, il ne sert plus qu'à renfermer des prisonniers qui y occupent des logemens dont quelques uns sont assez vastes & commodes : du moins s'y trouve-t-on en bon air.

Les places publiques ne méritent guere que j'en fasse mention. J'excepte pourtant

celle *du Chardonnet*, qui eſt la plus belle.

Il n'y a qu'une paroiſſe à Saumur, celle de *Saint-Jean-Baptiſte.* Les deux autres, *Notre-Dame de Nantillé* & *Notre-Dame des Ardilliers* n'en ſont que des dépendances & des ſuccurſales deſſervies par des vicaires. Dans l'égliſe de Notre-Dame de Nantillé, on voit un tombeau de pierre, ſur lequel eſt la ſtatue d'une femme couchée, tenant deux enfans entre ſes bras. On ſait que cette femme s'appeloit *Thiephaine la Magine*, & qu'elle fut nourrice de Marie d'Anjou, reine de France, femme de Charles VII, & de René d'Anjou, roi de Sicile, ſon frere. Ce fut ce monarque qui fit dreſſer ce tombeau à cette bonne nourrice, morte en 1458; & probablement, il eſt lui-même l'auteur des vers françois qui ſont gravés ſur cette ſépulture. S'ils ne ſont pas d'un bon poëte, ils ſont au moins d'un bon prince. Les voici :

Cy giſt la nourrice *Thiephaine*
La Magine, qui ot grant paine
A nourrir de let en enfance,
Marie d'Anjou, royne de France,
Et après, ſon frere René,
Duc d'Anjou, & depuis nommé
Comme encor & roi de Sicile,
Qui a voulu en ceſte ville,
Pour grant amour de nourriture,
Faire ſa ſépulture.

De l'un à l'autre du devoir s'aquicte,
Qui à Dieu l'ame quicte,
Pour avoir grace & tout déduit,
Mil quatre cent cinquante & huit,
Au mois de Mars treizieme jour.
Je vous prie tous par bonne amour,
Afin qu'elle ait un pou du vostre,
Donnez-lui un patre nostre.

L'église de *Notre-Dame des Ardilliers* est celle qui mérite le plus d'être visitée. Le bâtiment en est aussi vaste que régulier; & tout auprès il y a un jardin, au haut duquel est un cavalier (piece de fortification de terre fort élevée), d'où l'on découvre un pays riche & bien cultivé. Cette église est une dévotion fort renommée, qui y attire un grand concours de peuple des environs. On a imprimé un livre exprès ; qui contient les pratiques de cette dévotion. Je n'en rapporterai que les principaux traits, dont les premiers tiennent à l'histoire de l'abbaye de *Saint-Florent*, située sur les bords de la Loire, à un demi-quart de lieue de Saumur, & près d'une petite ville, qui s'appelle encore aujourd'hui *Saint-Florent le Vieux*.

Ce monastere fut fondé par Charlemagne, & bâti par son fils, Louis *le Débonnaire*. Les Normands, qui, après avoir pillé la ville de Nantes, avoient remonté la Loire, le détruisirent & massacrerent tous les moi-

nes. Un seul, nommé *Absalon*, échappa au carnage, & se retira près de Saumur, dans un petit bois que l'on appeloit *le bois doré*. C'est-là que l'on prétendoit que saint Florent, disciple de saint Martin, & patron de l'abbaye, avoit autrefois tué un énorme dragon, n'ayant pour armes que sa parole. Reste à savoir si ce miracle doit être entendu au pied de la lettre, ou si c'est une allégorie qui signifie que saint Florent avoit dissipé dans ce lieu les erreurs d'un grand nombre d'idolâtres. Quoi qu'il en soit, le moine Absalon vécut long-temps saintement dans cet asile. Mais il n'y mourut point, & passa dans la nouvelle abbaye de saint Florent, que le comte Thibaut de Blois avoit rétablie dans le même endroit où est aujourd'hui le château de Saumur même. Elle fut ensuite transportée encore à un quart de lieue de Saumur, sur la petite riviere de Thoué.

L'ancienne retraite d'Absalon étoit tout-à-fait oubliée, lorsqu'au milieu du quinzieme siecle, un homme du fauxbourg de *Fenet-lez-Saumur*, trouva, en creusant la terre aux environs, une statue de pierre de la sainte Vierge, tenant Jésus-Christ mourant sur ses genoux. On croit qu'elle a été sculptée par le moine Absalon, ou qu'elle lui a été envoyée du ciel. Le bon paysan

emporta, non sans grand'peine, cette statue dans sa maison. Mais le lendemain, il ne la retrouva plus : il retourna dans le bois doré, la revit à son ancienne place, & tenta plusieurs fois inutilement de l'enlever.

Les magistrats & le curé de la ville ayant été instruits de ce fait, jugerent que la sainte Vierge vouloit être honorée dans ce lieu; & y firent bâtir, en 1454, une chapelle qui fut dans la suite ornée & embellie, & qui est enfin devenue une église considérable. Aux pieds mêmes de l'image de la sainte Vierge, on a trouvé une source ou fontaine qui se nomme depuis long-temps *les Ardilliers*. On s'est apperçu que son eau avoit des vertus miraculeuses, & qu'elle guérissoit principalement de la teigne, & quelquefois même de l'aveuglement.

Pour soutenir la foi des malades qui ont recours à cette fontaine, on raconte dans le pays deux histoires, dont la premiere au moins auroit été bien aisément démentie, si elle n'étoit pas vraie; car elle n'est arrivée que tout à la fin du seizieme siecle : elle regarde madame Duplessis-Mornay, femme du gouverneur de Saumur. Cette dame calviniste se moquoit de Notre-Dame des Ardilliers, & l'appeloit par dérision *la Teigneuse de Saumur*. Mais en punition de ses mauvaises plaisanteries, elle contracta cette

maladie à un tel point, que tout l'art des médecins ne put la guérir. On juge bien que la sainte Vierge ne daigna pas la soulager.

L'autre miracle regarde un écuyer de Saumur, qui étoit aussi calviniste. Il avoit un beau cheval aveugle; & dans le dessein de plaisanter sur les miracles qu'opéroit la sainte Vierge, il le mena à la fontaine de Notre-Dame des Ardilliers, lui fit boire de l'eau, & lui en frotta les yeux. Le cheval recouvra aussi-tôt la vue : mais l'écuyer devint aveugle.

Au commencement du seizieme siecle, on s'occupa sérieusement du soin de faire une véritable & belle église de la petite chapelle; & l'on en est venu à bout : mais ce n'est que successivement, & à mesure que les libéralités de plusieurs princes, princesses, prélats & grands seigneurs ont ajouté aux efforts des bourgeois de Saumur. En 1534, le corps municipal arrêta les plans de la construction; & l'on mit la main à l'œuvre. Mais le bâtiment ne fut achevé & l'église consacrée qu'en 1553, sous le titre de *Notre-Dame de Pitié*. Le duc de Vendôme, fils de Henri IV, plaça une seconde chapelle derriere la premiere.

Deux autres chapelles collatérales, qui n'ont été bâties qu'au dix-septieme siecle, méritent une attention particuliere relative-

ment au nom de ceux qui les ont fait élever. La premiere a pour fondateur le fameux cardinal de Richelieu. Ce grand ministre étant tombé malade pendant un voyage qu'il fit avec le roi Louis XIII en Languedoc, l'an 1632, adressa ses prieres à Notre-Dame des Ardilliers, & fit vœu de lui élever une chapelle, s'il obtenoit sa guérison. Il recouvra en effet la santé; & la maréchale de Maillé-Brezé, sa sœur, conjointement avec le maréchal, son époux, gouverneur de Saumur, se chargea de la construction de cette chapelle. Une pompeuse inscription annonce le motif du vœu, & nomme les personnes qui se sont empressées de l'accomplir par ordre du cardinal, premier ministre.

L'autre chapelle a été bâtie par Servien, ministre d'état, surintendant des finances, commandeur & garde des sceaux des ordres du roi, qui y est enterré avec sa femme. Elle fut commencée en 1652, & finie en 1654. Le fondateur mourut en 1659.

L'administration de cette église de Notre-Dame des Ardilliers avoit été confiée, en 1619, aux Peres de l'Oratoire, dont la congrégation en France venoit d'être établie par le cardinal de Bérulle. Ils y instituerent, peu de temps après, une confrérie, dans laquelle Louis XIII, Marie de Médicis sa mere, Louise de Lorraine, douairiere de

Henri III, la reine d'Angleterre, fille de Henri IV, les plus grands seigneurs & les plus grandes dames de leur cour s'empresserent de se faire inscrire; & tous y firent des présens magnifiques. On y voit encore deux beaux chandeliers d'argent de hauteur d'homme, don & vœu de la reine Anne d'Autriche, pendant qu'elle étoit grosse de Louis XIV.

Il y a d'ailleurs dans Saumur plusieurs couvens; & si ces maisons & les églises catholiques souffrirent quelques dommages dans les premiers temps des troubles du calvinisme en France, elles furent exemptes des désordres & du pillage, depuis que Duplessis-Mornay commanda dans le Saumurois. Cet homme juste & sage, quoique très-attaché à ses erreurs, voulut que tout fut en paix dans son gouvernement.

Depuis la suppression de l'académie protestante de cette ville, on y a établi un collége dirigé par les Peres de l'Oratoire; établissement qui n'a pas peu contribué à ramener dans Saumur l'esprit de catholicisme. Les troubles de la Fronde, arrivés à Paris, en 1650, & les guerres civiles qui les suivirent dans plusieurs provinces du royaume, obligerent les habitans à raser les bâtimens de ce collége, qui se trouvoit trop près des murs du château. Ils le remplacerent ensuite

par l'acquisition de plusieurs maisons, au fauxbourg de Bisange, où il est encore, sans avoir l'air d'une maison de communauté.

Il y a dans Saumur un hôpital bien entretenu & bien administré : il est servi par vingt religieuses hospitalieres.

Cette ville est la patrie d'*Anne le Fevre*, femme d'André *Dacier*, & fille de Tanneguy le Fevre, savant ingénieux, qui lui transmit, en quelque sorte, ses talens & son érudition. Elle débuta dans la carriere des lettres, en 1674, par une belle édition de *Callimaque*, enrichie de doctes remarques, & ne tarda pas à mettre au jour, pour l'usage du dauphin, de savans *commentaires sur plusieurs auteurs*, tels que *Florus*, *Aurelius Victor*, *Eutrope*, *Dictys* de Crete. Elle publia ensuite successivement ses *traductions* de *Plaute*, de *Térence*, d'*Homere*, d'*Aristophane*, d'*Anacréon* & de *Sapho*, faites en général avec goût & avec exactitude. Celle d'Homere sur-tout est une des plus fidelles que nous ayons ; & la préface, ainsi que les notes sont d'une profonde érudition. C'est cette traduction qui fit naître, entre M. Dacier & la Motte, cette dispute sur les anciens & les modernes, qui divisa, dans le temps, les beaux-esprits de notre littérature.

Cette femme savante avoit encore fait

M v

des *remarques* sur l'écriture sainte. Sollicitée plusieurs fois de les donner au public, elle répondit toujours qu'*une femme doit lire & méditer l'écriture pour régler sa conduite sur ce qu'elle enseigne; mais* que *le silence doit être son partage, suivant le précepte de saint Paul.* Il paroît effectivement qu'elle reconnoissoit la sagesse de ce précepte. Le fait suivant en est une preuve. Un seigneur Allemand séjournant à Paris, fut la voir, & la pria de s'inscrire sur son *album*. C'est un cahier que les étrangers portent en voyage, & sur lequel ils engagent les personnes illustres à écrire leur nom, & ordinairement avec une sentence. Elle y mit le sien avec ce vers de Sophocle : *Le silence est l'ornement d'une femme.*

Je ne dois pas oublier de dire que madame Dacier étoit également recommandable par son caractere, ses talens & sa vertu. Elle avoit sur-tout une charité ardente pour les pauvres, & se mit quelquefois à l'étroit pour les secourir. Son mari lui représentant un jour qu'elle devoit modérer ses aumônes; *ce ne sont pas les biens que nous avons*, dit-elle, *qui nous feront vivre; ce sont les charités que nous ferons : elles seules peuvent nous rendre amis de Dieu.* Elle étoit née dans les erreurs de Calvin, & les abjura, après un sérieux examen, pour em-

brasser la religion catholique. Un fils qu'elle avoit, & qui donnoit les plus belles espérances, lui fut enlevé dans la premiere fleur de sa jeunesse. Dès l'âge de dix ans, cet enfant disoit qu'*Hérodote* étoit *un grand enchanteur*, & *Polybe un homme de grand sens*.

Vous trouverez, Madame, dans la lettre qui suivra celle-ci, mes observations sur les lieux les plus remarquables que j'ai vus dans le Saumurois.

Je suis, &c.

A Saumur, ce 15 Novembre 1761.

LETTRE CDXCIV.

SUITE DE L'ANJOU.

LA terre de *Pacé*, située fort près de Saumur, n'a rien de remarquable; & je ne la nomme ici, que pour vous faire connoître, Madame, les droits singuliers dont jouit ou doit jouir le seigneur ou la dame du lieu. Tous les chaudronniers qui passent devant le château, sont obligés d'entrer, pour offrir de raccommoder la batterie de cuisine, & reçoivent en payement une miche de pain

& une demi-bouteille de vin du cru. La marchandise des chaudronniers peut être confisquée s'ils ne s'acquittent pas de ce devoir. Les marchands de verres sont également tenus, & sous la même peine, de laisser au seigneur le plus beau de leurs verres; & en revanche, celui-ci leur fait donner dans un autre verre un coup de vin à boire.

Mais le droit le plus singulier dont jouit ce seigneur, est celui-ci. Le jour de la Trinité, les *femmes jolies* de Saumur sont obligées de venir danser à Pacé, & de donner quatre deniers & un chapeau de roses aux officiers du seigneur qui les conduisent à la danse. Celles qui ne sont pas jolies, ou qui ne veulent pas danser, payent cinq sous d'amende, ou reçoivent un traitement assez désagréable, pour donner lieu de croire que l'on entendoit autrefois à Saumur par femmes *jolies*, les femmes honnêtes & sages, fussent-elles laides, & que les autres ne pouvoient pas se qualifier de jolies femmes, quelque agréable que fût leur figure. Ce traitement consiste (s'il m'est permis, Madame, de vous le dire), en ce que *les officiers sur ce ordonnés, peuvent piquer d'un bâton marqué aux armes du seigneur, & ferré au bout en maniere d'aiguillon, ladite femme jolie qui refusera d'aller danser, trois fois aux fesses.*

A trois lieues sud-ouest de Saumur, est *Doë* ou *Doué*, ville très-ancienne, qui a pris son nom de la petite riviere de Toué, près de laquelle elle est située, si ce n'est plutôt la ville qui a donné le sien à cette même riviere; car on avance qu'elle se nommoit autrefois *Castellum Theodadi*, ou *Duodadi*. Ce qui donne particuliérement lieu de croire qu'elle existoit du temps des Romains, c'est qu'on y montre les restes d'un amphithéâtre. Mais plusieurs soutiennent avec plus de fondement que ce sont ceux d'un ancien palais des rois d'Aquitaine, de la race des Carlovingiens. Ce monument est, dit-on, taillé dans le roc, & la ville peut contenir quinze mille personnes. On assure que vers l'année 1620, les bourgeois représenterent dans cet amphithéâtre la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, & quelques autres tragédies.

Ce que j'ai vu de plus remarquable dans cette ville, est une fontaine, qui passe pour être une des plus belles qu'il y ait en France, tant par la bonté & la quantité de ses eaux, que par son architecture. Elle est en fer à cheval, & a soixante-douze pieds de circuit sur deux pieds trois pouces de profondeur. Ses eaux se déchargent dans un bassin qui est à sept ou huit pieds au dessous, & qui a cent-cinquante pieds de long. A l'extrémité de ce bassin, est un pont de pierre,

fous lequel paſſent les eaux, qui ſervent enſuite à une douzaine de tanneries, font tourner ſix moulins, & arroſent pluſieurs prairies, où il y a deux belles blanchiſſeries de toiles.

On tient chaque année à Doué pluſieurs foires, qui ſont des plus conſidérables de la province pour le commerce des beſtiaux. Cependant la ville n'a en tout qu'environ deux mille habitans, avec une ſeule paroiſſe, une collégiale, un couvent de Récollets, & un hôpital. La collégiale a été fondée par les ſeigneurs du lieu, qui ont été d'abord d'une maiſon qui portoit le nom de la terre même. Elle s'éteignit dans celle de l'Iſle-Bouchard, par le mariage d'Euſtache de Doué, fille & héritiere de Jodon de Doué, avec Barthelémi de l'Iſle, ſeigneur de l'Iſle-Bouchard. Cette derniere maiſon s'éteignit à ſon tour dans celle de la Trimouille, de laquelle Doué paſſa, dans le cours du dix-ſeptieme ſiecle, au comte de Caravas, de la maiſon de Gouffier. Cette ſeigneurie a été depuis vendue à une autre famille. *Jacques Savary*, auteur du *parfait Négociant*, étoit né dans cette ville, ainſi que ſes deux fils auxquels nous devons le *Dictionnaire du commerce*.

La petite ville de *Montſoreau* eſt non loin de la terre de Pacé, ſur les bords de la Loire, vis-à-vis de la Touraine. Elle a

aujourd'hui le titre de comté. Autrefois, c'étoit une baronnie, dont les possesseurs portoient le nom même de la terre. Ils avoient apparemment de grandes prétentions, puisqu'on trouve qu'un de ces seigneurs, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Suilly, prend le titre de *prince très-chrétien*; qualité si distinguée, que les rois de France se sont toujours fait honneur d'en être revêtus. Depuis cette ancienne époque, ce comté n'a jamais été vendu: mais il a passé, par succession féminine, de bonnes maisons en bonnes maisons, jusqu'à celle de Chambes, de laquelle a hérité la famille de Sourches qui le possede aujourd'hui. Il y a dans ce lieu environ cinq cents habitans seulement, une paroisse, & une petite collégiale fondée par Jean de Chambes, baron de Montsoreau. On y tient un marché tous les vendredis; & il s'y fait un grand commerce de blé que les marchands y apportent de Loudun & de ses environs.

A une lieue de Montsoreau, & sur la même rive gauche de la Loire, est la petite ville de *Treves*, avec le titre de baronnie, & un château, que l'on prétend avoir été bâti par Foulques Nera. Ce comte lui donna le nom qu'elle porte, parce qu'il y conclut une treve avec le comte de Blois. Au quinzieme siècle, Robert le Maçon, autrement

Robertus Latomus, chancelier de France sous Louis XI, & dont l'église du lieu renferme le tombeau, acheta cette terre qui appartient aujourd'hui au prince de Condé. Cette ville est une des plus petites de l'Anjou. Il s'y tient tous les ans quatre foires, où l'on fait un assez grand commerce de porcs, de pruneaux & d'avoine.

Sur les confins de l'Anjou & de la Touraine, mais dans le diocese de Poitiers, on trouve le bourg de *Fontevrault*; lieu principalement connu par l'abbaye, chef d'ordre qu'il renferme. Ce fut l'an 1099, que Robert d'Arbrisselle, natif du village de ce nom, en Bretagne, dans le diocese de Rennes, entreprit cette grande institution, où des religieux sont soumis à des religieuses, & ont une femme pour supérieure. Le lieu qu'il choisit étoit un désert, couvert d'une grande forêt, séparée par un vallon au milieu duquel couloit un ruisseau, & s'appeloit *fons Ebraldi*, c'est-à-dire, *fontaine d'Ebrald* ou *Evrault*. C'étoit un fief appartenant à une dame nommée *Adélaïs*, qui l'accorda à Robert avec la permission de sa mere, de son mari, des seigneurs de qui elle relevoit, & enfin de l'évêque de Poitiers. Ce prélat, plein d'estime & d'amitié pour Robert, lui procura, non seulement l'agrément du pape Pascal II, pour l'institution de son ordre,

mais encore des dons considérables pour la construction de son monastere. La premiere supérieure ne porta que le titre de prieure. Mais la seconde, fille de qualité, nommée *Pétronille de Craon de Chemillé*, prit celui d'abbesse. Elle survécut à Robert, qui mourut, en 1117, à Orsan, dans le diocese de Bourges. Son corps fut transporté à Fontevrault : mais les religieuses d'Orsan retinrent son cœur.

Les premiers bienfaiteurs de cette abbaye furent les seigneurs de Montreuil-Bellay, & ceux de Montsoreau. L'abbesse Pétronille ayant été remplacée, en 1149, par une princesse de la maison des comtes d'Anjou, ce monastere acquit des protecteurs d'autant plus puissans, qu'ils monterent sur le trône d'Angleterre. On ne peut douter de leur attachement pour cet ordre, en voyant dans le chœur des religieuses, les tombeaux de plusieurs de ces rois & de ces reines. Ce mausolée est beau, & mérite bien d'être vu. Sur le bord est gravée l'inscription suivante :

Les six effigies représentées en ce lieu, sont de Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, &c., mort en 1189 ;

D'Aliénor, son épouse, duchesse d'Aquitaine, auparavant femme répudiée de Louis VII, roi de France, morte en 1204 ;

De Richard, leur fils, surnommé Cœur de lion, aussi roi d'Angleterre, tué, en 1199, au siége de Chalus en Limosin;

D'Elisabeth de la Marche, qui, veuve de Jean, roi d'Angleterre, surnommé Sans Terre, prit l'habit de religion céans. Cette reine, après la mort du roi, son premier mari, avoit épousé Hugues V, comte de la Marche, qui mourut en 1249; & ce fut alors qu'elle se retira dans ce monastere;

De Jeanne d'Angleterre, sœur dudit Richard, femme, en premieres noces, de Guillaume, roi de Sicile, & en secondes, de Raymond VI du nom, comte de Tholose, qui mariée, en mourant prit l'habit de cet ordre.

Gît aussi en ce même lieu le cœur de *Henri III*, roi d'Angleterre, & les corps des dénommés en une table de marbre, posée au dehors à côté de la grande grille joignant leurs sépultures. On lit dans cette même table de marbre, que ce mausolée a été magnifiquement rétabli, l'an 1638, par madame *Jeanne Baptiste de Bourbon*, fille de Henri *le Grand*, roi de France & de Navarre, trente-deuxieme abbesse, &c.

Le tombeau du bienheureux Robert d'Arbrissel est de marbre noir. Mais on y voit en marbre blanc sa statue revêtue des habits pontificaux, & tenant le bâton pastoral. Ce

monument, tel qu'il eſt aujourd'hui, fut érigé, en 1623, par *Louiſe de Bourbon Lavedan*, qui y fit joindre les cendres de ce même évêque de Poitiers, contemporain & ami de Robert d'Arbriſſel.

Un monaſtere qui contient de ſi beaux monumens, ne pouvoit manquer d'être de plus en plus embelli & orné, d'acquérir de grandes richeſſes; & l'ordre, dont il eſt le chef-lieu, devoit naturellement s'étendre, dans un temps ſur-tout où les chevaliers ſe piquoient d'être ſi ſoumis aux dames. Auſſi les bâtimens de Fontevrault étoient-ils déjà très-beaux & très-vaſtes au ſeizieme ſiecle; & l'abbaye vaut aujourd'hui cent mille livres de rente. L'ordre conſerve encore l'eſprit de ſon inſtitution, & s'eſt multiplié au point de former ſoixante maiſons, à la tête de chacune deſquelles il y a une prieure, qui a ſous ſes ordres, non ſeulement des religieuſes, mais encore un ſupérieur & un certain nombre de moines. Le tout reſſortit à l'abbeſſe générale de Fontevrault, dont la maiſon eſt ordinairement remplie par cent cinquante religieuſes & ſoixante religieux. Cette abbaye eſt le couvent où les dames de France ſont ordinairement élevées.

Puiſque j'ai nommé un peu plus haut *Montreuil-Bellay*, il faut, Madame, que je vous en diſe ici un mot. Cette petite

ville, peu éloignée de Fontevrault, est située sur la riviere de Toué, & porte le titre de baronnie. Elle a pris son nom de son premier seigneur, nommé *Berlay*, que nos plus fameux généalogistes croient avoir été la tige de l'illustre maison du *Bellay*. C'étoit autrefois une ville considérable & forte, qui soutint, au douzieme siecle, un siége très-long contre Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Ce prince s'en étant enfin emparé, en fit démolir les fortifications. Au quinzieme siecle, on en a rétabli seulement les murailles. Elle ne renferme qu'environ treize cents habitans avec une paroisse & un chapitre q i est dans le château. Mais la mouvance en est très-étendue, puisqu'on y compte cent vingt hommages. Le seigneur de Chourée, qui en releve, est obligé, lorsque la dame de Montreuil-Bellay y va pour la premiere fois, de la descendre de sa haquenée, ou cheval, ou chariot, ou carrosse, & de lui po ter un plein sac de mousse *ès lieux privés de sa chambre.*

Cette baronnie sortit en 1227 de la maison qui en portoit le nom, & entra dans celle de Melun par un mariage. L'an 1417, Marguerite de Melun, seule héritiere, l'apporta en dot à Jacques d'Harcourt, comte de Montgommeri, qui fit entourer de murailles le bourg de Montreuil. Il eut un fils,

& une fille qui épousa Jean, Bâtard d'Orléans, comte de Dunois, &c. Le fils ne laissa qu'une fille, qui, étant morte sans postérité, laissa tous ses biens à François d'Orléans, fils de Jean, & son cousin-germain. Montreuil-Bellay resta dans la maison de Longueville jusqu'en 1664, qu'il fut vendu au maréchal de la Meilleraye.

En tirant vers l'orient, on trouve sur la riviere de Vende ou Vetle, la petite ville de *Champigny*, qui a le titre de baronnie, & qui dépend de la terre de Coudrai-Montpensier. Elle a appartenu autrefois aux princes des différentes maisons d'Anjou, & a passé ensuite dans celle de Beauvau, & a été portée dans celle de Bourbon, par le mariage d'Isabelle de Beauvau avec Jean de Bourbon, comte de Vendôme. Au dix-septieme siecle, elle fut laissée par mademoiselle de Montpensier à la maison d'Orléans. Le maréchal de Richelieu la possede aujourd'hui. Le château qui passoit pour beau, est détruit depuis long-temps. Mais la sainte chapelle, où l'on conserve de précieuses reliques, subsiste encore. On ne compte dans ce lieu qu'environ cinq cents personnes. Il y a un couvent de Minimes, un de filles de l'ordre de saint François, appelées cordelieres, & un petit collége pour l'instruction de la jeunesse.

Assez près de Champigny, est la petite ville de *Richelieu*, peuplée de près de quatre mille habitans, avec un beau château, une maison des prêtres de la mission, un couvent de filles, un hôpital, & un chef-lieu d'un duché-pairie. Ce n'étoit autrefois qu'un village & un médiocre château appartenant à une famille de bons gentilshommes du nom de Duplessis. La faveur & la puissance du cardinal de Richelieu, premier ministre, en a fait un aussi beau lieu que l'ingratitude du terrein a pu le permettre. On y a formé une élection tirée de celle de Loudun, & qui fait aussi partie de la généralité de Tours.

Je m'imagine, Madame, que vous êtes curieuse de lire une description détaillée de cette jolie petite ville, soit par rapport à l'homme célebre qui l'a en quelque sorte fondée, soit pour avoir une idée des grandes dépenses qu'il y a faites. La voici telle qu'elle a été tracée par un auteur moderne : elle est dans la plus grande exactitude.

Cette petite ville, dont la riviere d'Amable remplit les fossés, a trois cent-cinquante toises de long sur deux cent cinquante de large, & jouit des mêmes priviléges que les capitales des provinces. La rue principale a environ cent-quarante toises de long & six de large. Elle est décorée de vingt-huit

grands pavillons, quatorze de chaque côté, qui ont chacun leur porte cochere, & par dedans une cour & un jardin au bout. Tous ces pavillons font symétrie, & sont couverts d'ardoises. Cette rue est coupée au milieu par une autre qui la croise & la traverse à angles droits. La cure de Sablon, qui étoit dans le parc, a été transférée où est aujourd'hui l'église paroissiale avec un presbytere fort commode. Cette ville est encore ornée de plusieurs belles places, dans l'une desquelles on voit le palais ou siége de justice, & l'hôpital.

Quant au château, il faut parcourir deux avant-cours avant d'arriver à la porte, c'est-à-dire à la place qui est au bout du pont-levis. Le fossé est à fond de cuve : il a cinq pieds d'eau, est revêtu de pierres de taille, & flanqué en forme de petit boulevart du côté du bâtiment du château, & aux quatre coins de ce même bâtiment. La face de l'entrée est une terrasse découverte, flanquée de deux pavillons en dôme qui se joignent aux ailes ou côtés du château. En face, est un troisieme corps-de-logis, joint aussi aux deux ailes par deux autres pavillons en pointes, qui font quatre pavillons aux coins du château. La cour qui est comprise entre ces bâtimens est presque carrée, ayant vingt-cinq à trente toises de chaque côté. Le grand

escalier est dans le pavillon du milieu de la face ; & l'on y entre par un portail qui avance en dehors, comme un demi-portique, soutenu de deux colonnes de marbre jaspé, dont les piédestaux & les ornemens sont d'ordre dorique. Les niches du premier ordre de ce bâtiment sont remplies par des bustes, & celles du second par des statues, la plupart de marbre. En sortant par dessous cet escalier, on passe un pont de pierre, & l'on entre dans un beau & grand parterre, borné par la petite riviere d'Amable, qui, en cet endroit, coule dans un canal revêtu de pierres, & qui a quatre ou cinq cents toises de long, sur dix de large. On passe ce canal sur un pont de pierre qui a quatre arches, & l'on entre dans le parc qu'on assure avoir dix mille toises de circuit.

A l'extrémité méridionale du Saumurois, est le *Mirebalais*, petit pays où les blés & les pâturages sont abondans. Il est fameux par la force & la beauté de ses ânes & de ses mulets, dont la renommée étoit déjà établie au seizieme siecle, comme on le voit dans les œuvres de Rabelais.

Ce canton a pour chef-lieu *Mirebeau*, ville située sur une hauteur, au pied de laquelle coule un ruisseau qui forme des marais, & peuplée de seize cents habitans au moins. Elle a passé du domaine des ducs d'Anjou,

d'Anjou, dont elle faisoit autrefois partie, à une fille naturelle du roi Louis XI, qui épousa un amiral de France, du nom de Bourbon, ensuite dans plusieurs autres familles, & a été enfin achetée par le cardinal de Richelieu, & réunie à son duché-pairie. On y voyoit anciennement un château, bâti par Foulques Nera, comte d'Anjou. Il soutint, en 1202, un siége vigoureux, parce qu'Eléonore d'Aquitaine, veuve de Henri II, roi d'Angleterre, s'y étoit renfermée pour se dérober à la poursuite d'Artus, comte de Bretagne, son petit-fils. Ce château fut détruit au dix-septieme siecle. Il y a dans cette petite ville plusieurs paroisses, une collégiale, un couvent de Cordeliers, & un autre de filles. Dans l'église des Cordeliers, est une chapelle, fondée par Jeanne de France, dame de Mirebeau, qui y a été enterrée.

Le seul lieu de ce canton, qui mérite d'être nommé, est *Moncontour*, situé sur la riviere de Dive, au nord-ouest de Mirebeau. Il est principalement connu par la grande bataille que les Catholiques y gagnerent sur les Calvinistes le 3 Octobre 1569. Vous savez, Madame, que le duc d'Anjou, qui régna depuis sous le nom de Henri III, commandoit les Catholiques, & l'amiral de Coligny les Protestans.

Après vous avoir fait connoître les princ-

cipaux lieux du Saumurois, il est à propos que je vous parle d'un petit pays, qui n'en fait point partie, mais qui est enclavé dans ce gouvernement. C'est le *Loudunois*, où je suis entré à une petite distance de Moncontour. Le terroir en est fertile, le climat doux & sain. Ce canton, après avoir eu ses seigneurs particuliers, fut possédé par les ducs d'Anjou des différentes maisons. Il revint ensuite au roi Louis XI; & ce monarque, ainsi que ses successeurs, en engagerent le domaine à différens seigneurs. Sous le regne de Henri III, il fut érigé en duché pour Françoise de Rohan, dame de la Garnache: mais ce duché s'éteignit avec elle. C'est actuellement le duc de la Trimouille qui en est engagiste. Ce domaine a les plus beaux droits, puisqu'il y a dix châtellenies, cinquante-deux paroisses, & soixante-douze terres nobles qui en relevent. On y suit une coutume particuliere, qui fut rédigée en 1518.

La capitale de ce pays est *Loudun*, ville ancienne, mais qui, je crois, ne l'est pas assez pour qu'on en fasse remonter l'antiquité jusqu'au temps de Jules César. Elle est située sur une petite montagne, près de la Dive, & peut bien être comptée au nombre des jolies villes, quoiqu'elle n'offre aucun objet qui mérite une attention particuliere. Il y a un bailliage qui ressortit du parlement de

Tours, une église collégiale, deux paroisses, sept ou huit maisons religieuses tant d'hommes que de filles, & environ trois mille cinq cents habitans. On y voit une société d'ecclésiastiques habiles & charitables, qui accordent les différens & terminent les procès, sans les porter en justice réglée : cet établissement si utile s'est fait en 1700.

Nos auteurs du seizieme siecle ne tarissent point sur les louanges de Loudun & du Loudunois. Ils prétendent qu'il n'est pas étonnant qu'un si beau pays ait vu naître tant de gens d'esprit. Il y en a eu en effet un grand nombre, tant avant que depuis le seizieme siecle. On distingue principalement *Salomon Mitron* ou *Macrin*, mort en 1557, poëte lyrique, surnommé l'*Horace de son temps* : *Scévole* & *Louis de Sainte-Marthe*, freres jumeaux, nés en 1571, célebres par leurs travaux sur l'histoire de France, & auteurs du *Gallia Christiana* : *Théophraste Renaudot*, né en 1583, à qui nous devons l'histoire de plusieurs grands hommes, & qui commença, en 1631, à faire imprimer ces nouvelles publiques, si connues sous le nom de *gazettes* ; ouvrage pour lequel il obtint de Louis XIII un privilége, qui fut confirmé par Louis XIV : *Ismaël Bouillaud*, né en 1605, choisi par le roi de Pologne pour son agent auprès des états des Provinces-Unies pendant

la guerre de Suede & de Pologne, & regardé par les savans mêmes comme l'un des génies les plus universels de son temps : *Urbain Chevreau*, né en 1613, précepteur du duc du Maine, & auteur de plusieurs ouvrages, dont l'*Histoire du monde est le plus considérable.*

Un homme trop fameux a rendu encore la ville de Loudun fort célèbre dans l'histoire. C'est *Urbain Grandier*, qui mérite, Madame, que je vous le fasse connoître d'une maniere un peu particulière. Fils d'un notaire de Sablé dans le Bas-Maine, il embrassa l'état ecclésiastique, & devint bientôt curé & chanoine de Saint-Pierre de Loudun. Aux agrémens de la figure, il réunissoit les talens de l'esprit, & sur-tout celui de la chaire. Ses succès dans la prédication réveillerent l'envie de quelques religieux, envie qui se changea en haine, lorsqu'il eut prêché *sur l'obligation de se confesser à son curé au temps pascal.*

La plupart des auditeurs de *Grandier* lui donnerent d'abord des applaudissemens, & les femmes, auxquelles il ne plaisoit que trop, le rechercherent. Fier de la faveur publique, il eut l'imprudence de braver ses ennemis, & de les traiter avec hauteur. Mais ceux-ci préparerent de loin leur vengeance. Le curé avoit été directeur des Ursulines de Loudun;

&, s'il faut en croire le *Mercure françois*, il n'avoit brigué cet emploi, que pour faire de cet asile de la pudeur le centre de ses plaisirs. Ses galanteries furent dénoncées à l'official de Poitiers, qui le priva, en 1629, de ses bénéfices, & le condamna à la retraite dans un séminaire. *Grandier* en appela comme d'abus au présidial de Poitiers, qui le déclara innocent.

Ce jugement ne fit qu'irriter la haine & la vengeance de ses ennemis. Ils lui susciterent, trois ans après, une affaire qui lui fut bien plus fatale. Le bruit se répandit parmi le peuple *que les Ursulines de Loudun étoient possédées*. » Quelques religieu» ses, dit le P. d'Avrigny, eurent d'abord » des visions la nuit : elles en eurent bien» tôt le jour. Ce n'étoit dans leur maison, » que spectres & fantômes. *Grandier* se » présentoit à elles sous les plus horribles » figures, & elles tomboient dans d'étranges » convulsions. Le curé de Loudun se plai» gnit qu'on vouloit le perdre, & prit des » mesures pour se défendre «. Ses ennemis en effet publierent que c'étoit lui qui avoit causé la *possession* par ses maléfices; & pour le perdre plus sûrement, ils le noircirent auprès du cardinal de Richelieu, en l'accusant d'être l'auteur de la misérable & plate

satire publiée depuis peu contre lui, sous le titre de *la cordonniere de Loudun.*

Laubardemont, conseiller d'état, & créature du ministre, s'étant trouvé à Loudun, Mignon, alors directeur des Ursulines, lui fit un long récit des troubles que *Grandier*, de concert avec le démon, excitoit dans le couvent. Le cardinal chargea Laubardemont, & douze juges des siéges voisins de Loudun, tous gens de bien, mais extrêmement crédules, de faire au curé son procès. *Grandier* fut arrêté le 7 Décembre 1633, & conduit à Angers. La question qu'on lui fit souffrir, fut si cruelle, qu'elle lui fracassa les jambes au point que la moëlle sortoit des os.

Vous trouverez sans doute bien extraordinaire, Madame, qu'on ait reçu en justice la déposition des diables, & que dans un procès criminel leur déposition ait servi de preuve. Mais ce fait, quoique bien étrange, n'en est pas moins vrai. Après avoir entendu *Astaroth*, de l'ordre des Séraphins, chef des diables qui possédoient les Ursulines; *Casas*, *Celsus*, *Acaos*, *Cedon*, *Asmodée*, de l'ordre des trônes; *Alex*, *Zabulon*, *Nephthalim*, *Cham*, *Uriel*, *Achas*, de l'ordre des principautés, on condamna le malheureux curé à la peine du feu, comme coupable

du crime de *magie* & de *possession*. » *Grandier*, dit d'Avrigny, fut condamné sur le » témoignage constant & uniforme du pere » du mensonge. On le conduisit au lieu du » supplice ; & il aima mieux mourir sans » confession, que de se confesser à un des » religieux de saint François, qu'on avoit » nommé pour l'assister, prétendant qu'ils » étoient ses parties. On assure qu'on lui » refusa le gardien des Cordeliers de Loudun, en qui il avoit confiance : dureté » ou plutôt barbarie sans exemple en France, » si le fait est certain «.

Grandier fut brûlé vif le 18 Août 1634. On prétend qu'il endura ce cruel supplice avec autant de constance que de résignation. Comme il étoit sur le bûcher, on apperçut une grosse mouche qui voloit, en bourdonnant, sur sa tête. Un moine présent à cette exécution, & qui avoit ouï-dire que *Beelzebut* en Hébreu signifie *Dieu des mouches*, s'écria aussi-tôt, que c'étoit le diable *Beelzebut* qui voloit autour de *Grandier*, pour emporter son ame aux enfers.

Le supplice de ce prêtre ne rétablit point le calme dans le couvent des Ursulines. » Il fallut, dit encore le P. d'Avrigny, » continuer long-temps les exorcismes : car » quoiqu'*Asmodée*, *Aman* & *Gresis* se fussent retirés au premier ordre qu'on leur

» en avoit donné, il en restoit assez d'autres qui disputerent le terrein tant qu'ils » purent. Le P. Surin, Jésuite, homme » consommé dans les voies de Dieu, avoit » été mis aux prises avec les diables après » la mort de *Grandier*. On voit, par la » relation qu'il en fit, combien ils lui donnerent de peine. Jamais ennemi ne s'est » mieux défendu dans ses retranchemens. » La prieure logeoit *Leviatan*, qui avoit » choisi pour demeure la tête de cette fille. » Il s'y défendit jusqu'au 5 Novembre 1635. » Ce n'est pas (comme il le dit lui-même) » qu'il ne se fut repenti plus d'une fois » d'être venu faire la religieuse à Loudun, » où il avoit eu beaucoup à souffrir : mais » il n'avoit pas été le maître de s'en aller » comme il étoit venu. *Balaam* prit congé » de la compagnie le 29 du même mois; » *Isaacarum* le jour des rois 1636. *Behemot* » fut celui qui se maintint le plus longtemps dans son poste. Il tint bon jusqu'au » 15 Octobre 1637 : mais il quitta la place » après un vœu que fit la prieure d'aller » en pélerinage au tombeau de saint François de Sales.

» Voilà en abrégé l'histoire de la *possession* de Loudun, que bien des gens ont » regardée comme une pure momerie, & » une affaire préparée de loin par Mignon

» & Barré son adjoint, pour perdre *Grandier*, faire parler d'eux, & attirer des aumônes au couvent qui étoit très-pauvre. Ils avancent que les diables se contredisoient souvent; qu'ils manquoient de parole; qu'ils savoient si peu le latin, qu'ils répondoient tout de travers aux interrogations qu'on leur faisoit, faute de les entendre; qu'ils faisoient même un grand nombre de solécismes, tant ils avoient mal retenu leur leçon. On ajoute que quelques filles séculieres qui avoient fait les possédées, avouerent la friponnerie, quand elles virent qu'on ne parloit plus de leur donner des maris, ainsi qu'on le leur avoit fait espérer «.

Vous jugerez sans doute, Madame, d'après cette notice, que le curé *Grandier* devoit être enfermé à Bicêtre, plutôt que d'être traîné au supplice. Il y avoit quelques années, suivant le même P. d'Avrigny, qu'il entretenoit une fille; & ce fut pour calmer ses scrupules, qu'il composa, contre le célibat des prêtres, un traité trouvé parmi ses papiers, lorsqu'il fut arrêté, & qu'il avoua être de lui.

Si vous êtes curieuse d'en savoir davantage sur cette aventure tragique & comique tout à la fois, vous pouvez lire l'*Histoire des diables de Loudun*, par *Aubin*, Calvi-

niste, en observant néanmoins qu'elle est pleine d'idées fausses & de préjugés; & la réponse qui lui a été faite sous ce titre : *Examen & discussion critique de l'histoire des diables de Loudun, de la possession des religieuses Ursulines, & de la condamnation d'Urbain Grandier, par Lamenardaye, prêtre.*

Je suis, &c.

A Loudun, ce 23 Novembre 1762.

LETTRE CDXCV.

SUITE DE L'ANJOU.

DANS la partie de l'Anjou qui est au midi de la Loire, limitrophe du Saumurois, je n'ai trouvé, Madame, aucune ville considérable. Mais il y a quelques lieux qui méritent d'être connus. Le plus proche de Doué, & que quelques auteurs prétendent même être compris dans le gouvernement de Saumur, est le petit bourg d'*Aubigné*, qui renferme un château, & environ trois cents habitans seulement. A ce nom, vous vous rappelerez sans doute que c'est celui que

portoit la famille dont étoit madame de Maintenon, & vous desirez une notice sur cette femme si célebre. La voici d'après les historiens de sa vie.

Françoise d'Aubigné parut, dès sa naissance, destinée à éprouver toutes les vicissitudes de la fortune. Elle naquit, en 1635, dans une prison de Niort en Poitou, où étoient Constant d'Aubigné, son pere, & sa mere Anne de Cardillac, fille du gouverneur de Château-Trompette à Bordeaux. A l'âge de trois ans, elle fut menée en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage où elle fut près d'être dévorée par un serpent, ramenée orpheline à Paris, à l'âge de douze ans, & élevée avec la plus grande dureté chez madame de Neuillant sa parente. Scarron, né d'une famille ancienne dans la robe, & qui logeoit auprès d'elle, lui proposa de lui payer sa dot, si elle vouloit se faire religieuse, ou de l'épouser, si elle vouloit se marier. Mademoiselle d'*Aubigné* prit ce dernier parti, quoiqu'elle n'eût que seize ans, & que le poëte burlesque fût perclus de tous ses membres. Aussi fut-elle plutôt son amie & sa compagne, que son épouse.

Madame Scarron, devenue veuve, fut replongée dans la misere, & fit solliciter envain pendant long-temps, auprès de

Louis XIV, une pension dont son mari avoit joui. Elle étoit sur le point de partir pour Lisbonne, où elle devoit donner l'éducation aux enfans d'une princesse, qui avoit été elle-même élevée à Paris, lorsqu'elle se fit présenter à madame de Montespan, maîtresse de Louis XIV. *Je ne veux pas*, lui dit-elle, *me reprocher d'avoir quitté la France, sans en avoir vu la merveille.* La favorite, flattée de ce compliment, lui dit *qu'il falloit rester en France*, & lui demanda un placet pour le roi. Lorsqu'elle le présenta au monarque, *Quoi*, s'écria-t-il, *encore la veuve Scarron! N'entendrai-je jamais parler d'autre chose! — En vérité, sire*, répondit madame de Montespan, *il y a long-temps que vous ne devriez pas en entendre parler.* La pension fut accordée, & le voyage de Portugal rompu. Madame Scarron fut présentée au roi, par madame de Montespan, pour l'en remercier; & l'on rapporte que Louis XIV lui dit: *Madame, je vous ai fait attendre long-temps; mais vous avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous.*

Madame de Montespan voulant cacher la naissance des enfans qu'elle espéroit avoir du roi, jeta les yeux sur madame Scarron, comme la plus capable de garder le secret & de les bien élever. Celle-ci s'en chargea

& en devint la gouvernante. Louis XIV avoit un certain éloignement pour elle, ne pouvant souffrir les personnes qui vouloient faire briller leur esprit, quoiqu'il en eût lui-même beaucoup. Il avoit d'ailleurs une grande estime pour madame Scarron, puisqu'il ne balança pas à lui confier le duc du Maine, né avec un pied difforme, lorsqu'il fut question de le mener aux eaux de Barége.

Les lettres que la gouvernante eut occasion d'écrire directement au roi, effacerent peu à peu les impressions désavantageuses que ce monarque avoit prises sur elle; &, après son retour, le petit duc du Maine acheva de le faire revenir de ses préventions. Le roi jouoit souvent avec le jeune prince : content de l'air de bons sens qu'il mettoit jusque dans ses jeux, & satisfait de la maniere dont il répondoit à ses questions, *Vous êtes bien raisonnable*, lui dit-il un jour. *Il faut bien que je le sois*, répondit l'enfant; *j'ai une gouvernante qui est la raison même.* — *Allez*, reprit le roi, *allez lui dire que vous lui donnez cent mille francs pour vos dragées.* Elle profita de ce bienfait, pour acheter la terre de Maintenon dont elle prit le nom.

Louis XIV passa insensiblement de l'aversion à la confiance; & la confiance amena

bientôt l'amitié. Placé, pour ainsi dire, entre le caractere inégal, bizarre, impérieux de madame de Montespan, & l'aménité, le bon sens, l'esprit doux & conciliant de madame de Maintenon, il finit par rompre toute liaison avec la premiere, pour s'attacher sincérement à la seconde, qu'il fit dame d'atours de madame la dauphine. Ce monarque étoit alors dans un âge où il sentoit le besoin de mêler les fatigues du gouvernement aux douceurs innocentes d'une vie privée, & d'avoir une compagne agréable, une confidente sûre, dans le sein de laquelle il pût déposer ses peines & ses plaisirs. Le P. de la Chaise, son confesseur, lui proposa de légitimer sa passion pour elle par les liens indissolubles d'un mariage secret, mais revêtu de toutes les formalités de l'église. La bénédiction nuptiale fut donnée, vers la fin de 1685, par Harlai, archevêque de Paris, en présence du confesseur & de deux autres témoins. Louis XIV étoit dans sa quarante-huitieme année, & madame de Maintenon dans sa cinquantieme.

Ce mariage parut toujours problématique à la cour, quoiqu'il y en eût mille indices. Madame de Maintenon entendoit la messe dans une de ces tribunes qui sembloient n'être destinées que pour la famille royale. Elle s'habilloit & se déshabilloit devant le

roi, qui l'appeloit *Madame* tout court. Il alloit tous les jours chez elle après son dîné, avant & après son soupé, & y travailloit avec ses ministres, pendant qu'elle s'occupoit à la lecture ou à quelque ouvrage de main, s'empressant peu de parler d'affaires d'état, paroissant quelquefois les ignorer, quoiqu'elles ne lui fussent pas indifférentes, & rejetant ce qui avoit la moindre apparence d'intrigue & de cabale. Cependant le public lui reprocha d'avoir influé dans le choix du ministre Chamillart & du général Marsin, ainsi que dans la disgrace de Vendôme & de Catinat.

On peut dire que l'élévation de madame de Maintenon fut pour elle une espece de retraite. Renfermée dans son appartement, elle se bornoit à une société de deux ou trois dames retirées comme elle; encore les voyoit-elle rarement. Son bonheur fut de peu de durée: c'est ce qu'elle dit depuis, dans un épanchement de cœur: *J'étois née ambitieuse, je combattois ce penchant: quand des désirs que je n'avois plus furent remplis, je me crus heureuse; mais cette ivresse ne dura que trois semaines.* Asservie en effet aux volontés de Louis XIV, plus occupée de lui complaire que de le gouverner, cette servitude dans un âge avancé la rendit plus malheureuse que l'état d'indigence qu'elle

avoit éprouvé dans sa jeunesse. » Que ne » puis-je, dit-elle dans une de ses lettres, » vous donner mon expérience ! Que ne » puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore » les grands, & la peine qu'ils ont à rem- » plir leurs journées ! Ne voyez-vous pas » que je meurs de tristesse dans une for- » tune qu'on auroit eu peine à imaginer ! » J'ai été jeune & jolie ; j'ai goûté des » plaisirs ; j'ai été aimée par-tout. Dans un » âge plus avancé, j'ai passé des années dans » le commerce de l'esprit ; je suis venue à » la faveur, & je vous proteste que tous » les états laissent un vuide affreux ». Ter- rible leçon pour les ambitieux !

Madame de Maintenon se montra modérée en tout, & principalement dans les jouissances de la fortune. Elle ne possédoit que la terre dont elle portoit le nom, & une pension de quarante-huit mille livres. Le roi lui disoit souvent : *Mais, madame, vous n'avez rien à vous.* — *Sire*, répondoit-elle, *il ne vous est pas permis de me rien donner.* Cependant elle n'oublia jamais ni ses amis ni les pauvres. *Ma place*, disoit-elle, *a bien des côtés fâcheux ; mais aussi elle me procure le plaisir de donner.* Elle influa sur la fortune de ses parens ; mais pas autant que l'auroit pu une personne parvenue au comble de la faveur. Son frere,

le comte d'Aubigné, se plaignoit sans cesse : elle lui donna plusieurs fois les conseils les plus sages. » On n'est malheureux que par » sa faute, lui écrivoit-elle ; ce sera tou- » jours mon texte & ma réponse à vos la- » mentations. Songez, mon cher frere, aux » voyages d'Amérique, aux malheurs de » notre pere, aux malheurs de notre en- » fance, à ceux de notre jeunesse ; & vous » bénirez la providence, au lieu de mur- » murer contre la fortune. Il y a dix ans » que nous étions bien éloignés l'un & l'au- » tre du point où nous sommes aujourd'hui. » Nos espérances étoient si peu de chose, » que nous bornions nos vœux à trois mille » livres de rente : nous en avons à présent » quatre fois plus, & nos souhaits ne se- » roient pas encore remplis ! .... Vos in- » quiétudes détruisent votre santé, que vous » devriez conserver, quand ce ne seroit que » parce que je vous aime. Travaillez sur » votre humeur : si vous pouvez la rendre » moins bilieuse & moins sombre, ce sera » un grand point de gagné. Ce n'est point » l'ouvrage des réflexions seules : il y faut » de l'exercice, de la dissipation, une vie » unie & réglée «. Le comte d'Aubigné profita enfin de ses avis, & vécut, sur la fin de ses jours, dans une communauté qu'elle édifia par sa conduite austere & pénitente.

A la mort de Louis XIV, arrivée en 1715, madame de Maintenon se retira dans l'abbaye de Saint-Cyr, qu'elle avoit fondée pour l'éducation & l'instruction gratuite de trois cents jeunes demoiselles qui doivent faire preuve de quatre degrés de noblesse du côté paternel. La veuve de Louis XIV y donna l'exemple de toutes les vertus, tantôt instruisant les novices, tantôt partageant avec les maîtresses des classes les soins pénibles de l'éducation, assistant réguliérement à toutes les récréations, étant de tous les jeux, & en inventant elle-même. Cette femme illustre mourut en 1719, âgée de quatre-vingt-quatre ans, pleurée à Saint-Cyr, dont elle étoit la mere, & des pauvres, dont elle étoit la bienfaitrice. On imprima ses lettres après sa mort : c'est un recueil très-précieux, & qui mérite d'être lu avec attention.

En descendant au midi d'Aubigné, on trouve la petite ville de *Vihers*, dans l'élection de Montreuil-Bellay, dont elle est éloignée de cinq lieues. Elle se trouve assez avantageusement située sur un étang duquel se forme une petite riviere qui tombe dans le Layon. On y compte près de six mille habitans, trois paroisses dans la ville, & une dans le château. Le marché, qui s'y tient, est un des plus fréquentés de la province; & il s'y fait un très-grand commerce

de bestiaux & de toiles. Cette ville a le titre de comté, avec de grandes mouvances. La baronnie de *Vezins*, qui en est très-proche, & plus de cent fiefs en relevent. La jurisdiction s'étend sur quinze paroisses.

Le bourg de *Passavant*, au sud-est de Vihers, sur la riviere de Layon, porte aussi le titre de comté, & appartenoit dans ces derniers temps au duc de Rouannez de la maison de Gouffier. Cent vingt fiefs en relevent, & la justice s'étend sur quinze paroisses. On n'y compte qu'environ quatre cents personnes.

Il n'y en a pas davantage dans le bourg de *Chollet*, situé sur la riviere de Mayenne, au midi de l'Anjou. Il porte le titre de baronnie, & avoit donné son nom à une ancienne famille qui s'éteignit au treizieme siecle. On y voit un beau château, un prieuré, un couvent de Cordeliers, & un de Cordelieres. Il s'y tient quelques foires, qui sont des plus considérables de la province, par la grande quantité de toiles qu'on y débite, & que l'on transporte dans le Poitou, dans le Limosin, à la Rochelle & à Bordeaux. On y vend aussi beaucoup de bestiaux.

Chemillé est une autre ancienne baronnie de l'Anjou, qui avoit donné son nom à une ancienne & grande maison, éteinte dès le quinzieme siecle. Dans le siecle suivant, il

seigneurie fut érigée en comté. Elle passa dans différentes maisons, & fit partie de plusieurs autres grandes terres, entr'autres de celle de *Beaupreau*, qui y est contiguë. Celle-ci, ayant appartenu à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, dont il épousa l'héritiere, fut érigée en duché-pairie en 1562. Mais cette branche de la maison royale ayant fini, Beaupreau & Chemillé entrerent une premiere fois dans la maison de Scepeaux, & en sortirent. Beaupreau y rentra une seconde fois, & ne lui appartient plus : le titre de duché est éteint. Le chef lieu de la terre de Chemillé est sur l'Irome, & celui de la terre de Beaupreau sur l'Isere. Il y a dans l'une & dans l'autre de ces deux petites villes, deux paroisses, & une église collégiale, dont le clergé n'est pas nombreux. On compte dans la premiere environ cinq cents habitans, & dans la seconde près de deux mille.

Montrevaux, sur l'Isere, n'est pas loin de là. Cette petite ville, qui porte le titre de comté, est peu de chose par elle-même, puisqu'elle ne renferme pas trois cents habitans. Mais son marché est un des plus considérables de la province, par le grand commerce de bestiaux qui s'y fait.

A l'extrémité de l'Anjou, du côté de la Bretagne, sur la rive gauche de la Loire,

est *Chantoceaux*, que quelques-uns appellent *Château-Céans* (*Castrum Celsum*), une ville qui a six paroisses sous sa jurisdiction, & qui n'est peuplée que de quatre à cinq cents habitans. Le voisinage de ces deux provinces a été la cause que les ducs de Bretagne se sont souvent emparés de la ville & du château, lorsqu'ils étoient en guerre avec les rois de France. Elle fut prise pour la premiere fois, en 1230, par le roi saint Louis, & pour la seconde, en 1341, par le roi Jean, qui n'étoit encore que duc de Normandie. Le roi la remit entre les mains de Charles, comte de Blois, qu'il avoit investi du duché de Bretagne. Elle passa ensuite à Louis, duc d'Anjou, par son mariage avec Marie de Chatillon, fille de Charles de Blois. Mais le roi la rendit au duc de Bretagne en 1370. Elle fut encore prise & reprise plusieurs fois pendant les guerres que se firent les maisons de Blois & de Montfort. Enfin, au quinzieme siecle, la simple seigneurie en resta tout-à-fait aux ducs de Bretagne, qui en firent raser le château. Elle appartient aujourd'hui au prince de Condé.

Il ne faut pas confondre, Madame, Chantoceaux avec *Chantocet*, qui est aussi sur les bords de la Loire, mais à la rive droite. Ce lieu, une des plus belles baronnies de

l'Anjou, étoit autrefois si considérable, que ses anciens seigneurs prenoient le titre de princes. Il est aussi venu aux ducs de Bretagne, à titre de simple seigneurie.

Au dessous de Chantocet, sur la même rive droite de la Loire, est la petite ville d'*Ingrande*, au milieu de laquelle on remarque une grosse pierre qui fait la séparation de l'Anjou & de la Bretagne. Elle ne renferme qu'environ cinq cents habitans, & releve du roi à cause du château d'Angers. Après avoir été possédée par les plus grandes & anciennes maisons d'Anjou, elle fut vendue aux ducs de Bretagne, qui la posséderent, mais à titre de simple seigneurie, & en en faisant hommage aux ducs d'Anjou. Le dernier duc de Bretagne la donna à François d'Avaugour, son fils naturel, dont la postérité vient de s'éteindre.

Enfin, dans la partie méridionale de l'Anjou, j'ai trouvé, avant d'entrer dans la septentrionale, la petite ville de *Brissac*, située sur la riviere de d'Aubance, assez près de la Loire, dont l'ancien nom est *Broche Sac*. Nos auteurs ne l'appellent pas autrement, en parlant de la bataille qui s'y donna, l'an 1067, entre les deux freres *Geoffroi le Barbu*, & *Foulques Rechin*, qui se disputoient l'Anjou. Ce ne fut qu'au quinzieme siecle que cette belle terre entra dans la mai-

ſon de Coſſé, qui avoit déjà rendu des ſervices eſſentiels à la maiſon d'Anjou, ſurtout dans les royaumes de Naples & de Sicile, & en Provence. Briſſac fut, en 1560, érigé en comté pour le premier maréchal de ce nom, & en 1611, en duché-pairie, pour le ſecond maréchal, fils du premier. Au reſte cette petite ville n'a qu'une paroiſſe, dans laquelle on ne compte qu'environ cinq cents habitans.

Près de Briſſac, eſt l'abbaye de *Saint-Maur*, dont j'aurai occaſion de parler dans la lettre ſuivante.

Je ſuis, &c.

A Briſſac, ce 30 Novembre 1762.

LETTRE CDXCVI.

SUITE DE L'ANJOU.

Je ſuis arrivé, Madame, à Angers par le *Pont de Sé*, ville ſituée ſur la rive droite de la Loire, & qui n'eſt point remarquable par ſa grandeur, puiſqu'elle ne renferme qu'environ mille habitans. Mais c'eſt un des paſſages les plus importans qui ſoient ſur

ce fleuve. Le pont de pierre a plus de mille pas de longueur : il est défendu par un château qui forme un gouvernement, & dans lequel il y a même un lieutenant de roi particulier.

Nos cosmographes du seizieme siecle prétendoient que le *Pont de Cé* devoit s'écrire ainsi, & s'appeler en latin *Pons Cæsaris*, parce qu'il avoit été bâti par César. Mais on a vérifié de nos jours que le pont que ce général fit construire sur la Loire, étoit à quelques lieues de là. Dans les anciens titres, ce pont se nomme *Pons Sai*, & en françois *Pont de Sé*. Il étoit bâti du temps de Foulques Nera, comte d'Anjou, qui donna cette ville à l'abbaye de Fontevrault. Ce riche monastere en a joui jusqu'au regne de Philippe de Valois, qui ayant réuni l'Anjou à la couronne, & sentant l'importance de cette ville, en racheta la seigneurie de l'abbesse, en lui assurant une rente de trois cents septiers de froment & de soixante-dix livres, lui conservant de plus les péages qui forment un objet considérable. Depuis ce temps, le Pont de Sé a suivi le sort du reste de la province d'Anjou. C'est près de ce lieu que l'armée de la reine-mere fut battue, en 1620, par celle de Louis XIII, que commandoit le maréchal de Créqui.

Au

Au nord du Pont de Sé, est la ville d'*Angers*, capitale de tout l'Anjou, bâtie sur les deux rives de la Mayenne, un peu au dessous de l'endroit où le Loir & la Sarte se jettent dans cette riviere. C'est le siége d'une des trois sénéchaussées & présidiaux de la province. J'ai dit ailleurs qu'elle étoit anciennement le chef-lieu des *Andes* ou *Andegavi*, & qu'elle portoit le nom de *Juliomagus*. Elle fut conquise par les François sous le regne de Childeric, qui poussa ses conquêtes jusqu'à l'océan. Dans le neuvieme siecle, elle obéissoit à Robert *le Fort*, si connu pour être le chef de la troisieme race de nos rois. Angers étoit alors la place d'armes des François, & leur servoit de barriere contre les incursions des Normands & des Bretons.

Il est à présumer que dans ces premiers temps, cette ville étoit peu considérable ; puisque nous trouvons qu'elle ne fut ceinte de murailles, pour la premiere fois, que vers l'an 1200, sous Jean *Sans Terre*, alors roi d'Angleterre & comte d'Anjou. On croit que jusqu'à cette époque, elle n'avoit occupé que le haut de la colline, où se trouvent situés le château & l'église de Saint-Maurice : c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui la cité de Saint-Maurice.

Philippe Auguste ayant pris & confisqué

cette ville sur Jean *Sans Terre*, en fit démolir les murs. Mais saint Louis, son petit-fils, étant parvenu à la couronne, les fit rétablir tels qu'on les voit aujourd'hui. Cet ouvrage fut entiérement achevé en 1232. Suivant nos meilleurs historiens, le même monarque fit bâtir le château à l'occasion des guerres que les Anglois & les Bretons faisoient à la France. Il est sur un rocher, entouré de fossés à fond de cuve taillés dans le roc, qui est escarpé du côté de la riviere qui coule au pied, & de laquelle on éleve, avec une machine très-commode, toutes les munitions qui lui sont nécessaires. Outre que ce château est fort par sa situation naturelle, il est encore flanqué de dix-huit grosses tours rondes, & d'une demi-lune qui est à la porte du faubourg. Il y a au pied une chaîne que l'on tend à la tour *Guillot*, lorsque l'on veut fermer l'entrée de la riviere.

Depuis l'époque dont je viens de parler, l'histoire civile d'Angers est la même que celle de la province entiere. Mais l'histoire ecclésiastique en est assez curieuse, pour que je doive ici, Madame, vous en tracer quelques détails.

On reconnoit généralement pour le premier évêque de cette ville *saint Défenseur*. Nos vieux auteurs veulent que ce saint soit venu prêcher la foi en Anjou dès le premier

fiecle de l'églife : mais réellement ce n'a été tout au plus qu'au troifieme. Ils difent auffi que cet apôtre de l'Anjou eft enterré dans l'églife collégiale de Saint-Maurille d'Angers; ce qui n'eft pas non plus bien certain.

Quoiqu'on ne compte *faint Maurille* que pour le feptieme évêque, la vraie chronologie de ces prélats ne commence qu'à lui. Il étoit contemporain & ami de faint Martin, évêque de Tours, qui vint le vifiter à Angers, & ils convertirent enfemble un grand nombre de Païens, faifant de concert plufieurs miracles. Voici comme on rapporte l'hiftoire du plus éclatant de ceux de faint Maurille en particulier.

Une dame d'Angers avoit un fils unique qu'elle chériffoit tendrement. Cet enfant tomba griévement malade, & la mere en pleurs vint folliciter les prieres de faint Maurille, pour obtenir fa guérifon. Mais pendant que le Saint célébroit la meffe à cette intention; l'enfant mourut; & la mere & les parens défolés de cette perte, s'en prirent à l'évêque, & le perfécuterent avec tant d'acharnement, qu'il fut obligé de s'enfuir en Bretagne. On courut après lui; mais on ne le ramena qu'au bout de fept ans. Alors le Saint, pour fe juftifier, s'étant rendu fur la tombe de l'enfant, adreffa de ferventes

prieres à Dieu; & bientôt le petit mort ressuscita au grand étonnement de tous les assistans. On l'appela *René*, pour faire entendre qu'il étoit né deux fois.

Après avoir occupé, pendant trente années, le siége d'Angers, saint Maurille mourut âgé de quatre-vingt-dix ans. *René*, qui s'étoit rendu digne du miracle opéré en sa faveur, le remplaça & gouverna long-temps l'église d'Angers. Il fit un voyage en Italie, sans doute pour assister à quelque concile, & mourut dans la ville de Sorrento. Comme il y opéra de grands miracles, les habitans vouloient conserver ses reliques. Mais les Angevins les réclamerent, furent long-temps sans pouvoir les obtenir, & les durent enfin à l'autorité du pape. Elles sont déposées dans la cathédrale d'Angers, & l'on célebre, dans tout le diocese, non seulement la fête du Saint, mais même celle de la translation de ses reliques.

L'an 512, *saint Aubin* fut évêque d'Angers, & ne mourut, dit-on, qu'en 540. Il avoit été moine avant de parvenir à l'épiscopat; & avec la protection du roi Childebert, il fonda, en 534, une abbaye qui subsiste encore sous son nom dans la ville d'Angers, & qui est d'un revenu considérable. L'empereur Charlemagne, & ensuite les comtes d'Anjou lui firent de grands biens.

L'abbé nomme à un grand nombre de prieurés & de cures.

On place environ à l'an 544, sous l'épiscopat d'un évêque d'Angers, nommé *Domitien*, l'arrivée de saint Maur, disciple de saint Benoît, dans l'Anjou. C'étoit l'évêque du Mans qui avoit envoyé au Mont Cassin demander des religieux à saint Benoît lui-même. Le Saint en envoya effectivement : mais l'évêque qui les avoit appelés étant mort avant leur arrivée, ils ne trouverent plus les mêmes dispositions à les recevoir. Heureusement les Angevins les accueillirent; & un certain *Florus* leur donna, à quatre lieues d'Angers, une maison que l'on appeloit *Glanfeuil* : il s'y retira avec eux, & s'y fit moine avec son fils. Cette abbaye devint très-considérable; & l'on y vit jusqu'à cent quarante religieux. Elle a donné son nom à cette congrégation de Bénédictins réformés, qui n'a été établie qu'au dix-septieme siecle.

Au reste, quelques critiques prétendent qu'il n'est pas bien sûr que saint Maur soit venu du Mont Cassin en France, & qu'il ait eu pour cela une mission de saint Benoît. Mais un savant Bénédictin a fait une dissertation pour prouver la vérité de cette tradition.

Le quinzieme évêque d'Angers fut *saint*

Lezin, en latin *Licinius*, qui avoit été comte & gouverneur d'une partie de l'Anjou. On lui attribue de grands miracles, entr'autres, celui d'avoir guéri à la fois, avec une seule bénédiction, six boiteux & six aveugles, dont les premiers portoient les autres, & qui vinrent tous lui demander l'aumône. Il fut enterré dans une église qu'il avoit bâtie. Trente-cinq ans après, son disciple, *saint Mainbœuf*, le fit déterrer, & exposa ses reliques à la vénération des fideles dans cette même église. Non seulement le corps du Saint se trouva entier, mais même les ornemens épiscopaux, dont il étoit revêtu, n'avoient souffert aucune altération. On les a conservés ; & on les voyoit encore au seizieme siecle : c'étoit un monument aussi respectable que curieux, & qui pouvoit nous apprendre la maniere dont les évêques étoient vêtus il y a onze ou douze cents ans.

Sous l'épiscopat de *saint Mainbœuf*, le roi Dagobert, le même qui fonda l'abbaye de Saint-Denis, près Paris, fonda aussi une église à Doué, en Anjou, sous l'invocation du même Saint. La charte de fondation subsiste : elle est de la quatrieme année du regne de ce monarque. Nos anciens auteurs nous ont conservé aussi le premier titre de l'abbaye de Saint-Serge près d'Angers : il est signé

par le roi Childebert II. Ce fut sous le regne de Pepin qu'on commença à bâtir la cathédrale d'Angers, dédiée à saint Maurice : elle ne fut achevée que long-temps après.

Charlemagne fonda l'abbaye de *Saint-Florent*, au midi de la Loire, sur les confins de la Bretagne, & que l'on nomme *le Vieux*, pour le distinguer de Saint-Florent, près de Saumur, qu'on appelle *le Nouveau*, parce qu'il n'a été fondé que par Charles *le Chauve*. Le saint auquel ces deux monasteres son dédiés, étoit un bon hermite, qui vivoit sur le *Mont Glauma*, colline peu éloignée de Saint-Florent *le Vieux*. D'ailleurs on prétend que ce fut en cet endroit que Charlemagne gagna une grande bataille contre les Bretons, & que ce fut la véritable cause pour laquelle il y fonda une abbaye.

On croit aussi que *saint Land* & *saint Ranfart* étoient de saints hermites de ces cantons : leurs corps & leurs reliques étoient révérés dans des chapelles placées au milieu de la campagne, & sans défense. Lors de l'irruption des Normands, le corps de saint Land fut transporté dans l'ancien château d'Angers, bâti par Ingelger, second comte d'Anjou : il y resta pendant quelque temps, & fut ensuite placé dans une église de la

ville, qui en porte le nom. Un des anciens comtes d'Anjou donna à cette église un morceau considérable de la vraie croix, qui y a été & y est encore en grande vénération. C'est cette croix, pour laquelle le roi Louis XI avoit une si grande dévotion, parce qu'il étoit convaincu que tous ceux qui se rendoient coupables de parjure, après avoir juré par elle, mouroient immanquablement dans l'année. Aussi cherchoit-il à éluder ce serment pour lui-même autant qu'il lui étoit possible, & à engager ses ennemis à le prêter. Ce fut lui qui, en 1470, fonda le chapitre qui y subsiste encore. En parlant de cette croix, il n'est pas inutile d'observer que mal à propos plusieurs auteurs l'appellent *croix de saint Lo*, comme on écrit le nom d'une ville de Normandie, qui n'a aucun rapport à celle d'Anjou.

Ce fut vers l'an 990, qu'*Edme* de Chartres, femme de Guillaume, duc d'Aquitaine & comte de Poitou, fonda l'abbaye de *Bourgueil*, à l'extrémité de l'Anjou, du côté de la Touraine. Cet établissement fut approuvé & confirmé par le roi Hugues Capet, & devint par la suite une très-riche abbaye.

Celle de *Saint-Nicolas* d'Angers est de la fondation de Foulques Nera, dont j'ai

si souvent parlé : elle est considérable & habitée par des Moines. Celle du *Ronceraі*, fondée, en 1028, par le même comte & sa femme Hildegarde, est aussi à présent dans la ville. C'est un monastere de filles où l'on n'admet que des demoiselles en état de faire des preuves de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel. Elles sont reçues avec des cérémonies également pieuses & nobles. L'abbesse bénit les nouvelles religieuses, leur donne un voile, un manteau, & leur met un anneau au doigt. Elles lui sont présentées par deux anciennes qu'on appelle *Paranymphes*. Huit d'entre ces dames jouissent chacune d'un prieuré, dont elles sont pourvues par l'abbesse, qui d'ailleurs a beaucoup de bénéfices à sa nomination. L'église & les bâtimens de l'abbaye sont vastes & beaux. Il y a une chapelle souterraine, où l'on révere une image miraculeuse de la sainte Vierge.

Vers l'an 1060, l'abbaye de Saint Nicolas d'Angers reçut au nombre de ses religieux un illustre personnage, *Geoffroi Martel*, second du nom, comte d'Anjou, qui se fit moine après avoir vaincu deux mille Normands qui étoient venus assiéger Angers : plus de mille resterent sur la place. Comme il n'avoit point d'enfans, il partagea ses états entre ses deux neveux, qui, comme

je l'ai dit ailleurs, se firent la guerre. Geoffroi mourut, & fut enterré dans cette abbaye. Son épitaphe, dont le plus grand monarque se trouveroit honoré, est en deux vers latins que voici.

Dum viguit, valuitque tua, Martelle, potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

On l'a traduite ainsi :

Martel, tant que dura ton heureuse puissance,
On vit la paix & la décence
Occuper le trône avec toi,
Et se cacher le crime & la mauvaise foi.

La fameuse Bertrade de Montfort, femme de Foulques *le Rechin*, un des neveux de Geoffroi, & dont la coquetterie & les infidélités à son mari firent tant de bruit à la fin du onzieme siecle, voulut du moins se faire estimer par plusieurs établissemens pieux & brillans. Elle fit achever le bâtiment de la cathédrale, qu'elle mit dans l'état où il est aujourd'hui, & procura de précieuses reliques aux abbayes de saint Nicolas & de saint Aubin.

Sous le regne de notre Philippe de Valois, & l'an 1346, on fonda à Angers un hôpital pour des enfans trouvés, & on l'appela *hôpital de fils de Prêtres*. Ce nom sembleroit annoncer que le clergé d'Angers n'étoit pas fort régulier dans ce temps-là. Mais

il a été bien éclairci que cet hôpital portoit le nom de son fondateur, qui étoit un honnête bourgeois de la ville.

En 1464, René d'Anjou, dit *le Bon*, roi de Sicile, établit dans une maison de campagne, qu'il avoit près d'Angers, & qu'on appeloit *la Reculée*, un saint hermite, ne se réservant que le droit d'aller quelquefois s'entretenir avec lui. Ce bon souverain avoit institué, l'an 1448, à Angers même, l'ordre du *Croissant*, composé de trente-six chevaliers.

Vers ce même temps, la maison de Beauveau fournit à la ville d'Angers un évêque, dont l'histoire est assez singuliere. A peine fut-il établi sur son siége, qu'il se fit une grande querelle avec son chapitre, pour avoir fait emprisonner un Chanoine, nommé *Gauthier*. Le chapitre porta ses plaintes à l'archevêque de Tours son métropolitain, qui en réformant la sentence de l'évêque, excommunia même ce prélat. Dès ce moment, le chapitre ne voulut plus communiquer avec lui. Jean de Beauveau en appela à la cour de Rome ; mais il trouva ce tribunal suprême prévenu contre lui par le roi Louis XI. Le pape le déposa, défendit à ses diocésains de le reconnoître, & le condamna à faire pénitence dans l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne.

Cet acte de sévérité étoit la suite d'une intrigue de la cour de Louis XI, qui demandoit l'évêché d'Angers pour son favori *Etienne Balue*. Ce cardinal en effet s'y impatronisa : mais étant tombé peu après dans la disgrace du roi, tout changea. Louis XI fit déclarer abusive, dans son parlement, la déposition de Jean de Beauveau, qui fut rétabli dans son siége, où un conseiller le réintégra. Le chapitre fit toutes les oppositions possibles : mais il fut forcé de le recevoir. Ce prélat mourut en 1479, & fut enterré dans sa cathédrale. Son épitaphe contient un éloge pompeux de l'étendue de ses connoissances : il y est dit que son visage annonçoit la grandeur de sa naissance, son mérite & ses vertus. Après sa mort, le cardinal la Balue, étant enfin sorti de prison, resta seul en possession de l'évêché d'Angers, & mourut à Rome en 1491.

Cet évêché ne comprend que quatre cent soixante deux paroisses & vingt-trois succursales. Quatre barons, qui en sont vassaux, sont obligés de porter l'évêque, quand il fait sa premiere entrée publique dans sa ville épiscopale. Ce sont ceux de *Briolé*, de *Chemillé*, de *Blou*, & de *Beaumont Gratecuisse*. Cette derniere baronnie a été réunie à l'évêché d'Angers, par l'évêque Hardouin de Beuil, à qui elle appartenoit

en propre. Le chapitre de la cathédrale est composé de huit dignitaires, trente chanoines, & quelques chapelains. Le duc d'Anjou est le premier chanoine d'honneur.

Ce fut à Angers que *Bérenger*, archidiacre de la cathédrale, commença à prêcher contre la présence réelle de Jésus-Christ dans le saint Sacrement de l'autel. Il soutenoit qu'il étoit impossible que le même corps fût à la fois dans plusieurs lieux, & qu'il y avoit des miracles que Dieu ne pouvoit pas faire, parce qu'ils étoient absolument contraires aux loix fondamentales & constitutives de la nature, qu'il auroit fallu que Dieu changeât & renversât toutes les fois qu'il auroit voulu opérer ces miracles. Il fut condamné dans un concile tenu à Rome en 1050, & obligé de se rétracter & de faire abjuration à plusieurs reprises. Sur de nouveaux soupçons, on l'anathématisoit toujours : il le fut deux fois à Rome, & deux autres fois par des conciles de la province de Tours. Enfin il mourut tranquille, comme je crois l'avoir dit ailleurs ; & sans doute repentant, dans son prieuré de Saint-Côme-les-Tours, dépendant de Saint-Martin.

Les erreurs de cet hérésiarque donnerent lieu à l'institution de la magnifique procession de la Fête-Dieu, que l'on appelle le *Sacre d'Angers*. Des préparatifs extraordi-

naires annoncent cette cérémonie qui commence de grand matin. Outre le clergé qui est des plus nombreux, & tous les ordres religieux, on y voit l'état séculier, par ordre de corps, de compagnies & de communautés, au nombre d'environ quatre mille personnes, marcher la torche allumée à la main. La procession se rend d'abord dans l'église de l'abbaye de Ronceray, où il y a un très-beau reposoir, & dirige sa marche vers le *Tertre Saint-Laurent*, petite hauteur située hors de la ville. Dans une chapelle qui porte le nom de ce Saint, subsiste encore à présent une chaire, où l'on prétend que Bérenger prêcha sa doctrine contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; & c'est dans cette même chaire qu'un prédicateur prononce un discours relatif à la solemnité. La procession revient ensuite à la ville dans le même ordre, & ne rentre qu'à trois heures de l'après-midi dans la cathédrale, où l'évêque célebre une grand-messe que l'on chante en musique.

Je dois vous apprendre, Madame, au sujet de cette procession, une chose assez singuliere; c'est que le chapitre de la cathédrale a le droit de traverser en corps le chœur de l'église du monastere du Ronceray. Plusieurs évêques d'Angers prétendent que cet usage n'étoit rien moins qu'un abus qui

tendoit à violer la clôture religieuſe, ont voulu s'y oppoſer. Il y a eu ſur cela bien des procès intentés. Mais les raiſons du chapitre ont toujours prévalu; & il a été maintenu, en vertu des ordres du roi, dans la poſſeſſion conſtante où il étoit de traverſer processionnellement le chœur de l'abbaye du Roncerai.

L'égliſe cathédrale d'Angers eſt le plus beau de tous les édifices eccléſiaſtiques de la ville. Elle eſt ſur-tout remarquable par les trois clochers qui s'élevent ſur ſon portail. Celui du milieu, n'étant appuyé que ſur les deux autres, paroît comme ſuſpendu en l'air. La voûte de l'égliſe eſt haute, large, & d'une architecture très-hardie, n'étant ſoutenue par aucun pilier. Le chœur eſt auſſi fort beau, & mérite une attention particuliere de la part des connoiſſeurs. Il y a dans cette égliſe une chapelle qui a été affectée à l'ordre du *Croiſſant*. On y voit par-tout ſa deviſe, qui étoit *Los en croiſſant*, & les armes de pluſieurs chevaliers, dont quelques-uns étoient de la maiſon de Beauveau. Cette égliſe renferme d'ailleurs un tréſor aſſez conſidérable, qu'on ne montre que dans les grandes fêtes. Il fut pillé en partie, l'an 1562, par les Huguenots, qui firent du déſordre dans la ville d'Angers. Mais l'année ſuivante, les Catholiques y rentrerent, & firent gen-

dre un grand nombre de ces hérétiques.

Le Jeudi saint, après la messe, l'évêque & le doyen vont dans le cloître laver les pieds à douze enfans de l'hôpital. Cette cérémonie est remarquable en ce que l'exécuteur de la haute justice y fait la fonction de bedeau.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y en a sept autres dans cette ville. La collégiale de *Saint-Pierre* est la plus ancienne de toutes ces églises, & mérite certainement l'attention des curieux. La statue de saint Pierre & celle de saint Paul, qui ornent le maître-autel, sont de véritables antiques : la draperie sur-tout en est admirable. On y voit beaucoup d'autres monumens d'antiquités ecclésiastiques, & principalement deux cercueils de pierre enchassés dans le mur, sans épitaphes & sans inscriptions. Il est par conséquent impossible de dire de qui sont les cendres qu'ils renferment.

Dans le cimetiere de l'église collégiale de Saint-Julien, on remarque une grosse urne de pierre qui sert de base à la croix. Elle renfermoit les cendres d'une dame païenne avec cette inscription : *Uxori optimæ Tit. Flavius Aug. Lib. Asiaticus.* Tillemont croyoit que ce *Titus Flavius* l'Asiatique étoit un des affranchis de l'empereur Vespasien, ou de Tite, ou de Domitien, ses enfans, qui

portoient tous les trois le nom de *Titus Flavius*.

On compte à Angers, tant dans la ville que dans les fauxbourgs, seize paroisses, qui renferment environ trente-six mille ames, & quinze maisons religieuses, soit d'hommes, soit de filles. Le cœur du bon roi *René* est dans l'église des Cordeliers, & son corps à Aix en Provence, où il mourut en 1480. C'est dans cette même église que sont les sépultures de la maison de Beauveau.

L'hôtel de ville, bâti pendant la mairie de Pierre Poyet, frere du chancelier de ce nom, est un assez bel édifice. Le corps municipal, composé principalement d'un maire & de quatre échevins, a la jurisdiction sur les manufactures de la ville, ainsi que sur celles des fauxbourgs & de la banlieue.

Il a été un temps où l'hôtel des monnoies, établi à Angers, devenoit inutile, à cause de la prétention que formoit le chapitre de Saint-Laud, sur un dixieme du droit de seigneuriage de ce qui se fabriquoit dans cet hôtel. C'est ce qui avoit obligé nos rois de le tenir fermé, toutes les fois que le chapitre avoit voulu faire valoir son droit. Mais, en 1716, il y renonça, moyennant la somme de six mille livres, & en se réservant l'offrande d'un louis d'or, que le prévôt des monnoyeurs seroit tenu de faire

tous les ans à l'offerte de la grand'messe qui se célebre, le 3 Mai, dans l'église de ce chapitre. En conséquence, le roi ordonna la même année, l'ouverture de cet hôtel. La lettre F est la marque de la monnoie qui s'y fabrique.

L'université d'Angers reconnoit pour son fondateur le roi saint Louis, qui l'établit, à la priere du comte d'Anjou son frere. Elle fut réformée par deux arrêts du parlement en 1395 & 1397, & divisée, en 1432, en six nations, qui sont celles d'Anjou, du Maine, de France, d'Aquitaine, de Bretagne & de Normandie. Les fameux *Urgel* & *Marbœuf*, dont le premier a été évêque d'Angers, & le second évêque de Rennes, y ont enseigné le droit public.

L'académie des belles-lettres fut établie par lettres patentes de Louis XIV, en 1685. Il y a aussi à Angers une académie pour le manége, qui est en grande réputation.

Le principal commerce de cette ville consiste en vins blancs, eaux-de-vie, grains, légumes, lin & chanvre, fruits, bougies, confitures seches, miel & mercerie. On y voit une rafinerie de sucre, sept blanchisseries de cire, & une fabrique de belles étamines, de camelot & de serges.

Angers a produit un grand nombre d'hommes célebres. *Guillaume Poyet* y naquit

en 1474. Après avoir fait ses études de droit, il se rendit à Paris, où il se distingua dans le barreau par son esprit, son érudition & son éloquence. Louise de Savoie, mere du roi François I, le chargea de soutenir les prétentions qu'elle avoit contre le connétable de Bourbon. Poyet, ayant plaidé cette cause avec succès, devint successivement avocat général, président à mortier, & chancelier de France. Mais les qualités du cœur, si nécessaires aux magistrats, manquoient à cet homme uniquement occupé de sa fortune, & du soin de se maintenir à la cour. François I ayant menacé l'amiral dont il étoit mécontent, celui-ci, fier de son innocence, osa défier le monarque irrité de lui trouver des crimes. Poyet eut l'odieuse & criminelle adresse de rassembler contre l'amiral vingt-cinq chefs d'accusation. Chabot échappa au supplice ; & le chancelier s'avilit encore d'avantage pour éviter la disgrace que ses ennemis lui préparoient.

Cependant toute la France se plaignoit de Poyet : il déplut à la Reine de Navarre, sœur de François I, & à la duchesse d'Etampes, maîtresse de ce monarque ; & il fut arrêté en 1542. On l'accusa de péculat, d'altération de jugemens, de faussetés commises & protégées, de concussions, de création & de disposition d'offices, d'évocations

vexatoires, de violences, d'abus du pouvoir, &c. Un arrêt du parlement le priva, en 1545, de toutes ses dignités, le déclara inhabile à occuper aucune charge, & le condamna à cent mille livres d'amende, & à être enfermé pour cinq ans dans l'endroit que le roi ordonneroit. Il le fut en effet dans la grosse tour de Bourges, d'où il ne sortit qu'après avoir cédé tous ses biens à François I.

Ce prince parlant à Duchatel de la disgrace de Poyet, comme d'un événement qui devoit le combler de joie, puisqu'il le délivroit d'un ennemi acharné à sa ruine : *Cet avantage*, répondit ce savant, *ne m'empêche pas de sentir que votre majesté n'auroit pas dû faire arrêter le chef de la justice pour un sujet très-léger, après lui avoir laissé commettre tranquillement les plus grands crimes.* — *Je n'ai pas tant de tort que vous pensez*, dit le roi : *lorsque le fruit d'un arbre n'est pas mûr, les vents les plus impétueux ne l'ébranlent pas. Est-il parvenu à sa maturité? un souffle le fait tomber.*

François Poyet, neveu du chancelier, né dans la même ville au commencement du seizieme siecle, acquit un genre de célébrité bien différent. Docteur de Sorbonne, & de l'ordre de saint Dominique, il étoit prieur d'Angoulême, lorsque l'amiral de Coligny s'empara de cette ville. Les Hérétiques,

n'ayant pu l'entraîner dans leur parti, l'enfermerent dans une prison avec Jean Chauveau, âgé de soixante dix ans, qui y mourut mangé des vers. Ils firent ensuite les plus grands efforts pour vaincre le P. Poyet dans la dispute. Mais honteux & irrités d'avoir été eux-mêmes confondus, ils le tirerent de prison, le promenerent par la ville, en lui faisant déchirer le dos & la poitrine avec des tenailles ardentes, l'habillerent, après ce traitement, de haillons en forme de chasuble, lui mirent des brides au cou & aux bras en forme d'étole & de manipule, & le précipiterent enfin dans la Charente, où ils acheverent de le tuer à coups de fusil.

Jean Bodin, né vers l'an 1534, étoit aussi d'Angers. On peut le regarder comme le premier publiciste du seizieme siecle, & l'on pourroit même dire que ceux qui depuis ont le mieux écrit sur le droit public, n'ont fait que mettre dans un plus grand jour les vérités qu'il avoit déjà établies. Mais d'un autre côté, ce que Bodin a écrit sur la métaphysique & la physique, est bien au dessous de ce que savent les philosophes modernes les moins avancés. La raison en est que depuis deux cents ans nous avons fait de grandes & importantes découvertes sur toutes les parties de la physique & de l'histoire naturelle. Mais il y a bien long-temps

que les vrais principes du gouvernement, les bornes & l'usage de l'autorité, sont ou peuvent être invariablement déterminés.

Je dois nommer encore ici *Pierre d'Airault*, lieutenant-criminel d'Angers, mort en 1601, auteur du *Traité de la puissance paternelle*, & d'un autre excellent ouvrage intitulé, *l'Ordre & l'instruction judiciaire, dont les anciens Romains ont usé dans les accusations publiques*, accommodé à l'usage de France.

François Bernier, mort en 1688. Il voyagea dans les Indes où il fut médecin du Grand-Mogol. A son retour en France, il publia une relation de ses voyages, qui est estimée, & donna aussi un judicieux abrégé de la philosophie de Gassendi, dont il étoit un zélé défenseur.

François Delaunay, célebre avocat, & professeur en droit françois au collége de Cambrai, mort en 1693. Il nous a laissé un commentaire sur les instituts coutumiers d'Antoine Loysel, & d'autres ouvrages estimés. On rapporte qu'il refusoit rarement l'aumône aux pauvres, mais qu'en la donnant, il leur recommandoit de travailler pour gagner leur vie. *Je me leve tous les jours*, leur disoit-il, *à cinq heures du matin, pour gagner la mienne.*

Enfin *Gilles Ménage*, mort en 162. Il

avoit beaucoup d'érudition, une mémoire prodigieuse, & du génie pour la poésie italienne. Ses vers lui mériterent une place à l'académie de la *Crusca*. L'académie françoise lui auroit aussi ouvert ses portes, sans sa *Requête des dictionnaires*, satire plaisante contre le dictionnaire de cette compagnie ; ce qui fit dire à Montmort qui en étoit membre : *C'est justement à cause de cette piece qu'il faut condamner Ménage à être de l'académie, comme on condamne un homme qui a déshonoré une femme, à l'épouser.* Nous avons de cet écrivain, outre le *Dictionnaire étymologique* ou *Origines de la langue françoise*, un grand nombre d'ouvrages en vers & en prose, mais qui ne sont pas tous également estimés. Il s'étoit fait beaucoup d'ennemis par son humeur, qui étoit celle d'un pédant aigre, méprisant & présomptueux ; & ces ennemis le poursuivirent jusque dans le tombeau. *La Monnoye*, l'un d'entre eux, lui fit cette épitaphe épigrammatique :

Laissons en paix monsieur Ménage :
C'étoit un trop bon personnage,
Pour n'être pas de ses amis.
Souffrez qu'à son tour il repose,
Lui dont les vers & dont la prose
Nous ont si souvent endormis.

Je suis, &c.

A Angers, ce 12 Décembre 176[illegible].

LETTRE CDXCVII.

SUITE DE L'ANJOU.

AVANT de vous faire connoître, Madame, la ville de la Fleche, où je viens d'arriver, il faut que je vous dise un mot des lieux un peu considérables que j'ai vus entre la Loire & le Loir. Le plus proche de la premiere & de la ville d'Angers, est *Beaufort*, qu'on a surnommé *en-Vallée*, pour le distinguer de *Beaufort-en-Franchise*, qui en est le faubourg. Ils ne sont séparés l'un de l'autre que par une branche de la riviere de Coesnon, qui se jette, un peu au dessous, dans l'Authion. Le fauxbourg renferme environ mille habitans, & la ville en a près de trois mille cinq cents avec deux paroisses & un couvent de Récollets. Elle est située dans une belle vallée à laquelle elle a donné son nom; & sa jurisdiction s'étend sur sept paroisses, qu'on appelle ordinairement les *Fillettes* de Beaufort. Il s'y tient toutes les semaines plusieurs marchés, où le commerce du blé est très-considérable.

Au quatorzieme siecle, cette petite ville fut

fut donnée par le roi Philippe de Valois à un neveu du pape Clément VI, dont le nom étoit *Roger*, & qui prit celui de *Beaufort*. Sa famille le conserva, quoique la terre eût été, peu de temps après, retirée & échangée. Elle a passé depuis dans plusieurs maisons; & le nom en est toujours resté aux Rogers, même à leurs héritiers par femmes. C'est à ce titre que les Montboissier Canillac le portent encore aujourd'hui.

Le P. *Jacques Giroust*, Jésuite, prédicateur célebre, naquit à Beaufort en 1689. Ses sermons, pleins d'onction, sont très-propres à éclairer les esprits & à gagner les cœurs. On y trouve une éloquence naturelle & forte, mais peut-être trop peu ornée. Son Avent est intitulé : *le Pécheur sans excuse*. C'étoit l'usage des prédicateurs de ce temps-là de choisir un dessein général auquel ils rapportoient tous les discours de l'Avent.

Sur le bord de la riviere du Loir, & à sept lieues d'Angers, on voit le château du *Verger* ou *Vergier*. Il fut bâti, en 1499, par Pierre de Rohan, connu sous le nom de *maréchal de Gié*. Ce seigneur, qui, après avoir joui long-temps de la plus grande considération dans les cours de Louis XI & de Charles VIII, fut disgracié avec éclat sous le regne de Louis XII, supporta ce revers en homme de courage, & vécut au

Verger, en grand ſeigneur, juſqu'à ſa mort, arrivée en 1513.

Ce château paſſoit pour un des plus beaux du royaume au ſeizieme ſiecle; & l'on y voit encore de beaux reſtes de ſon ancienne magnificence. Il conſiſte en deux grandes cours carrées, qui ſont formées par ſix corps-de-logis. Les angles ſont occupés par autant de tours rondes à l'antique. Tout eſt entouré d'un foſſé fort haut, revêtu de brique, ſur lequel eſt un pont qui donne l'entrée du château. La face de ce côté-là eſt fermée par un mur à creneaux. La porte eſt accompagnée de deux tours ſur leſquelles il y a une terraſſe. Dès deux côtés du château ſont les parterres que ferment ſept pavillons joints par un mur couvert de charmilles.

Le marquiſat de *Jarzé* eſt encore une très-belle terre dans l'élection de Baugé.

Le bourg ſitué, au ſud-eſt du Verger, ſur un étang dont ſe forme un petit ruiſſeau qui tombe dans la riviere de Coeſnon, renferme cinq cents habitans, avec une paroiſſe & une égliſe collégiale. On croit que ſes anciens ſeigneurs avoient une origine commune avec ceux de Beauveau. Mais il paroît que leur maiſon ou leur branche étoit éteinte au quinzieme ſiecle. Sous le regne de Louis XI, Jarzé fut poſſédé par un favori de ce prince, nommé *Jean Bourré*. Ce monarque l'enri-

chit assez pour la mettre en état d'y faire bâtir un beau château qui subsiste encore, & d'y fonder la collégiale. Il fut érigé en marquisat, dont la postérité de Jean Bourré a joui jusqu'à nos jours.

Baugé, chef-lieu d'une élection, est vers l'orient de Jarzé, à sept lieues d'Angers. Il est séparé en deux parties, qui sont à une petite distance l'une de l'autre; Baugé, dit *le Vieux*, connu dans l'histoire par la défaite du duc de Clarence, frere du roi d'Angleterre, & Baugé *le Nouveau*, situé sur la petite riviere de Coesnon. Les deux réunis sont peuplés d'environ trois mille habitans, sous l'autorité spirituelle du même curé. Le château, dont les fondemens ont été jetés par Foulques Nera, comte d'Anjou, est dans le nouveau. Il y a aussi un hôpital desservi par des religieuses hospitalieres, auquel *Anne de Melun*, fille de Guillaume, prince d'Epinoi en Artois, a fait de grands biens. Cette sainte fille, pendant vingt-deux ans qu'elle fut chanoinesse de sainte Vaudrue, à Mons, y donna de grands exemples de vertu. Mais elle en offrit de plus éclatans encore dans cet hôpital, où elle mourut en 1679, en odeur de sainteté. Depuis la confiscation de l'Anjou sur le roi Jean *Sans Terre*, le domaine de Baugé a été engagé à plusieurs maisons, & est enfin entré dans celle de Bourbon Condé.

Dans cette même élection, à l'orient de Baugé, est la terre de *Vaujour*, ou plutôt *la Valliere*, érigée en duché-pairie sous ce dernier nom, pour Louise Françoise de la Baume le Blanc de *la Valliere*, & de Marie-Anne, légitimée de France, sa fille, qui épousa dans la suite le prince de Conti, dont elle resta veuve. Cette maison de *la Baume*, originaire du Bourbonnois, est connue depuis plusieurs siecles. François de *la Valliere*, fait maréchal de bataille à l'âge de vingt-six ans, & tué au siége de Lerida en 1644, en descendoit. C'étoit un grand capitaine, qui nous a laissé deux bons ouvrages, dont l'un est intitulé : *Pratiques & maximes de la guerre*, & l'autre, *le Général d'armée*. Son pere *Laurent*, seigneur de la Valliere & de Choisi, avoit été tué au siége d'Ostende.

Louise Françoise de *la Valliere* étoit de cette maison. Elle fut élevée fille d'honneur de Henriette d'Angleterre, premiere femme de Philippe, duc d'Orléans, frere de Louis XIV. Dès ses premieres années, elle se fit aimer & estimer à la cour par un caractere marqué de sagesse, de bonté, de douceur & de naïveté qui lui étoit comme naturel. Elle étoit vertueuse, mais elle avoit un cœur extrêmement tendre & sensible. Cette jeune personne vit Louis XIV; elle

l'aima avec transport; & ce monarque, instruit de ses sentimens, lui donna tout son amour. Leur liaison fut secrette pendant deux ans : tous les amusemens, toutes les fêtes galantes que donnoit Louis XIV, la favorite en étoit l'objet caché. Enfin leurs sentimens éclaterent; & ce fut alors que la terre de Vaujour fut érigée en duché-pairie sous le nom de *la Valliere.*

La nouvelle duchesse n'aimoit Louis XIV que pour lui-même. Aussi la vit-on renfermée, pour ainsi dire, dans sa passion, ne se mêlant point des intrigues de la cour, ou ne s'en mêlant que pour faire du bien. Elle n'oublia jamais, disent les historiens de sa vie, qu'elle faisoit mal : mais elle espéroit toujours de faire mieux. C'est ce qui lui fit recevoir avec beaucoup de joie le remerciement d'un pauvre religieux, qui lui dit après en avoir reçu l'aumône : *Ah ! Madame, vous serez sauvée; car il n'est pas possible que Dieu laisse périr une personne qui donne si libéralement pour l'amour de lui.* Le célebre Mignard la peignit dans ce temps-là. Elle voulut être représentée au milieu de mademoiselle de Blois & le comte de Vermandois, ses deux enfans, tenant elle-même un chalumeau à la main, d'où pend une bulle de savon, autour de laquelle est écrit: *Sic transit gloria mundi* : image naturelle

de la vanité des passions des hommes & des faveurs des cours.

L'inconstance du roi ramena tout-à-fait à Dieu la duchesse de la Valliere. Après avoir supporté avec une constance admirable le chagrin d'être témoin pendant long-temps du triomphe de madame de Montespan, sa rivale, elle se fit religieuse Carmelite à Paris, sous le nom de *sœur Louise de la Miséricorde. Ma mere*, dit-elle à la supérieure, en entrant dans cette maison, *j'ai fait un si mauvais usage de ma volonté! mais je viens la remettre entre vos mains pour ne plus la reprendre.* Rester constamment couverte d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue, toutes ces austérités ne rebuterent point la délicatesse d'une femme accoutumée à une vie molle & voluptueuse. Une grande érésipelle à la jambe l'ayant fait beaucoup souffrir sans qu'elle en eût parlé, on lui fit des reproches de ce qu'elle portoit si loin l'esprit de pénitence : *Je ne savois ce que c'étoit*, répondit-elle, *je n'y avois pas regardé.*

Vous savez sans doute, Madame, & vous ne me blâmerez peut-être pas de le répeter ici, que lorsqu'on lui annonça la mort du duc de Vermandois, son fils, elle répondit avec un saint courage : *Je n'ai pas trop de*

larmes pour moi; & c'est sur moi-même que je dois pleurer. Elle ajouta cette parole si souvent imprimée : *Il faut que je pleure la naissance de ce fils, encore plus que sa mort.* Elle vécut dans ces austérités de la vie la plus pénitente depuis 1675 jusqu'en 1710, où elle mourut, laissant un ouvrage plein d'onction, intitulé : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu.* Le tableau de la *Magdeleine pénitente*, l'un des chef-d'œuvres de le Brun, a été peint d'après cette femme illustre.

Le *Lude* est une petite ville située au nord-ouest de la Valliere, sur la rive gauche du Loir, & aux confins du Maine. Elle est dans une position assez intéressante, pour qu'elle ait été prise & reprise plusieurs fois pendant les guerres de l'Angleterre contre la France. Après être tombée entre les mains des Anglois, elle leur fut enlevée d'assaut en 1419. Au dix-septieme siecle, elle fut érigée en duché-pairie pour Henri de Daillon, grand-maître de l'artillerie. Mais cette pairie n'a pas subsisté long-temps, & s'est éteinte dès le commencement de ce siecle-ci. On compte dans cette ville environ quatre mille habitans. Il y a un château qui n'offre rien de remarquable.

La ville de *la Fleche* est aussi à l'extrémité septentrionale de l'Anjou, vers le

Maine, à trois lieues ouest du Lude, sur le Loir, mais à la rive opposée. Elle est située dans un grand & beau vallon, dont les côteaux sont agréablement diversifiés par les vignes & les bocages qui les embellissent. Il y a un présidial, & une seule paroisse qui renferme environ six mille habitans. On y voyoit autrefois, au milieu du pont, dans une petite isle de la riviere, un château bâti par les anciens seigneurs de la Fleche, & qui avoit soutenu des siéges de six mois. Il a été démoli; & les Carmes ont élevé leur couvent sur ses ruines.

Cette ville passa, à titre de simple seigneurie, dans les maisons de Bourbon-Vendôme. En 1540, Françoise d'Alençon, femme de Charles, premier duc de Vendôme, & aïeule du roi Henri IV, y fit bâtir, de l'autre côté de la ville, un autre château qui fut appelé *le Château neuf*. La Fleche devint par conséquent le patrimoine de Henri IV, qui l'affectionnoit beaucoup, & qui lui accorda, à son avénement à la couronne, tous les priviléges dont elle pouvoit être susceptible.

Vers la fin de sa vie, ce monarque donna le château neuf avec le jardin & le parc pour en faire un collége royal, dont il confia l'administration aux Jésuites. Mais pour faire les corps-de-logis, tels qu'ils sont aujour-

d'hui, il fallut acheter plus de trente maisons & jardins. Ce collége, commencé en 1603, & achevé en 1607, renferme dans son enceinte trois grandes cours, bordées de trois grands corps-de-logis carrés, avec deux grandes basse-cours, & tout cela de suite & de plain pied. La premiere cour que l'on trouve en entrant, fut destinée pour les peres, la seconde pour les classes, & la troisieme pour les pensionnaires. Le château neuf fait la face de la grande cour, & un des corps-de-logis. On voit encore sur les vitraux de l'étage qui est au rez-de-chaussée, les armes de Françoise d'Alençon, celles de Charles, duc de Vendôme, son mari; celles de François de Bourbon, comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg, sa femme, pere & mere du duc Charles; celles de René, duc d'Alençon, & de Marguerite de Lorraine, pere & mere de la duchesse Françoise; & celles de Jean, duc d'Alençon, son aïeul, & de Marie d'Armagnac, sa grand-mere. Le long des bâtimens, du côté du jardin, est un beau canal d'eau vive, qui vient de la riviere du Loir.

L'église de ce collége est grande, belle, & possede le cœur de Henri IV, & celui de Marie de Médicis, son épouse. Le corps-de-logis qui y répond contient, d'un côté, une grande bibliotheque, & de l'autre, une

P v

salle magnifique qui sert aux exercices publics. On y voit aussi une galerie remplie de peintures qui représentent les principales actions de la vie de Henri IV, & la suite généalogique de ses ancêtres depuis saint Louis. Les peintures d'en-haut contiennent les noms, les armes & les alliances des seigneurs de la Fleche depuis environ 1070.

Henri IV avoit formé le projet de faire une université de ce collége, en y établissant, outre les professeurs Jésuites, huit professeurs royaux, quatre de droit & quatre de médecine. Le recteur du collége, qui l'auroit été en même temps de l'université, devoit avoir le droit de les présenter, pour être pourvus par le roi. A cet avantage si considérable pour la Fleche, ce grand prince devoit joindre deux actes de bienfaisance, bien dignes de la bonté de son cœur. Le premier consistoit à nourrir, à entretenir & à élever gratuitement dans ce collége cent vingt-quatre enfans de gentilshommes, ou d'officiers de la maison du roi, & qui auroient été à la nomination de sa majesté : le second, à doter douze honnêtes filles de familles peu aisées, en leur donnant une somme suffisante pour un mariage convenable. Quatre de ce nombre auroient été de la ville même de la Fleche, & au choix du pere recteur : les huit autres, en quelque lieu

qu'elles fussent nées, auroient été à la nomination de la reine. On devoit enfin joindre au collége un noviciat des Jésuites. La mort trop funeste & trop précipitée de ce bon monarque rompit tous ces desseins.

Ce collége a été toujours fourni de très-bons régens jusqu'à la dissolution de l'ordre célebre qui le dirigeoit (1). Il a servi comme de théâtre à plusieurs grands écrivains de cette compagnie, qui y ont fait une bonne partie de leurs ouvrages. Tels sont les fameux Peres *Petau*, *Caussin*, *Cellot*, *Bagot*, *Mambrun*, *Deschamps*, *Vavasseur*, & autres. Parmi les personnages les plus illustres qui ont été élevés dans cette maison, on distingue *Descartes*, le plus grand philosophe de son siecle, & *Voisin*, qui de ministre & secrétaire d'état, devint, sous Louis XIV, chancelier de France.

Outre le collége, on voit encore à la Fleche un édifice qui en fait un des plus beaux ornemens. C'est le château que fit bâtir Henri IV pour Guillaume Fouquet de la Varenne, son favori, né dans cette même ville, & qui s'étoit très-bien acquitté d'une commission infiniment hasardeuse que

(1) Depuis 1763, il est une dépendance de l'école royale militaire établie à Paris par Louis XV en 1751.

lui avoit donnée le monarque. Cette maiſon paſſe pour être, dans ſon eſpece, la plus belle maiſon de particulier qu'il y ait en France. Elle eſt bien bâtie, & accompagnée d'eaux, de jardins, de prairies, & d'un très-beau mail. Le jardin & le château ſont entourés de quatre grands canaux très-larges, où coule la riviere du Loir. Les meubles répondent à la magnificence de la maiſon, & ſont dignes de celle du prince qui les a donnés. On y admire ſur-tout un magnifique ſervice de vermeil doré, ciſelé en perfection, & une tapiſſerie repréſentant l'hiſtoire de Joſeph, qui eſt admirable pour le deſſein & pour la vivacité des couleurs. On conſerve dans un cabinet les armes que portoit Henri *le Grand* à la journée de Fontaine Françoiſe.

J'ignore, Madame, les détails particuliers & l'origine d'une ancienne cérémonie qui ſe fait à la Fleche, & qu'on appelle en Bretagne *la Quintaine*. Le dimanche de la Trinité, de ſept ans en ſept ans, les Bouchers & autres gens de certains métiers ſont obligés d'aller en bateau rompre une perche contre un poteau qu'on plante dans la riviere.

La ville de la Fleche eſt la patrie de deux grands mathématiciens, l'abbé *Picard*, qui mourut en 1682, après avoir publié divers ouvrages de géométrie, d'aſtronomie,

&c., & de Louis *Sauveur*, qui y naqu
en 1653. Celui-ci fut entiérement mue
jusqu'à l'âge de sept ans : les organes de
sa voix ne se débarrasserent qu'à cet âge
lentement & par degrés, & ils ne furen
jamais bien libres. Le jeune Sauveur éto
déjà machiniste, construisant de petits mou
lins, faisant des siphons avec des chalumeaux
des jets-d'eau, & d'autres machines. Il apprit sans maître la géométrie, & se trouva
ensuite assiduement aux conférences de Rohaut. Depuis ce temps, il se livra entiérement à l'étude des mathématiques. Il enseigna la géométrie dès l'âge de vingt-trois
ans, & eut pour disciple le prince Eugene.

Le jeu, appelé *la bassette*, étoit alors à la mode à la cour. Le marquis de Dangeau demanda à Sauveur le *calcul du banquier contre les pontes*. Celui-ci satisfit si pleinement à cette demande, que le roi & la reine voulurent entendre de lui-même l'explication de son calcul. Il fit les mêmes opérations sur le *quinquenove*, le *hoca*, & le *lansquenet*, & fut ainsi l'un des premiers qui calcula les avantages & les désavantages des jeux de hasard. En 1680, il devint maître de mathématiques des pages de madame la dauphine ; & l'année suivante, étant allé à Chantilly avec Mariotte pour faire des expériences sur les eaux, le prince de Condé

le goûta tellement, qu'il voulut dans la suite l'avoir souvent auprès de lui.

Vers ce temps-là, Sauveur travailla à un traité de fortification; & pour y mieux réussir, il alla, en 1691, au siége de Mons, où il monta tous les jours à la tranchée. Le siége fini, il visita toutes les places de Flandres; & à son retour, il devint mathématicien ordinaire de la cour. Il avoit déjà, en 1686, une chaire de mathématiques au collége royal, & il fut reçu de l'académie des sciences en 1696. Enfin, Vauban ayant été fait maréchal de France en 1703, Sauveur lui succéda dans l'emploi d'examinateur des ingénieurs; & le roi lui donna une pension. Il mourut en 1716. Il disoit souvent que *tout ce que peut un homme en mathématiques, un autre le peut aussi*; ce qui ne doit s'entendre que de ceux qui se bornent à apprendre, & non pas des inventeurs. Il a laissé plusieurs écrits, qui sont aujourd'hui partie des mémoires de l'académie des sciences.

Je suis, &c.

A la Fleche, ce 23 Décembre 1762.

LETTRE CDXCVIII.

SUITE DE L'ANJOU.

Les lieux remarquables de l'Anjou, qu'il me reste, Madame, à vous faire connoître, sont situés entre les dernieres limites de cette province, du côté de la Bretagne & du Maine, & entre la riviere du Loir. Celui qui est le plus considérable, & qui se trouve presque dans le centre de cette partie, sera le dernier dont je vous parlerai.

A deux bonnes lieues de la Fleche, sur la même rive droite du Loir, est la petite ville de *Duretal* dans une très-belle situation. Elle renferme deux paroisses, & près de douze cents habitans. On prétend qu'elle fut bâtie, vers l'an 1040, par Foulques Nera, comte d'Anjou, qui jeta aussi les fondemens du beau château qu'on y voit encore, & que Geoffroi Martel, son fils, fit achever. Celui-ci donna la seigneurie de cette ville à Hubert de Champagne, vers l'an 1053. Après diverses vicissitudes qui la firent souvent changer de propriétaire, les baronnies de *Duretal*, de *Mathefelon*, & de *Saint-Michel du Bois*, passerent, par le mariage de Margue-

rite de la Jaille, à ſon mari René de *Scepeaux*, ſeigneur de *la Vieuville*, pere de François de Scepeaux, maréchal de France en 1562. C'eſt en faveur de ce dernier que ces baronnies furent unies & érigées en comté, l'an 1564, ſous la dénomination de *comté de Duretal*. Marguerite, ſa fille aînée & ſa principale héritiere, le porta au marquis d'Epinai, ſon mari. Il paſſa enſuite dans différentes maiſons, & ſe trouve aujourd'hui dans celle de la Rochefoucault. La Juriſdiction de ce comté s'étend ſur dix-huit paroiſſes, toutes ſituées dans un pays également fertile & agréable.

Château-Neuf, petite ville, ou plutôt bourg avec titre de baronnie, eſt à l'occident de Duretal, ſur la rive droite de la Sarte, dans une contrée où il y a des carrieres d'ardoiſes, qui produit de bons vins & une grande quantité de grains, & où abondent d'excellens pâturages. Les habitans, dont le nombre ne ſe monte pas à plus de huit cents, filent beaucoup de lin. Ce lieu étoit autrefois la ſeconde ville de la province, puiſque, dans le temps que le comté d'Anjou étoit diviſé en deux, c'étoit la capitale de celui qu'on appeloit le comté d'*Anjou Outre-Maine*. Le comte de ce nom y faiſoit ſa réſidence, tandis que l'autre réſidoit à Angers. Le château qui ſubſiſte encore, fut bâti en 1131, Philippe-Auguſte, ayant con-

quis ce pays, fit don de la seigneurie de Château-Neuf à Guillaume des Roches, son sénéchal, dont la fille & l'héritiere épous Amauri de Craon, quatrieme du nom. Isabeau, fille de celui-ci, apporta cette terre en mariage à Louis de Sully, dont la fille unique fut mariée à Guy de la Tremouille sixieme du nom, & surnommé *le Vaillant*, qui refusa, en 1392, l'épée de connétable. En 1584, cette seigneurie fut érigée en baronnie.

Le Lion d'Angers est une petite ville située au sud-ouest de Château-Neuf, sur une riviere qui, un peu au dessous, se perd dans la Mayenne. Ce qu'elle offre de plus digne de remarque, est sa population de près de quinze cents personnes.

De toutes les petites villes ou bourgs, qui, dans cette partie de l'Anjou, confinent à la Bretagne, il n'y en a qu'une qui mérite que j'en fasse mention. C'est celle de *Candé*, qui porte le titre de baronnie. Elle est située à l'ouest de la précédente, au confluent des rivieres de Mandie & d'Erdre Il y a un grenier à sel & un bureau pour la perception des droits qui concernent les traites foraines. On n'y compte pas plus de six cents habitans, dépendans d'une seule paroisse.

Cette petite ville, autrefois place forte, est connue dans l'histoire à cause du siége

qu'en fit, l'an 1106, Geoffroi Martel, second du nom, qui y fut tué. Elle est appelée *Candé-en-Lamée* dans l'aveu que Jean de Laval, sire de Château-Briant, en rendit le 20 d'Octobre 1517, à Louise de Savoie, mere de François I, duchesse d'Anjou & d'Angoumois. Menard prétend qu'elle fut ainsi nommée, parce qu'elle avoit été le douaire d'Emme, veuve d'un comte d'Anjou. Elle appartient aujourd'hui au prince de Condé. Six châtellenies & plus de quarante terres en haute justice en relevent. On trouve beaucoup de bois, & des mines de fer dans son territoire.

Une autre baronnie plus considérable, & qui est à juste titre la premiere de tout l'Anjou, est celle de *Craon*, dont le chef-lieu est au nord, sur la riviere d'Oudon, dans le voisinage de la Bretagne. On y compte plus de deux mille cinq cents habitans, en y comprenant ceux du bourg de Saint-Clément qui y est contigu. Il y a une église collégiale sous le titre de *saint Nicolas*, un prieuré conventuel, de l'ordre de saint Benoît, sous l'invocation de saint Clément, qui est la paroisse, & un couvent de Dominicains. Il s'y tient tous les lundis un marché, où l'on débite beaucoup de fil; trois foires dans la ville tous les ans, & trois autres dans le faubourg de Saint-Clé-

ment. Les environs sont fertiles en grains, en vins, en pâturages & en lins.

Cette ville est connue dans l'histoire par le siége qu'en fit, l'an 1592, François de Bourbon, prince de Conti. La mouvance en est si étendue, que tout le pays des environs est appelé *le Craonnois*. Aussi les seigneurs de Craon se qualifient de *premiers barons d'Anjou*. Quant à la maison qui lui a donné ou qui a pris son nom, elle tire son origine de *Lisois*, parent de Foulques Nera, comte d'Anjou. Il fut obligé de soutenir une guerre contre Robert de Nevers, à qui le duc de Bretagne avoit donné Craon en vertu d'une confiscation. Mais l'affaire s'accommoda par des alliances. La terre de Craon resta dans la descendance de Robert de Nevers, jusqu'en 1373, qu'Isabeau de Craon, héritiere d'Amauri de Craon, quatrieme du nom, l'apporta en mariage à Louis de Sully. Celui-ci n'eut, comme je l'ai dit plus haut, qu'une fille qui fut mariée, en 1382, à Guy de la Tremouille. Leur derniere héritiere épousa, en 1586, Henri de Bourbon, prince de Condé, dont le fils vendit, en 1620, la baronnie de Craon à Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort. Enfin cette terre a été vendue, en 1701, à la famille de *la Forêt d'Armaillé*, qui la possede aujourd'hui.

Je dois cependant vous obſerver, Madame, que Jeanne de Craon ayant épouſé, au quinzieme ſiecle, Pierre de Beauveau, les deſcendans de celui-ci ont conſervé le nom de Craon, & peut-être des prétentions ſur cette ſeigneurie : ils ont écartelé les armes de Craon avec les leurs. Cette branche ayant paſſé en Lorraine, obtint, au dix-ſeptieme ſiecle, la permiſſion de faire porter le nom de Craon à la terre d'*Hadonvillers* en Lorraine, qu'ils poſſedent encore. Depuis qu'ils ont été élevés au rang de princes de l'empire & de grands d'Eſpagne, ils portent le titre de princes de Beauveau & de Craon. Les aînés de la maiſon de Beauveau ſont reſtés en Angleterre, & ont été diſtingués par les ſurnoms *du Rivau*, de *la Treille* & de *Tigny* : ces derniers ſont les ſeuls qui ſubſiſtent.

Le bourg d'*Entraines* eſt tout-à-fait à l'extrémité ſeptentrionale de l'Anjou, ſur la rive gauche de la Mayenne, & ſur les confins du Maine. Il eſt même du dioceſe du Mans. On y compte environ mille habitans. C'eſt là que Salomon, duc de Bretagne, vint rendre hommage à Charles le Chauve, en 861. Les environs en ſont fertiles & agréables.

En deſcendant la Mayenne vers le midi, on trouve *Château-Gontier*, chef-lieu d'une

élection qui comprend toute cette partie de la province. On y compte environ six mille ames, tant dans la ville même que dans le fauxbourg d'*Azé*, qui en est séparé par la riviere. Il y a un château, une église collégiale, trois paroisses, trois maisons religieuses d'hommes, & une de filles. Le commerce qui s'y fait consiste principalement en étoffes de laine, en toile & en cire. On y tient tous les ans quatre foires franches, outre les marchés réglés qui s'y tiennent toutes les semaines.

On prétend que cette ville fut bâtie, en 1007, par Foulques Nera, comte d'Anjou, qui lui donna le nom de *Gontier*, son concierge, au lieu de celui de *Bazilica*, c'est-à-dire, Bazoche, que portoit le terrein où elle fut élevée. Il en fit don à ce même Gontier, qui fut le premier châtelain de cette place. Quelque temps après, le même Foulques la donna à Yvon, que l'on croit avoir été fils d'Yves, comte de Bellesme & d'Alençon. C'est la postérité de ce dernier qui prit le nom de *Château-Gontier*. La fille de Jacques de Château-Gontier & de Denise de Montmorency, apporta cette terre en dot à Geoffroi, seigneur de la Guerche de Pouancé. Sa fille, nommée Jeanne, fut mariée à Jean de Brienne, vicomte de Beaumont & de la Fleche. Ma-

rie de Beaumont-Brienne, autre héritiere, épousa Guillaume de Chamillard, seigneur d'Autunoise, & lui apporta la terre de Château-Gontier, avec plusieurs autres grandes seigneuries. Enfin Marie de Chamillard les fit passer dans la maison royale d'Alençon, par son mariage avec Pierre II, comte d'Alençon. Jean, petit-fils de celui-ci, vendit Château-Gontier à la maison d'Amboise; & le roi Charles VII fit saisir cette terre, en 1431, par arrêt du parlement séant à Pontoise. Depuis cette époque, Château-Gontier resta uni à la couronne, jusqu'en 1656, qu'il fut érigé en marquisat, & donné à titre d'engagement à la maison de Bailleul.

En 1231, il se tint dans cette ville un concile provincial, dont les canons les plus remarquables sont, 1°. que les mariages clandestins doivent être déclarés nuls, & que, pour les prévenir, il est défendu de contracter par paroles de présent, sans avoir auparavant publié les bans dans l'église, suivant la coutume; 2°. que les pasteurs ou curés, présentés par les patrons, feront serment de n'avoir rien donné ni promis pour obtenir la cure; & après que l'évêque la leur aura conférée, ils feront encore serment de lui obéir & de conserver les droits de l'église. Il y a aussi plusieurs canons de ce concile contre le relâchement des Moines.

Deux baronnies, sept châtellenies, & trente-six paroisses relevent de la seigneurie de Château-Gontier. Les environs en sont des plus agréables, & fertiles en grains ainsi qu'en bons pâturages. Près de la ville est une source d'eau minérale, mais qui a peu de réputation.

Je suis, &c.

A Château-Gontier, ce 29 Décembre 1762.

Fin du Tome XXXV.





